

# CANTONADE

Bulletin du Syndicat des correcteurs et des professions connexes de la correction • FILPAC CGT



**300 000 enfants soldats rêvent juste d'être des enfants**

*Valentine pour Amnesty International*

## SOMMAIRE

Admissions	3	AG ordinaire du 29 septembre 2007	47
Démission	3	Réunion du 8 décembre 2007	76
Annulations de radiation	4	Secours populaire	105
Propositions de radiations	4	Comité national exécutif de la Filpac	107
Rapport d'activité	6	Tribunes libres	109
Comptes rendus du comité Inter	11	Propos censurés de l'AG du 24 juin 2006	110
Placement	14	Françoise Graziani	113
Rapport du trésorier	16	Dominique Ros de La Grange	115
Commission de contrôle	16	René Berthier	121
Comptes rendu du comité syndical	16	Formacom	124
AG extraordinaire du 29 septembre 2007	37		

## Assemblée générale ordinaire

**Camarades, vous êtes priés d'assister  
à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra  
le samedi 29 mars 2008 à 14 heures**

**Salle Léon-Jouhaux, 67, rue de Turbigo 75003 Paris**

### ORDRE DU JOUR

- 1. Election au comité syndical**
- 2. Rapport oral du trésorier**
- 3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 29 septembre 2007**
- 4. Rapport oral de la secrétaire et débat**
- 5. Convocation de la commission de révision des statuts : actualisation des statuts, et plus particulièrement étude de la résiliation de la possibilité de double appartenance ; réduction du nombre de comitards de 17 à 15**
- 6. Vote sur la communication ou pas à la Filpac du fichier des noms et adresses des syndiqués**
- 7. Questions diverses**
- 8. Résultat du scrutin**

Si vous souhaitez vous inscrire sur la liste de diffusion du syndicat,  
envoyez votre adresse Internet à : [syndicatdescorrecteurs@orange.fr](mailto:syndicatdescorrecteurs@orange.fr)

## RAPPEL

**Le montant de la cotisation mensuelle est de 1 % du revenu net.** Le minimum de cotisation est fixé à 10 euros par mois. Chaque nouveau syndiqué doit acquitter, conformément à l'article 5 des statuts du syndicat, un droit d'admission de 10 euros. Ces sommes ont été fixées en fonction de la quote-part minimale que, pour chaque syndiqué, nous reversons à la Filpac, notre fédération de rattachement à la CGT.

Cartes, timbres et quittances sont remis en main propre. En cas de paiement par envoi postal, merci de préciser la durée de cotisation (au dos du chèque).

### LE MOT DE LA TRÉSORIÈRE ADJOINTE

Si vous voulez savoir où vous en êtes du paiement de vos cotisations, ne vous fiez surtout pas à la dernière attestation destinée aux impôts que nous vous avons envoyée, mais aux quittances que nous vous faisons parvenir quand vous joignez une enveloppe timbrée à votre chèque ou encore au talon de chèque concerné où vous notez, bien sûr, ce à quoi correspondent vos paiements.

L'attestation destinée aux impôts pouvait, en 2007, mentionner deux choses : soit le montant de vos cotisations de 2006, soit le montant que vous aviez déboursé en 2006 pour payer vos cotisations en retard de 2005, ou 2004, voire 2003.

Cette année, nous serons plus rigoureux et, quand vous paierez en retard, nous affecterons votre paiement à l'année réellement concernée, autrement dit, quand vous paierez en 2008 vos cotisations de 2005, vous recevrez une attestation de paiement de vos cotisations de 2005.

## ADMISSIONS

Dorothee Thirion-Freiche, Formacom 2006 (marraines : Isabelle Dessommes, Jocelyne Ginestet).  
Christophe Versailles, Formacom 2007 (marraines : Jocelyne Ginestet, Claude Pfeiffer).  
Nicolas Fresneau, Formacom 2006 (parrain : Alain Brühl, marraine : Claude Amour).  
Sylvie Boulommier, Formacom 2007 (marraine : Jocelyne Ginestet, parrain : Jean-Pierre Colignon).  
Pascal Pham, Formacom 2005 (marraine : Jocelyne Ginestet, parrain : René Berthier).  
Rodolphe Della Rocca, chef de pub à l'hebdo *Air & Cosmos* (marraines : Isabelle Dessommes, Anne Hébrard).  
Claude Bourdel, Formacom 2007 (marraines : Jocelyne Ginestet, Patricia Nerre).  
Jean-Pierre Rousseau, Formacom 2007 (parrains : Christophe Versailles, Christophe Baffier-Candes).  
Olivier Ourlé, Formacom 2007 (marraines : Jocelyne Ginestet, Martine Favier).  
Laurent Morvan, Formacom 2007 (parrains : Christophe Baffier-Candes, Martine Favier).

### Réadmissions :

Jean-Louis Gascon, Coforma 1986.  
Michèle Aguinier, Coforma 1996 (marraines : Laurence Lefebvre, Susan Watelet-Riou).  
Adélaïde Ducreux-Picon, Formacom 2000 (marraines : Isabelle Dessommes, Claire Labati).

### Démission :

Emmanuelle Ferrieux.

---

## Annulations de radiation

Adrian Marcel  
Asiai Philippe  
Baffier-Candès Christophe  
Benezet Olga  
Benhamou Joseph  
Berger Philippe  
Bosc Sandra  
Bouyahia Dominique  
Briquet Hervé  
Cauvin Gaëlle  
Chemla Candice  
Constantin Christophe  
Cueto Olivier  
De Kayser Sophie  
De San Mateo Gilles

Delachair Michel  
Depeyret François  
Dubourjal Hervé  
Emond Julia  
Fourmond Georges  
Gauthey Bertrand  
Gerbaud-Nieto Béatrice  
Gignan Claire  
Giorgetti Jean-François  
Haba Geneviève  
Jaccottet Dominique  
Jedwab Lucien  
Labati Claire  
Lacroix Lucie  
Lagrue Pascal

Lagrue Pierre  
Lambert Sophie  
Levy Anne-Sophie  
Millaud Jean-François  
Mouaci Malika  
Pfeffer Claude  
Ruschmann Eva  
Sampieri Martine  
Standley Sylvie  
Suzet-Charbonnel Fabrice  
Vernay Pascal  
Viaux-Peccate Stephan  
Vuillet Armand

---

## Propositions de radiation

Afiri Nassera  
Bouda Safia  
Bouyahia Dominique  
Broquet Jean-Claude  
Carlier Dominique  
Casabonne Jean-Philippe  
Chevrier Janet  
Constantin Christophe  
Coquet Maria del Pilar  
Darius Fanny  
Delacroix Michel  
Delafoy Denis  
Depeyret François  
Desmonceaux Pierre  
Desmonts Annick  
Dufêtre Michel  
Duhamel Martine  
El-Ayeb Jeanne  
El-Houssine Linette  
Fayet Bénédicte

Fayolle Agnès  
Féjoz Olivier  
Fleury-Kleiss Sandrine  
Fraulini Jean-Michel  
Fuster Jocelyne  
Gerbaud-Nieto Béatrice  
Guibert Béatrice  
Guichard Isabelle  
Haba Geneviève  
Jeanne Nadine  
Jedwab Lucien  
Joussellin Jean-François  
Julien Corinne  
Lacroix Lucie  
Lapeyre Michel  
Lefort Luc  
Levy Anne-Sophie  
Lewino Nathalie  
Libes Jean-Marc  
Martel Dominique

Mielcarek Bénédicte  
Pardailhan Julie  
Picarello John  
Poussin-Gardot Gilles  
Préhu Alain  
Raveau Anne  
Riva Régine  
Roberts Jean-François  
Rouge-Pullon Sylvie  
Rousseau Lionel  
Rousseau Martine  
Saintis Josiane  
Simonin Claire  
Thévenot Claude  
Thirouin Gilles  
Vernay Pascal  
Vincent Evelyne  
Zimmermann Jean-Paul

---

Pour cause de bouclage de *Cantonade*, cette liste de propositions de radiations est arrêtée au 21 février. Bien sûr, dans l'intervalle, de nombreuses cotisations arriveront au bureau 228. Tous ceux dont le nom apparaît sur cette liste ont jusqu'à fin juin 2008 pour se mettre à jour de leurs cotisations au 30 juin 2007.

Un nom peut apparaître sur les deux listes :

- La première concerne ceux qui se sont mis à jour au 31 décembre 2006 ;
- La seconde ceux qui ne le sont pas au 30 juin 2007.

A vos chéquiers!

**Petit rappel : selon l'article 8 de nos statuts les retards de cotisations ne sauraient excéder trois mois.**

# Rapport d'activité

Comptes rendus des comités inter

Rapport de la secrétaire au placement

Rapport du trésorier

Rapport de la commission de contrôle

Comptes rendus des comités syndicaux



# RAPPORT D'ACTIVITÉ

## PRÉAMBULE

Le présent rapport n'aborde que les questions générales auxquelles le syndicat se trouve actuellement confronté. Les syndiqués trouveront le détail de l'activité pratique du comité dans les comptes rendus d'activité joints ci-dessous.

Le comité prend acte du caractère non statutaire de l'assemblée générale convoquée le 8 décembre 2007 pour réviser les statuts. La commission de contrôle a fait son travail. Néanmoins, la question reste posée, et c'est pourquoi nous la poserons de nouveau à l'AG du 29 mars. En effet, les évolutions qui se sont imposées à nous depuis quelques années exigent un toilettage des statuts, sur plusieurs points :

**La double appartenance** Syndicat des correcteurs/SNJ-CGT. La double appartenance a été instituée à une époque où le syndicat n'était pas adhérent de la convention collective des journalistes. En juin 2007 nous avons adhéré à cette convention collective. Les conditions objectives de la double appartenance ont donc disparu. Les syndiqués devront se prononcer là-dessus. La double appartenance existe dans nos statuts, mais elle a été introduite à une époque où elle restait parfaitement marginale, et se cantonnait à la presse périodique. Seule une poignée de correcteurs était concernée. Aujourd'hui le problème a changé de nature puisque tous les correcteurs de presse vont passer journalistes à terme. Il faut donc trouver une solution qui ne soit pas du bricolage. Or, si cette notion existe dans nos statuts, elle n'est pas reconnue dans ceux du SNJ-CGT. Ce n'est pas normal. Si les syndiqués correcteurs décident d'entériner cette notion, cela ne saurait se faire que si, parallèlement, les syndiqués du SNJ-CGT l'entérinent aussi dans les leurs. Cela signifiera la réciprocité, ce qui est tout de même la moindre de choses, c'est-à-dire que si les rédacteurs-réviseurs de notre syndicat acquièrent la double appartenance avec le SNJ-CGT, ceux du SNJ-CGT l'acquièrent également au Syndicat des correcteurs. On ne peut pas accepter une situation où une disposition prise par un syndicat n'aurait pas son équivalent dans l'autre. Par ailleurs, pour l'instant, aucune des dispositions du prétendu accord Syndicat des correcteurs/SNJ-CGT ne fonctionne, par exemple l'invitation du secrétaire délégué correcteur à participer aux instances du SNJ-CGT. Ce n'est donc qu'un accord à sens unique au seul profit du SNJ-CGT.

La double appartenance au sein du comité. Actuellement, les statuts interdisent à un correcteur ayant la double appartenance d'être élu au comité. Dans un cas comme dans l'autre, il faudra se prononcer. Si

la double appartenance est récusée par les syndiqués, il faudra confirmer cette disposition. Dans le cas contraire, il faudrait introduire une disposition autorisant la présence de correcteurs ayant la double appartenance dans notre comité syndical. Mais cela posera alors un réel problème. D'autres solutions sont d'ailleurs envisageables. Par exemple le maintien de la double appartenance, à condition qu'elle soit réciproque ; c'est là une condition qui nous paraît non négociable ; le maintien de la non-éligibilité des correcteurs ayant la double appartenance, pour éviter les conflits d'intérêts inévitables ; la création d'une commission élue en AG chargée de faire la liaison entre les deux syndicats sous le contrôle de celui-ci, mais n'intervenant pas dans les affaires de celui-ci. Cela implique une modification des statuts.

Dans l'éventualité, qu'on ne peut écarter totalement, où une majorité du comité syndical aurait la double appartenance, à quoi servira alors le syndicat ? Que se passera-t-il en particulier si, sur une question importante, les intérêts des deux syndicats divergent ? La question n'est pas innocente : on sait que la direction du SNJ-CGT est catégoriquement opposée aux permanences syndicales. En remettant en cause la nôtre, elle remet également en cause celle des rotativistes, par exemple. Il faut savoir que, actuellement, le SNJ-CGT soutient une procédure judiciaire contre *l'Huma*, entamée par un correcteur ayant la double appartenance, et qui risque précisément de remettre en cause notre permanence. Comment règle-t-on ce problème dans le cadre de la double appartenance ? Sur cette question, la direction du SNJ-CGT n'a aucunement consulté notre comité syndical. Il reste que des correcteurs ont acquis la double appartenance depuis longtemps, et que c'est là une réalité dont il faut tenir compte. La réalité du travail militant sur le terrain doit primer sur les considérations de principe. Une solution réaliste devra être trouvée. Il faut garder à l'esprit que l'objectif que nous visons est, à terme, une jonction sous une forme ou une autre des journalistes et des ex-ouvriers du Livre, c'est-à-dire du SNJ-CGT et de l'Inter (ou la future union syndicale). Les correcteurs pourraient efficacement servir d'intermédiaires. La question est de savoir si les quelques camarades qui se sont récemment découvert une vocation de double appartenance partagent ce point de vue.

Nous ne saurions accepter l'argument de ceux qui défendent à tout prix le principe de la double appartenance, fondé sur l'idée que « nous avons besoin du SNJ-CGT » et que « remettre en question la double appartenance serait un acte inamical envers le SNJ-CGT ». L'argument ne tient pas. Nous avons besoin du SNJ-CGT, mais il n'est pas certain qu'il n'ait pas aussi besoin de nous, et il n'est pas certain que lorsque l'offensive patronale commencera, le SNJ-CGT n'ait pas surtout besoin de l'Inter. Nous avons besoin de l'ensemble des syndicats de journalistes. Nous n'avons jamais refusé de travailler avec le SNJ-CGT. Mais la collaboration entre nos deux syndicats ne doit pas être soumise à la perte d'intégrité de notre syndicat. Si cela était, la double appartenance serait à terme le prélude de la disparition du Syndicat des correcteurs.

On est en droit d'être surpris de l'acharnement des partisans de la double appartenance à défendre l'existence du syndicat lorsque nous sommes confrontés à Info'com alors qu'ils oublient totalement cette exigence lorsqu'ils sont confrontés au SNJ-CGT. C'est exactement le même problème.

Nous avons des relations cordiales avec le SNJ autonome et la CFDT, beaucoup moins avec le SNJ-CGT. Pourquoi ? Outre le fait que certainement il voyait déjà dans son escarcelle les postes des correcteurs devenus journalistes, l'attitude de certains des camarades qui se sont découvert récemment une vocation de double appartenance ne conduit pas à encourager réellement un travail commun, à informer le syndicat, à défendre nos conceptions ni même à débattre de ces questions, alors que justement leur position devrait les amener à rapprocher les deux syndicats. Les premiers correcteurs ayant la double appartenance l'ont fait pour prendre des mandats sous une convention à laquelle nous n'appartenions pas. A quoi sert la double appartenance pour la vingtaine de membres du SDC qui l'ont acquise, à part jouer sur deux tableaux ? A quoi sert au syndicat qu'ils aient la double appartenance à part envisager leur départ prochain vers le SNJ-CGT ? Et pourquoi certains ont-ils la double appartenance quand ils sont uniquement ouvriers du Livre ? Le SNJ-CGT syndique-t-il également les coiffeuses et les architectes ? A quand les rotos ?

Nous avons besoin du soutien des syndicats de journalistes, de tous les syndicats de journalistes, soutien que nous avons, même si le SNJ-CGT est le moins chaud de nos partisans. Lorsque le SDC a adhéré à la convention des journalistes, en juin 2007, j'ai averti par téléphone les secrétaires des principaux syndicats, qui m'ont accueillie avec courtoisie, plutôt surpris de l'attention, alors que la première tentative d'Info'com s'est soldée par un procès perdu. Aucun de ces autres syndicats d'ailleurs ne pose de condition pour soutenir

la démarche du syndicat des correcteurs. Nous sommes adhérents de la convention des journalistes, nous serons présents aux réunions officielles qui auront lieu avec le SPQN, et aux réunions informelles en intersyndicale journaliste.

Le SNJ-CGT a ses propres tiraillements internes d'ailleurs puisqu'un des leurs a été désavoué par sa direction après qu'il eut proposé le rapprochement avec la Filpac lors du congrès de Lille et, plus tard, particulièrement avec le SDC ; il était à deux doigts de remettre sa démission à son syndicat, c'est dire.

La révision des statuts s'impose aussi sur d'autres questions. En effet, il devient de plus en plus difficile de trouver 17 candidats au comité. Cette année, il n'y en a que 14. Dix-sept candidats se justifiaient lorsque nous étions 1.000 syndiqués. Aujourd'hui, nous sommes tombés à 300. Il faut réajuster les choses.

Peut-être aussi faut-il reconsidérer la durée des mandats au comité, afin de les ajuster aux pratiques des autres syndicats du Livre, sans pour autant remettre en cause le principe de la rotation des mandats. Trois fois deux ans au lieu de cinq fois un an ne rallonge la durée totale des mandats que d'un. Cela n'empêche pas de maintenir la clause de deux ans de non-élection.

**L'Inter.** Le comité syndical a normalisé les relations du syndicat avec l'Inter. Nous y avons repris notre place pleine et entière. C'est sur ce programme que l'équipe actuelle a été élue, et nous l'avons fait dans le respect des décisions d'assemblée générale. Un seul argument pourrait justifier cette politique : l'Inter constitue un rassemblement de forces incomparablement plus grand que si nous sommes isolés. C'est aussi bête que ça. La nouveauté, c'est qu'aujourd'hui il y a Info'com. On ne peut que s'en féliciter. Car même si cela pose des problèmes, que nous résoudrons si nous avons le soutien de tous les nôtres, cela représente un apport de 300 syndiqués. Et des militants. Ce n'est pas négligeable. On ne peut pas ne pas prendre cela en considération. Si le travail avec le SNJ-GT est nécessaire, à condition qu'il le veuille bien, ses forces en presse quotidienne sont très faibles. C'est pourquoi, là encore, notre collaboration éventuelle avec le SNJ-GT ne saurait être conditionnée à notre abandon de notre insertion légitime dans un ensemble régional – Inter ou union syndicale – dans lequel se trouvent inévitablement nos camarades typos. L'important, en fait, c'est moins Info'com que l'union syndicale. Notre objectif à terme est l'unification de l'ensemble des salariés des sièges éditoriaux, c'est-à-dire également les cadres, les journalistes et les employés, dans une organisation qu'ils auront librement choisie.

# RAPPORTS

Le SNJ-CGT estime que nous ne sommes pas fréquentables tant que nous essayons de nouer des liens avec Info'com sous l'égide de l'Inter, entraîné en cela par ses alliés du SGLCE, en guerre totale contre les rotos et les typos. Certains des correcteurs ayant la double appartenance entretiennent d'ailleurs sciemment cette animosité. Nous ne sommes pas contre les camarades du SGLCE. Ils ont leur place légitime dans l'union syndicale que nous voulons bâtir : cette place est d'ailleurs mentionnée dans le projet de statuts de l'union syndicale. Mais pour l'instant, le SGLCE n'a pas abandonné le projet syndical qu'il défend depuis quinze ans, et auquel le Syndicat des correcteurs s'est toujours opposé. Le problème qui se pose aujourd'hui est donc que le SNJ-CGT soutient le SGLCE, lequel soutient un projet syndical inacceptable.

**Info'com.** Nous avons signé une déclaration avec Info'com, le 25 septembre 2007, qui actait la constitution d'un groupement syndical des sièges éditoriaux. Cette déclaration disait trois choses : était créée, d'après des statuts à écrire, une superstructure chapeautant Info'com et le SDC, qui gardaient leur autonomie juridique ; étaient constituées dans les entreprises de presse des sections d'entreprise, qui regroupaient au début les syndiqués Info'com et SDC ; et surtout, cette structure était ouverte aux autres organisations présentes dans les sièges éditoriaux. A terme, toute la CGT devait se regrouper.

Ce projet était cohérent avec la définition du nouvel Inter à venir: l'union de trois syndicats de filières de métiers, dans les sièges éditoriaux, l'impression et la distribution.

Lors de l'AG invalidée du 8 décembre 2007, nous avons présenté une ébauche de statuts aux correcteurs présents, que nous avons d'abord envoyée pour information sur la liste de diffusion syndicale. A ce moment, nos syndicats s'étaient ressoudés, des syndiqués de toutes tendances se sont penchés sur ces statuts et nous ont fait parvenir des modifications. Las, les dirigeants d'Info'com n'avaient pas l'intention de prendre en compte la déclaration, ils l'ont immédiatement foulée aux pieds par une avalanche de tracts promotionnels à la seule gloire d'Info'com, et nous ont ostensiblement ignorés sauf pour nous reprocher encore et toujours de ne pas vouloir nous faire absorber par leur syndicat. Il nous a plaisamment été demandé, si nous étions si friands de statuts, d'adopter ceux d'Info'com. Ce n'était même pas une plaisanterie. Nous payions alors notre absence de l'Inter pendant deux ans. Les typos ont depuis ce moment occupé l'espace vacant, ils prétendent avoir déjà créé le syndicat des sièges éditoriaux, Info'com, et sont persuadés qu'ils nous auront à l'usure. Ils ont tort.

Lors de la constitution du SIP, le Syndicat des imprimeries parisiennes, acté par un premier congrès, le 6 février 2008, les rotativistes ont montré leur impatience : leur syndicat est né, celui de la distribution attend le feu vert de la Filpac, que font les typos et les correcteurs ? Leur carence met en danger la nouvelle organisation de l'Inter. Chacun a été renvoyé dos à dos. Toujours sous la pression des rotos, il a été décidé d'aller au plus simple : plus de statuts transitoires, du pragmatisme. Des référents sont désignés dans chaque titre, qui doivent faire remonter aux deux syndicats les particularités des entreprises, pendant que les deux comités associés construisent un projet syndical et professionnel, parallèlement à ceux du SIP et de SPPS. Cette forme de fonctionnement est susceptible d'évolution permanente. Les correcteurs concernés ont immédiatement été avertis, mais pas les typos référents. A l'heure où j'écris, hormis le problème urgent du Figaro, où la direction veut lancer un plan de départs volontaires, aucun calendrier n'est établi. Ce genre de choses doit pourtant s'établir un peu à l'avance, promesse de travail régulier.

Buttons-nous encore sur la « volonté hégémonique » traditionnelle d'Info'com ? J'aimerais croire que non. Les typos devraient se rendre compte qu'ils n'ont plus le luxe, ni personne, de s'offrir une guerre intestine au moment où va s'ouvrir un front énorme, à partir des imprimeries.

Nos camarades de la direction d'Info'com prennent la grave responsabilité de retarder la mise en place d'une structure fonctionnant dans les sièges éditoriaux au moment où la constitution d'une union syndicale régionale devient plus que jamais nécessaire. C'est une responsabilité que nous – Syndicat des correcteurs et Info'com – avons vis-à-vis de nos camarades rotativistes, car ils seront les premiers visés par les plans patronaux.

Info'com comme le SNJ-CGT veulent nous absorber, c'est non. C'est pour ça que la situation est bloquée depuis six mois, chacun attend que nous craquions. Nous ne craquerons pas.

Nous avons clairement choisi la voie à suivre, nous faisons partie de l'Inter, nous construirons la structure syndicale des sièges éditoriaux – appelons-la comme on veut, ce n'est pas ça qui est important. Avec les typos d'abord, avec les cadres, employés, journalistes du SNJ-CGT s'ils le veulent bien, si chacun arrête les guerres fratricides.

Essayons de leur faire entendre raison avant qu'il ne soit trop tard, sinon le syndicat se coupera en deux parties et s'émiettera au milieu, alors qu'il a besoin plus que jamais de rester uni derrière son comité syndical.

Je ne dévierai pas de cet objectif et ai le comité syndical derrière moi. Les correcteurs aussi, car d'autres candidats se seraient déclarés si ce que nous tentons était tellement contre-nature

**Autres champs d'intervention du syndicat, édition, presse magazine.** Le comité syndical doit se réinvestir dans ces secteurs après des années d'absence. Le travail est en cours.

Reste à exploiter le questionnaire envoyé à 160 syndiqués hors presse quotidienne. Nous pourrions provoquer des discussions avec les travailleurs à domicile, en édition, en presse magazine. Le fait que trois comitardes soient issues de la presse magazine devrait élargir notre horizon. La négligence est le fait du comité syndical mais aussi des syndiqués sur le terrain. De mauvaises habitudes ont été prises, et quand nous contactons les syndiqués, passé le premier moment de surprise, les choses retombent dans leur train-train et le flou. Plusieurs équipes (Encyclopedia universalis et RCI Jeux) ont été contactées, nous n'avons jamais obtenu aucune réponse. Le début des travaux passe nécessairement par une prise de contact, elle n'a même pas lieu. Or, si le champ de prédilection du syndicat a été et reste pour une large part centré sur la presse quotidienne, il faut élargir cette peau de chagrin. Les travaux sur la presse et au sein du comité Inter nous prennent une place et une énergie folles, mais moins de la moitié de nos syndiqués travaillent en presse quotidienne, et ce nombre est amené à se réduire mécaniquement par les départs en Recapp. Le métier de correcteur se pratique dans l'édition, et en presse magazine souvent en même temps que SR. Ces syndiqués sont isolés, pour certains ils travaillent dans une équipe où les correcteurs étaient tous syndiqués à l'origine (*la Vie financière, le Nouvel Observateur*), puis les remplacements se sont faits au gré des désirs de la rédaction, sans passer par le syndicat. Nous sommes partout ou presque, à effectifs réduits, il y a là des pistes à exploiter pour le prochain comité ; invitation est faite à tous ceux qui le désirent de nous contacter, de venir au comité syndical, le mardi matin.

**Effectifs, finances, cotisations.** Un sérieux toilettage du syndicat tout entier a été fait. Le fichier des syndiqués a été entièrement ressaisi en Excell, ce qui permet toutes les acrobaties possibles en un clin d'œil. Nous savons instantanément combien de syndiqués sont à jour de cotisations, sous quelles conventions ils travaillent, combien sont rouleurs ou titulaires en édition ou en presse magazine. Nous avons ainsi mis au jour, après l'envoi d'un questionnaire aux 160 syndiqués répertoriés comme non-piétons en presse quotidienne payante, une liste de plus de 100 personnes susceptibles d'effectuer des services en presse, car la liste Annexe III était devenue beaucoup trop étroite pour nos besoins.

Paradoxalement, si les piétonnages se raréfient (en attendant saint Recapp 2 ?), les services sont nombreux et les « vieux » rouleurs ont pris l'habitude de prendre leurs vacances en même temps que les piétons, ce qui ne nous facilite pas la tâche. En fait, chacun s'est installé et a pris ses aises dans une précarité éternelle. Nous pouvons ainsi aider de manière ponctuelle, car l'existence de la permanence est liée aux accords Recapp, des syndiqués de l'édition que se sont retrouvés au chômage après dix ou quinze ans d'adhésion dans l'ombre, sans avoir jamais rien demandé à la permanence. Certains n'étaient pas peu surpris que nous les appelions, habitués qu'ils étaient que le syndicat ne s'intéresse jamais à eux. La permanence bénéficie ainsi d'un sang neuf, de correcteurs d'expérience, qualifiés, qui doivent acquérir les réflexes propres à la presse. C'est pourquoi il est nécessaire que les équipes en place témoignent un peu de patience avec ces rouleurs nouvelle manière, qui sont souvent d'excellentes recrues. De fait, les lignes de la permanence bougent, puisque ces vieux syndiqués, selon leur ancienneté syndicale, arrivent tout de suite derrière les rouleurs Annexe III.

Après lettres de relance, liste de radiations, re-relances, appels téléphoniques, les effectifs du syndicat sont descendus de 450 à 300, et on y voit beaucoup plus clair ; c'est-à-dire que 150 personnes qui ne payaient plus leurs cotisations ne pourront pas voter lors du scrutin du 29 mars, contrairement à celui de mars 2007, où des correcteurs radiés avaient voté et participaient à la liste de diffusion syndicale. C'est la vérité des prix, nous sommes 300 « vrais » syndiqués actifs, tous à jour bientôt, espérons-le, de cotisations. Des formacomistes adhèrent au syndicat presque chaque semaine. A ce jour, 220 syndiqués peu ou prou sont en règle au moins au 30 juin 2007. Il faut savoir que, quand un syndiqué envoie son chèque, il solde souvent une année complète, de préférence en début d'année pour l'année précédente, quand plane l'ombre du percepteur. Donc février est la saison des sous et des attestations pour le syndicat.

**Candidat au mandat de trésorier,** Christophe Dulieu, reprendra les comptes en main, après trois ans de quasi-carence. L'expert-comptable nous coûtera moins cher puisqu'il établira un bilan par an au lieu de deux (!), le syndicat n'a pas besoin de la comptabilité d'une entreprise. Là aussi grand ménage, il faut dire que le fait de passer par un cabinet professionnel ne simplifie pas les choses, au contraire. Un peu de bonne franquette alliée à un bon sens rigoureux, plus le logiciel de comptabilité devraient nous faire retomber sur nos pattes. Il faut savoir que le syndicat perd de l'argent depuis trois ans. Nous vivons sur notre trésor de guerre, nous devons le gérer drastiquement. Les cotisations sont réparties à la hausse, avec pour certains un rattrapage sur trois ou quatre ans, nous

verrons quel impact cela peut avoir sur nos comptes. Nous pouvons tenir longtemps a minima puisque nous n'avons pas de loyer, étant logés gracieusement à la bourse du Travail par la mairie de Paris. Outre les frais de fonctionnement et les cotisations Cogétise,

notre plus grosse dépense est le bulletin *Cantonade*, vitrine de notre syndicat. Une édition électronique est envisageable pour ceux qui le souhaitent, mais en tant que gens du papier, nous sommes dans notre majorité attachés au bulletin usuel.

## Conclusion

L'activité du comité pour l'année écoulée peut se résumer à deux choses :

En bas : reprise de contact avec les syndiqués. Remise en ordre des comptes et du fichier des syndiqués.

En haut : reprise de notre place légitime dans l'Inter.

Dans un cas comme dans l'autre, le syndicat a récupéré une crédibilité qu'il avait malheureusement perdue.

Mais nous sommes toujours confrontés à un problème qui est en quelque sorte une tradition chez les correcteurs : la division. Alors même que nous retrouvons une crédibilité perdue, tous ces efforts risquent d'être remis en cause par l'attitude de certains camarades trop sensibles aux sirènes de l'éclatement : la tentation « tout Info'com » et la tentation « tout SNJ-CGT ».

J'appelle tous nos camarades à resserrer les rangs pour permettre au Syndicat des correcteurs de renforcer ses positions et de défendre un projet qui dépasse largement les adhésions circonstanciées à l'une ou l'autre solution et qui, s'il se réalise, permettra l'unification de l'ensemble des syndiqués de la CGT en presse quotidienne. Et n'oublions pas que, pour ce qui nous concerne – ce qui nous différencie de nos camarades typos ou rotatistes –, nous avons une majorité de syndiqués dans d'autres secteurs, en particulier dans l'édition.

---

Ce rapport d'activité a été approuvé en comité syndical le 19 février 2008 par 7 voix pour, 1 contre et 1 abstention. Lors de la même séance, Christophe Dulieu a été élu trésorier du syndicat à l'unanimité.



# Compte rendu des réunions du comité Inter

## Réunion du 4 septembre 2007

**Les Echos/la Tribune.** La SEM des *Echos* a obtenu l'accord que les effectifs ne seront pas touchés pendant au moins trois ans, la clause de cession est multipliée par trois.

**Le Monde.** La vente des journaux du Pôle Sud amène de l'argent. Il est question de restructurer le siège éditorial et l'imprimerie, de décentraliser l'impression. Pour l'Inter, il est hors de question de décentraliser l'impression sans perspectives, le plan doit s'étendre aux régions. Un collectif sièges éditoriaux/impression doit rencontrer Jantet.

**Distribution.** Le dépôt de Charenton va fermer, SPPS va passer de quatre à trois dépôts sur la région parisienne.

**SPQN.** Rencontrer le syndicat patronal à propos des négociations à l'imprimerie du *Figaro*, chez Riccobono, CIPP, Offprint. Les nouveaux outils appellent de nouvelles charges de travail. Il faudra des reconversions et des mutations pour résorber les sureffectifs annoncés, et il faut envisager une prolongation du Recapp.

La commission des salaires doit travailler sur un indice spécifique aux salariés de la presse parisienne.

---

## Réunion du 10 septembre 2007

Question lancinante : trouver un fonctionnement de l'Inter au niveau du secteur prépresse.

**La Tribune** en est au même point qu'en juin. La CGT doit appuyer les revendications du CE et les porter au niveau régional. L'Inter doit faire passer un message fort pour avoir des garanties sur un repreneur fiable.

La société des Echos et Boétie Compo ont obtenu d'énormes garanties de la part de LVMH par rapport au droit du travail. Doit-on demander le soutien du SPQN pour *la Tribune* ?

**JO.** Le nouveau préfet est arrivé avec dans la corbeille de la mariée une belle charge de travail supplémentaire, la Lettre aux éducateurs de Sarkozy, imprimée à 1,2 million d'exemplaires.

---

## Réunion du 24 septembre 2007

**Modernisation des imprimeries parisiennes** (CIPP, Roissy Print), toujours. Logiquement les accords

d'entreprise sont bordés par les accords régionaux, mais trop de rotos resteraient sur le carreau, il faudrait rallonger le Recapp de trois ans, et ce ne sera pas suffisant.

**France Soir.** Nouvelle imprimerie à Corbeil, 13 nouveaux adhérents CGT.

**La distribution** met sur pied son projet syndical, SPPS doit rencontrer la fédé pour le lui soumettre.

**JO.** Le tournage est mis en place dans les équipes, avec augmentation salariale, ce qui crée un nouveau différentiel avec les personnels de la Dirjo, alors qu'il était question à l'origine de lisser les salaires des deux entreprises siamoises.

---

## Rencontre CGT/SPQN du 8 octobre 2007

**Toujours les imprimeries :** il faut trouver de nouvelles organisations et de nouvelles charges de travail afin d'éviter la casse sociale, l'échéance c'est la fin 2008. Maurel assure que les éditeurs se sont engagés dans la modernisation, avec l'acquisition de machines aux capacités révolutionnaires. Des démarches auprès des pouvoirs publics sont engagées pour proroger l'accord Recapp jusqu'en 2011. Le groupe Amaury serait intégré au dispositif. Mais avant de faire fonctionner des cellules de reclassement pour ceux que le Recapp ne concernerait pas, il faut d'abord songer à appliquer jusqu'au bout le Recapp en cours, par exemple la voiture-balai, et faire respecter les accords signés. Les problèmes doivent être traités au niveau régional, d'après un calendrier à établir.

---

## Réunion du 15 octobre 2007

**Inter consacré au JO.** Examen de la situation. Le plan social a été appliqué mais la nouvelle plate-forme rédactionnelle a pris du retard. Les accords sont-ils remis en cause ? Le tournage des équipes a été mis en place, ce qui entraîne une augmentation de 3,3 % de la masse salariale, qui doit passer de 24.714 K€ hors charges en 2004 à 12.956 K€ fin 2012, ce qui représente un coût divisé par deux. Un rapprochement avec la Documentation française est prévu, avec des synergies entre la comptabilité et les directions informatiques. La charge de travail de la Documentation française sera rapatriée sur des machines labeur-presses.

**Distribution.** Muller doit toujours recevoir les

secrétaires de l'Inter sur la création du syndicat de la distribution.

**GPEC.** Il faut remettre ces réunions dans la course ; forcer le SPQN à parler multimédia et passerelles prépresse ; trouver des solutions salaires plus formations ; rattacher la distribution à ce plan, y faire adhérer les NMPP lors de la restructuration à venir ; réintégrer les permanents dans le plan.

---

## Réunion du 22 octobre 2007

Le **JO** est à l'ordre du jour, avec l'augmentation imprévue de la masse salariale et le rapprochement avec la Documentation française, la différence de statuts avec la DJO.

**Le Monde.** L'Inter doit taper du poing sur la table afin que la direction prenne en compte les accords passés et le paritarisme. Un audit doit avoir lieu sur l'imprimerie, ce qui pourrait signifier pas de modernisation, contrairement à ce qui avait été conclu.

---

## Réunion du 12 novembre 2007

**La Tribune.** Courrier à Weill, le repreneur, pour une prise de contact. Les salariés demandent les mêmes garanties que pour les *Echos*, trente-six mois sans licenciements. L'Inter va demander que tous les éditeurs prennent des engagements pour assurer la pérennité de la pluralité de la presse.

**Debriefing sur le congrès de la Filpac,** à Lille. Les grandes orientations sont la sécurité sociale professionnelle, la convergence numérique.

**Augmentations salariales.** La NAO boîte par boîte ne remplace pas la négociation SPQN, qui s'applique à tous les adhérents.

---

## Réunion du 19 novembre 2007

**Plan social aux NMPP,** qui va se jouer sur des départs anticipés. Il faut négocier au niveau national pour toute la distribution, passage de 185 dépôts à 130, que deviennent ces salariés ? L'Inter doit faire une déclaration sur l'éclatement de la loi Bichet, qui mutualise les moyens pour permettre à tous les éditeurs d'être distribués.

**Un comité Inter élargi** est programmé pour le vendredi 23 avec comme thèmes le pouvoir d'achat et la proposition de fonctionnement de l'Inter.

## Réunion du 26 novembre 2007

**Les négociations salariales** avec le SPQN sont sorties de la politique indiciaire, au final l'augmentation salariale est supérieure à l'indice, ce qui est une reconnaissance implicite d'un coût de la vie plus cher pour les salariés de la presse écrite.

Au *Monde*, Jantet ne parle plus de moderniser l'imprimerie, tout est bloqué.

**Le SDC propose des statuts transitoires** à Info'com afin de faire fonctionner le groupement syndical des sièges éditoriaux.

---

## Réunion du 3 décembre 2007

**+ 0,80 % d'augmentation salariale** sur les barèmes ouvriers, employés, cadres, journalistes.

Weill, le nouveau propriétaire de *la Tribune*, est prêt à adhérer au SPQN.

Débrayage au pôle magazines du *Monde* : un plan social porterait sur 80 à 100 personnes.

---

## Réunion du 10 décembre 2007

**Réunion du comité exécutif national** de la fédé les 6 et 7 décembre. Richard Wilf en est membre. Cinquante-trois commissions diverses et variées sont mises sur pied, ce qui fait un peu beaucoup. Certains des membres de l'Inter sont prévenus qu'ils font partie de commissions, ils n'avaient pas été avertis.

---

## Réunion du 17 décembre 2007

Un projet d'accord a été signé à *la Tribune*, qui parle surtout de primes distribuées aux salariés. Les garanties d'emploi courraient sur six mois, il n'y aurait pas de plan social, mais trente à quarante départs volontaires seraient demandés. L'Inter désire que Weill s'engage à respecter les accords 2004.

**Imprimeries.** Un rapprochement *Figaro/le Monde* se dessine. Le secrétaire roto Letréguilly et Maurel, président du SPQN, ont rendez-vous au ministère du Travail à propos de la pénibilité.

Au *Figaro*, cent départs volontaires vont être encouragés.

---

## Réunion du 7 janvier 2008

**Le Monde.** Patino et Jantet ont démissionné, plus d'interlocuteurs pour l'Inter. Soit les

actionnaires désignent une nouvelle direction, soit un administrateur est nommé. Le DRH groupe veut tenir des GPEC entreprise par entreprise, contrairement à l'esprit des accords, il faut ramener les éditeurs sur le périmètre régional. GPEC : léthargie du SPQN, les réunions ne donnent rien.

---

## Réunion du 14 janvier 2008

**Projets de concentration dans les imprimeries.** A chaque fois ce sont des salariés qui vont se retrouver sur le carreau, et il faut trouver des solutions sociales dans le cadre du paritarisme. La pyramide des âges rend les choses très compliquées, sinon un chèque valise serait la solution.

---

## Réunion du 30 janvier 2008

**Réunion qui se tient à l'Afir,** l'école professionnelle des rotos. Il s'agit de dégager la constitution du nouvel Inter. Où en est l'union des trois syndicats de filières de métiers ? Pour l'instant nulle part. Seul le Syndicat des imprimeries parisiennes est constitué. Les cadres des imprimeries intégreront le SIP. Le syndicat de la distribution a bien des statuts mais attend le soutien de la fédé. Quant à Info'com et au Syndicat des correcteurs, malgré des déclarations d'intention, rien n'a bougé depuis six mois. Les patrons pensent que la CGT dans les sièges éditoriaux n'existe plus. Les adhésions envisagées ne sont pas au rendez-vous, bref le nouvel Inter, ou son ébauche, n'a pas fait ses preuves. Comment faire pour avancer ? Comment se positionner sur l'ensemble des médias ? Il est décidé de laisser les statuts provisoires de côté et d'être pragmatique, même si tout ne peut être réalisé d'un coup. Un projet professionnel et syndical sera élaboré pour chaque filière, avec un calendrier et des échéances. Un comité Inter élargi devrait tenir les troupes au courant de ces avancées.

**Le Monde.fr.** Lagardère s'est introduit dans le capital. Fotorino et David Guito (*les Echos*) sont à la direction du quotidien.

**Le Recapp 2 se précise.** Quid alors du Recapp 1, non

abouti, de ceux qui ne sont pas encore partis, la voiture balai, les salariés qui figurent sur l'Annexe III ?

La pyramide des âges dans les imprimeries ne permet pas l'application d'un plan social. Il faut trouver d'autres solutions, rapatrier de la charge de travail, mettre en place la sécurité sociale pro, placer les listés de l'Annexe III. Les relations sociales ont changé, elles sont à reconstruire.

---

## Réunion du 4 février 2008

Si une solution sociale n'est pas trouvée pour les imprimeries, il y aura un conflit social dur. La concentration de l'impression PQN sur deux sites serait préjudiciable pour les petits titres, qui se retrouveraient en queue de pige, sans aucune latitude et avec le risque d'une mauvaise distribution. Avec à la clé des risques économiques, et la place finalement seulement pour deux quotidiens généraux et un économique. L'Inter décide de communiquer en direction de ces petits éditeurs.

**Négociations salariales.** Les patrons veulent sortir de la politique indiciaire au moment où l'inflation repart.

**Mutuelle.** Certains quotidiens tentent de se désengager du module presse parisienne au profit de modules individuels. Les attaques portent sur tous les fronts, les adhérents du SPQN tentent de désagréger le paritarisme, en pratiquant la GPEC (gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences par entreprise, en dénonçant individuellement les accords signés collectivement.

---

## Réunion du 12 février 2008

Le projet de deux imprimeries pour les quotidiens nationaux se précise, une pour les tabloïds et une pour les journaux en format berlinois, CIPP et Roissy Print.

**Sièges éditoriaux.** Typos et correcteurs sont priés de s'entendre. Des référents ont été désignés dans chaque titre. Un projet professionnel et syndical doit être prêt pour le début avril.

L'Inter doit rencontrer la Filpac à propos de la distribution ; ainsi que la nouvelle direction du *Monde*.



# Rapport de la secrétaire au placement

## I. – PRESSE QUOTIDIENNE

Pour l'année 2007, le plan Recapp a permis 5 piétonnages : 2 aux *Echos*, 2 à *la Tribune*, 1 au *Monde*, plus un poste compensatoire au *Figaro Magazine* obtenu par le Comité inter.

En dehors de ces postes fixes, le comité a fourni des suites au *Journal officiel* en CDD de trois mois pour 8 personnes, qui sont par ailleurs susceptibles d'être rappelées circonstanciellement.

A *l'Humanité*, plusieurs suites ont été fournies, dont une pour un recappable, un congé-maternité, deux mi-temps, et une personne provisoire sur un départ en retraite.

Au *Parisien*, une suite a été donnée pour un congé maladie de plusieurs mois en plus de la liste restreinte ; aux *Echos*, le plan de formation établi dès septembre a permis de prévoir des remplaçants réguliers suivant le planning de formation dont deux se partagent également les remplacements de délégation syndicale (3 mensuelles) et de RTT (45 annuelles). Une suite est pourvue par trois permanenciers, candidates parmi lesquelles la direction choisira un nom le 1<sup>er</sup> mai.»

Au *Figaro*, une seule suite, mais au *Monde* quotidien et au *Monde 2*, des suiveurs ont formé une liste relativement importante, de même à *l'Equipe*.

A *Metro*, la liste des remplaçants s'établit à 4 personnes, à *France Soir* 2 ou 3. Pour le total des services distribués, voir le tableau récapitulatif.

Les effectifs officiels de l'Annexe III sont d'environ 30 personnes, comprenant 3 personnes qui ne travaillent pas en presse (pour des raisons personnelles), 4 personnes qui ont bénéficié d'un stage Mediafor, un congé-maternité, et un rouleur qui doit partir en Recapp.

Parmi ces 30 personnes encore, 6 ont 55 ans et plus (hors *JO*).

Les effectifs hors Annexe III se montent à 21 personnes, ayant travaillé au moins une fois en presse en 2007, sous quelque statut que ce soit. Parmi elles, 6 ont 50 ans et plus.

Ce qui donne environ une population de 50 personnes, plus ou moins régulières, et qui répondent présent quand on les appelle, quelquefois au jour le jour.

Ces syndiqués sont qualifiés par Formacom dans leur majorité, compétents sur des matériels divers et

contradictoires et à la paye et au statut variables.

Il est maintenant évident pour le comité que la liste Annexe III des rouleurs admis par le SPQN est insuffisante et contraignante, et doit être donc complétée par une nouvelle liste. Les cassetins (ou services correction) avaient commencé à recruter leurs propres remplaçants sortant de Formacom, et nous avons profité de cette sélection : nous avons « récupéré » ces suiveurs pour les faire tourner sur plusieurs titres et parfaire leur expérience.

Mais nous leur avons demandé à tous de se mettre à jour de leurs cotisations, ce qu'ils ont fait sans rechigner. Le comité syndical poursuit sa politique de mise en ordre des fichiers, les rouleurs radiés ont été successivement écartés de la permanence, laissant la place libre à d'autres, ce qui a été immédiatement bénéfique pour les plus jeunes.

Pour le second semestre, et en particulier pour les dernières vacances scolaires, la permanence a fourni 30-35 services par semaine, en dehors des suites déjà pourvues, ce qui signifie que nous avons fait appel à de jeunes syndiqués jusqu'à mars 2007. Ils ont, à cette occasion, prouvé des compétences et une adaptabilité remarquables, dues à notre école Formacom, rappelons-le. Cette aubaine exceptionnelle ne peut pas être suivie de travail régulier, je l'ai redit aux jeunes, et le début d'année 2008 a été le retour au calme plat. Il faut donc que les rouleurs fassent confiance à la permanence syndicale non pas pour une question de « droits » acquis mais en ce qui concerne la répartition du travail.

C'est ce qui se passe depuis quelques mois : certains sont partis en stage à Mediafor, d'autres en vacances ou en récupération d'Assedic, en concertation avec le comité syndical.

Savoir et faire savoir que le placement est toujours opérationnel et efficace est la meilleure façon de conserver des postes en presse parisienne et de faire reconnaître Formacom. Les services à la semaine, voire à la journée, tirent vers le haut les revenus des correcteurs précaires en piges, presse périodique ou édition et attirent de nombreux syndiqués, ce dont on ne peut pas se plaindre.

Le peu de places « en pied » à fournir ne peut pas motiver les stagiaires sortant de Formacom, l'intérêt du placement se situe dans ce complément de revenus, très aléatoire certes, mais important sur une année.

## II. – PRÉCARITÉ ET PLACEMENT

Il est vital pour le syndicat d'accorder plus d'attention à cette nouvelle façon de travailler en presse : on ne se place plus dans une file d'attente pour un piétonnage lucratif, mais on prend un ticket syndical pour agrémente ses revenus mensuels ou annuels, ce qui n'est pas du tout le même état d'esprit professionnel et syndical. Le comité est obligé de déplacer ses préoccupations entre les privilégiés de la presse et les autres secteurs, dont les précaires. C'est pourquoi nous avons établi un questionnaire qui a été envoyé à tous les syndiqués figurant dans le fichier « rouleurs ». Le but de ce recensement est d'actualiser les données et d'avoir une vision plus précise des ressources de la profession. Tous les retours seront soigneusement étudiés et triés : déjà sur quelques dizaines de questionnaires remplis, on s'aperçoit que le salaire minimal à l'heure peut descendre jusqu'à 9 euros et que le problème de la paye en agessas est très répandu. Quel est le tarif horaire ? C'est une question récurrente sur le téléphone du syndicat. Il faudrait que nous puissions répondre en connaissance de cause.

Enfin, parler de la précarité chez les correcteurs, que ce soit en édition ou en presse, c'est aussi évoquer les souffrances morales de cette situation. Même si nous avons, aux heures de gloire du Syndicat du livre, su gérer l'intermittence avec élégance, et pour certains en la revendiquant, ce n'est plus le cas pour la nouvelle génération qui vit, comme toutes les autres professions, une remise en question des acquis.

Il n'y a plus d'horizon radieux ; pour les plus anciens rouleurs, chaque comité syndical est source de stress et de doutes ; pour les plus jeunes, c'est la galère de s'assurer des piges en fixe, tout en restant disponible de temps en temps pour le placement. Ne pas savoir du jour au lendemain si on aura du travail, pour les plus favorisés d'une semaine à l'autre, d'une suite à l'autre, c'est très éprouvant.

A la sortie de Formacom, un nouveau correcteur met à peu près six mois pour s'assurer de petits boulots réguliers. En presse périodique, en édition en ligne, en piges, dans la communication, on ne cherche pas un correcteur, on cherche un SR, c'est-à-dire quelqu'un de polyvalent qui fait de la préparation de copie, de la réécriture, de la mise en page, de l'édition et de la correction.

Quelqu'un qui sait tout faire, c'est très rentable pour

les employeurs, mais la plupart en abusent pour des paies de misère. Travailler à domicile devant son écran, c'est attendre des petits textes, au compte-gouttes, puis en avalanche, selon les besoins, être scotché à son ordinateur.

Le travail reçu est toujours urgent, mais le salaire lui, arrive quelquefois deux mois après ! Agessa ou salaire : prendre le risque de négocier avec l'employeur, c'est accepter de perdre le boulot si on refuse les agessas.

Pas le temps d'être malade (le comité syndical s'est rendu compte, en septembre, que la majorité des rouleurs n'avait jamais eu de visite médicale !), pas ou peu d'occasions de prendre des vacances en famille, un rythme décalé par rapport à la majorité des salariés, peu de loisirs, difficile de s'engager dans des activités à jours fixes. On comprend qu'assurer du travail pour deux mois au *Journal officiel* ou à *l'Huma* soit vécu comme une tranche de repos ! Il faut un moral d'acier, quand est correcteur débutant, mais aussi rouleur de 50 ans depuis des années en presse !

Mais malgré tout cela, la solidarité existe entre les correcteurs organisés en « réseaux formacomistes », par promotion. Beaucoup gardent le contact et se refilent les boulots, les conseils et les tuyaux. Contactés par le placement dans les coups de feu, tous veulent partager les services, en laisser pour les copains, recommandent Untel ou Untel qui n'a rien pour le moment.

Rendons hommage à cette solidarité souterraine dont l'école encore une fois est la source. Le syndicat doit canaliser dans ses effectifs cette énergie solidaire et l'amener au comité, car elle manque cruellement.

Le placement ne peut pas être n'importe quelle agence d'intérim mais bien plutôt un point de convergence des intérêts professionnels et syndicaux auquel les correcteurs précaires devraient de plus en plus s'intéresser.

Bon courage à tous.

Merci à Laurent, Annick et les autres pour leurs témoignages.

N'hésitez pas à publier dans *Cantonade* vos réflexions sur la précarité.

CLAUDE AMOUR

*Les adjoints au placement Chaâbane Lakel et Franck Leclercq ne cautionnent pas le rapport de la secrétaire au placement dont les propos ne reflètent que son point de vue.*

## Rapport du trésorier

Grâce à des rappels de cotisations, sur les 68 272 euros de « chiffre d'affaires », presque 20 000 euros viennent d'années antérieures (2004, 2005, 2006), nous avons dû malgré tout faire une provision sur les pertes engendrés par Correcteur.com, 55 000 euros qu'on ne retrouvera jamais. Nous aurons les chiffres exacts de cette perte qu'au moment où Correcteur.com sera fermé définitivement. Nous avons aussi dû provisionner aussi environ 17 000 euros concernant les prêts pour les syndiqués, argent, encore une fois, qu'on ne retrouvera jamais, il faudra que le

prochain trésorier fasse le point avec les différents camarades qui doivent de l'argent au syndicat et trouve des solutions. Du coup, le déficit énorme, comme vous avez pu le constater sur le compte de résultat sur le tiré à part, est de 63 993 euros.

En conclusion, les cotisations rentrent difficilement, les charges ne baissent pas, des économies sont donc à faire ainsi qu'une mise à plat des différents comptes établissant le bilan.

CHRISTOPHE DULIEU

## Rapport de la commission de contrôle

La commission de contrôle s'est réunie le 5 février 2008 et a examiné les comptes du syndicat portant sur la période d'août 2007 à janvier 2008. A la suite de ce contrôle, elle n'a aucune remarque particulière à formuler.

Par ailleurs, elle a étudié le recours du 28 janvier de Sylvie Standley, invoquant l'article 35 du règlement intérieur qui interdirait, selon elle, à Franck Leclercq,

Dominique Ros de La Grange et Michel Simongiovanni de se présenter au comité. La commission, s'en tenant au pied de la lettre, a constaté que ces camarades ne s'étaient pas mis hors profession et que donc cet article du règlement intérieur ne saurait leur être appliqué.

Le 14 février 2008,

François Delcombre  
et Silvio Matteucci

## Comptes rendus du comité syndical

### Séance du 11 septembre 2007

**Présents :** Guibert, Hébrard, Cols, Lakel, Dulieu.

**Excusés :** Gomel, Amour, Leclercq.

**Formacom.** Le conseil d'administration se réunit ce samedi 15, avec désignation d'un nouveau président, Denis Dutheil étant démissionnaire. Le conseil régional d'Ile-de-France n'a pas renouvelé sa subvention pour le stage de lecteur-correcteur, et la question du renouvellement du bail ne se pose plus, ce sera non. Pour les 3 équivalents temps plein, 4 salariés dans la vraie vie, il faudra réfléchir à une solution sociale.

**Rapprochement syndical SDC/CSTP.** Une commission de correcteurs s'attelle à proposer aux typos les modalités d'une superstructure chapeautant les deux syndicats afin d'entrer dans le vif du sujet, la création d'un groupement syndical, qui représentera dans l'Uside les sièges éditoriaux.

**Préparation de l'AG.** Pour des raisons pratiques, il est souhaitable que la personne qui décrochera l'AG

du 29 septembre soit la même que celle qui procède à l'enregistrement de ladite AG : appel est fait aux volontaires.

**Cantonade.** Le bulletin devrait être livré vendredi ou lundi, Là encore, appel est fait aux volontaires pour le mettre sous enveloppes et le poster.

Christophe Dulieu, responsable des publications syndicales, souhaite former un successeur au montage, pour le prochain comité, lors de la fabrication du prochain *Cantonade*. Et encore un volontaire, un !

**Peinture.** Le local syndical va être repeint, coût des travaux : 3.000 €, les comitards se contentant de démonter les étagères et d'archiver les piles de *Cantonade* dans les placards.

**Réunion Inter.** Le comité Inter doit communiquer sur la situation des *Echos* et de *la Tribune*, enchaînés dans la même tourmente, et demander un rendez-vous au SPQN, rappelant l'usage du paritarisme, le respect des accords et leur esprit, du dialogue social

et des IRP. • Les secrétaires de l'Inter rencontrent le nouveau préfet du **JO** le mercredi 11. • Courrier à SPPS (Société Presse Paris Service), qui ferme le dépôt de Charenton, le seul des quatre dépôts à gagner de l'argent, mais qui emploie les seuls syndiqués CGT du secteur, demandant à rencontrer la direction. • Rédaction d'un appel pour la journée de rentrée de la CGT, le 20 septembre, et préparation d'une forte mobilisation. • Réunion de la commission Inter qui doit travailler sur un indice des prix spécifique aux salariés de la presse en vue des prochaines négociations salariales.

---

## Séance du 18 septembre 2007

**Présents :** Lakel, Hébrard, Lavacquerie, Cols, Amour.

**Cantonade.** Il y a une erreur page 4, à propos de l'autorisation de prélèvement automatique. Les coordonnées de la banque du syndicat n'apparaissent pas : il s'agit de la Caisse d'Épargne, 21 rue du Louvre, 75 001 Paris. Tous ceux qui souhaitent être déchargés du souci des cotisations peuvent choisir le prélèvement automatique et indiquer à leur banque la date et le montant du prélèvement choisi. Le bulletin est parti par la Poste le lundi à 13 heures.

**Formacom.** Le conseil d'administration a eu lieu le 15 octobre. La subvention du stage de lecteur-correcteur, qui équivalait à 8 places, n'a pas été reconduite par le conseil régional d'Ile-de-France dans le cadre des restrictions de crédit touchant la formation professionnelle d'une part ; en raison de la longueur du stage d'autre part (plus de 700 heures). L'école aurait dû lisser les formations et en particulier couper ce stage en deux afin qu'il continue d'être subventionné. Ce qui reste à faire afin de représenter le dossier pour 2009. Il reste quelques places dans le stage d'éditeur-réviseur qui débute le 10 décembre pour s'achever le 18 février 2008. Si quelques personnes supplémentaires (piétons sur le budget formation, ou rouleurs par l'intermédiaire de Médiafor) suivent ce stage, l'équilibre de l'école pour 2007 sera assuré. Le nouveau président pressenti est Philippe Cols. Il sera désigné lors de l'AG qui se tiendra le samedi 13 octobre à 11h30, précédée du conseil d'administration à 10 heures. L'ambition présente est de ne licencier personne, en tout cas de trouver des solutions acceptables. Il nous reste neuf mois pour cela. Le propriétaire des locaux demande une hausse de loyer de 35 %, passant de 42.000 euros annuels à 57.000. Ce loyer est impossible à suivre dans l'état de l'école et le bail ne sera pas renouvelé. Il va être demandé une indemnité d'éviction au propriétaire. Plusieurs pistes

sont à explorer, entre autres un « hébergement » chez les rotos ou un loyer chez les typos. Il y a besoin de 150 mètres carrés au bas mot.

**Permanence.** Il devrait y avoir un poste à pourvoir début 2008 au **Figaro**, mais la direction nous soumet à la douche écossaise. L'Inter a rencontré la direction du **Monde** la veille. Ranchet, DRH, « offre une ouverture » en proposant que le départ à la retraite soit remplacé. Quant aux deux Recapp, il propose une revoyure fin 2008, avec bien sûr en arrière-pensée de reclasser des personnels excédentaires dans le groupe. La permanence se retrouve nue. Pour couronner le tout, le rouleur en position d'être piétonné au **Monde** est en retard important de cotisations. Le comité est d'accord pour trouver un autre nom, en accord avec la réglette, le minimum pour un syndiqué, même non militant, étant de payer les cotisations syndicales. Un piéton demande à changer d'équipe pour avoir des horaires de jour. Les quelques très rares postes à venir seront dévolus aux rouleurs listés, car celui qui serait amené à remplacer ce piéton à **France Soir** serait payé au moins 20 % de moins au moins. Le comité va voir si un échange est possible avec un piéton d'une autre équipe, ce qui ne léserait personne.

**Inter.** Le dépôt de Charenton va fermer, rencontre avec la direction de SPPS le jeudi 20 à 14 heures.

**Les discussions** entre typos et correcteurs achoppant sur l'organisation de la nouvelle structure à mettre en place, les rotos rappellent leur attachement à la constitution rapide de l'Uside, remplaçant l'Inter.

---

## Séance du 25 septembre 2007

**Présents :** Anne Hébrard, Philippe Cols, François-Georges Lavacquerie, Gilles Gomel, Chaâbane Lakel, Isabelle Dessommes.

**JO.** Besoin de 8 rouleurs pour une embauche à plein temps d'octobre à décembre + 2 de novembre à fin décembre. Une liste de rouleurs mise au point par la secrétaire au placement a été proposée au **JO**. Ces rouleurs seront testés par les réglettes, ceux qui seront retenus seront prioritaires en cas de surcharges de travail.

**La Tribune.** Le plan Recapp qui était bloqué devrait être mis en application d'ici quelques jours, ce qui permettra l'embauche définitive des deux suiveurs.

**Le Figaro.** Valse hésitation de la direction à propos d'un poste dévolu à la permanence. Ce serait sur le quotidien ou sur le magazine, et au barème. A suivre.

**Le Monde.** Un poste de piéton (remplacement d'un départ en retraite) est à pourvoir, les embauches

correspondant aux deux départs en Recapp ayant été différées par la direction. Les deux candidats possibles ont la même ancienneté, la même compétence professionnelle et sont appréciés du cassetin. Le comité choisit de piétonner l'une à la préférence de l'autre au regard de sa pratique militante, DP en butte au harcèlement moral de sa supérieure hiérarchique et menacée immédiatement dans son travail de pigiste. Le cassetin refuse de suivre l'avis du comité et veut imposer son propre choix, l'autre candidat. A suivre.

**L'Équipe.** Fin des négociations du deuxième plan social (4 départs en Recapp), il y aura 2 emplacements d'équipiers et le remplacement d'un adjoint chef de service. Les postes devraient être dévolus aux rouleurs de l'annexe III, avec accord de la réglette. Le sous-effectif créé à l'**Équipe** (de 12 à 11) sera compensé par des appels à la permanence.

**Assemblées générales ordinaire et extraordinaire.** La trésorière adjointe sera spécialement présente afin de permettre aux syndiqués en retard de cotisation de se mettre à jour. Des formulaires pour les virements automatiques seront également disponibles.

**L'Inter.** Le syndicat de la distribution (l'un des trois syndicats du nouvel Inter) se met en place ; le SPPS a proposé un projet pour ce futur syndicat qui serait ouvert au SGLCE. SDC et Info'com doivent redoubler d'efforts pour mettre au point un groupement syndical des sièges éditoriaux regroupant à terme tous les personnels concernés.

**Une prolongation du plan Recapp** pourrait être mis en place au niveau régional pour résorber les sureffectifs des imprimeries liés aux modernisations en cours. Il est décidé de rediscuter les accords passés avec le SPQN afin d'ouvrir les possibilités de reclassement pour les salariés qui ne sont pas en âge de partir en retraite, à l'intérieur de toutes les filières éditoriales, y compris dans le multimédia. Il faudrait pour cela rouvrir les commissions paritaires; l'accord du 30 novembre comprend d'ailleurs une enveloppe pour des formations de reconversion.

---

## Séance du 10 octobre 2007

**Présents :** Anne Hébrard, François-Georges Lavacquerie, Franck Leclercq, Christophe Dulieu, Eric Zivohlava, Claude Amour, Philippe Cols.

**Cotisations, rappel :** en décembre seront exclus définitivement les adhérents portés sur la liste de radiations publiée dans *Cantonade* qui n'auront pas payé les cotisations allant jusqu'au 31 décembre 2006. Un échéancier, des chèques à déposer mensuellement font partie de la panoplie possible. Une demande

de prélèvement automatique est envoyée sur simple demande au syndicat. De nouvelles lettres de rappel partiront courant décembre, demandant à ceux qui ne sont pas à jour au 30 juin 2007 de contacter la trésorière adjointe, Isabelle Dessommes.

Du fait de la mise en place du système **Cogetise**, qui fait remonter la majorité des cotisations à la Fédé et nous désargente, nous serons de plus en plus stricts sur les rentrées de cotisations.

**Permanence JO :** le **JO**, faisant face à un surcroît d'activité à cause de l'inadéquation de la mise en place de la nouvelle plate-forme éditoriale, s'est adressé à la permanence pour qu'elle lui fournisse une liste d'une dizaine de rouleurs pour travailler à temps plein de nuit jusqu'à fin décembre. Le comité a établi et transmis au **JO** une liste de rouleurs à jour de leurs cotisations pour ces postes.

Le bureau du comité rendra visite à l'équipe **JO** du matin mardi 16 octobre, et rencontrera la responsable de la formation des correcteurs. Puis nous rendrons visite à l'équipe de nuit, le même jour (le soir donc).

**Prêts personnels :** un point sera fait sur les prêts personnels accordés au fil des ans par les précédents comités et dont bon nombre n'ont pas été remboursés. Le comité enverra une lettre de relance à tous ces camarades en leur demandant de régulariser ces emprunts (remboursement et échéancier). La liste des prêts sera publiée dans *Cantonade* dès qu'elle aura été établie. Pour éviter de tels oublis à l'avenir, le comité a pris la décision que les prêts personnels, accordés dans des situations exceptionnelles, le seront uniquement contre chèques.

**Compte rendu de l'assemblée générale de l'Antrapresse.** Voir page suivante.

Une partie du bureau étant à Balaruc pour cette AG, il n'y a pas eu de comité la semaine dernière.

**Déclaration signée avec Info'com.** La secrétaire déléguée a réagi vivement auprès des secrétaires Info'com par mail à l'offensive tout-terrain et solitaire d'Info'Com, qui communique tous azimuts, alors que nous avons signé une déclaration commune il y a dix jours. Les anciennes habitudes et pensées hégémoniques sont à proscrire désormais. Les correcteurs actifs dans les cassetins sont invités à se rapprocher d'Info'com. Une tournée des popotes aura lieu pour expliquer cette déclaration, son intérêt, et étudier sa mise en pratique, difficile parfois. (Voir texte page 20.) Parallèlement, les bureaux des deux comités doivent formuler les statuts de cette structure de l'avenir.

**Admission.** Dorothée Thirion-Freiche, Formacom 2006, marraines : Isabelle Dessommes, Jocelyne Ginestet.

**Inter.** Pas d'Inter depuis quinze jours.

**Points divers.** Le comité demande par mail à l'ancien secrétaire au placement qu'il rembourse au syndicat la facture de téléphone portable d'août 2006, d'un montant de 838 euros, et dont la commission de contrôle a indiqué que « les appels relevés ne sauraient rentrer dans le cadre normal de l'activité d'un secrétaire au placement ».

**Un nouveau trésorier se dessine.** Christophe Dulieu prend les comptes à bras-le-corps, doit voir l'experte-comptable pour éclaircir des points obscurs. Il apprend le métier auprès de Jean-Pierre Bertrand et José Nuevo ; il rédigera le prochain rapport du trésorier.

A l'issue de la réunion, un ala a réuni les membres du comité et le bureau des retraités, auxquels nous avons retourné leur politesse de juin.

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DE L'ANTRAPRESSE DES 2 ET 3 OCTOBRE 2007

L'Antrapresse est l'Association nationale de défense des travailleurs de la presse.

L'assemblée a réuni pour deux jours de débats 44 militants, membres de la Filpac CGT et représentant différents syndicats d'entreprise ou de métier et d'associations.

La présence à la dernière réunion du secrétaire général de la Fédé a marqué un progrès dans la reconnaissance de l'Antrapresse, parfois regardée comme une structure d'opposition. Ce rapprochement est bienvenu à la veille du congrès fédéral, où vont être débattues des questions d'orientation primordiales pour les quatre ans à venir. La priorité de cette assemblée sera donc de débattre des perspectives du Congrès dans un esprit d'ouverture et de vigilance, ce que permet ce cadre informel.

### Un rappel du fonctionnement et des statuts

Pour être membre de l'Antrapresse, il faut être membre de la Filpac.

Les membres fondateurs ont de droit 50 % des votes.

Chaque association est libre d'envoyer qui elle veut.

Chaque association compte pour une voix lors des votes.

L'Antrapresse a un fonctionnement léger et non formaliste pour faciliter les échanges entre les membres.

### Des négociations SPQR/syndicats au point mort

Une réunion paritaire entre le syndicat des patrons de presse régionale et l'ensemble des syndicats est nécessaire pour avoir une négociation globale sur les questions qui se posent dans l'ensemble des boîtes, l'investissement, la formation aux nouvelles machines, les effectifs, les statuts des personnels en cas de modifications d'activité ou de changement de propriétaire, etc. Les patrons essaient d'éviter le cadre paritaire, il faut les y ramener.

C'est la raison pour laquelle, à l'initiative de l'Antrapresse, une lettre leur a été adressée par le biais de la fédération il y a quatre mois pour demander une rencontre. Il n'y a toujours pas de réponse. C'est inacceptable.

Décision est prise de renouveler cette initiative. Une lettre signée des représentants des syndicats du Grand Sud et de Paris exigeant qu'une réponse soit immédiatement apportée à cette demande sera envoyée au SPQR.

Il y a une attente forte des salariés qui dans toutes les boîtes sont inquiets des évolutions.

### La situation de la distribution

L'évolution de la distribution va vers la concentration et la suppression de sites : de 185 dépôts, on va passer à 135. De même que, chez les imprimeurs, on pense à faire rentrer de la charge hors presse pour rentabiliser les nouvelles machines et maintenir l'emploi, dans la distribution, on cherche à distribuer d'autres produits sans perdre le statut presse.

L'évolution, c'est aussi la concurrence d'autres structures de distribution et le portage. Il y a 15.000 personnes sans statut qui distribuent la presse. Plutôt que de rester isolé, le SPPS a proposé la création d'un nouveau syndicat de la distribution ouvert à tous, y compris au SGLCE, pour rénover l'outil syndical, et a commencé à travailler sur les statuts.

Ce syndicat serait l'un des piliers du nouvel Uside à côté du groupement syndical des sièges éditoriaux (regroupant les ex-typos, les correcteurs, les journalistes, les cadres, etc.) et du syndicat des imprimeries parisiennes élargi au labeur.

### La distribution hors de la Filpac ?

Lors d'une réunion sur la distribution à la Fédé, le jeudi précédent, l'idée a été avancée que le secteur presse de la distribution sortirait du cadre du Livre pour s'intégrer avec la Poste dans la fédération de la distribution. C'est une orientation tout à fait nouvelle et en contradiction avec la stratégie des trois piliers que l'Uside construit actuellement sur la région parisienne. C'est inquiétant non seulement pour les travailleurs de

# RAPPORTS

la distribution de la presse mais aussi pour le Livre, par l'amputation que cela représenterait : en effet, si un journal peut désormais être imprimé dans n'importe quelle imprimerie, la distribution de presse peut toujours bloquer la diffusion du titre. Une lettre sera envoyée au secrétaire général de la Filpac afin qu'il donne sa position et afin de lui affirmer l'opposition unanime des membres de l'Antrapresse à ce que la distribution des journaux sorte de la presse.

## Circulation de l'info

Chaque structure doit désigner un responsable de l'information qui sera l'interface entre l'Antrapresse et elle pour alimenter le site en infos. Celles-ci seront envoyées, corrigées, renvoyées pour accord puis mises sur le site. Ce nouveau fonctionnement devrait dynamiser les échanges.

## Le portage

Ce secteur parallèle à la distribution de niveau 2 se substitue de plus en plus à l'abonnement classique par la poste, c'est un secteur hors statut, où les travailleurs, très dispersés et difficilement joignables, sont surexploités et très peu syndicalisés. C'est une structure avec un fort turn-over et à la limite de la légalité. A *Nice-Matin* par exemple ils sont 450 qui distribuent environ un tiers des exemplaires vendus pour un demi-smic.

C'est un secteur qui comme les gratuits est très peu syndicalisé, mais qui est stratégique car il permet malgré tout, comme les gratuits, la pérennité du papier à l'heure où se profile le sans-papier (Internet, papier électronique).

## Les employés

C'est un secteur du Livre traditionnellement en friche, avec des salariés souvent isolés ou en petits groupes (secrétaires personnelles des cadres et des patrons, compta, service paie, etc.), ils sont souvent très mal payés et ont du mal à se défendre et à se syndicaliser.

## La cotisation

Elle reste fixée à 450 euros par association, décision votée à l'unanimité.

## Renouvellement d'un tiers du CA, démissions, remplacements

Un tiers des postes est à renouveler, par ailleurs des administrateurs démissionnaires doivent être remplacés. L'assemblée générale se prononce à main levée sur ces renouvellements et remplacements. Pour le Syndicat des correcteurs :

– Eric Moreau est remplacé par Anne Hébrard, approuvé à l'unanimité.

– Hervé Lefèbre est remplacé par François-Georges Lavacquerie, nommé secrétaire adjoint, approuvé à l'unanimité.

– Bruno Monthureux est remplacé par Christophe Dulieu, approuvé à l'unanimité.

## SUR LA DÉCLARATION COMMUNE SDC/INFO'COM.

Le document qui a été signé est satisfaisant, mais il faut bien réaliser qu'il arrive très tard. Se sont accumulés depuis deux ans quantité d'obstacles à la mise en place d'une réelle coopération entre nos deux syndicats. Ces obstacles se situent des deux côtés : d'une part Info'com a du mal à abandonner une politique qu'il a voulu mettre en place seul ; d'autre part les correcteurs eux-mêmes, par suite de l'absence de perspective de l'ancien comité, se trouvent affaiblis et divisés entre les attentistes, les partisans d'Info'com et ceux qui préféreraient le tout-journalisme.

La question qui se pose à nous est celle-ci : y a-t-il, dans notre syndicat, suffisamment de militants pour en imposer l'application ? La réponse à cette question revient aux correcteurs, dans les entreprises.

Au moment où le Syndicat des correcteurs a un besoin crucial de militants pour défendre ses orientations et en imposer l'application, il se trouve divisé et affaibli.

Cette déclaration signe notre retour dans l'orbite du Livre. Elle entérine l'idée d'une union syndicale regroupant les pôles de l'impression, de la distribution et des sièges éditoriaux. Elle entérine l'idée à laquelle nos partenaires de l'Inter tiennent beaucoup : l'existence d'une représentation unique des sièges éditoriaux dans l'union syndicale.

En mettant en place un groupement syndical des sièges éditoriaux, elle maintient, tant que les syndiqués correcteurs en auront la volonté, l'existence indépendante du Syndicat des correcteurs. Dans ce groupement syndical, Syndicat des correcteurs et Info'com se concertent pour définir des positions communes dans l'union syndicale.

Il y a un point très important : en effet, la déclaration commune dit que le regroupement syndical Info'com-Syndicat des correcteurs doit être ouvert à « d'autres organisations présentes dans les sièges éditoriaux, si elles le souhaitent ». En effet, il est nécessaire que les typos et les correcteurs ne restent pas confinés à un tête-à-tête et que l'activité syndicale s'étende au périmètre le plus large possible. Nous devons choisir : soit nous restons arc-boutés sur nos intérêts de boutique, soit nous choisissons de créer une réelle force syndicale de la CGT.

Le SNJ-CGT pourra adhérer, s'il le souhaite, dans les mêmes conditions que nous, à une structure commune, alors qu'il ne le fera jamais à Info'com. Nous avons même tous intérêt à ce qu'il le fasse, dans la mesure où le groupement syndical serait constitué d'au moins deux structures peu pressées d'abandonner leur existence juridique. Le même raisonnement vaut pour les cadres et pour les employés.

Les sections communes d'entreprise reviendraient à instituer ce qui existait il y a encore peu, et que l'irruption d'Info'com a désagrégé dans certaines entreprises : des collectifs CGT. C'était le cas en particulier au GIA du *Monde* et au *Figaro*, où existait un tel collectif qui ne fonctionnait pas trop mal. Il suffira de l'appeler « section commune CGT » au lieu de « collectif syndical ».

Enfin, dernier point important, les représentants correcteurs ont souligné que la structure mise en place ne saurait se limiter à la presse. Il est important de créer les conditions d'un développement dans l'édition et dans l'ensemble des secteurs de la communication, que notre syndicat a trop longtemps délaissés, et qu'il faut réinvestir. Notre adhésion à la convention collective des journalistes doit nous ouvrir la voie en presse magazine également. La force syndicale que nous voulons construire ne doit pas se limiter à la presse quotidienne. Ce point rejoint d'ailleurs les préoccupations de la Filpac.

La déclaration fait avancer les choses de manière significative : en effet, nous étions auparavant dans une impasse totale. Le projet initial d'Info'com, en dehors des ex-typo passés au statut de journaliste, n'avait comme perspective que de se développer chez les employés.

Or quel que soit le passif, dans certaines entreprises en tout cas, avec la Chambre typo, nous avons tout intérêt à travailler avec nos camarades d'Info'com. Ils comprendront que la déclaration commune que nous avons signée avec eux les réintroduit dans les rédactions comme interlocuteurs, mais avec les correcteurs. Et si les journalistes et les cadres nous rejoignent, il se constituera ainsi une réelle force CGT dans les rédactions.

Il reste que les correcteurs doivent aujourd'hui se battre pour que cet accord soit respecté, car il est réellement porteur d'évolutions positives, d'un renforcement de la CGT en presse et hors de presse quotidienne. Il n'est pas besoin d'être grand clerc pour se rendre compte qu'aucun des syndicats actuellement présents dans les sièges éditoriaux ne peut s'en sortir tout seul. Les tentatives d'absorption d'Info'com ont échoué. Plus tôt nos camarades s'en rendront compte, plus tôt il sera possible de constituer une réelle force

syndicale en presse. Le Syndicat des correcteurs a proposé une solution pour constituer une unité pratique des salariés de la presse. Ce n'est que par l'expérience pratique que cette unité pourra peut-être évoluer vers d'autres formes.

Dans ce combat pour l'unité, il faut que les correcteurs eux-mêmes soient unis derrière leur comité syndical, il faut, comme l'a fait leur comité syndical, qu'ils reprennent l'initiative de l'action, du regroupement dans les entreprises, qu'ils se fassent entendre, qu'ils s'investissent et qu'ils appellent à l'unité l'ensemble des syndiqués de la CGT dans les sièges éditoriaux. Faut-il rappeler que le Syndicat des correcteurs est aussi celui des professions connexes de la correction ?

ANNE HÉBRARD

LE 12 OCTOBRE 2007

---

## Séance du 17 octobre 2007

**Présents :** François-Georges Lavacquerie, Eric Zivohlava, Philippe Cols, Chaâbane Lakel, Anne Hébrard.

**Admissions :** Christophe Versailles, Formacom 2007, marraines : Jocelyne Ginestet, Claude Pfeiffer, Nicolas Fresneau, Formacom 2006, parrains : Alain Brühl, Claude Amour.

Le comité doit rencontrer la direction de *l'Humanité* car un piéton souhaite partir dans le Recapp alors que cette entreprise n'applique pas le plan par mesure d'économie. Il faut trouver une autre solution, ou attendre que le plan soit prolongé. Les autres sections ont évacué leurs recappables et les trois typos restants seront tous passés journalistes à la fin de l'année.

La tournée des cassetins est à l'ordre du jour afin de mettre en place la déclaration commune Info'com/SDC, mais pour l'instant c'est par le haut que ça coince, les deux directions ayant du mal à ajuster leurs objectifs communs.

L'Inter a rencontré le SPQN le 8 octobre afin d'aller au-devant du plan social qui se profile dans les imprimeries. Le SPQN développe quatre points : augmentation de la charge de travail ; prolongation du Recapp de trois ans ; désir d'intégrer les imprimeries Amaury de province dans le plan ; mise en place d'une cellule de reclassement. L'Inter souhaite relancer la CPEFPPP, commission paritaire de reclassement, trois points sont à mettre en place : la formation, le reclassement, dans les sièges éditoriaux et le multimédia, totalement en friche, et la prolongation du Recapp. La distribution souhaite être rattachée à ce plan. Les

correcteurs désirent que la première phase du Recapp soit complète, nous avons trente permanents garantis sur la liste annexe III toujours non embauchés, et la voiture-balai se fait attendre, le décret permettant les départs mutualisés de rouleurs n'étant toujours pas signé.

Nous devons également faire le bilan, six mois après notre élection, de notre retour au sein de l'Inter.

Enfin, le coup de neuf de la rentrée, le bureau 228 sera en travaux du 26 octobre à la fin du mois : ceux donc qui souhaitaient passer payer leurs cotisations devront patienter jusqu'au 5 novembre au moins.

---

## Séance du 23 octobre 2007

**Présents :** Christophe Dulieu, Eric Zivohlava, Claude Amour, Chaâbane Lakel, Philippe Cols, Gilles Gomel, Anne Hébrard.

Une liste des rouleurs annexe III doit être transmise au SPQN, demande transmise par les rotos. L'Inter a demandé à rencontrer la direction des Echos afin que les vacances syndicales de Richard Wilf, élu au comité exécutif national de la Filpac et délégué syndical, soient effectives et donnent lieu à remplacement. Pas de réponse. Rendez-vous doit être pris avant le congrès de la Filpac, auquel il participe comme candidat au CEN désigné par l'AG.

La réunion Inter du 22 octobre était en grande partie consacrée au **JO**. La période transitoire avant la mise en place de la nouvelle plate-forme éditoriale engendre un afflux de rouleurs et le tournage des équipes. La direction ouvrière a proposé des plus-values de 7,5 et 15 % liées au passage aux équipes de nuit. Il est bien clair que ces mesures sont transitoires et non définitives.

**Le Monde.** L'Inter acte la perte du contrôle de l'embauche dans les sièges éditoriaux. Pour l'imprimerie, contrairement à ce qu'avait annoncé Jantet lors de sa rencontre avec l'Inter, il n'y aura pas de modernisation. Un audit est prévu. L'Inter veut amener la direction à prendre en compte les négociations, à respecter les accords et le paritarisme.

Une **Lettre de Cantonades** sera envoyée le 16 novembre, convoquant une commission de la presse le mercredi 28 novembre, avec à l'ordre du jour une discussion sur la déclaration commune Info'com/SDC, les résistances que nous rencontrons pour la faire appliquer, notre place au sein de l'Inter, le bilan que nous pouvons en faire, les voies à suivre en édition et presse magazine, avec le redéploiement des correcteurs vers ces secteurs. Il y a aussi Formacom, qui est au croisement de beaucoup de choses. Cette **Lettre de Cantonade** convoquera

également une assemblée générale ordinaire pour le samedi 15 décembre.

**Cogetise.** Ce nouveau système, mis en place en 2007, laissera à notre disposition à peine un tiers des cotisations, et entraîne pour la trésorerie une gestion beaucoup plus serrée, des mesures d'économie et une gestion de rentrée de cotisations drastique. Chaque adhérent déclaré devra être à jour de ses cotisations ou nous en serons de notre poche. De nouvelles relances seront envoyées courant décembre, cotisations à jour au 30 juin 2007.

---

## Séance du 13 novembre 2007

**Présents :** Philippe Cols, Eric Zivohlava, Chaâbane Lakel, Isabelle Dessommes, Anne Hébrard, Gilles Gomel.

**Invités :** Elisabeth, Proust, Jean-Marc Duprey.

Pas de comité la semaine passée pour cause de tourisme à Lille.

**6<sup>e</sup> congrès de la Filpac à Lille.** Cinq correcteurs ont participé au Congrès : Zivohlava, Hébrard, Wilf, Berthier pour les retraités, en remplacement d'Annick Béjean, souffrante. Et Claire Delenclos, correctrice de ***L'Impac spécial congrès***, édition quotidienne diffusée sur la liste de diffusion. Richard Wilf a été élu au bureau fédéral. Congrès roboratif, il n'y a plus qu'à se mettre au travail, sur la convergence numérique d'abord, thème central de ce congrès, et l'élargissement concret du syndicat des correcteurs vers les champs du journalisme, de l'édition et de la presse périodique. Les contacts que nous avons noués nous seront très utiles.

**La Tribune/les Echos.** Le comité a tenu une réunion d'équipe avec les correcteurs de ***la Tribune***, à la fois du fait de la situation de crise que traverse le journal, et pour expliquer la position de l'Inter et l'association SDC/Info'com. L'Inter veut reprendre la main en demandant au SPQN de prendre ses responsabilités sur l'achat et la revente conjointe des deux quotidiens de la presse économique par le même groupe, la pluralité de la presse, l'impact de l'arrêt éventuel d'un titre sur toute la chaîne édition-impression-distribution. Le SDC et Info'com sont dans cette logique et pleinement dans la politique de l'Inter ; quand la SDJ parle plan social et valises de billets, ce qui intéressera une dizaine de journalistes âgés, la CGT engage les salariés à penser à l'après. Le journal ***la Tribune*** est particulier car il dispose de la plus petite équipe éditoriale de presse quotidienne, et ne peut assurer la sortie papier du titre à moins. Un CE a lieu jeudi 15 au matin avec évidemment AG l'après-midi.

**Formacom.** L'AG de l'école a eu lieu le samedi

10 novembre. Entrent au conseil d'administration Christophe Baffier-Candes (ancien élève, élu secrétaire), Patricia Nerre (intervenante à l'école), Haoua Coulibali (en CDI à l'école), Malika Mouaci (**JO**), Philippe Cols (élu président). José Nuevo est désigné trésorier provisoire, faute de candidat. Reste à désigner trois membres du CA par le comité syndical.

**Statuts du groupement syndical des sièges éditoriaux.** Ces statuts, très souples, doivent être rédigés pour être présentés au prochain Inter. Il y faut préciser le fonctionnement des filières de métiers.

**Numérique.** La commission *ad hoc* ne s'est jamais réunie. Un correcteur dans chaque titre doit dresser l'état des lieux du multimédia (nombre de salariés dédiés, statuts, moyens mis en œuvre, ambitions avouées, nombre de pages lues...), pour en parler en comité dans quinze jours.

**Cotisations.** Gros travail de remise en état des fichiers d'ici la fin de l'année (cotisations, relances, dépoussiérage total du fichier des syndiqués). Les syndiqués non à jour de leurs cotisations à fin juin 2007 seront contactés par lettre.

**JO.** Elisabeth Proust demande que le comité obtienne de la direction que les correcteurs du cassetin graphique ne soient plus éparpillés entre photogravure et photocomposition lors de l'avènement de la nouvelle plate-forme éditoriale NPPE. Ils doivent être équipés d'écrans et assurer l'intégralité du travail hors structures mutualisées dans le cassetin. De 20 à 25 correcteurs sont concernés jusqu'à fin 2009, 15 en 2010, 12 après 2011. Un GIA a lieu le vendredi 18.

**Correcteurs.com.** Jean-Marc Duprey vient demander que le syndicat paie l'Urssaf en souffrance. Le comité réitère la position arrêtée en juin : le syndicat ne prend plus en charge aucun frais de cette structure, et avancera les cotisations Urssaf et caisses de retraite sur présentation des justificatifs et des entrées et sorties d'argent.

## Séance du 27 novembre 2007

**Présents :** Claude Amour, François-Georges Lavacquerie, Philippe Cols, Isabelle Dessommes, Claire Delenclos, Gilles Gomel, Chaâbane Lakel, Franck Leclercq, Anne Hébrard.

**Invités :** Dominique Perini, Elisabeth Proust.

**Préparation des élections au comité syndical.** Les candidats doivent se déclarer le 31 décembre 2007 au plus tard, et être à jour de leurs cotisations syndicales à la même date. L'assemblée générale électorale aura lieu le 29 mars 2008. Appel est lancé aux candidatures.

**Placement.** La secrétaire au placement doit

transmettre au SPQN la liste des rouleurs (hors et dans l'annexe III) ayant travaillé en presse quotidienne au cours du premier trimestre 2007, afin qu'ils puissent voter pour les prudhommes de fin 2008 dans l'entreprise qui leur a procuré la majeure partie de leurs revenus lors de cette période.

**Figaro.** Après intervention de l'Inter, un poste est destiné à un rouleur annexe III sur le magazine. Les candidats sélectionnés, après transmission de leur CV, passeront un entretien avec la direction du journal. La qualité de journaliste permettra d'améliorer le brut négocié grâce à la prime d'ancienneté dans la profession.

Le comité décide d'étudier une politique de placement à long terme, qui prendra en compte les différents statuts sous lesquels travaillent les permanents, et devrait leur assurer un parcours professionnel sécurisé.

Le comité reçoit à sa demande un rouleur qui aurait pu bénéficier du dispositif Fillon mais, n'ayant pas cotisé le nombre de trimestres suffisant, décide de continuer à travailler. Pour compenser le trop-perçu de services attribués par la permanence dans la perspective de ce départ, le camarade en question se mettra au chômage deux mois pour se remettre à niveau par rapport aux autres rouleurs.

Un rouleur a refusé d'aller travailler dans un gratuit au motif que le service est payé 30 % de moins qu'en presse quotidienne payante. Ce comportement est intolérable et la permanence lui a rappelé fermement les statuts (article 7 du règlement intérieur).

**People.** Zigzag à *l'Equipe* à propos d'une rouleuse annexe III : le bureau du comité avait rencontré la direction, qui avait convenu qu'elle gardait sa rémunération, même si elle changeait de statut et de convention. Après un moment d'hésitation, les choses semblent reprendre leur cours normal.

Mandature au 16<sup>e</sup> congrès de l'union départementale. Le comité mandate Alain Denizo pour porter les voix du syndicat lors de ce congrès, qui a lieu du 4 au 6 décembre 2007. Statuts de la structure syndicale des sièges éditoriaux. Ces statuts ont été communiqués à Info'com pour amendements, réécriture, etc. Nous devons les transmettre aux syndiqués avant l'AG du 8 décembre, mais si le temps nous manque – et ils auront peut-être bougé d'ici là –, ils sont joints au présent compte rendu.

**JO.** Les camarades du **JO** demandent que soit aménagé, dans l'atelier graphique commun programmé pour janvier prochain, un espace correcteurs où ils puissent traiter l'intégralité du travail de lecture/correction-révision. Refusant que se perpétue la

pratique actuelle des détachements sur écran en fonction de publications ou travaux spécifiques, ils demandent que tous les postes correcteurs soient équipés d'écran (ce qui est acquis à la mise en place de la nouvelle plate-forme rédactionnelle) pendant la période intermédiaire. A la rédaction, ils doivent impérativement rester sous la direction de leurs cadres, qui déterminent le degré de correction final.

**Calendrier.** **JO** mardi 4 décembre 14h30, rencontre avec l'équipe de l'après-midi puis avec la direction Saci.

Mercredi 5 rendez-vous avec la direction du **Monde**.

Jeudi 6 rendez-vous avec la direction de **l'Huma**.

Assemblée générale ordinaire samedi 8 décembre à 10 heures salle Jean-Jaurès, bourse centrale. L'ordre du jour figure dans la **Lettre de Cantonade** envoyée aux syndiqués.

---

## Séance du 4 décembre 2007

**Présents :** Philippe Cols, Gilles Gomel, Isabelle Dessommes, Claire Delenclos, Anne Hébrard, Chaâbane Lakel.

**Invité :** Alain Denizo

**Réadmission.** Jean-Louis Gascon, Coforma 1986, sans parrain.

**Retraités.** Quel traitement réserver aux camarades partis en Recapp, en Catts pour les cotisations syndicales ? Sont-ils à compter parmi les actifs ou les retraités ? Les deux régimes sont différents de ce point de vue. Point à éclaircir lors du prochain comité des retraités, la secrétaire s'invite sur ce point précis.

**16<sup>e</sup> congrès de l'union départementale.** Alain Denizo soumet au comité la teneur du texte qu'il compte lire au nom du syndicat des correcteurs (*voir page suivante*). Le comité le remercie de porter les voix du syndicat (320) lors de ce congrès.

**Inter.** L'Inter a rencontré le SPQN le matin même, celui-ci a accepté de produire une déclaration dans laquelle il est spécifié entre autres que le repreneur de **la Tribune** s'est engagé à rester dans le SPQN ; à respecter l'accord cadre conclu en 2004 ; reconnaît le rôle déterminant du paritarisme.

**Négociations salariales.** L'augmentation négociée (1,70 % sur 2007, avec clause de revoyure fin février pour clore l'année) acte ce que demandent les représentants Inter : la reconnaissance de la spécificité des métiers de la presse dans le coût de la vie. En effet, cette augmentation est supérieure à l'indice Insee, qui fait ordinairement référence. Une commission Inter/

SPQN doit d'ailleurs faire l'inventaire des pratiques de nos métiers. L'augmentation négociée est de 0,8 % au 1<sup>er</sup> décembre 2007 sur les barèmes des salaires ouvriers, cadres, employés et journalistes.

**Formacom.** Six personnes doivent être nommées au conseil d'administration par le comité, qui a décidé, pour refléter la politique de formation à mener au niveau de l'Inter, d'y adjoindre Pascal Leboulch, secrétaire de SPPS, syndicat de la distribution, et un rotativiste, qui doit être désigné par son comité.

**Commission de la presse.** Elle avait lieu mercredi 28 novembre et n'a pas attiré les foules puisque six personnes y participaient.

**Statuts de la structure syndicale.** Une ébauche de statuts, éminemment critiquable et amendable, a été envoyée par mail aux syndiqués. Ce sera l'objet d'un débat lors de l'AG de samedi. Les typos n'ont pas commencé à travailler dessus mais le calendrier des rencontres est arrêté.

**Multimédia.** Un point devait être fait sur les versions web des quotidiens. Réponses parvenues :

**L'Huma :** aujourd'hui sur le site sont édités des articles déjà lus et corrigés (publiés sur papier), sauf la « news letter », sorte de sommaire de la mise à jour quotidienne, donné en lecture sur support papier (cinq minutes). Demain, il est question de modifier le site et de l'ouvrir à des textes inédits (pages débats, forum des lecteurs, etc.). Les discussions à ce sujet vont commencer la semaine du 3 décembre. Nous (correcteurs) ne sommes pas invités à la première réunion, mais il est assuré que la question de la relecture des documents (sur écran ou sur papier) sera posée.

**Le Figaro :** 15 pages du quotidien, relues, sont publiées sur le net.

**L'Equipe :** la publication web fait partie d'une société séparée, les correcteurs n'ont rien à y voir.

Les autres cassetins ne nous ayant pas fait parvenir l'état des lieux, un prochain comité se repenchera sur cette question.

**Le Monde.** Un débrayage a eu lieu le lundi 3 devant le pôle magazine du groupe (**Fleurus, Télérama, Monde diplo, Cahiers du cinéma**), pour protester contre le plan social envisagé, qui concernerait 80 à 100 personnes.

**GPEC,** gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences. Une deuxième réunion Inter/SPQN a eu lieu cette semaine. Cette instance siège dans le but immédiat de résorber le prochain sureffectif dans les imprimeries.

**Le Figaro.** A la suite de radiations pour défaut de paiement de correcteurs piétons en rafale, il reste dans

ce titre, sur treize correcteurs sur le quotidien, à peu près la moitié des doigts d'une main de correcteurs syndiqués CGT.

**Préparation de l'AG de samedi.** Samedi 8 décembre 10 heures, salle Jean-Jaurès. Au-delà des aspects pratiques (qui s'occupe du magnéto ?), il faudra certainement réunir une commission de révision des statuts, qui comprend 9 syndiqués volontaires et 3 comitards. Tenez-vous prêts !

#### TEXTE QU'ALAIN DENIZO A SOUMIS AU COMITÉ :

« L'essentiel pour des syndicalistes étant les revendications, je me propose d'intervenir sur la question des retraites et des revendications telles que définies dans l'appel du Comité inter pour la grève et manifestation du 18 octobre, qui reprenait les termes des appels de l'Inter aux manifestations de 2003: « L'emploi stable et qualifié régresse ; à l'inverse, l'emploi précaire explose sous l'effet conjugué des politiques de soustraction et du recours à l'intérim. Les salariés du privé subissent une déqualification de leur emploi et leurs conséquences sur le niveau des salaires. Les conditions de travail s'aggravent partout. Il s'agit d'organiser la mobilité, la précarité et les licenciements en modifiant le contrat de travail à durée indéterminée et en permettant aux patrons de licencier sans motif. Dans le même temps, les marges des bénéficiaires des grandes entreprises s'envolent : 100 milliards en 2006 par les 40 plus grandes entreprises françaises, redistribués entre des actionnaires et des grands dirigeants qui par ailleurs se rendent coupables comme à EADS de « délits d'initiés ». Nous exigeons l'ouverture, dans le public comme dans le privé, de négociations salariales. Le maintien des régimes spéciaux de retraite et des droits qui leurs sont attachés. Aucun allongement de la durée de cotisations. L'abrogation des mesures Balladur et Fillon, le maintien de la retraite de base à 60 ans à taux plein pour tous, le maintien d'un réel service public de l'emploi et du système d'assurance chômage et contre la fusion ANPE/Unedic, la reconnaissance du CDI comme le contrat de travail de référence et contre la précarité, le maintien de la Sécurité sociale solidaire et égalitaire, retrait des franchises, non à la TVA sociale, l'annulation des suppressions de postes dans le secteur public et la fonction publique, remplacement des départs en retraite et création des postes nécessaires, l'arrêt des licenciements dans le privé, contre la recodification du code du travail, contre le projet de fusion des impôts et du trésor. Manifestation jeudi 18 octobre à 14 h 30. »

Revendications précises portées par les syndicats CGT, définies précisément après discussion dans les assemblées de syndiqués, avec les travailleurs

dans les ateliers, bureaux, chantiers... On l'a vu à nouveau lors de la grève de 9 jours des cheminots et tramains RATP: 37,5 années de cotisation, pas de décote, retraites indexées sur les salaires, c'était le mot d'ordre précis d'unité des assemblées de dépôt partout. La syndicalisation à la CGT est là : respecter le mandat donné par les travailleurs, le défendre face aux patrons et au gouvernement. Ne pas s'en émanciper, ne pas entretenir le flou, la confusion. La revendication, l'accord collectif, la convention collective, le Code du travail contre la recodification du Code. »

---

#### Séance du 11 décembre 2007

**Présents :** Claude Amour, Philippe Cols, Chaâbane Lakel, Isabelle Dessommes, Franck Leclercq, Anne Hébrard.

**Admissions.** Sylvie Boulommier, Formacom 2007, parrains : Jocelyne Ginestet, Jean-Pierre Colignon ; Pascal Pham, Formacom 2005, parrains : Jocelyne Ginestet, René Berthier.

**JO.** La secrétaire a rencontré l'équipe d'après-midi et la direction ouvrière. Les rouleurs envoyés à la rédaction voient leur suite arrêtée fin janvier 2008, comme il était convenu. Subsistent trois suites, qui seront attribuées aux rouleurs du cassetin graphique envers lesquels le comité s'est engagé. Il est instamment demandé à la direction que les correcteurs de l'atelier graphique restent regroupés dans un même espace dédié sans plus être détachés auprès des autres sections et qu'ils soient équipés d'écrans dès janvier, sans avoir à attendre la mise en place de la nouvelle plate-forme éditoriale.

**Le Monde.** Reprise de contact avec la direction, la proposition des deux départs en Recapp contre trois embauches – deux rouleurs Annexe III et un reclassement interne possible – est avancée et refusée moins nettement que prévu. Des ouvertures subsistent donc.

**Le Figaro Magazine.** Les CV de quatre rouleuses Annexe III ont été transmis à la direction, qui va recevoir les postulantes en entretien et en retenir une.

**Assemblée générale du 8 décembre.** Petite participation, 25 personnes. Les admissions sont votées, la présence d'un huissier lors de l'AG électorale de mars est repoussée et la commission de révision des statuts est mise sur pied, avec un premier rendez-vous le 12 décembre afin de définir un calendrier, et avec pour premier objectif d'étudier la résiliation de la possibilité de double appartenance. Les syndiqués qui seraient « déstabilisés » par cette résiliation devraient

être invités à s'exprimer devant la commission.

Statuts du groupement syndical des sièges éditoriaux.  
Première réunion de discussion avec Info'com jeudi 13.  
Toutes les propositions de modifications de l'ébauche présentée en AG doivent parvenir au comité avant cette date.

**Permanence.** Quelque cassetins choisis vont recevoir la visite du comité.

## Mercredi 12 décembre 2007.

### *Réunion préparatoire de la commission de révision des statuts.*

**Présents :** Annick Béjean, Yves Le Hyaric, René Berthier, Chaâbane Lakel, Franck Leclercq, José Nuevo, Anne Hébrard, Elisabeth Proust.

**Excusés :** Hervé Dubourjal, Frédéric Vazquez.

**Absents :** Eric Moreau, Sylvie Standley.

Voici le calendrier établi pour la commission de révision des statuts

Première réunion mardi 15 janvier 13 heures en salle commission 3.

Seconde réunion mardi 29 janvier 13 heures en salle commission 3.

Rapporteur : René Berthier.

Claire Gignan, qui travaille à *Metro* et possède la double appartenance, viendra nous donner son opinion le 29 janvier.

## Séance du 18 décembre 2007

**Présents :** Philippe Cols, Eric Zivohlava, Claude Amour, Chaâbane Lakel, Anne Hébrard.

**Invité :** Francis Willems.

Le comité prend connaissance du compte rendu du congrès de l'union départementale CGT de Paris, réalisé par Alain Denizo, qui représentait le syndicat des correcteurs et portait ses voix. (*Compte rendu page suivante.*)

Jacques Dumeunier a fait part à la secrétaire de la contestation qu'il souhaite soumettre à la commission de contrôle, à propos de la régularité de l'AG convoquée le 8 décembre 2007. Ladite commission a été saisie immédiatement par la secrétaire.

**Placement.** Aux *Echos*, ce sont des rouleurs figurant sur une liste fermée, agréée par la direction, qui assurent les remplacements et peuvent être piétonnés éventuellement. Les deux rouleurs listés depuis des

mois se désistent l'un et l'autre à la veille d'opportunités, chacun pour des raisons propres ; l'un d'eux vient nous expliquer sa situation. Trois autres noms sont arrêtés par la permanence, les trois rouleurs seront testés par la direction sur présentation de leur CV pendant un mois chacun, et inscrits sur une nouvelle liste.

Le fichier des syndiqués a été entièrement ressaisi et rénové, les rouleurs recensés comme tels seront contactés par courrier début janvier, afin que nous connaissions mieux leur situation, l'emploi qu'ils occupent éventuellement et les possibilités qu'ils ont de pouvoir travailler par l'intermédiaire du bureau de placement.

Pour Noël, la situation du placement est paradoxale : les rouleurs prioritaires sont partis en vacances en même temps que les piétons, mauvaise habitude. Un afflux de rouleurs inexpérimentés submerge certains cassetins. Une chance pour eux, une ouverture forcée de la liste des rouleurs en presse, mais n'ouvrons pas la boîte de Pandore trop vite : si la permanence tourne à plein régime, bien au-delà de l'Annexe III, jamais les places en presse n'ont été aussi rares, cette embellie est instable, liée au Recapp, et pourrait s'arrêter fin 2008.

**Radiations pour défaut de paiement.** Cent soixante syndiqués, sur les 230 qui ont reçu une lettre de relance pour retard de cotisations, ne se sont pas manifestés, ce qui porte le nombre de syndiqués à jour de cotisations au 31 décembre 2006 à à peine 300. La secrétaire se propose de rappeler le plus grand nombre de retardataires au téléphone d'ici la fin de l'année avant radiation définitive. Début 2008, ceux qui ne sont pas à jour au 30 juin 2007 recevront une lettre de relance, et la liste des radiations potentielles sera publiée dans le *Cantonade* 214, à paraître fin février.

**La Tribune.** Un accord social est en passe d'être signé par les délégués syndicaux, LVMH et News Participation, qui parle surtout indemnités en cas de départs volontaires. Paradoxe pour ce titre qui a été cédé pour 1 euro symbolique et dans lequel LVH a réinjecté 45 millions d'euros, chaque salarié devrait toucher une somme coquette aux termes de cet accord. Il y a peut-être mieux à faire, et l'Inter s'interroge sur les projets éventuels de Weill pour faire vivre *la Tribune*.

**AG du 8 décembre 2007.** Elle est à décrypter pour la mi-février, pour le bouclage de *Cantonade*, appel est fait aux volontaires, deux personnes suffiraient.

**Election du nouveau comité syndical.** Quinze camarades à élire pour le comité syndical en mars, cinq pour la commission de contrôle, pour des syndiqués ayant trois ans d'adhésion au minimum derrière eux, cotisations à jour au 31 décembre 2007. Possibilité de déclarer sa candidature par courrier avant le

31 décembre, par fax ou par mail.

**Calendrier.** Prochain comité Inter le 7 janvier, prochain comité syndical le 8 janvier 2008.

---

**COMPTE RENDU DU CONGRÈS DE L'UNION  
DÉPARTEMENTALE CGT DE PARIS (UD CGT 75)  
DES 4, 5 ET 6 DÉCEMBRE 2007**

Sur proposition du comité syndical, j'ai représenté les correcteurs à ce congrès qui rassemble les délégués des UL (unions locales CGT dans les arrondissements) et les délégués des syndicats professionnels parisiens. Comme il s'agissait de reprendre un travail longtemps négligé mais que je ne pouvais assister aux trois jours du congrès, j'ai proposé au comité de concentrer une intervention à la tribune du congrès sur les revendications et le soutien aux camarades de la SNCF et de la RATP en grève pour la défense de leurs régimes de retraite, en citant l'appel du Comité inter pour la manifestation du 18 octobre. Car on voyait là, dans cet appel, une véritable charte revendicative précise et l'expression de la solidarité réelle du privé avec le public, secteurs que les gouvernements ont toujours cherché à opposer : « Ensemble, salariés du privé, de la fonction publique, des services publics, chômeurs et retraités Ensemble, il faut se mobiliser, il faut agir ! Manifestation ! »

L'appel se concluait ainsi : « Nous exigeons l'ouverture, dans le public comme dans le privé, de négociations salariales. Le maintien des régimes spéciaux de retraite et des droits qui leurs sont attachés. Aucun allongement de la durée de cotisations. L'abrogation des mesures Balladur et Fillon, le maintien de la retraite de base à 60 ans à taux plein pour tous, le maintien d'un réel service public de l'emploi et du système d'assurance chômage et contre la fusion ANPE/Unedic, la reconnaissance du CDI comme le contrat de travail de référence et contre la précarité, le maintien de la Sécurité sociale solidaire et égalitaire, retrait des franchises, non à la TVA sociale, l'annulation des suppressions de postes dans le secteur public et la fonction publique, remplacement des départs en retraite et création des postes nécessaires, l'arrêt des licenciements dans le privé, contre la recodification du code du travail, contre le projet de fusion des impôts et du trésor. Manifestation jeudi 18 octobre à 14 h 30 de la place de la République à la place de la Nation »

Le comité a approuvé cette proposition qui pouvait aider et conforter le mouvement gréviste. Voici donc le compte rendu (partiel) de ce congrès.

En fait, l'essentiel du congrès a porté sur la définition des revendications, c'est-à-dire le débat du

mercredi. La veille, la résolution 1 sur la vie syndicale a été adoptée par 96,97 % des 16.046 votes. Avec un amendement « pour le maintien et le développement de toutes les unions locales sur Paris ». En dépit de ce que pourrait laisser penser ce score « africain », il faut noter qu'il y a eu de véritables discussions au cours de ce congrès, expression de désaccords, de divergences et de nuances, propositions et amendements, et que la démocratie syndicale a triomphé, fruit d'une volonté générale exprimée par les délégués du congrès.

Sur les revendications et le débat du mercredi. Il y avait 11 « décisions »-revendications qui ont été soumises à des amendements importants présentés par les syndicats ou unions locales lors de la commission des décisions du congrès réunie le mardi en fin d'après-midi et soirée. Et chose importante : il y a été décidé que les amendements présentés par les syndicats mais non retenus par la commission pourraient être à nouveau présentés par ces mêmes syndicats en séance plénière, devant tous les délégués, rendant le congrès souverain.

### Exemples :

Décision 9. Emploi. Amendements retenus : « Faire reculer l'insécurité dans l'emploi pour s'opposer aux licenciements, reconnaître le CDI comme contrat de référence » ; « Défense et amélioration des droits et garanties collectives, des statuts » ; « S'opposer à la fusion ANPE-Unedic et développer un service de l'emploi dans ses trois dimensions : placement, indemnisation, formation. »

Décision 11. Services publics. « Pour le retour dans les services publics des services privatisés et le refus de nouvelles privatisations ».

Décision 12. Logement. Sur les 7 points revendicatifs adoptés, 5 sont des amendements.

Et enfin la décision 14 sur le droit à la retraite, celle qui concentra la plupart des interventions du mercredi matin, séance qui se déroula en présence de Maryse Dumas. Je me suis inscrit dès 9 h 15 pour intervenir mais l'abondance des intervenants inscrits depuis la veille fit que, comme 25 autres délégués, je n'ai pas eu droit à la parole. Je n'ai pas émis de protestation car en fait beaucoup de délégués ont parfaitement dit ce que je me proposais d'expliquer sur la revendication des 37,5 années de cotisations pour tous, public et privé et la défense des régimes dits spéciaux, et les revendications présentées dans le communiqué de l'Inter appelant à la manifestation du 18 octobre.

Il est clair que les délégués du congrès voulaient, avec la grève d'une semaine des travailleurs de la RATP et de la SNCF, qu'on reprenne cette revendication claire des grèves de 2003 : 37,5 années de cotisations pour tous, public et privé ! Et sous cette forme-là, pas une autre... Plusieurs délégués avaient déjà amendé la décision la veille en commission : sur 7 points revendicatifs, 4 avaient été amendés. Par exemple, l'abrogation des lois Fillon-Balladur, le droit à la retraite à 60 ans avec un taux de remplacement de 75% au moins calculé sur les 10 meilleures années dans le privé et la rémunération de fin de carrière dans la fonction publique.

Ce qui gênait, voire révoltait les délégués du congrès, c'est qu'on dise en introduction de cette décision 14 que les 37,5 années de cotisation ne suffisent plus à assurer une retraite à taux plein et que Maryse Dumas en rajoute une couche en milieu de séance sur le même ton, ce qui voulait dire que cette revendication n'est plus... valable. Rappelons que le CCN de notre confédération a fait disparaître des « repères revendicatifs » en mai dernier cette vieille revendication des 37,5 années de cotisations pour tous et que l'UD 75 fut la seule à voter contre ces nouveaux repères (j'avais alerté le comité à l'époque).

Alors, il s'est passé des choses extraordinaires : le bureau a décidé de passer outre les demandes réitérées d'amendement des délégués qui voulaient remettre 37,5 pour tous comme revendication et a soumis au forcing le texte au vote. Si les délégués s'abstenaient ou refusaient de participer au vote, il suffisait d'une voix favorable pour que le texte soit adopté. Alors, les délégués n'avaient plus d'autre choix que de voter contre un texte qui disait : retraite à 60 ans avec un taux de 75%, abrogation des lois Fillon-Balladur, abrogation des exonérations de cotisation pour les entreprises ! C'est ce qu'ils ont fait pour imposer leur revendication centrale 37,5 pour tous : ils ont voté à 75 contre, 31 pour, 25 abstentions.

Le bureau a alors proposé de rédiger la décision avec la revendication « 37,5 années de cotisations pour tous, public et privé », ce qui fut adopté dans le bonheur.

L'affaire ne s'arrête pas là. Une déléguée persévérante a maintenu l'amendement de son syndicat sur l'abrogation de la CSG et de la CRDS dans la « décision 13 – protection sociale », et pour ce faire est restée dix bonnes minutes debout le bras levé pour intervenir. Elle a expliqué qu'elle maintenait son amendement mais le bureau du congrès, une nouvelle fois, a voulu passer outre. Mal lui en a pris : lorsqu'il a soumis au vote la résolution sans faire voter sur cet amendement, à la question « qui est pour ? », chose incroyable, aucun bras ne s'est levé ! Le bureau a donc

été contraint une nouvelle fois de faire marche arrière et de faire voter sur cet amendement : adopté face à 8 contre et 4 abstentions.

Une fois ces amendements adoptés, j'ai voté pour la résolution des décisions-revendications au nom du syndicat.

Sur la question des finances, des délégués ont fait part des difficultés que leur procure le nouveau système Cogétise, mettant en péril la vie de petits syndicats ou d'UL.

Tous les membres qui se sont présentés comme candidats à la CE de l'UD ont été élus avec de très bons scores. Le nouveau secrétaire de l'UD est le camarade Picard (CGT Energie).

Les syndicats vont recevoir de l'UD un appel pour l'organisation d'un référendum sur le traité de Lisbonne, pour un vote non et un autre appel sur les revendications.

Tous les documents sont disponibles au syndicat.

ALAIN DENIZO,  
SYNDIQUÉ CORRECTEUR CGT 1972

---

## Séance du 8 janvier 2008

**Présents :** Nathalie Turcovich, Anne Hébrard, Eric Zivohlava, François-Georges Lavacquerie, Philippe Cols, Isabelle Dessommes, Claude Amour, Chaâbane Lakel.

**Admission.** Rodolphe Della Rocca, chef de pub à l'hebdo *Air & Cosmos*, marraines Isabelle Dessommes, Anne Hébrard.

**Réadmission.** Michèle Aguinier, Coforma 1996, marraines Laurence Lefebvre, Susan Watelet-Riou.

**Cotisations.** Le droit d'admission reste fixé à 10 euros. La cotisation mensuelle est de 1% du revenu net ; la cotisation minimale mensuelle est fixée à 10 euros, ce qui correspond à 1% du smic (et à la part reversée à la fédération) ; les camarades qui seraient dans l'impossibilité de régler le montant minimal doivent prendre contact avec la trésorière adjointe, munis de leurs justificatifs.

**Candidatures au comité syndical.** Quatorze personnes ont fait acte de candidature au 31 décembre 2007 : Pascale Sarfati, Anne Hébrard, Philippe Cols, Eric Zivohlava, François-Georges Lavacquerie, Christophe Dulieu, Didier Dufond, Dominique Ros de La Grange, Claire Delenclos, Susan Watelet-Riou, Claude Hammouche, Chaâbane Lakel, Franck Leclercq, Sylvie Standley.

Selon l'article 34 des statuts : « Les correcteurs

appelés à exercer des fonctions rédactionnelles et qui adhèrent au syndicat national des journalistes CGT peuvent conserver des liens syndicaux avec le syndicat des correcteurs moyennant le paiement d'une cotisation. Ils participent aux élections du comité syndical et de la commission de contrôle, mais ne peuvent y être élus. » Pour valider la candidature de Sylvie Standley, le comité attend qu'elle lui présente sa démission écrite du SNJ-CGT.

**A la commission de contrôle.** Deux candidatures : François Delcambre, Francis Willems.

La clôture des candidatures pour le comité syndical et la commission de contrôle 2008-2009, puisque les nombres fatidiques de 15 et 5 candidats n'ont pas été atteints, est repoussée au mardi 15 janvier 10 heures du matin par mail, afin que le comité syndical actuel puisse en prendre connaissance à temps et statuer sur la régularité desdites candidatures.

Dans la foulée, les membres de la commission de contrôle (les camarades Delcambre, Broquet et Matteucci) sont invités à assister au comité syndical du mardi 15 janvier 2008 10 heures, afin de valider les candidatures.

**Groupement syndical des sièges éditoriaux.** A *l'Équipe*, Info'com a pris l'initiative de créer une section syndicale ; cette décision unilatérale n'a pas l'aval du comité syndical du SDC. A la suite d'interrogations de correcteurs de *l'Équipe* qui se sont inquiétés par lettre de cette initiative, **le comité fait la mise au point suivante :**

« La déclaration qui a été actée à Blanqui, unilatéralement, se présente sous la forme matérielle d'un tract avec pour en-tête les logos d'Info'com-CGT, du Syndicat des correcteurs et de la Filpac-CGT.

Ce texte appelle plusieurs remarques.

Le Syndicat des correcteurs et Info'com en sont au stade des discussions pour savoir quel type de structuration syndicale dans les sièges éditoriaux adopter pour protéger nos mandants dans le cadre des restructurations et modernisations actuelles. Il a été acté dans une déclaration, le 25 septembre 2007, plusieurs éléments qui fondent la démarche à suivre :

**a)** s'inscrire dans le projet de l'Inter de syndicats de filières de métiers ;

**b)** engager des discussions « pour définir tout d'abord les contours de cette organisation commune, le mode de désignation de sa direction, les modalités de fonctionnement du groupement syndical (objectifs, représentants, revendications communes...) afin que, conformément au vœu des syndiqués correcteurs,

des garanties soient mises en place concernant son fonctionnement » ;

**c)** rapprocher les « collectifs syndicaux des entreprises de presse afin de créer des sections communes en capacité d'établir des plates-formes revendicatives communes » ;

**d)** il était ajouté un paragraphe riche de sens et de promesses quant à la possibilité de créer une dynamique syndicale unitaire qui fédère toutes les forces CGT des sièges éditoriaux : « En particulier, cette structure commune doit être ouverte à d'autres organisations présentes dans les sièges éditoriaux, si elles le souhaitent, afin de renforcer le poids de la CGT dans ce secteur. »

La déclaration commune du 25 septembre 2007 est claire : elle affirme la pérennisation des structures syndicales existantes, leur autonomie juridique donc leur représentativité. Elle réaffirme que toute action commune se définit en accord avec les comités syndicaux de chaque syndicat et que les membres des équipes syndicales de chaque titre de presse quotidienne doivent se référer à leurs instances syndicales pour acter tel ou tel élément de fonctionnement.

Il est clairement indiqué aussi qu'il faut créer une structure syndicale commune qui puisse faciliter les négociations dans les titres et régionalement, tout en conservant les spécificités de chaque partie dont la légitimité à représenter ses intérêts propres n'est pas remise en question. Cela signifie qu'il s'agit de créer au sein des sièges éditoriaux une union syndicale (donc plusieurs syndicats qui se fédèrent) dont le rôle doit être de définir un instrument syndical spécifique aux sièges éditoriaux : une structure autonome de négociation, puisque chaque syndicat conserverait sa signature pour acter ce qui aura été négocié par la direction de cette structure syndicale dépendant d'une union syndicale, qui conserverait in fine ses syndiqués dans le giron de son organisation tout en facilitant le travail collectif au sein des titres.

La déclaration émanant de la SNC *l'Équipe*-Blanqui va à rebours du texte signé par Anne Hébrard et Olivier Blandin le 25 septembre 2007 puisqu'elle considère qu'il n'y a plus qu'un seul syndicat des sièges éditoriaux dont dépendent les sections syndicales d'entreprise : « Aujourd'hui, mercredi 12 décembre 2007, les syndiqués d'Info'com-CGT et du Syndicat des correcteurs de la SNC *l'Équipe* se sont réunis au siège du syndicat [nous soulignons], 94, bd Auguste-Blanqui, 75013 Paris, afin de constituer leur section syndicale d'entreprise. » En un paragraphe, un syndicat s'est évaporé dans la nature. Le SDC a déjà disparu et ne subsiste comme interlocuteur que sous forme d'un syndicat dépendant d'un titre, donc plus un syndicat

réel mais déjà évanescant. Pas d'adresse, pas de comité syndical, pas d'assemblée générale souveraine. Juste des individus encore syndiqués en un endroit (le SDC) mais qui dans la même phrase migrent déjà dans un autre ayant pignon sur rue (une adresse, une adresse électronique, un téléphone).

Cette volonté d'aller très vite nuit aux discussions en cours et fait marcher sur la tête les promoteurs de cette volonté puisqu'ils pensent pouvoir faire joujou avec des logos comme bon leur semble : le comité syndical du SDC n'a jamais été tenu au courant de la démarche de création d'une SSE (section syndicale d'entreprise) ni a fortiori les syndiqués dudit SDC. Une démarche individuelle dans un titre ne vaut pas acceptation d'une déclaration qui contredit celle signée par deux secrétaires représentatifs de deux entités syndicales distinctes à ce jour. Le coup de force de *l'Equipe* reste ce qu'il est : un acte unilatéral cherchant à poser comme acquis les desiderata d'Info'com quant à la manière de fonctionner dans les sièges éditoriaux, en utilisant les moyens du bord, c'est-à-dire en usant abusivement de l'existant.

Cette pente est dangereuse : quel syndicat dûment enregistré comme tel pourra prétendre l'être quand sont foulés aux pieds sa structuration juridique, les accords signés en son nom et qui indiquent le cheminement qu'il désire suivre pour atteindre ses objectifs ? Quel syndicat, au vu de cette déclaration, pourra affirmer son existence face aux syndiqués, quand sont foulés aux pieds ses représentants moraux ? Et quelle légitimité reste à l'Inter quand des accords bipartites dépendant, en dernière instance, de sa personnalité morale, sont ignorés ?

Car cet acte unilatéral ne dénie pas seulement toute légitimité au SDC mais plus fondamentalement à l'Inter comme élément structurant et garantissant le fonctionnement mutuel de ses composantes. Les accords écrits et non écrits qui régissent l'Inter semblent aussi s'évanouir derrière une instance qui paraît, elle, plus légitime quant à la construction d'un projet syndical qui, à preuve du contraire, émane de l'Inter, concerne l'Inter et engage son devenir, au-delà des positions de principe de la Filpac.

Il est étrange de noter que l'instance qui doit coordonner les sections syndicales d'entreprise soit la Filpac et non l'Inter dans sa forme actuelle comme dans sa forme renouvelée, bientôt.

Il est aussi important de noter que les SSE élaborent des axes revendicatifs mais que l'élément déterminant qui porte ces revendications reste l'Inter, dans un cadre régional, avec des accords qui s'appliquent à l'ensemble de la PQN. Nous acheminerions-nous vers un schéma syndical où l'échelon régional disparaîtrait

pour laisser place à des négociations entreprise par entreprise, avec une chambre d'enregistrement qui serait la Filpac ? Et nous acheminerions-nous vers une méthode syndicale similaire à celle des syndicats de journalistes, avec des accords maison ? En ce sens, dans le cadre de la réflexion d'un projet syndical global pour la presse, les sections syndicales d'entreprise sont, en toute logique, un élément peu intéressant quant à la construction d'une structure qui élargit son champ de vision et s'ouvre des perspectives neuves liées aux bouleversements technologiques. C'est un sujet de discussion et à discuter, donc nul et non avenu à l'heure actuelle.

Il est étrange, aussi, que cette déclaration acte déjà ce qui n'existe pas encore : trois syndicats de filières de métiers, alors qu'à part le SIP, les autres sont dans les limbes. Si les camarades d'Info'com ont déjà acté, dans la Filpac, ces syndicats de filières de métiers qu'ils nous donnent les noms : quel est le syndicat des sièges éditoriaux, celui de la distribution ?

De plus, les SSE telles que présentées dans la déclaration apparaissent déjà comme ayant résolu tous les problèmes des sièges éditoriaux : tout le monde s'y retrouve : journalistes, employés, cadres, ouvriers. Doit-on considérer que la SSE de *l'Equipe* a déjà fédéré tous les membres de la CGT présents sur les plateaux de presse : du SDC aux cadres en passant par le SNJ et le SGLCE ?

La proposition du Syndicat des correcteurs reste arriérée à l'accord du 25 septembre 2007 : - des collectifs syndicaux regroupant des membres d'organisations représentatives (SDC, Info'com, cadres, SNJ-CGT...) ;

- la mise en place d'un outil de négociation ayant un bureau commun à toutes les organisations présentes dans les collectifs syndicaux, et pouvant porter efficacement les revendications propres aux mandants CGT des sièges éditoriaux et les inscrivant dans le cadre d'une filière de métiers, le représentant de cette structure originale siégeant de plein droit à l'Inter. La déclaration du 12 décembre 2007 est invalidée par l'accord du 25 septembre 2007. »

LE COMITÉ SYNDICAL

.....

**Inter. Le Monde.** Le comité Inter s'inquiète de se retrouver sans interlocuteurs, ni à la direction du journal, ni au SPQN quand il demande à aborder les problèmes de façon régionale. N'assiste aux réunions sur la GPEC (gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences) que le secrétaire de la commission technique du SPQN pour la partie patronale. Les patrons préconisent des GPEC entreprise par entreprise, à l'intérieur même des groupes de presse,

contrairement aux usages du paritarisme.

**Journaux officiels.** Rencontre des délégués Dirjo et Sacijo avec le secrétaire général du gouvernement afin de parler du calendrier de rapprochement **JO/** Documentation française. Ce rapprochement entraîne un rapatriement de charge de travail à la Sacijo, qui permettra de continuer la modernisation.

---

## Séance du 15 janvier 2008

**Présents :** Anne Hébrard, Claude Amour, François-Georges Lavacquerie, Gilles Gomel, Nathalie Turcovich, Chaâbane Lakel, Franck Leclercq.

La commission de contrôle était invitée, est venu François Delcambre.

**Circulaire.** Une lettre va être envoyée aux 160 adhérents rouleurs, correcteurs en édition, en magazine ou à domicile. Elle contient un questionnaire destiné à permettre au SDC de mieux connaître les conditions de travail, les statuts, le niveau de salaire de ces camarades. Le traitement de ces informations sera confidentiel et anonyme.

**Candidatures aux élections de mars.** Après report de la date limite de candidatures au 15 janvier deux nouvelles candidatures ont été reçues, celle de Candice Chemla à la commission de contrôle et celle de Michel Simongiovanni (du *Parisien*) au comité syndical.

**Examen de la candidature de Sylvie Standley.** Le comité a signalé qu'il acceptera avec plaisir la candidature de la camarade Standley si celle-ci respecte l'article 34 des statuts et démissionne par écrit du SNJ-CGT. La camarade Standley a envoyé au comité le texte suivant :

« Certes, je sais ce que stipule l'article 34 à propos des camarades ayant la double appartenance, néanmoins je me permets de vous faire remarquer que l'usage a toujours prévalu jusqu'à présent, et que les camarades Guerrier, Mercier, Kauffmann et Karabagli ont siégé aux comités des deux instances sans que la question soit évoquée. Rejeter ma candidature dans une période aussi troublée relève d'une totale irresponsabilité, ou d'une réelle malfeasance, car le syndicat à court de militants peut-il réellement rejeter une représentante de cassetin comme *le Monde*, au risque de se couper des camarades qui, passés journalistes comme moi, continuent à adhérer au Syndicat des correcteurs ? Ce syndicat peut-il se passer d'un contact direct au sein de son comité et d'une représentation dans cette entreprise au moment où elle est confrontée à une situation catastrophique ?

Votre rigorisme de circonstance me navre, et je vous

engage à faire front ensemble au-delà de nos divergences actuelles sur les alliances nécessaires pour sauvegarder notre métier et nos emplois et à ne pas vous couper de tous les camarades qui sont passés journalistes et ont besoin de votre soutien, pas d'une stigmatisation. Salutations syndicalistes. Sylvie Standley. »

Le comité, en présence du représentant de la commission de contrôle n'a pu que constater que les statuts étaient très clairs sur la question de la double appartenance ; si un consensus ne se dégage pas pour suivre l'usage, les statuts jouent le rôle de juge de paix.

La commission de contrôle a été saisie d'une contestation concernant la tenue de l'AG du 8 décembre, elle doit maintenant se réunir pour entendre les deux parties de manière contradictoire et statuer.

**Le Monde :** le refus des actionnaires d'accepter la candidature d'Eric Fotorino comme président du directoire peut déboucher sur la nomination d'un administrateur judiciaire et sur un plan social.

**L'Humanité.** Un rouleur de la permanence possédant la double appartenance attaque le journal aux prud'hommes pour licenciement abusif. Pour éviter ce genre de situation à l'avenir, la direction a décidé, à la demande instante du SDC, de mettre en place des contrats d'usage, ce qui est effectif depuis le début de l'année. Le départ en retraite en mars d'un correcteur devrait déboucher sur un piétonnage, mais la direction prétexte ce procès pour ne pas se prononcer sur ce remplacement. Néanmoins le comité a commencé à examiner les candidatures pour ce poste. Le journal déménagera vers la mi-mai pour la porte de Paris, à Saint-Denis toujours. Le comité a accepté qu'une ex-syndiquée, radiée pour défaut de paiement, continue de tenir les plannings, sous le contrôle étroit de la permanence, ceci afin de ne pas assombrir l'atmosphère du cassetin, redevenue paisible.

**La Tribune :** le déménagement du journal est prévu pour mars à la porte de Versailles, dans des locaux appartenant au nouveau propriétaire. Les assurances qu'avait données Alain Weill de ne pas procéder à un plan social devraient s'appliquer aux correcteurs (ouvriers du Livre) qui font partie d'une société (Imprimerie Desfossés, comprenant 18 salariés) travaillant exclusivement pour le journal.

---

## Séance du 22 janvier 2008

**Présents :** Nathalie Turcovich, Dominique Ros de La Grange, Gilles Gomel, Eric Zivohlava, Chaâbane Lakel, Claude Amour, François-Georges Lavacquerie, Isabelle Dessommes, Anne Hébrard.

**Réadmission :** Adélaïde Ducreux-Picon, Formacom 2000, marraines Isabelle Dessommes, Claire Labati.

Lettre d'un rouleur qui, à la suite de la lettre de relance de cotisations, envoie un chèque de zéro euro car le syndicat ne l'a pas aidé en 2001. Un comitard va le contacter. Lettre plus amusante de l'ex-trésorier qui se décerne à lui-même une note de frais en demandant au comité de le rembourser.

**Mutuelle.** Appel est fait pour qu'un correcteur membre de la mutuelle remplace la secrétaire déléguée comme administrateur de la Mutuelle de la presse, en effet elle est trop prise pour remplir correctement son rôle.

**Cantonade.** Bouclage en vue, tous les textes sont en main pour décryptage, mais le responsable des publications syndicales étant absent, l'état des lieux en reste là.

**Subvention des retraités.** Le comité fixe le taux de la subvention qu'il verse à la section des retraités. Il est actuellement de 12 % des cotisations perçues dans l'année. Le comité décide de rester sur la même base, mais le nombre des syndiqués et donc des cotisations ayant chuté, la subvention versée aux retraités va baisser mécaniquement, de 7.000 euros pour 2006 à environ 4.500 euros pour 2007.

L'assemblée générale du 8 décembre 2007 a été déclarée non statutaire par la commission de contrôle. Le comité en prend acte. Les décisions prises lors de cette AG sont donc invalidées : la commission de révision des statuts est dissoute momentanément, car la révision des statuts sera portée à l'ordre du jour de la prochaine AG, le 29 mars. Les admissions votées lors de cette AG le seront valablement le 29 mars.

**L'Huma.** La direction exerce le chantage suivant : prud'homme égale pas de remplacement de Jean-Claude Broquet, qui part à la retraite en mars. Le comité placera, en attendant des discussions avec la direction, un rouleur fidélisé qui travaillera comme s'il était piétonné. Peut-être également la direction veut-elle faire fondre la structure Livre pour liquider la SGP et ne plus travailler qu'avec des « journalistes ».

**Prêts syndicaux.** Les comités successifs ont prêté énormément d'argent, sous forme de prêts d'honneur, à des coyotes sans foi ni loi, qui se sont empressés de ne jamais rembourser. La somme approcherait les 30.000 euros. Après vérification, la liste des emprunteurs indélicats sera publiée dans le prochain *Cantonade*. Le comité va essayer également de se faire rembourser un prêt très important plus rapidement que les seize ou vingt ans envisagés.

**Candidatures au comité syndical.** La discussion

n'ayant pu aboutir à un consensus, la candidature de Sylvie Standley est rejetée, conformément à l'article 34 des statuts.

---

## Séance du 29 janvier 2008

**Présents :** Philippe Cols, Claude Amour, François-Georges Lavacquerie, Eric Zivohlava, Chaâbane Lakel, Isabelle Dessommes, Anne Hébrard.

**Correcteurs.com.** Le comité doit nommer un mandataire afin de fermer la structure. Il rappelle qu'il a prêté 5.000 euros en avril 2007, et attend un remboursement. En outre, ce n'est pas le syndicat qui paiera l'expert-comptable chargé des comptes 2007 de l'association, comme le bruit en a couru.

**Formacom.** Le conseil d'administration a lieu vendredi 1er février. Formacom a emprunté 96.000 euros au syndicat lors de sa création et remboursait 800 euros/mois jusqu'en avril 2007. Le comité demande la reprise du remboursement au nouveau président, à un rythme plus élevé si possible.

**Expert-comptable.** Le futur trésorier et la secrétaire déléguée ont étudié les comptes avec l'expert-comptable et sont tombés d'accord : des économies drastiques doivent être réalisées. Les comptes du syndicat vont être apurés, simplifiés, et il y aura un bilan par an au lieu de deux = division de la facture expert-comptable. De plus, le nouveau logiciel Cogiciel, dont le bébé vorace est Cogétise (il a pour but de siphonner les cotisations des syndicats), nous astreint à une rigueur budgétaire accrue.

**Cantonade.** L'AG ayant lieu le samedi 29 mars à 14 heures à la Bourse du travail annexe Turbigio, le bouclage de *Cantonade* ayant lieu à partir de la mi-février, la remise des textes – tribunes libres entre autres – aura lieu impérativement le dimanche 17 février dans la nuit, le montage du bulletin démarrant le lendemain matin. Aucun texte ne sera accepté après cette limite. Ce numéro comprendra le compte rendu des AG du 29 septembre et 8 décembre 2007 ; les admissions ayant été votées le 8 décembre seront représentées et rétroactives afin de ne pas léser les nouveaux syndiqués. La commission de révision des statuts sera également convoquée lors de cette assemblée ordinaire.

**La lettre circulaire** demandant des renseignements sur leur situation a été envoyée à 160 syndiqués n'étant pas piétons en presse quotidienne payante parisienne, fonds de commerce jusqu'à présent du syndicat. Une quarantaine de réponse est parvenue à ce jour, riche d'enseignements.

**Le placement** en est affecté. Les rouleurs annexe III, dont la liste est déposée au ministère du Travail,

restent prioritaires dans la distribution des services. Quinze personnes seulement sur trente figurant sur cette liste demandent du travail à la permanence. Des syndiqués anciens, payant leurs cotisations syndicales sans interruption depuis des années, sans jamais rien demander au placement, travaillant dans l'édition, se sont signalés comme étant au chômage. Ils prennent naturellement leur place selon leur ancienneté syndicale. Le placement leur fournira un coup de main dans la mesure du possible, ponctuellement puisque la permanence a une visibilité jusqu'à fin 2008, correspondant à la fin du Recapp.

**Statistiques.** Après la ressaisie complète des coordonnées des syndiqués : 150 personnes ont été radiées pour défaut de paiement; restent 300 syndiqués actifs membres du syndicat ; 150 sont titulaires soit Livre, soit journalistes, quelques-uns en édition ; 50 ont le statut de journaliste titulaire ou pigiste; 150 sont précaires sous la convention Livre, édition ou/et journaliste ; beaucoup des précaires sont au chômage totalement ou partiellement, quelques-uns sous le statut intermittent du spectacle; 1 au moins dans une maison d'édition avec le statut employé. Sur les 300 syndiqués, 100 ont reçu une lettre de relance leur demandant d'être à jour au 30 juin 2007. Après la remise à plat de la fin 2007, beaucoup, ayant fourni un effort certain pour se mettre à jour après souvent des années de retard, ont marqué un temps d'arrêt, d'où ce rappel à l'ordre normalement sans conséquence. Le comité est demandeur pour rencontrer les équipes de correcteurs là où elles existent hors presse quotidienne, par exemple à *l'Encyclopedia Universalis* ou à RCI Jeux, invitations envoyées et jamais retournées.

Accord sur la définition de rédacteur-réviseur. Une lettre va être envoyée au SPQN, afin, en intersyndicale journaliste, de négocier l'inscription conventionnelle de rédacteur-réviseur et le barème afférent. Les choses sont restées bloquées après les discussions sur les SR, qui ont duré un an et demi.

**JO.** Les correcteurs devraient prochainement suivre les stages leur permettant de travailler sur écran dans l'atelier graphique.

**L'Huma.** Si le départ en retraite prévu en mars n'est pas remplacé par un piétonnage, le comité syndical fera comme si, en attendant un déblocage de la situation, et fidélisera un rouleur.

Tour des cassetins:

- **L' Huma** : 5 piétons dont 1 radié pour défaut de paiement.
- **La Tribune** : 6 piétons à jour de cotisations.
- **Les Echos** : 9 piétons, dont 8 SDC à jour de cotisations, 1 radié pour défaut de paiement.

- **Le Monde+ Monde 2** : 10 SDC à jour dont 1 double appartenance, 1 SNJ-CGT, 1 radié pour défaut de paiement, 2 Info'com.

- **Le Figaro** : 13 correcteurs sur la quotidienne dont 3 SDC à jour.

- **L'Equipe** : 19 piétons: 1 SNJ-CGT, 1 FO, 1 Info'com, 6 radiés pour défaut de paiement, restent 10 SDC à jour dont 3 double appartenance.

- **Le Parisien** : 13 SDC à jour, 3 FO.

- France-Soir : 2 SDC à jour.

---

## Séance du 5 février 2008

**Présents :** Anne Hébrard, Philippe Cols, François-Georges Lavacquerie, Gilles Gomel, Nathalie Turcovich, Chaâbane Lakel.

**Invités :** François Delcambre et Silvio Matteucci pour la commission de contrôle.

**Admissions.** Claude Bourdel, Formacom 2007, marraines : Jocelyne Ginestet, Patricia Nerre ; Jean-Pierre Rousseau, Formacom 2007, parrains : Christophe Versailles, Christophe Baffier-Candes.

**Mutuelle.** Jean-Pierre Fernandez, des *Echos*, est nommé administrateur pour le Syndicat des correcteurs de la Mutuelle nationale du livre, de la presse et de la communication (MNLPC).

Le sujet qui tient toujours autant au cœur des comitards c'est : quid des rouleurs, qui cotisent mais ne touchent aucun remboursement maladie ni salaire à moins d'être à plein temps, sujet qui revient régulièrement sur le tapis depuis une vingtaine d'années.

**Formacom.** Le conseil d'administration de Formacom s'est réuni le 1<sup>er</sup> février 2008. Pascal Leboulch', secrétaire du syndicat de la distribution SPPS, est nouveau membre du CA, désigné par le syndicat. Le SIP, Syndicat des imprimeries parisiennes, doit nous donner le nom de celui des leurs qui rejoindra le CA dans la semaine. Malika Mouaci a été élue au poste de trésorière. Les comptes de l'association sont à l'équilibre. A échéance du bail, mi-mars 2008, le propriétaire demande une augmentation de 35 % du loyer. Toutefois l'école n'est pas à la rue, les négociations peuvent durer deux ans avec l'actuel bailleur. Tout sera fait pour qu'elle emménage dans de nouveaux locaux à la rentrée prochaine. L'école est à la recherche d'une surface de 280 m<sup>2</sup> pour 45.000 euros de loyer annuel. Le CA se réunira tous les trimestres et plus fréquemment si la situation l'exige. Les stages Excel et Word destinés aux correcteurs du **JO** se tiendront comme prévu.

**Cogétise.** Le logiciel de gestion des adhérents à la CGT rend « nécessaire », d'après nos interlocuteurs

de la fédé, la communication des noms et adresses des syndiqués au niveau fédéral. Le comité estime que cette base de données lui appartient en propre et souhaite que celle-ci soit gérée par le SDC et non par la fédé. La question sera posée aux syndiqués lors de l'assemblée générale du 29 mars.

**Statut de rédacteur-réviseur.** Le comité doit prendre contact avec le SPQN pour lui rappeler que, le SDC ayant adhéré à la CNN, il entend être informé des réunions concernant l'inscription conventionnelle du rédacteur-réviseur dans la grille des journalistes en PQN et les avenants salariaux et y être convié. Nous contacterons aussi les autres syndicats de salariés pour participer aux réunions préparatoires.

**Congrès du SIP.** Le 6 février, le SIP tient son premier congrès, entérinant la création de ce syndicat des imprimeries parisiennes à l'intérieur de l'Uside, initiant les trois filières de métiers. Les syndicats composants l'Inter, dont le SDC, sont invités, ainsi que le secrétariat de la Filpac. Le projet de groupement syndical des sièges éditoriaux est plus que jamais d'actualité.

**Commission de contrôle.** François Delcombre et Silvio Matteucci ont souhaité rencontrer le comité afin de prendre des informations ; la commission de contrôle a été saisie par Sylvie Standley, qui remet en cause l'éligibilité au prochain comité de trois candidats – Dominique Ros de La Grange, Franck Leclercq et Michel Simongiovanni –, invoquant l'article 35 du règlement intérieur. Michel Simongiovanni est piéton au *Parisien*, quant à Franck Leclercq et Dominique Ros de La Grange, ils figurent tous deux sur l'annexe III, recensant l'ensemble des personnels appartenant aux entreprises mentionnées à l'annexe I (signataires de l'accord de refondation et du Recapp). La commission de contrôle rendra son avis – consultatif – d'ici une semaine.

---

## Séance du 12 février 2008

**Présents :** Eric Zivohlava, Nathalie Turcovich, François-Georges Lavacquerie, Anne Hébrard.

**Excusés :** Philippe Cols, Chaâbane Lakel.

**Invité :** Jean-Marc Duprey, trésorier de correcteurs.com.

**Admissions.** Laurent Morvan, Formacom 2007, parrains : Christophe Baffier-Candes, Martine Favier, Olivier Ourlé, Formacom 2007, marraines : Jocelyne Ginestet, Martine Favier.

**Prud'hommes.** Le syndicat avance les frais d'avocat lorsque des syndiqués intentent un procès à leur employeur. Le principe est que ces avances sont

remboursées si le salarié gagne le procès, sinon c'est une charge pour le syndicat. Gilles Gomel, responsable de la commission édition, doit nous éclairer sur des sommes qui nous restent peut-être dues, car nous ignorons l'issue de plusieurs procès, avec de l'argent avancé depuis 2004. Il faut noter d'autre part les sommes importantes, dépassant les 11.000 euros, engagées en 2006 contre la Snepp (Argus), sans nouvelles. La secrétaire essaie de récupérer une consignation de 2.000 euros depuis mai 2007, date à laquelle le syndicat s'est désisté d'une action engagée contre la Snepp sous le comité précédent par le secrétaire au placement, également salarié de la Snepp. Ces sommes réunies représentent 19.000 euros.

**Cantonade 214.** Le bouclage approche à grands pas. Remise des copies dimanche 17 février dans la nuit au plus tard. Fabrication la semaine du 18, puis envoi à l'Affir pour impression, et mise sous pli. Nous demanderons des volontaires à cette occasion, car il y aura de la manipulation, les bulletins de vote faisant partie du même envoi. Nous économisons ainsi environ 170 euros de timbres

**Congrès des rotos.** Le mercredi 6 février a eu lieu le premier congrès du SIP, Syndicat des imprimeries parisiennes. Ce congrès actait la naissance du syndicat. C'est le premier des trois syndicats de filières de métiers qui voit le jour sous les auspices du nouvel Inter. Ce syndicat intégrant tous les métiers de l'imprimerie a des statuts tout neufs. Les rotos ont fait une belle démonstration de force devant les autres syndicats invités et devant le secrétariat de la Filpac. La secrétaire du SDC a lu un message fraternel à cette occasion. *(Ce texte est reproduit en troisième de couverture.)*

**Info'com/SDC, nouvelle démarche.** Les statuts provisoires proposés par le SDC n'ayant pas eu l'heur de retenir l'attention de la direction d'Info'com, et devant l'attente des rotos qui sont en ordre de marche et devant une tourmente à venir dans les imprimeries, et donc demandeurs d'une structure performante, la démarche change. Ces statuts provisoires sont laissés de côté. Des équipes regroupant des correcteurs et des typos sont constituées dans chaque titre (*l'Equipe, le Monde, l'Huma, la Tribune, les Echos, le Figaro, le Parisien, France Soir*; l'AGPI, HFA). Certains titres sont sans correcteurs disponibles a priori, aussi la secrétaire a-t-elle contacté ceux qui sont susceptibles de travailler avec les infocomistes. Ces équipes doivent donner un état des lieux, faire remonter les infos afin que soit faite une synthèse des particularités de chaque titre, sur le basculement numérique d'abord, afin de prévoir un très futur positionnement professionnel de la CGT dans les sièges éditoriaux. Les bureaux de deux comités doivent s'atteler à produire un projet global professionnel et syndical, qui sera expliqué dans les équipes lors d'une



tournée des popotes à venir très vite. Parallèlement, les secrétaires des deux syndicats doivent rencontrer les directions pour parler d'une seule voix, et montrer l'unité du prépresse. Depuis six mois, les typos ont bloqué toute initiative pour constituer un groupement syndical des sièges éditoriaux en croyant nous voir baisser les bras, ça n'a jamais été le cas. Nous espérons que, sous la pression insistante des rotativistes pour faire avancer le projet des trois filières de métiers,

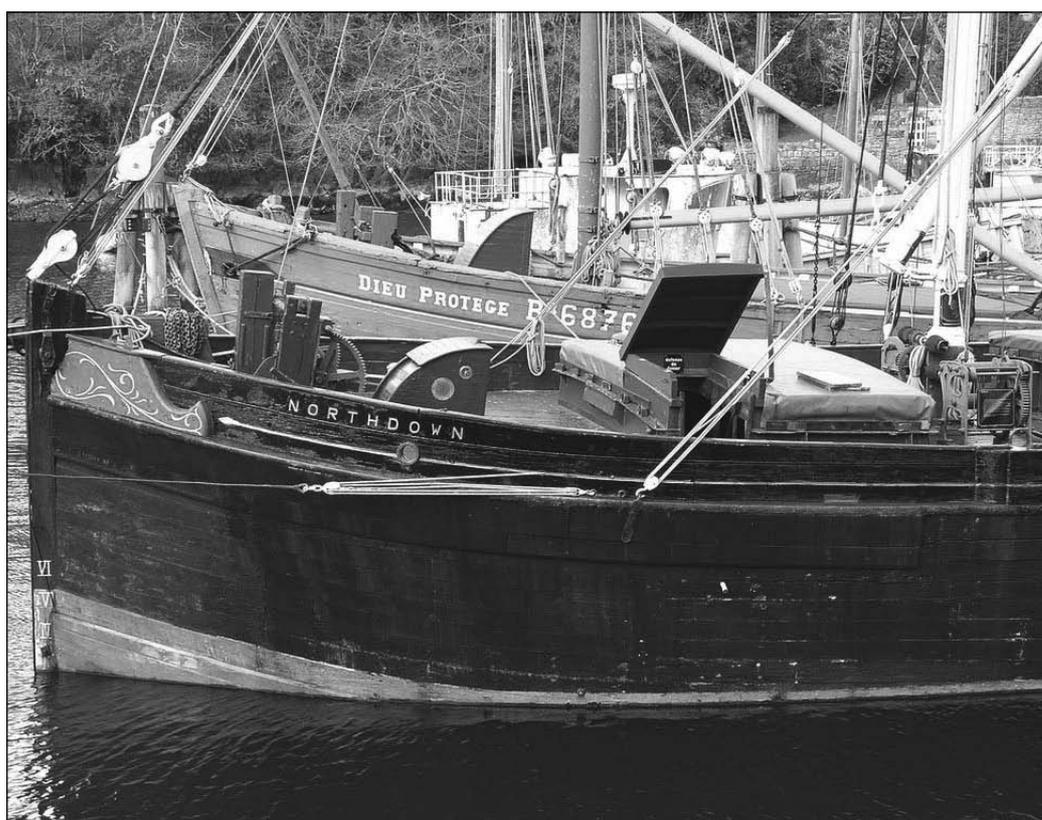
les typos comprendront qu'ils doivent agir en bonne intelligence avec le SDC.

**Correcteurs.com.** La structure va fermer, il reste 1.400 euros en caisse, 2.000 doivent rentrer, 700 doivent aller à l'Ursaff ; il faut encore payer l'expertise comptable. Le matériel informatique restant est donné à Formacom. Le reliquat, s'il y en a un, ira au syndicat.



# Assemblée générale

extraordinaire du 29 septembre 2007



**François-Georges Lavacquerie.** – 11 heures, 29 septembre 2007, assemblée générale extraordinaire du Syndicat des correcteurs CGT. Le bureau constatant qu'il n'y a que quatre personnes dans la salle et que le quorum n'est pas atteint, décision est prise de reporter l'assemblée générale extraordinaire de quinze minutes, à 11 h 15.

(...)

**François-Georges Lavacquerie.** – 11 h 20. Après la pause réglementaire pour constater que le quorum n'est pas atteint, la séance va reprendre. Il y a actuellement dans la salle onze personnes, sept retraités et quatre actifs.

*(Annick Béjean est élue présidente de séance.)*

**Anne Hébrard.** – Conformément aux statuts de notre syndicat, nous avons convoqué une assemblée générale extraordinaire pour débattre des motions proposées par la direction fédérale, en prévision du congrès de la Filpac qui se tiendra du 5 au 8 novembre. Nous devons également entériner la candidature des membres du syndicat qui se présentent à l'élection au comité exécutif national, l'organe dirigeant de la Filpac. Pour mémoire, il s'agit de Richard Wilf et de moi-même.

Les documents fédéraux ont été publiés dans *Cantonade*, je tiens donc pour acquis que tous vous les avez lus. La réflexion du comité syndical n'a pas été très approfondie sur ce document fédéral. Depuis cinq mois, six maintenant, nous avons eu énormément de choses à faire et n'avons pas disposé du temps de nous pencher beaucoup dessus. C'est regrettable, mais il y avait des urgences auxquelles il fallait faire face. Cependant, quelques commentaires accompagnent les décisions. C'est ainsi que sont désignées les motions proposées par la direction fédérale, et je vous invite à vous reporter aux pages 145 et 146 de *Cantonade*. Pour le reste, nous nous en remettons à la sagesse et aux avis compétents de l'assemblée générale.

Je déclare ouverte l'assemblée générale extraordinaire consacrée au congrès de la Filpac.

Quelqu'un a-t-il des idées, des motions à défendre, une intervention ?

**René Berthier.** – On pourrait faire ce qui est écrit dans *Cantonade*, examiner les décisions qui sont annoncées comme ne posant pas de problème, puis faire un vote bloqué.

*(Acquiescement dans l'auditoire.)*

**Nelly Derré.** – C'est la première fois que j'assiste à une assemblée générale extraordinaire consacrée au congrès de la Filpac, et c'est aussi la première fois que je mets autant d'ardeur à lire le texte communiqué à

ce propos. J'ai pris des notes sur le document que nous avons eu par Internet au mois de juin.

Il y a quelque chose qui me gêne énormément, c'est de faire du « syndicalisme attractif ». Je voulais le souligner parce que ça paraît plusieurs fois dans le texte, et je pense que cela ne correspond pas à grand-chose, si ce n'est d'avoir des membres. Mais s'il n'y a pas de mot d'ordre et de défense précise et explicitée, je pense que le « syndicalisme attractif » ne mobilise pas.

Page 5, dans le texte, au-dessus de la décision 2, je lis : « Le risque de perdre son emploi doit se déplacer de la sphère individuelle pour se reconstruire dans un cadre collectif. Le risque doit devenir social. » J'avoue que je ne comprends pas ce que ça veut dire : s'il y a un risque de perdre son emploi, la moindre des choses c'est de ne pas le rendre collectif, mais de défendre collectivement l'emploi en lui-même.

Dans la décision 2, je ne comprends pas : « Un statut véritable, le statut du travail salarié. » J'ai toujours cru que nous étions, au Syndicat des correcteurs, pour l'abolition du salariat. Adhérer à un statut du travail salarié, je ne sais pas ce que ça veut dire, il faudra que l'on m'explique. Je serai attentive à l'explication qu'on me donnera. Ce n'est peut-être pas le lieu de faire de l'explication de texte, mais c'est dommage que l'on n'ait pas pu en discuter ailleurs que dans une assemblée générale extraordinaire.

Il y a plein de choses qui me gênent dans ce texte. Je ne vais pas faire comme je pensais faire, c'est-à-dire attirer l'attention sur des termes qui ne me convenaient pas dans ce que, moi, j'estime être autre chose que du syndicalisme. Mais je pense qu'on en est train de perdre de vue que le syndicalisme ce n'est pas forcément seulement s'adapter à l'économie du marché ou au libéralisme, mais de faire en sorte de travailler dans des conditions moins pénibles, et aussi d'avoir des perspectives. Et je pense que les perspectives que l'on peut trouver dans les différentes décisions sont plus du collage à une politique économique, que de s'opposer à quelque chose qui fait que l'homme est aliéné à son travail. Je vous lis par exemple la décision 7, que je n'ai pas comprise : « La Filpac CGT refuse d'amalgamer révolution numérique et libéralisme. Le congrès de la Filpac CGT se fixe pour but de reconstruire un mouvement majoritaire pour le pluralisme de l'information à l'ère numérique. Il opte pour l'utilisation démocratique des réseaux numérisés, contre leur appropriation par les groupes qui dominent la communication, l'information et les biens culturels. » Ce n'est pas en ayant des termes génériques qu'on fera dans les entreprises une défense des salariés – entre guillemets, puisque je suis un peu

dubitative sur le terme « salarié », si cher à Info'com. Il y a beaucoup de choses comme ça qui me sont étrangères et qui, moi, m'étonnent. Je ne m'opposerai pas aux décisions parce que je ne suis pas de poids à faire une synthèse et à m'inscrire dans un débat qui a lieu depuis des mois sans moi, mais je voulais quand même faire savoir qu'on peut être syndiqué à la CGT, on peut être syndiqué au Syndicat des correcteurs CGT, et ne pas oublier qu'on défend un métier. On aura l'occasion d'en rediscuter cet après-midi. Et on ne défend pas que des salariés ! Moi, je reste vigilante sur ce problème-là. Rien que dans mon entreprise, aux *Échos*, je pense qu'il ne va pas falloir faire l'économie de discussions et de débats, parce que personne n'est au même niveau d'information, personne n'a la même formation, je ne dirais pas politique, mais au moins syndicale, ou syndicaliste. Et c'est à partir de là, de la défense de nos emplois, de nos métiers et d'un discours autre que sans fondement. Et je reviendrai cet après-midi sur nos différentes représentations dans les instances, mais j'aurai des choses à dire. Je pense que le Syndicat des correcteurs a un rôle à jouer parce qu'il a une légitimité, et je pense que nous, nous n'avons pas perdu notre légitimité, contrairement à d'autres qui l'ont perdue et essaient d'en reconquérir une autre, peut-être à nos dépens. Les décisions, de toute façon, seront adoptées, vu le peu de représentants du Syndicat des correcteurs ici présents, et donc il n'y aura pas d'échanges, je le déplore.

En tout cas, on est loin d'une clarté dans le rôle des syndicats et dans le rôle du syndicalisme, comme moi je l'ai connu quand je me suis syndiquée au Syndicat des correcteurs, ou comme je le connaissais avant d'être adhérente du Syndicat des correcteurs. Je sais qu'il faut évoluer, qu'il faut s'adapter, je sais qu'il faut discuter, mais je pense qu'on ne s'y prend pas bien. J'aurai l'occasion de revenir cet après-midi pour dire pourquoi je pense qu'on ne s'y prend pas bien. Merci de m'avoir écoutée.

**Philippe Cols.** – Sur la décision 2 dont tu parlais, je lis : « Le congrès appelle les syndicats de la fédération à revendiquer, dans le droit-fil des orientations du 48<sup>e</sup> congrès de la CGT, un statut du travail salarié. » L'idée qui est en débat derrière, c'est la sécurité sociale professionnelle. Mais cette orientation vient du fait que, jusqu'à présent, et on en voit la fin, les employeurs, lorsqu'il y a eu des mutations techniques, des renouvellements des façons de travailler – qui vont bien sûr vers le moindre coût, c'est leur rôle – ont uniquement géré les choses à coups de plans sociaux. Autrement dit, on crée des départs, et les gens qui restaient restaient moins nombreux à faire les mêmes choses. Si on pousse ce raisonnement à l'infini, il y a un moment où il n'y a plus personne, et surtout on ne

peut plus proposer à des gens qui ont cinquante, ou quarante ans, un plan social jusqu'à la retraite à quatre-vingts ans. Que faut-il proposer comme alternative au fait que, s'il n'y a plus de plans sociaux, eh bien reconversion, vous allez à l'ANPE, on vous paye un stage long, et vous faites autre chose. À la fédération, ce qui se dessine, c'est justement de proposer que les gens qui travaillent dans une entreprise, pour l'instant, ont un métier, une tâche, une fonction, un endroit où ils travaillent dans la chaîne. Leur existence, sur la feuille de paye, et donc dans la masse salariale de l'entreprise, est actée comme un définitif, en quelque sorte. C'est-à-dire comme : je travaille pour telle entreprise. Et lorsqu'il y a des bouleversements de façons de travailler, c'est à l'entreprise, en accord avec les syndicats, de définir où un salarié dont le poste va devenir inutile et doit être reformé pour être employé ailleurs. Et, au-delà de l'entreprise, dans une branche aussi. À l'heure actuelle – je cite un exemple concret – dans les imprimeries, on s'attend à une perte importante, comme ça a eu lieu dans le prépresse, du nombre de postes disponibles restants. Il y a deux façons de régler le problème en prépresse. C'est vrai que la pyramide des âges a fait qu'une forte hémorragie a été réglée par des départs négociés. Chez les imprimeurs, la pyramide des âges n'étant pas la même, que se passe-t-il ? Les gens pour qui il n'y aura plus d'emploi iront ailleurs. Ou on dit dès maintenant : ils vont aller..., ils vont rester dans la branche, et on propose un parcours, précisément à base de formations, interne à la branche. En particulier, on a une piste à l'heure actuelle, dans les années qui viennent, c'est précisément le travail numérique, qui jusqu'à présent est fait hors de notre branche professionnelle. Sauf exception – quelques correcteurs, un ou deux demi-postes, je crois... – il n'y a pas, au niveau de la branche, des accords réels pour dire que tel ou tel emploi qui va disparaître peut très facilement se renouveler, par la personne qui fait la chose, dans une autre qualification, et en particulier le champ qui s'ouvre, c'est le numérique. Pour l'instant, hormis quelques cas, dans la presse c'est une jungle, c'est-à-dire du non-droit. Ce sont des informaticiens, des pigistes d'on-ne-sait-où, des gens qui font le truc. Et puis après, à l'écran, sur Internet, on voit un résultat. Qui fait quoi ? De quelle façon ? Comment organise-t-on cette nouvelle production ? Eh bien, cette décision 2, elle est pour dire que la façon dont on va gérer les grands mouvements, les changements de qualification, les changements de façons de travailler, ce sera avec les mêmes hommes. C'est-à-dire qu'on arrête de virer des gens et d'en prendre d'autres, mais qu'on prévoit, paritairement avec les employeurs, les parcours professionnels. Alors, en effet, il y a derrière cette décision 2 une décision qui vient de la confédération sur la sécurité sociale professionnelle. Et je ne cache

pas que, en ces termes, c'est quelque chose qui ne me plaît pas. En revanche, cette idée appliquée à notre profession et dans la branche, elle a un sens, c'est le parcours professionnel. Assurer que les gens qui entrent maintenant à trente-cinq ans auront du travail et que s'ils ne corrigent plus cela, eh bien ils corrigeront autre chose. C'est à définir précisément avec les salariés, avec les syndicats, avec les patrons. Mais qui signifie que les hommes ne sont pas des gens qu'on jette, ce sont des gens qui sont capables d'évoluer. Il faut simplement définir le cadre dans lequel ça se passe.

**Annick Béjean.** – Nelly, on voit bien que tu n'as jamais lu tous ces machins sur les congrès de la fédé, parce que des fois c'est pire. En fait, ça fait longtemps que la CGT, y compris la fédé, fait de la collaboration de classe. Il faut savoir qu'il y a énormément de délégués syndicaux dans les grandes boîtes qui sont payés par les patrons, ils ont même une carte Bleue, un bureau, des choses comme ça. Donc, il faut savoir que ça marche aussi comme ça la fédé. Entre autres, ils veulent de la... J'ai assisté une fois à une réunion à Montreuil avec la fédé, qui parlait de la répartition des nouvelles cotisations. Il y avait plein de petits syndicats de province, et il s'est avéré que ces petits syndicats de province constataient que s'ils continuaient à survivre avec ce que leur laissaient la fédé et la confédé, il était clair qu'ils ne pourraient plus participer à des réunions nationales, c'est-à-dire prendre le train – à moins de le prendre sur leur fric à eux, c'est-à-dire se payer l'hôtel, le train, la bouffe, tout. Et les petits syndicats ne pouvaient plus faire ça. D'autres petits syndicats de province, retraités et actifs, disaient : « Nous, on va mourir, on ne peut plus assurer, on ne peut plus faire du travail syndical si on n'a plus d'argent. » Et à cela, j'ai dit à la fédé : « Vous êtes en train de scier la branche sur laquelle vous êtes assis. La fédération, c'est une fédération de syndicats, et vous êtes en train financièrement de détruire ces syndicats ou de les empêcher de participer à la vie démocratique du syndicat. » Alors il y a eu un vote, et c'était intéressant ce vote. On peut dire que, majoritairement, tous les syndicats de province ont voté contre. Ceux qui ont voté pour, c'était les syndicats parisiens, à part les actifs, puisqu'à l'époque Moreau n'envoyait personne, et puis autoritairement j'ai récupéré les voix des actifs et des retraités et j'ai dit non. Moreau était d'accord, après il m'a dit que c'était bien. Mais, cela dit, les syndicats parisiens représentaient plus de voix à eux tous. Eux qui ont du fric, ça ne les dérangeait pas. Et puis bon, plutôt copains avec la fédé – je parle des typos, photgraveurs, rotos ; pour la paix sociale avec la fédé –, ils ont tous voté pour. Leurs voix, à trois ou quatre syndicats réunis, battaient tous les petits syndicats de province. Donc, quand ils avancent : « Ah ! quand la fédé dit : "Il faut se syndiquer", syndiquons,

syndiquons ! » Non, ils sont en train de détruire les syndicats, les petits syndicats. Ils sont en train de lâcher des gens tout seuls dans la nature. C'est une histoire de foutue. J'ai envie de dire, d'ailleurs, moi, je leur ai dit – Muller et les autres n'étaient pas contents, il y en a un qui en a presque chialé –, je leur ai dit : « Mais si vous baissiez un peu aussi votre niveau de vie, au lieu de prendre l'avion pour un oui, pour un non, prenez le train ! Et voyagez en seconde, allez dans des restos qui ne coûtent pas cher. Vous ne croyez pas que vous devriez faire un effort quand même ? » J'ai dit qu'on n'était pas là pour leur assurer un certain niveau de vie : quand même ! c'est nos cotises ! Alors, ils n'étaient pas contents. Mais ils devraient être moins nombreux, mieux organisés. On sait qu'ils ont détruit les régions, au niveau de l'organisation de la fédé, et on sait maintenant qu'il y a plein d'ouvriers du Livre qui sont dans la nature, dont la fédé ne s'occupe plus du tout. Par ailleurs, je voulais signaler aussi un discours qu'on retrouve, pas tout à fait pareil, mais qui se rapproche. À mon avis qui n'est pas très bon. De dire, par exemple quand un canard, mettons *France-Soir*, se casse la gueule, tout le monde dit, la fédé dit : « Ah oui ! mais, au nom du pluralisme, il faut empêcher ce canard de se casser la gueule. » Au lieu de dire : « On va y perdre des emplois. » Faut pas avoir honte de dire qu'on n'a pas envie de perdre des emplois, faut pas avoir honte de le dire. Et au nom de ça, le pluralisme, on sait très bien que le pluralisme, dans la presse nationale il est nul, ils disent tous la même chose. On sait bien ce que c'est que les médias. Est-ce qu'un jour on va se battre pour défendre, je ne sais pas moi, le *Figaro Magazine*, qui est un canard complètement facho. Est-ce que vous appelez ça du pluralisme ? On ne va pas se battre pour des trucs qui disent du mal de nous. Ce qu'il faut, c'est se décider à se battre pour l'emploi, pour défendre l'emploi, pas défendre un faux pluralisme ! On sait très bien que c'est... Si un jour, on est obligés de faire des sacrifices, comme c'est arrivé plusieurs fois pour qu'un canard continue à vivre, alors au nom du pluralisme, pour continuer à faire vivre les canards, il faut accepter des licenciements. Et là on se retrouve complètement baisés sur les emplois. Donc je trouve que... Et la fédé fourmille de choses comme ça. Chaque fois qu'on lit un congrès de la fédé, on redécouvre le syndicalisme. Tu te dis : « Mais qu'est-ce qu'ils faisaient avant ? » Et on redécouvre tout ça, une espèce de fatras, de trucs qui sont illisibles, et je dirais même incompréhensibles.

Ce qu'il faut, c'est regarder ce qui nous intéresse nous, le syndicat, mais en ce qui concerne les grandes orientations de la fédé, il n'y a fondamentalement rien de changé. J'avais assisté une fois à un congrès de la fédé. C'était grandiose. Ils avaient, je ne sais pas combien ça avait coûté, ils avaient payé un cabinet d'études pour

examiner les endroits en France où il n'y avait pas de syndiqués. On avait l'impression d'être dans une boîte de représentants : qu'est-ce qu'il faut faire pour rendre le syndicat « attractif » ? On avait l'impression d'une assemblée générale de représentants, à essayer de coincer le consommateur, et puis l'amener chez nous avec des « positions attractives ». Je ne sais pas ce que la fédé appelle des « positions attractives », en tout cas, on ne les trouve pas beaucoup là-dedans.

C'était beaucoup de méchancetés, mais j'avoue que je suis toujours perdue dans ce fatras de bla-bla : c'est illisible, il faut le dire. Je comprends très bien l'indignation de Nelly, mais il ne faut pas compter sur la fédé pour être révolutionnaire.

**René Berthier.** – Je voudrais reprendre un peu ce que disait Nelly : est-ce qu'on peut intervenir, est-ce qu'on a une capacité d'intervention sur les résultats du congrès ? Bien sûr que non. Il n'y a qu'à voir combien on est, et ce que représente le syndicat à la Filpac. Mais je crois que la question n'est pas vraiment là. Concernant le texte du VI<sup>e</sup> congrès, je pense qu'il faut distinguer deux choses : les analyses globales qui sont faites, et qui souvent ne sont pas très compréhensibles, parce qu'à mon avis le rédacteur est obligé de tenir compte d'un tas de compromis dans sa rédaction, et puis les décisions – enfin, on appelle ça « décisions » maintenant –, les motions qui sont proposées. Si on commence à discuter sur le texte lui-même, les analyses présentées par la Filpac, on n'en sort plus. Je pense qu'il vaut mieux se limiter à discuter sur les décisions elles-mêmes. Sinon, il y en a pour trois jours !

Sur ces décisions, je constate quand même une chose intéressante : il y a plusieurs décisions, éparpillées dans le texte, qui presque implicitement font le constat de profondes modifications existant dans la façon dont il est nécessaire de s'organiser, sans pour autant vraiment explicitement le dire et faire des propositions globales. Je les citerai simplement : ce sont les décisions 6, 7, 9, 10, 11... (*Intervention inaudible dans la salle.*) Ah oui, oui, bien sûr. Ce sont des motions qui constatent qu'il y a quelque chose de changé et qu'il faudrait peut-être faire quelque chose.

Par exemple, la décision 6 parle d'unité et de redéploiement du champ de compétences des syndicats – ou de la Filpac, je ne sais plus – et de partage de cette mission de syndicalisation, c'est-à-dire que ça s'appliquerait assez bien à notre situation aujourd'hui. Cela me fait penser à la situation dans laquelle le Syndicat des correcteurs se trouve en presse quotidienne, où, avec le passage du statut d'ouvrier du Livre à celui de journaliste, on est confrontés à l'existence, d'une part, des syndicats de journalistes et, d'autre part, avec la Chambre typo et son équivalent

Info'com. C'est-à-dire qu'on est dans une situation où ce n'est plus aussi clair qu'avant, et on est obligés de partager les champs de compétences, ou les champs d'intervention avec d'autres.

Dans la décision 7, par exemple, il est question d'étendre notre intervention dans les nouveaux secteurs professionnels en constitution. Là aussi, ça pourrait s'appliquer très bien à notre situation aujourd'hui. Je pense en particulier à la nécessité dans laquelle on devrait se trouver, si on avait les moyens de vraiment intervenir, d'étendre notre champ d'action syndical vers d'autres secteurs que l'on appelle les connexes, puisque c'est la désignation de notre syndicat, c'est-à-dire pas seulement les correcteurs.

Dans la décision 9, on parle de mise en place de réseaux dans lesquels les syndicats sont impliqués et d'actions communes. Là encore, ça me fait penser à la situation dans laquelle se trouve le syndicat aujourd'hui : il ne peut plus travailler tout seul dans son champ d'intervention, en presse et ailleurs, et il est obligé de « s'allier » ou de se regrouper en commun, en réseau. Alors que le réseau n'est pas un concept statutaire. Dans la confédération, il est question de syndicat, d'union locale, d'union départementale, de fédération, mais il n'est pas question de réseau. Mais c'est une situation de fait.

Dans la résolution 10, on parle de coordination syndicale. Là encore, c'est une situation à laquelle nous nous trouvons confrontés. Je pense en particulier à la toute récente déclaration Syndicat des correcteurs-Info'com.

Il y a la décision 11 aussi, où il est question de travail en commun entre les structures concernées.

Tout ça, qui s'étend de la décision 6 à la décision 11, est quand même un peu éparpillé. Ce n'est pas concentré dans une analyse globale. Ça se retrouve par points impressionnistes dans différentes décisions, mais qui ne font apparemment pas l'objet d'une analyse globale. Je pense qu'on pourrait tenter de proposer à la direction fédérale de réfléchir sur cette situation.

**Nelly Derré.** – Justement, dans la décision 6, il est bien que René fasse remarquer tout cela, et qu'on puisse s'y retrouver, mais je reste quand même..., je m'interroge toujours sur le fait de devoir contribuer à l'émergence d'un salariat de la communication. Soit c'est mal dit, soit on dit qu'on est là pour regrouper les personnes qui travaillent dans la communication, mais quand à contribuer à l'émergence d'un salariat de la communication, je suis désolée, quelque part ça ne passe pas. Je vais revenir sur le fait que, effectivement, est abordée dans la résolution 10 la question des coordinations syndicales. Je suppose qu'on va parler

de la représentation à la fédé, et voter sur les noms de Richard Wilf et d'Anne Hébrard, mais je voulais avant intervenir sur ces représentations. J'avais rédigé un petit texte pour cet après-midi parce que je pensais que ça concernait plus notre discussion sur Info'com, mais je vais le faire maintenant, puisque René a soulevé effectivement que dans la décision 10 la question des coordinations syndicales était évoquée et que ça pouvait rappeler ce que nous vivons à l'heure actuelle dans le débat dans l'Uside ou avec Info'com.

Ce n'est pas parce que des dirigeants syndicaux évoquent le fédéralisme ou l'anarcho-syndicalisme que ces mêmes dirigeants sont devenus tout à coup fédéralistes ou anarcho-syndicalistes. Ils font un bilan assez dépité du syndicalisme à la française, et donc ils essaient de s'adapter. Que nous soyons représentés à la Filpac, pourquoi pas ? Que nous soyons représentés à l'Uside, bien sûr que oui, puisque nous le sommes de toute façon. Mais qu'arrivera-t-il quand ces deux instances, l'Uside – et je ne parle pas de la coordination Info'com-Syndicat des correcteurs, je parle bien du futur comité Inter –, que deviendra... Ces deux instances auront-elles les mêmes buts, les mêmes approches ? Que fera-t-on lorsque l'une mettra des bâtons dans les roues de l'autre au nom de la représentation ou de la lutte de pouvoir ou d'influence ? Le Syndicat des correcteurs est-il assez fort, non pas numériquement mais idéologiquement, pour tenir contre vents et marées. Une fois encore, et si en plus il se retrouve phagocyté dans une instance de coordination commune. On voit bien que le débat est à peine enclenché parce qu'on va avoir des représentants à la fédé. C'est une chose. Je pense que ça peut être intéressant. Je pense également qu'il faut voir aussi les limites que cela peut représenter... Quand les correcteurs ne seront pas d'accord avec les orientations de la fédé, je ne pense pas qu'ils auront un poids énorme pour faire en sorte que la fédé ait des positions différentes. Je reste sur le fait que j'ai adhéré au Syndicat des correcteurs en 1982, on ne peut pas dire qu'à l'époque on était très fédé, et encore moins à cette époque-là, quand les correcteurs des journaux de province ont commencé à disparaître – et je ne dirai pas comment. Je demande à voir, et je demande surtout à avoir des discussions un peu plus approfondies et des informations plus à même d'être discutées. On en reparlera cet après-midi. Car je pense que le texte qu'on a reçu hier à 16 heures, que moi j'ai eu à 20 heures en sortant du travail, ne sera pas validé comme René croit qu'il le sera. Moi, j'ai des choses à dire sur la façon dont ça se fait et les pratiques qui sont menées. Pour ne pas être négative complètement, je dirais quand même que j'étais contente de voir que, quand on a repris un peu de poids, l'ensemble des choses qui ont été faites depuis le mois de décembre

dernier sont dans *Cantonade*. Moi, évidemment, je revis, puisque je me dis que j'ai quand même un lien avec le syndicat et que le syndicat existe malgré tout. Voilà, ça je voulais le dire, parce qu'on va croire que je suis complètement défaitiste et que je vais toujours à l'encontre de ce qui se fait. Pas du tout ! Mais je tiens quand même à émettre des réserves sur les différentes instances où on sera représentés, puisque je pense qu'à un moment ou à un autre elles n'auront pas les mêmes orientations, elles n'auront pas les mêmes buts, ce sera des luttes de pouvoir, et ça on ne pourra pas dire que le 29 septembre 07 on n'en a pas parlé.

**Anne Hébrard.** – Pour répondre rapidement à Nelly, on va aller au bureau fédéral à la demande de la fédération. Ce n'est pas nous qui avons essayé de... ; enfin, c'est à leur demande. Donc, on représente quelque chose pour eux. Peut-être que c'est important, je n'en sais rien. Moi, ce qu'on me dit : « Tu ne viens pas de la presse quotidienne, ça nous intéresse beaucoup ; tu es une femme » – alors ça, pour moi, ce ne sont pas des vraies raisons, je suis une femme, je m'en tamponne complètement, c'est un hasard à la limite ; maintenant, si ça peut leur faire plaisir. Donc on y va, et c'est de la même façon qu'on rentre dans cette union syndicale, on investit la place et une fois qu'on y est on verra bien ce qu'on peut y faire. Mais ce n'est pas en restant à l'extérieur qu'on pourra faire bouger les choses. Sinon, entre la fédération et le Syndicat des correcteurs, j'ai les mandants, et j'ai bien prévenu Muller : mon boulot, c'est le Syndicat des correcteurs, la fédé, ce sera après. C'est comme ça que je vois les choses. C'est un peu dit hâtivement, mais j'ai vraiment un boulot qui me tient à cœur, je le mènerai jusqu'au bout, et je suis assez têtue, je sais dire non, ce n'est pas un problème. Donc, après, on verra. Une fois qu'on est à l'intérieur des institutions, on peut faire évoluer les choses. Il faut se poser, il faut être dedans, on le fera avec Richard, puisqu'on est deux à poser notre candidature. Il y avait déjà des réticences de la fédé pour Richard Wilf, pour des tas de raisons, politiques, etc. Moi j'ai dit : « C'est Richard d'abord, on verra plus tard pour moi, parce que d'abord j'apprends le métier, et j'ai autre chose à faire que d'aller à la fédé pour le moment. » Le marché est clair. Il faut poser des conditions quand on va quelque part ; elles sont claires. J'espère que ça te rassure.

Moi aussi je suis très pessimiste. On a trouvé le syndicat dans un état déplorable, on a retroussé nos manches, on a déjà fait pas mal de travail, on est réapparus sur la scène, on va dire auprès de l'Inter : « On est un interlocuteur maintenant, exactement à égalité avec les typos. » Ils ne croyaient pas qu'on allait revenir, ou alors qu'ils allaient nous marcher carrément dessus. Maintenant on est là, avec eux, vraiment sur le même pied et, de toute façon, moi je suis prête à

me retirer si ça ne me plaît pas, puisqu'ils ont autant besoin de nous que nous on a besoin d'eux. Donc je suis vraiment prête à faire la politique de la chaise vide et à dire : « Bon, ça ne nous convient pas, on s'en va, débrouillez-vous sans nous. » C'est du chantage, mais il faut le faire. Jusqu'à maintenant, ça a marché.

**René Berthier.** – Je comprends très bien le souci exprimé par Nelly, mais ça me met quand même un peu en pétard, excuse-moi. Parce que j'ai connu, nom de Dieu, le syndicat plus dynamique et plus agressif que ça. Je me souviens d'une époque où on demandait carrément la démission du secrétaire général de la Filpac. On savait bien qu'on l'obtiendrait pas, mais on avait quand même un culot qu'on n'a plus aujourd'hui, et malheureusement. Dans les réunions du bureau de l'Inter, vous croyez que... On n'était pas finalement plus forts qu'on l'est aujourd'hui, à l'Inter, du temps de la belle époque de l'Inter avec des rotos et BDP. On ne représentait pas grand-chose, ce n'était pas là la question. On était là et on n'était pas toujours d'accord avec les décisions ou les propositions qui étaient faites. Moi, ça m'est arrivé une ou deux fois, de menacer de ne pas signer un accord parce que les intérêts des correcteurs n'étaient pas respectés. Mais, à chaque fois qu'il y avait un désaccord des correcteurs avec ce qui était fait, on le disait, éventuellement on tapait sur la table, et on trouvait toujours des solutions. Mais pour trouver une solution, il faut être là. Si on n'est pas là, et si on laisse d'autres nous représenter, eh bien on ne trouvera pas de solution. C'est ce que je reproche au comité sortant. Comme disent les jeunes, j'ai la haine, parce qu'on a perdu deux ans, parce qu'on avait deux secrétaires qui n'ont pas su taper sur la table et s'imposer. Parce que, quand on n'est pas d'accord avec une proposition qui est faite, il faut le dire, mais il faut aussi proposer autre chose. Il faut être entreprenant, dynamique, constructif. Et, ça, on l'a un peu perdu, et ça m'énerve un peu quoi. Et c'est la même chose au niveau du bureau fédéral. On représente un petit syndicat, mais on est capables d'ouvrir notre gueule, on est capables de faire des analyses, de faire des contre-propositions, ça s'est déjà fait. Mais si on n'y est pas, on ne le fera pas. Et si on n'y est pas, on laissera à d'autres le soin de faire des propositions que nous on ne fera pas. Il faut un équilibre. Vous savez sans doute que le secrétaire général de la Chambre typo va passer à la direction fédérale. Pourquoi est-ce que vous croyez que Muller nous a demandé, au Syndicat des correcteurs, d'y aller ? Pour qu'il y ait un équilibre. C'est-à-dire un équilibre des propositions qui seront faites. On n'aura peut-être pas le même poids, puisque l'un sera secrétaire général et les autres seront membres du bureau fédéral ou du CEN. Mais on sera là, et, si on n'y est pas, on ne fera pas de propositions, on ne fera

pas de contre-propositions, on ne fera pas entendre le point de vue des correcteurs. Et, contrairement à ce que vous pensez, ce point de vue n'est pas négligeable, et il a toujours été écouté. À condition d'envoyer des gens qui sont capables de se faire entendre. C'est tout. Donc, moi, je dis : « Il faut faire preuve d'un peu de niaque quoi, de dynamisme », et pas dire : « C'est perdu d'avance, il y a des problèmes de pouvoir, etc. » C'est un peu l'impression – c'est certainement pas ce que tu as voulu dire – que ça me donne, excuse-moi... Il faut aller dans ces instances sans illusion, mais en sachant que, de toute façon, si on n'y est pas, on ne sera pas entendus.

**Philippe Cols.** – Je voudrais donner deux exemples à l'appui de ce que vient de dire René. Le premier, c'est que, très tôt, le comité, lorsqu'il y a eu la proposition de la fédération de faire siéger un correcteur, le choix du comité s'est porté sur Richard Wilf, et on s'est aperçus très vite que ce choix ne plaisait pas à la fédé. Donc, pour s'en sortir, ils ont essayé de nous dire : « Trouvez autre chose. » Et on a dit : « Non, non. » Après ils ont dit : « Bon, mais Anne peut venir, ce serait bien, etc. Bon, d'accord, ce sera Anne et Richard. » Le deuxième exemple, où les correcteurs, tranquillement, disent ce qu'ils ont à dire : il y a eu récemment, pas plus tard que mercredi dernier, une réunion des délégués de la presse, au niveau national, à la fédération. Les correcteurs sont intervenus pour évoquer le grave problème de la réécriture du Code du travail, en particulier de mettre, pour faire court, ce qui était du domaine de la loi dans le domaine du règlement. Autrement dit de mettre des choses à portée d'un changement sans vote du Parlement sur des mécanismes. En particulier, pour donner un exemple, chez les journalistes, tous leurs acquis, notamment en cas de licenciement, ils ont l'avantage sur d'autres licenciements, c'est un mois par année. Et bien, cette partie-là, on ne met pas en cause le droit d'utiliser des indemnités, mais le nombre et le calcul veulent être classés dans la voie réglementaire. Après, n'importe quel gouvernement pond une ordonnance pour dire : « Non, ce n'est pas un mois, c'est deux heures ». Et il n'y a pas besoin de changer la loi, c'est simplement une signature d'un ministre du Travail qui dit : « Hop ! dorénavant, on fait comme ça ! » Je suis intervenu au nom des correcteurs pour appeler la fédération à travailler avec le SNJ autonome sur ces questions-là, à aller épauler nos camarades. D'autant plus qu'à Paris et ailleurs on a maintenant, nous, des ressortissants journalistes également. Eh bien, dire à la fédé, comme ça, en pleine réunion : « Il faut aller travailler urgemment avec des gens qui sont hors de la fédé, hors de la CGT, sur un problème concret », je me suis pas fait huer, au contraire.

**Nelly Derré.** – Je ne veux pas faire de discussion

polémique. Le fait est que j'ai reçu en juin le document de la fédé, je l'ai lu attentivement, c'était la première fois de ma vie que ça m'arrivait. Donc, il faut vingt-cinq ans pour que je m'y mette, c'est quand même pas mal. Je ne veux pas polémiquer, je ne veux surtout pas fâcher René Berthier, ce serait quand même dommage. D'autant plus que je suis la seule à intervenir, donc ça m'ennuie un peu d'être le souffre-douleur de René – je plaisante. J'ai entendu ce qu'Anne m'a dit, qu'elle investissait la place, bon. Ça, je pense que c'est une bonne politique, c'est une chose. Après, aura-t-on les moyens de se faire entendre, ça c'est autre chose, et – ce n'est pas pour fâcher René que je dis ça – je m'interroge simplement sur le fait qu'on a très peu de discussions, et que si des orientations doivent être défendues par le Syndicat des correcteurs au sein de la fédé par l'intermédiaire d'Anne ou de Richard, j'aimerais moi que ces discussions aient lieu avant, plutôt que d'apprendre après les choses. Voilà, c'est ça mon inquiétude à l'heure actuelle, et je vais être désagréable – et pourtant je le souhaite pas –, je pense qu'un représentant à la fédé se devait d'être là ce matin, se devait de nous faire un petit discours pour nous rassurer et pour nous dire comment il voyait lui les choses au sein de son futur mandat. Je travaille avec Richard, alors c'est un peu désagréable – bon je ne le vois pas ces temps-ci parce qu'il est en formation, sinon j'aurais très bien pu le lui dire de vive voix. Donc je le dis aujourd'hui, parce que je trouve quand même que ça a son importance. Je pense que Richard on l'entend peu dans le syndicat, on le lit peu dans le syndicat. Par conséquent, il serait bien quand même, maintenant, avec un mandat fédéral, qu'on l'entende un peu plus et qu'on sache où on va avec lui et avec nous. Ce qui me semble à moi tout à fait normal. Je ne veux pas faire une peau de banane à Richard puisque, comme je vous l'ai dit, je travaille avec lui tous les jours, sauf en ce moment. Il me semble que le rôle des deux futurs mandats à la fédé ce devait être d'être là et de nous rassurer sur les décisions qui vont passer – puisque je pense qu'on va voter tout à l'heure. Déjà, défendre toutes ces décisions, nous dire comment il voit le mandat, et puis nous rassurer sur le problème... Ce n'est pas un hasard si Richard ne plaît pas au futur secrétaire de la fédé, mais je pense aussi que ce n'est pas un hasard non plus que... Bon je redirai les mêmes choses cet après-midi. Mais je pense qu'il faut faire attention sur le fait que multiplier les mandats à l'intérieur de différentes structures risque à un moment donné de faire éclater notre syndicat malgré lui par des positions que les uns ou les autres auront prises et qui n'iront pas dans le même sens. Je suis désolée, je pense – on en discutera avec Info'com et l'instance de coordination commune cet après-midi – mais je pense qu'aller à la fédé c'est une bonne chose, sur les bases définies par Anne, c'est très bien. Mais je pense également qu'il faut faire attention

à ne pas se laisser phagocyter.

(Dans la salle). – Je pose juste une question. Je crois qu'il y a une différence de procédé. D'habitude, si je me souviens bien, il y avait un rapport moral. (Inaudible.) Là, ça commence comme une série de décisions. (Inaudible.) Est-ce que nous on doit les mandater en examinant chaque décision et leur dire : « Pour ça c'est oui, pour ça c'est non... » Comment on procède ?

**Annick Béjean.** – On vote le rapport moral à l'AG ordinaire. Là, on est en AG extraordinaire. Là-dedans, il y a une sorte d'orientation, si tu as lu le texte « Réflexion sur le document préparatoire du congrès ». C'est une sorte d'orientation qu'Anne a confirmée, et on va voter sur cette orientation, et puis c'est tout. On ne va pas voter sur chaque point – sauf si quelqu'un d'autre veut le soulever –, sur chaque point du congrès. Il y en a qui sont totalement inintéressants.

**Philippe Cols.** – Moi j'ai juste signalé en effet que sur cette affaire, par exemple, de sécurité sociale professionnelle, il y a débat. Et la position des gens au comité, y compris la mienne d'ailleurs, est donc hostile à ce gros machin. On ferait mieux de parler de parcours professionnel et de qualification. Mais ça revient au même en effet, sauf qu'on raisonne, nous, plus en termes de métier et de branche, tandis que la confédération gère évidemment l'ensemble des salariés du secteur.

**Anne Hébrard.** – Je voulais juste répondre à Nelly. La multiplication des mandats, moi, ça ne me gênerait pas s'il y avait beaucoup plus de militants qui s'y investissent. Là, manque de pot, mais je fais un appel à vous tous, enfin aux deux actives présentes dans la salle – non, les autres sont des comitards... Voilà, c'est le reflet de notre syndicat. Et il faut voir aussi qu'au comité, en ce moment, on est quelques-uns à travailler, pas beaucoup, et qu'on est des vrais généraux soviétiques : je peux te dire que des galons on en a, ça fait cling-cling quand on marche ! C'est vrai, moi, j'ai plein de casquettes ; Philippe Cols est aussi président de Formacom bientôt. C'est sûr qu'on se disperse un peu, c'est sûr qu'on ne peut pas tout bien faire, qu'il y a des priorités – donc moi pour la priorité, j'ai bien dit, ce sera le Syndicat des correcteurs par rapport à la fédé, ces messieurs attendront –, mais ç'aurait été quand même vachement bien qu'il y ait d'autres personnes qui s'investissent et qu'on puisse creuser tous les dossiers à fond, ce qui n'est pas le cas. Par exemple, moi j'avoue aujourd'hui humblement que le congrès ça a été le dernier de mes soucis jusqu'à maintenant, parce que j'en avais... J'étais sous l'eau carrément. Jusqu'à hier soir 9 heures, quand j'ai pu me mettre à mon rapport oral... Enfin, tu vois, c'est ce genre de problème. Je ne suis qu'une forte femme, mais enfin quand même, à

un moment je m'arrête, je vais manger, je vais voir mon copain, et je dors la nuit aussi. Voilà, ça s'arrête là. Je fais un appel à tous ceux qui sont de bonne volonté, je vois que tu l'es Nelly, de toute façon, je sais que je peux compter sur toi, mais on est vraiment très peu. Alors pour en revenir à Richard Wilf, je le morigènerai moi-même. Effectivement, ça n'est pas très bien, très correct qu'il ne soit pas là ce matin. Bon, il a peut-être d'autres soucis, il a une famille. Mais je vais lire un texte que nous avons rédigé ensemble et que nous comptons lire à la fédé. Ce n'est encore qu'un projet, le congrès a lieu dans plus d'un mois... Donc, d'ici à un mois, je ne dis pas l'eau qui aura coulé sous les ponts..., et j'espère que les problèmes seront résolus et qu'on pourra consacrer quelques heures à ce qui est dit dans le projet de la fédé.

« Notre syndicat s'est tenu quelques années en retrait des structures décisionnelles de la fédération. Nous sommes heureux de vous annoncer qu'aujourd'hui il a choisi de reprendre totalement sa place, et des camarades ont été désignés pour mener à bien cette nouvelle orientation. Néanmoins, même si nous nous étions recentrés sur les évolutions qui concernaient notre profession, nous avons toujours soigneusement examiné les transformations qui affectaient aussi les autres métiers dans notre secteur d'activité, les changements technologiques et leurs conséquences tant sur les conditions de travail que sur l'emploi. Le Syndicat des correcteurs s'est toujours associé à toutes les structures syndicales pour accompagner dans les meilleures conditions les salariés confrontés aux mutations professionnelles. Défendre les syndiqués, trouver des solutions sociales tous ensemble et faire la preuve de la solidarité syndicaliste, telle a toujours été notre démarche. Il n'est donc pas surprenant que le Syndicat des correcteurs tienne à participer aux réflexions actuelles concernant le redéploiement fédéral. Car il s'agit bien, aujourd'hui, de reconquête. Alors que notre secteur traditionnel d'implantation, la presse, subit de formidables attaques, nous avons tous conscience que des champs entiers dans nos secteurs d'activité n'ont pas été labourés et sont aujourd'hui encore sous-syndicalisés. Sur les 700 000 salariés peuplant notre activité industrielle, combien en avons-nous rassemblés ? D'évidence, notre tâche est d'accroître notre audience, projet signalé dans le titre du rapport fédéral : "De nouveaux défis, de nouveaux espaces et donc un nouvel espoir." Il est indispensable d'envisager sereinement que nos modèles syndicaux soient peut-être inadaptés aux évolutions du salariat et du process de fabrication. Pour autant, nous ne proposons pas que tout change pour que rien ne change ; il importe de modifier nos structures et notre façon d'appréhender les questions qui se posent aux

syndicalistes sur des bases solides. En renforçant notre fédération, nous pourrions assumer l'avenir, nous pourrions accomplir une véritable mutation. Dans une situation de crise ou d'urgence, nous ne trouverons pas de réponses adéquates aux attaques patronales, et nous ne construirons pas de véritable projet social. Il est donc prioritaire qu'un réel investissement de toutes les structures syndicales qui composent actuellement notre fédération se manifeste en élaborant ensemble des axes revendicatifs forts, garantissant ainsi notre pacte syndical. C'est l'évidence, il faut affirmer haut et fort que le maintien et le renforcement de la Filpac dans son champ d'intervention actuel constituent un levier pour le développement de la CGT tout entière. Il ne s'agit pas aujourd'hui d'affaiblir notre fédération pour des motifs à courte vue, de fondre notre cadre syndical pour accroître arbitrairement son périmètre d'intervention, de diluer les liens syndicaux sans se donner les moyens de les étendre et les consolider. S'il est tout aussi évident que nous devons réexaminer dans le détail nos structures, pour qu'elles soient adaptées aux différentes évolutions, tout cela doit se faire patiemment, avec comme unique objectif de maintenir nos positions fortes et d'accroître notre influence dans les secteurs où nous n'étions présents que marginalement. Pour cela, prenons exemple sur notre expérience dans le Livre parisien : chaque partie, chaque élément de la chaîne de production a été conquis. Maillon après maillon, nous avons su construire l'unité de tous les travailleurs ; aucun espace ne fut oublié. Et nous avons appliqué le premier principe syndicaliste : l'injure contre un est une injure contre tous. Notre force : la solidarité ! Professionnelle, catégorielle, intercatégorielle, interentreprises... Redonnons du sens à notre démarche et étendons ce fonctionnement aux autres personnels des autres conventions. Ayons conscience qu'il s'agit là beaucoup plus qu'une méthode de lutte, mais véritablement d'un projet social, d'un projet syndicaliste. Les travailleurs avec notre fédération défendaient bien sûr leur emploi, mais plus encore ils se construisaient "une existence intégrale" : emploi, non-emploi, santé, vacances, loisirs, épanouissement... Oui, les travailleurs ont le droit de se construire leur avenir, oui, ils peuvent le gérer. Notre fédération représente ce lieu unique d'échange et d'expérience où peut s'élaborer un nouvel espoir syndicaliste. Ces termes "espoir syndicaliste, projet syndicaliste" recouvrent une somme de micro-initiatives qui, regroupées, soulignent que le monde du travail possède en lui les solutions globales. Il est grand temps que les travailleurs, rassemblés dans leur syndicat, puisent en eux les solutions à leurs problèmes, sans attendre des réponses qui viendraient d'on ne sait où. » On peut encore en discuter, on peut encore l'améliorer, on peut faire une commission de la presse en octobre,

puisqu'il est dans plus d'un mois le congrès. Pour te dire, Nelly, qu'on a commencé à travailler.

**René Berthier.** – Sur l'ensemble des décisions proposées, je m'en fous – parce qu'on n'aura pas de moyen d'intervention dessus, donc à la limite on s'en fout –, on peut les voter, sous réserve de deux. Le statut du travail salarié, pour moi, c'est une usine à gaz, qui relève du « voulez-vous gagner plus et travailler moins ? » On est toujours d'accord pour ce genre de mot d'ordre. C'est une usine à gaz qui demande à être précisée, et je n'ai franchement pas d'opinion... Donc, moi, personnellement, je m'abstiens sur la notion concernant le statut du travail salarié. Cependant, il y a un point sur lequel on pourrait, nous, Syndicat des correcteurs, insister, c'est sur le budget de la fédération. Et demander qu'il y ait un budget transparent et que des mesures soient prises pour clarifier la situation budgétaire de la fédé. Le syndicat peut présenter une motion au congrès là-dessus. Ça ne servira pas à grand-chose, évidemment, mais au moins on l'aura fait. Pour le reste, on peut dire que les motions proposées sont suffisamment vagues...

**Annick Béjean.** – Est-ce que vous êtes d'accord sur ces positions ?

**René Berthier.** – On vote l'ensemble des motions, sauf une. (Brouhaha. Inaudible.) Et on fait une motion demandant de clarifier la situation budgétaire de la fédération.

**Annick Béjean.** – Est-ce que vous êtes d'accord là-dessus ?

(Dans la salle.) – Absolument.

**Annick Béjean.** – Alors, on lève sa mimine. C'est OK, c'est adopté. Adopté, l'assemblée se prononce. L'assemblée est favorable à l'ensemble du texte

et s'abstient sur la décision sur le travail salarié et demande un éclaircissement sur le budget. On va faire une motion sur le budget.

(Dans la salle.) – L'assemblée approuve l'ensemble du texte sauf la motion n° 2, où elle s'abstient, et elle demande que soit rédigée par les délégués une motion sur la transparence du budget.

**Annick Béjean.** – Nous allons maintenant voter pour les membres de la délégation du Syndicat des correcteurs au congrès. Anne, tu nous les rappelles ? Je sais que j'y suis, et toi et moi.

**Anne Hébrard.** – La délégation comprend : Annick Béjean pour les retraités, pour les actifs Éric Zivohlava, Richard Wilf, Anne Hébrard, ça fait quatre. Nous accompagnera Claire Delenclos, qui corrigera les travaux du congrès.

**Annick Béjean.** – On vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Onze pour, une abstention.

**Annick Béjean.** – On vote maintenant pour les délégués à la fédé : Anne et Richard.

**Anne Hébrard.** – D'abord on est élus au CEN, au comité exécutif national.

**Annick Béjean.** – Qui s'abstient ? Lève le doigt. Qui est contre ? Voilà, unanimité !

A la tribune. – La séance est levée, il est 12 h 39.

*(Vote : unanimité moins une abstention.)*

*(Vote pour les délégués à la fédération  
Anne Hébrard ; Richard Wilf unanimité.)*

(Fin de l'assemblée générale extraordinaire.)

# Assemblée générale

ordinaire du 29 septembre 2007



Présidente de séance : Annick Béjean

*(Le quorum n'étant pas atteint, la présidente lève la séance, qui est reprise un quart d'heure plus tard.)*

## ADMISSIONS-RADIATIONS

**Anne Hébrard.** – Bonjour à tous. Un point de détail : nous avons publié dans *Cantonade*, page 4, un avis d'autorisation des prélèvements qui est erroné, l'adresse est fautive. Pour tous ceux qui veulent adhérer à cette autorisation de prélèvement, les versions correctes sont sur une table au fond de la salle.

On a fait le tour de tous les fichiers, on s'est rendu compte qu'énormément de gens n'étaient pas à jour de leurs cotisations, et depuis plusieurs années. Donc, nous avons fait un peu de ménage cet été. J'ai envoyé 230 lettres de relance de cotisations. Onze mille euros sont entrés dans la caisse cet été. Les gens qui figurent sur cette liste – qui n'est qu'une liste de proposition de radiations – ont jusqu'au 31 décembre pour se mettre à jour. Après, ils seront définitivement radiés du syndicat. Ils ne voteront plus ni recevront plus les publications syndicales. Y a-t-il des questions ? Est-ce que c'est clair ? (À une question dans la salle.) Oui, il y a des erreurs. Des chèques ont été perdus par le comité précédent, les fichiers ont été extrêmement mal tenus à jour. On demande aux gens de venir pour nous éclairer, éventuellement avec des attestations pour les impôts... Ça se fera individuellement avec la trésorière adjointe, Isabelle Dessommes. On tiendra compte de toutes les situations. Beaucoup de gens nous ont présenté des échéanciers avec des chèques à débiter mois après mois. Il reste 200 syndiqués actifs actuellement. J'espère bien en rattraper une centaine à peu près.

Il n'y a pas d'admissions orales. Je redonne les admissions enregistrées lors des comités syndicaux :

Pauline Pencrea'ch (marraine : Jocelyne Ginestet).

Laurent Raymond (marraines : Jocelyne Ginestet et Claude Pfeiffer).

Françoise Bouquerel (marraines : Jeanne El-Ayeb et Patricia Nerre).

Réadmission : Danielle Morand

**Annick Béjean.** – Y a-t-il des interventions sur ce sujet ? Non

(Vote : adopté à l'unanimité.)

## COMMISSION DE CONTRÔLE

**Anne Hébrard.** – Est-ce que Delcombre, Matteucci ou Broquet sont dans la salle ? Non. Excusez-moi, je suis légèrement tentaculaire. C'est moi qui m'y mets.

*« La commission de contrôle s'est réunie le mercredi 29 août 2007. Elle a examiné les factures d'avril à août 2007*

*ainsi que les relevés de compte de La Poste et de la Caisse d'Épargne pour la même période. Elle n'a relevé aucune anomalie.*

*Par ailleurs, la commission de contrôle a examiné la facture du 5.8.06 au 4.9.06 du mobile attribué au secrétaire au placement. Elle a constaté que les appels relevés ne sauraient rentrer dans le cadre normal de l'activité d'un secrétaire au placement.*

*Fait à Paris, le 29 août 07.*

*Pour la commission, Silvio Matteucci et François Delcombre. »*

## RAPPORT DU TRÉSORIER

**Anne Hébrard.** – C'est moi. Est-ce que je vous lis la lettre de Tartempion ? (Oui dans la salle.) Bon, mais ça ne me botte pas vraiment de vous faire la lecture comme Moreau. Une coquille s'est introduite dans le rapport du trésorier : la liste des radiations ne comporte pas 110 noms, mais 210. Par défaut, je suis la trésorière, car nous n'avons pas de trésorier. Nous n'en avons pas trouvé parmi les comitards, pas plus que chez les actifs. José Nuevo, retraité, a accepté de me filer un coup de main sous mon contrôle. Mais je n'entends rien aux chiffres. (Voir le rapport du trésorier *Cantonade* 213.)

**Annick Béjean.** – Y a-t-il des questions ? Non.

(Vote : une abstention. Adopté.)

## ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'AG DU 31 MARS 07

**Jacques Dumeunier.** – Celui soumis au vote est correct, c'est celui du mois de décembre qui me pose problème. Il faudrait que les camarades qui transcrivent évitent de reproduire les « hein », c'est imbitable. J'ai l'impression que c'est sélectif. C'est peut-être un procès d'intention. Il vaudrait mieux se concentrer sur la correction, parce qu'il y a beaucoup de coquilles. C'est extrêmement désagréable. Si c'est pour discréditer des camarades, il vaudrait mieux éviter ça.

**Anne Hébrard.** – Certains ont relu leurs interventions, d'autres pas. Ça a été fait dans l'urgence. On a décidé de publier ce compte rendu alors que l'AG n'était pas statutaire. Je me suis cogné la correction deux jours avant la mise en page. Je suis désolée.

**Philippe Cols.** – C'est un cas d'espèce. Nous avons pensé que cette non-assemblée était un moment important de discussion au sein du syndicat. Il fallait qu'elle apparaisse dans le bulletin. Ce qui fait que le travail n'est pas bien soigné. Dont acte.

**Elisabeth Proust.** – Effectivement, je n'ai pas relu mon intervention en entier, mais j'ai pu voir que c'était assez pitoyable. Je regrette de ne pas avoir relu les textes alors que je les avais demandés. Mais l'AG du 27 janvier

n'est pas reproduite. Elle était importante parce qu'elle était statutaire. Je suppose que c'est un oubli. Peut-être faudrait-il y remédier dans le prochain *Cantonade*.

**Philippe Cols.** – En bas de la page 60, à la fin du compte rendu de l'AG du 31 mars 2007, le président constate qu'il a oublié de soumettre la précédente AG à l'approbation des syndiqués. Ça prouve que le compte rendu a été publié, mais effectivement elle n'a pas été votée.

**Nelly Derré.** – Le compte rendu de cette assemblée a été retranscrit dans le *Cantonade* précédent, mais effectivement n'a pas été soumis à l'approbation de l'AG. René Berthier voulait intervenir là-dessus parce que les choses n'ont pas été transcrites comme il le souhaitait, et mon intervention a été attribuée à Éric Zivohlava. Éric a trouvé qu'il avait bien parlé. Donc, je suis très contente d'avoir pu transmettre aux camarades ses pensées qui étaient les miennes.

**Annick Béjean.** – Voulez-vous qu'on mette cette AG aux voix, sachant qu'elle a été publiée dans le numéro 212 de *Cantonade*? Est-ce vraiment utile? La rectification figurera dans le compte rendu du prochain bulletin. Cela vous suffit-il?

*(Vote de l'AG du 31 mars 2007 : une abstention. Adopté.)*

## RAPPORT ORAL DE LA SECRÉTAIRE

Chers camarades

Pour compléter le rapport d'activité que vous avez à votre disposition dans le *Cantonade* n° 213, et pour vous informer de ce qui est arrivé au cours du mois de septembre, voici le rapport oral de la secrétaire.

• **Les précaires et rouleurs.** Lors de la commission des rouleurs et précaires, le 2 juillet, ceux-ci avaient eux-mêmes émis l'idée d'écrire leur tribune dans *Cantonade*, relatant leurs différentes situations et conditions de travail ; malgré plusieurs demandes, rien n'est venu. Une liste de diffusion à eux dédiée a été mise en place pour leur permettre d'échanger des infos en temps réel, mais on peut dire qu'elle est aussi atone que la liste de diffusion syndicale élargie en été. Au moment où les possibilités de travail en presse se réduisent comme peau de chagrin, le syndicat doit explorer des champs jusqu'alors inexploités, ou mal, ou peu. Mais le contact est difficile à créer. Nos futurs militants résident parmi cette population de correcteurs qui n'auront pas accès à la permanence en presse quotidienne, ou si peu, avec aucune possibilité de piétonnage à la clé sans rapport de force, autant être très claire. Dans la refondation syndicale qui nous occupe, dans la réorientation de la fédération, tous les syndiqués de l'édition, de la presse magazine, les précaires de tout poil vont prendre leur vrai poids. À eux de se manifester et de nous faire

remonter les informations que nous n'avons pas.

• **Les excuses du syndicat à Dominique Ros de La Grange.** De vive voix cette fois-ci, je présente les excuses du comité, de la communauté des syndiqués sincères à Dominique, car ses droits élémentaires de syndiquée ont été bafoués. Plus grave, sa confiance en autrui, en la parole donnée, sa croyance que militer donnait un monde meilleur ont disparu. Avec Dominique, nous avons touché le fond, du moins je l'espère. Nous lui devons beaucoup. C'est parce qu'elle a couiné bien fort et qu'elle s'est révoltée féroce que la situation du syndicat a évolué, au contraire de certains autres rouleurs, qui ont laissé passer l'orage en faisant le dos rond et nous demandent maintenant des comptes, à nous, pour des vétilles, alors que pas une seule fois ils ne se sont élevés contre les pratiques de la direction syndicale précédente. Sans Dominique, victime expiatoire, démissionnaire de la profession par dégoût, tout ces va-t-en guerre de salon n'auraient toujours pas de travail, car il faut dire que la permanence, après deux années mornes, tourne à plein régime, et ce dans le respect des usages statutaires. Dominique quitte la permanence, j'ai donné mon engagement au SPQN qu'elle ne travaillerait plus par l'intermédiaire de notre bureau de placement. Pour qu'une issue honorable pour tous soit trouvée, j'ai fait ce dont la direction précédente du syndicat avait rêvé : l'exclure de la permanence, ce qui me révolte profondément. Elle commence une autre vie, mais elle est toujours bienvenue au bureau 228.

• **Le Syndicat n'est pas une supérette.** Il y a toujours eu des passe-droits et des petits arrangements, mais le syndicat et la permanence sont dans une situation telle que ce n'est plus possible. Le comité a une trentaine de rouleurs annexe III sur les bras. Les quelques très rares places dégagées en presse leur seront exclusivement attribuées, pour des raisons de bon sens. Un piéton ne peut plus changer de cassetin au gré de son désir, en ce que la place par lui laissée vacante pour un rouleur sera largement sous-payée par rapport au salaire touché par ce piéton. Le piéton a accepté une place, en son temps bien content de la trouver, il en connaissait les horaires et les contraintes. Nous ne pouvons imaginer qu'il fasse passer son intérêt particulier avant l'intérêt général, sachant qu'il bénéficie de conditions qui n'auront plus cours dans son journal ; nous ne pouvons permettre qu'un rouleur se retrouve lésé pour des questions de confort individuel, avec un salaire inférieur de 20 %, quand le barème journaliste n'est pas tout simplement appliqué. Ce qui signifie un salaire d'un tiers inférieur aux anciens salaires Livre, comme au *Figaro*, pour les deux documentalistes reclassées en lieu et place de correcteurs de la permanence. Elles gagnent 2 000 euros net quand leurs collègues ex-Livre passés

journalistes en touchent 3 000. Le passage hâtif au statut journaliste a entraîné cet éclatement des salaires dans un même cassetin. Voilà où ça nous a menés.

Dans les cassetins où la convention Livre est restée en place, tous reçoivent le même salaire pour le même travail, il en va tout différemment dans les cassetins où les correcteurs sont journalistes. Ceux qui sont passés directement du statut Livre à journalistes perçoivent le même salaire qu'auparavant, la loi interdisant de baisser un salaire. Ça se fait par un mécanisme de compensation qui se réduit au fil des années et des augmentations conventionnelles. Ceux qui sont embauchés ou qui travaillent comme pigistes se trouvent devant deux cas de figure : soit ils ont déjà travaillé sur le titre et touchent le même salaire, pour la même raison que précédemment, soit ils n'y ont jamais mis les pieds et subissent une décote de 20 %. Ça, c'est pour ceux qui figurent sur l'annexe III. Ceux qui n'ont pas cette chance pourraient être embauchés, en rêvant qu'il y a un avenir pour la permanence en presse, au barème PQN s'il n'y a pas d'accord d'entreprise. Puis jouent les primes d'ancienneté journaliste. Certains piétons ont réussi à faire valoir individuellement leur ancienneté en presse ou dans le titre. Là encore, ça donne des salaires différenciés, bien loin du salaire unique Livre, avec surtout des salaires à l'embauche cruellement à la baisse pour nos camarades de la permanence. Par exemple, 30 euros de moins par service pour les nouveaux pigistes au *Monde* qui y roulent après le Recapp et le basculement du cassetin sous le statut journaliste.

Dans le registre « **le syndicat est peut-être une supérette après tout** ». Nous manquons cruellement de militants, nous en sommes à demander aux adhérents du syndicat de payer leurs cotisations. Je vous rappelle les 230 lettres envoyées en juillet pour défaut de cotisations. Beaucoup de ceux qui ont réagi le plus vite sont des rouleurs, c'est l'évidence. Pour les piétons qui payent leurs cotisations en temps et en heure, certains ont réagi solidairement en apprenant la désaffection des cotisants, merci à eux. D'autres, enquillés au temps des vaches grasses, et croyant sans doute leur place confortable due à leurs seuls mérites professionnels, répondent lorsqu'on les appelle (dixit) : « Non, je ne vois pas la nécessité de payer mes cotisations, ça ne sert à rien. » Bah voyons, ils ne sont pas très forts en concordance des temps, tout simplement. Certains cassetins jouent la mauvaise foi à fond, et ça donne : « Nous attendons l'AG, si le syndicat va vers Info'Com, nous démissionnons. » Mais, à ma connaissance, Info'Com, ou son représentant syndical, n'est pas en place depuis le début de carence des cotisations de tous ces beaux parleurs !

Un rouleur qui n'est pas à jour de ses cotisations ne

peut statutairement être piétonné, a fortiori lorsque la permanence n'a qu'une seule place en presse à proposer à ses trente permanents. Enfin ça devrait être comme ça. Un de ces rouleurs, en retard de cotisations important, est prévenu par lettre, qui réagit mollement en expliquant qu'il a des difficultés personnelles ; qui sait qu'il est susceptible d'être piétonné incessamment sous peu depuis début juillet ; que j'avertis moi-même par téléphone qu'un rouleur non à jour ne saurait en aucun cas être piétonné ; qui enfin régularise sous la contrainte lors de l'annonce de la création du poste, c'est-à-dire hors délai et avec la garantie qu'une fois en place il enverra le syndicat promener ; avec enfin le soutien d'un cassetin dont la moitié des membres n'est pas à jour de ses cotisations et souvent de plusieurs années : ce rouleur n'a droit à aucune place régie par la permanence du Syndicat des correcteurs. Le paiement de ses cotisations pour un syndiqué est le minimum, ou alors j'ai loupé un épisode et n'ai rien à faire à cette place. Nous n'avons aucun moyen de pression sur un piéton, hors son honnêteté et sa bonne foi. Les rouleurs n'ont pas cet avantage, entre guillemets. Certains me traiteront naturellement de psychorigide, j'assume. Mais si le comité n'applique pas les statuts, ne défend pas les intérêts de ses mandants les plus faibles, à quoi bon ? Ceux qui s'en sont servi jusqu'à présent doivent apprendre et savoir que se moquer du monde, pour parler poliment, est terminé. Mais ça, c'est dans mes rêves.

Mais pas dans les faits. Au moment où nous le réintégrons pour construire enfin le nouvel Inter, les dégâts engendrés par l'ancien comité explosent en supernova, je m'explique. Au *Monde*, il y avait trois rouleurs listés susceptibles d'occuper les postes à venir, qui se réduisent, un lundi soir, entre la direction et l'Inter, à un seul remplacement de départ en retraite. Comité syndical le lendemain. Sur les trois candidats, dans l'ordre d'attribution, le premier n'est plus intéressé, la deuxième préfère, erreur fatale, régler le problème de harcèlement moral qu'elle subit comme pigiste et attendre un peu. Le troisième n'est pas à jour de ses cotisations, et de façon importante. C'est l'anecdote que je contais plus haut. Le comité décide à la majorité de ne piétonner personne et de refaire un tour de piste. Voyant que le chouchou de ces dames, pour une bête histoire de cotisations, ne peut être piétonné, une partie du cassetin entre en émeute. Le rouleur et un piéton très en retard décident de régulariser le vendredi. Le mardi suivant, nouveau comité. La pigiste en danger décide finalement de postuler, car sa direction veut à toute force qu'elle dégage le terrain. Elle est DP chez Lagardère, subit le harcèlement de sa supérieure, et donc à très court terme ne travaillera plus sur ses pages



habituelles. À qualification professionnelle égale, date de syndicalisation identique, tous deux ayant été testés avec succès par le cassetin en juillet, le comité décide que Pascale Sarfati, au regard de sa situation militante et vu le harcèlement qu'elle subit et le chômage imminent qui la guette, sera reclassée au *Monde*. Ce sont les statuts dans leur grande sagesse. Très violente réaction du cassetin, ou d'une partie du cassetin, qui refuse absolument le choix du comité, un peu ce qui s'est passé à *VHuma* au début de notre mandat. On peut parler d'hystérie collective, ou pour reprendre la formule lapidaire d'un comitard, « la basse-cour réclame un coq ». Toujours est-il que la réglette, qui ne fait pas partie du syndicat, et deux piétons prennent immédiatement rendez-vous avec la direction pour lui indiquer leur choix.

Ces trois personnes ont, sciemment pour certaines, au pluriel, décidé de faire la peau du syndicat. Prévenue plus tard et retenue toute la journée à la fédé, je porte en main propre et par écrit la décision du comité au DRH, Ranchet, qui m'accueille en buvant du petit-lait. Je vous passe les détails et le discours style : « Bah voilà, dès qu'on offre un poste aux correcteurs, c'est la pagaille. » La direction du *Monde* est bien sûr trop

heureuse de jouer le comité contre le cassetin, c'est le fameux « diviser pour régner ». Une partie du cassetin a sciemment court-circuité le comité, mais pas que. Au moment où, de l'avis général, le comité a abattu beaucoup de travail et remis le syndicat sur les rails, le cassetin du *Monde* tire avec un fusil à un coup. OK, leur choucho sera peut-être enquillé, mais la crédibilité du comité est entamée auprès de la direction, et les négociations à venir, s'il y en a, ne seront pas un long fleuve tranquille. C'est un cassetin qui virtuellement sort de l'orbite de la CGT. N'oublions pas la camarade désignée par le comité, laissée sur le carreau par un cassetin en émoi, qui se moque bien, une fois au chaud, mais plus pour longtemps, de suivre les règles de solidarité qui nous ont servi pendant si longtemps. La réglette s'est payé le luxe de la harceler à son tour en lui demandant, si gentiment, de ne pas quitter son emploi alors qu'elle n'en a pas. Pascale, déjà arrêtée plusieurs fois en raison du harcèlement qu'elle subit, s'est sentie si humiliée qu'elle veut décliner ce reclassement au *Monde*. La boucle est bouclée. Cri choral des vierges effarouchées du Monde lorsque je leur lis son texto : « Pascale, on t'aime, la prochaine place est pour toi. » Bien sûr, demain on rase gratis.

• L'emploi en presse. Au *Monde*, de façon plus générale, l'Inter en grande formation n'a pu obtenir de la direction, et en guise d'ouverture, que le remplacement d'un départ à la retraite. Pour les deux départs en Recapp programmés courant 2008, Ranchet, DRH, prévoit une rencontre fin 2008. C'est-à-dire que s'il a, entre-temps, à opérer des reclassements internes au niveau du groupe tout entier, ce sera une nouvelle fois au détriment de la permanence. Quand Gérard Letréguilly, secrétaire de l'Inter, lui demande à quoi sert d'avoir listé les permanents sur l'annexe III si c'est pour ne pas en tenir compte, que l'esprit des accords était d'éviter la casse sociale, Ranchet répond qu'il n'aurait pas signé l'accord s'il avait été présent. Merveilleux : lorsqu'un patron de presse ne veut pas appliquer un accord, il se défait en prétextant ne pas avoir été là lors de la signature ! L'Inter rencontrera le SPQN pour connaître l'interprétation de l'accord par les patrons. Le nouveau président du directoire du *Monde*, Jeantet, a d'autre part été moins inquiétant que prévu à propos de l'imprimerie, qu'il compte faire fonctionner avec des publications internes au groupe (*Courrier international...*), avec les clients extérieurs habituels ; il n'est donc pas question de vendre l'imprimerie, mais le groupe doit être capable de trouver des partenaires financiers car il n'a pas les moyens d'investir seul.

Pour le *Figaro*, après les inquiétudes suscitées par l'envoi d'une journaliste FO à Formacom pour suivre le stage de lecteur-correcteur, Gérard Letréguilly a obtenu l'engagement de Maurel, grand patron, que le départ de Louessard sera compensé par l'embauche d'un correcteur de la permanence. Mais lorsque j'ai eu Victor, secrétaire général du *Figaro*, en ligne, il déclare moduler cet engagement au prétexte qu'il connaît mieux l'état de l'emploi dans l'entreprise que son patron : le cassetin du quotidien est complet avec l'arrivée de la journaliste FO après l'obtention de son diplôme, et s'il y a une place, ce sera sur le magazine, ce qui accentuerait l'hémorragie syndicale sur le quotidien, actuellement 6 non-CGT sur 13, peut-être 7 avec l'arrivée de la journaliste FO. D'après Victor, une embauche sur l'un ou l'autre support se ferait de toute façon au barème, c'est-à-dire 2 000 euros net au mieux quand les collègues ex-Livre sont à 3 000 !

Mais, de toute façon, les piétons journalistes du *Figaro* ont prévenu : ils démissionnent du syndicat après l'AG si celui-ci poursuit son rapprochement avec Info'com. Deux peut-être resteront au SDC. Autrement dit, il n'y a plus de cassetin CGT au *Figaro*, et les syndicats de journalistes pourront alors légitimement exiger qu'une embauche éventuelle ne soit pas réservée à un syndicat minoritaire.

Au *JO*, après la purge drastique des effectifs des

correcteurs, il apparaît clairement aux yeux de tous que la charge de travail est trop importante pour être traitée par les effectifs en place. La direction demande donc à la permanence de lui fournir huit rouleurs d'octobre à fin décembre et deux supplémentaires pour début novembre, avec réexamen de la situation pour 2008. Une très légère embellie donc, à une condition : ces rouleurs seront testés avant éventuellement de travailler avec la rédaction. Plus de place donc pour ceux qui maîtrisent insuffisamment le métier. De la même façon, les rares embauches ont lieu maintenant sous l'égide de la réglette – ou plutôt du chef de service, il paraît qu'il ne faut plus dire réglette chez les journalistes – avec comme impératif de piocher dans l'annexe III. Aux réglettes – ou chefs de service – d'être réglos avec leur syndicat nourricier. Toujours pour le *JO*, l'Inter a rencontré le nouveau préfet, soucieux de ramener de nouvelles charges de travail pour l'imprimerie. C'est dès son arrivée et à son initiative que l'impression de la « Lettre aux enseignants » de Sarkozy a été confiée à l'imprimerie du *JO*. Un groupe de travail doit être mis en place sur le prépresse et sur l'impression.

Pour *les Échos* et *la Tribune* et les achat et vente en cours, stand by pour le moment. L'accord signé à la *Tribune*, qui prévoit deux départs en Recapp contre deux embauches et six services contre sept actuellement par parution, n'est toujours pas entré en application. J'espère que l'issue est très proche et que là encore l'intérêt général primera sur le particulier. Que ceux qui ont bénéficié de conditions avantageuses tout au long de leur carrière de correcteur en presse renvoient la balle aux suivants au moment de partir de la manière la plus nette possible.

À *l'Humanité*, les typos passent tous journalistes d'ici à la fin de l'année. Il serait temps que, à l'intérieur du nouvel Inter, nous soyons sur la même longueur d'onde. C'est prévu.

• Enchaînement direct avec la création du groupement syndical des sièges éditoriaux, puisqu'il faut appeler un chat un chat.

Le syndicat ne peut plus rester dans un superbe isolement, sans alliance d'aucune sorte.

Seuls, nous ne valons rien et n'obtiendrons rien, c'est-à-dire plus une seule embauche, et les patrons de presse nous le font bien sentir.

Le comité précédent avait conclu un accord avec le SNJ-CGT. Dès que nous avons été élus, nous sommes allés rencontrer Dominique Candille, secrétaire de ce syndicat. Nous l'avons invitée à l'AG d'aujourd'hui. Elle a décliné poliment l'invitation. Que nous a apporté cette alliance tacite ? Je n'ai jamais été invitée, comme c'est paraît-il prévu, au bureau national du SNJ-

CGT. Dominique Candille s'est déclarée fermement opposée au principe d'une permanence syndicale. Pourquoi ? Parce qu'en cas de besoin, un journaliste pourrait toujours prendre la place d'un permanent listé et le tour est joué.

Nous avons décidé de réintégrer notre place pleine et entière dans un Inter en pleine mutation. L'ancien Inter est mort, le nouveau est encore dans son cocon.

Nous pensons que l'idée du Comité inter de former une union syndicale constituée autour de trois pôles est une bonne idée. D'ailleurs, notre syndicat est en partie à l'initiative de cette idée.

Cependant, le facteur humain a été un peu oublié par nos camarades de la CSTP.

Si dans l'impression et la distribution ces pôles peuvent être constitués sans trop de difficulté par des syndicats, dans les sièges éditoriaux c'est plus difficile puisque plusieurs syndicats occupent déjà le terrain : les journalistes sont au SNJ-CGT, les correcteurs au Syndicat des correcteurs, les employés au SGL, etc.

En créant hâtivement Info'Com, nos camarades typos on transformé une bonne idée en idée inapplicable.

En accord avec les motions votées lors de plusieurs AG successives, nous avons donc fait des propositions alternatives à nos camarades, qui constituent un compromis.

Ces propositions consistent à maintenir l'existence du Syndicat des correcteurs comme entité juridique autonome, mais à confirmer l'idée d'un pôle unique des sièges éditoriaux au sein de l'union syndicale.

Ces propositions présentent en outre un autre avantage : elles laissent potentiellement la porte ouverte à l'entrée éventuelle d'autres structures, les journalistes en particulier, ce qui est très important, mais aussi les cadres, les employés.

Nous connaissons des journalistes qui veulent adhérer à la CGT, mais ni à Info'Com, ni au SNJ-CGT. La forme de cette alliance est à inventer. Les motions des AG précédentes stipulent que le syndicat doit garder son autonomie juridique. À nous de trouver la forme adéquate vers laquelle doit tendre cette superstructure, qui devra au début abriter deux syndicats, puis en fédérer d'autres, le tout sous l'égide de la fédération bien entendu. D'où l'enthousiasme de Michel Muller, secrétaire général de la Filpac, lorsque nous lui avons soumis notre projet. Des trois syndicats, seul celui des imprimeries était sur pied, SPPS vient tout juste de proposer un projet de syndicat, et Info'Com était seul avec lui-même.

Au début des discussions, les secrétaires d'Info'Com

ont voulu nous impressionner pour que nous adoptions leurs seuls objectifs de mars 2006. Nous avons dit non, et après quelque mécontentement, les discussions sont reparties sur une base plus saine, avec deux partenaires à égalité.

Voici la déclaration que nous avons à vous proposer aujourd'hui :

« Les représentants du Syndicat des correcteurs et d'Info'Com-CGT se sont rencontrés le 25 septembre 2007 afin de mettre en place les modalités par lesquelles ils pourraient constituer un groupement syndical des sièges éditoriaux qui sera la structure commune représentant les sièges éditoriaux dans le cadre du projet d'union syndicale des salariés des secteurs éditoriaux, de l'imprimerie et de la distribution initié par le Comité inter.

Dans ce but, des discussions seront engagées pour définir tout d'abord les contours de cette organisation commune, le mode de désignation de sa direction, les modalités de fonctionnement du groupement syndical (objectifs, représentants, revendications communes...) afin que, conformément aux vœux des syndiqués correcteurs, des garanties soient mises en place concernant son fonctionnement.

Pour favoriser la mise en œuvre de cette démarche régionale, les représentants du Syndicat des correcteurs et d'Info'Com-CGT s'engagent à promouvoir le rapprochement de leurs collectifs syndicaux des entreprises de presse afin de créer des sections communes en capacité d'établir des plates-formes revendicatives communes.

Les représentants des deux parties ont conscience de la nécessité de ne pas perdre de temps. Cependant, considérant les enjeux auxquels les travailleurs du Livre, de la presse et de la communication en général sont confrontés, il est important que ce groupement syndical puisse être susceptible d'évolutions. Il appartiendra aux syndiqués des deux organisations respectives de se prononcer sur ces évolutions.

En particulier, cette structure commune doit être ouverte à d'autres organisations présentes dans les sièges éditoriaux, si elles le souhaitent, afin de renforcer le poids de la CGT dans ce secteur.

Conformément au projet syndical de la Filpac, cette structure commune ne se limitera pas à la presse parisienne mais devra étendre son champ d'action dans l'édition, la presse périodique, la publicité et l'ensemble des secteurs où se trouvent des travailleurs de la communication. »

Nous présentons ce texte aujourd'hui pour information. Il peut être approuvé par référendum.

Nous pouvons convoquer une commission de la presse en octobre pour en rediscuter avec l'ensemble des syndiqués.

Ce document est important pour plusieurs raisons :

- Il établit de manière définitive notre retour à l'Inter et la reprise du dialogue avec nos camarades typos.
- Il est un accord de collaboration entre deux syndicats à égalité.
- Il constitue un compromis honorable entre les exigences des uns et des autres :
- il ne remet pas en cause notre existence juridique,
- il acte le fait qu'il y a une représentation unique des sièges éditoriaux dans le cadre de l'union syndicale mise en chantier par l'Inter.

Cependant, nos camarades ont entendu nos arguments. Nous avons su les persuader que la solution que nous leurs propositions constituait pour eux un compromis acceptable. Depuis un moment déjà, nous les avons convaincus que la disparition du Syndicat des correcteurs n'était pas une option envisageable.

Cette attitude, nous l'avons adoptée parce que c'était une motion de notre AG, mais surtout parce que c'était notre position, tout simplement, et que c'était la seule position raisonnable.

Que dit cet accord ?

Il dit qu'Info'Com et nous avons trouvé un moyen de nous rattacher, ensemble, à l'union syndicale.

Il dit simplement que nous allons travailler ensemble dans les entreprises de presse.

Nos camarades des deux syndicats travaillent ensemble depuis longtemps en presse, là où ils sont décidés à le faire. Dans les entreprises où les correcteurs ne le veulent pas, nous allons tenter de les convaincre.

Car le document dit bien que les deux syndicats « s'engagent à promouvoir le rapprochement de leurs collectifs syndicaux des entreprises de presse ». C'est vraiment un minimum.

J'ajoute que nous sommes parvenus avec Info'Com à l'accord que le comité sortant aurait dû négocier et qu'il n'a pas négocié. Deux ans et demi ont été perdus.

Pendant ce temps, bien des choses ont évolué. Nous avons perdu quatre postes au *Figaro*.

Au *Monde* actuellement, l'attitude des correcteurs conduit littéralement à la destruction du Syndicat des correcteurs dans cette entreprise. Et les maîtres d'œuvre de cette entreprise de destruction sont ceux-là mêmes qui affirmaient vouloir sauver le syndicat en faisant la promotion du rapprochement avec le SNJ-CGT.

Qu'est-ce que ce rapprochement nous a apporté jusqu'ici ? Rien.

Cet accord prend acte du début d'une discussion qui doit se poursuivre avec nos camarades d'Info'com, discussion qui doit définir les contours de cette organisation commune, le mode de désignation de sa direction, les modalités de son fonctionnement. C'est dit ainsi dans le document : « Afin que conformément aux vœux des syndiqués correcteurs, des garanties soient mises en place concernant son fonctionnement. »

Surtout, ce qui est important, il permet enfin à l'union syndicale de commencer à fonctionner. Nous sommes confrontés à des enjeux importants. Les camarades de la distribution ont fait grandement avancer leur projet. Trois jours plus tard, nous, c'est-à-dire le Syndicat des correcteurs et Info'com, trouvons une solution à deux ans et demi de blocage.

Enfin, nous avons absolument insisté pour que cette structure commune que nous allons mettre en place soit ouverte à d'autres organisations dans les sièges éditoriaux, dans les mêmes conditions que nous-mêmes. Nous pensons aux journalistes, bien sûr, mais également aux cadres.

De même, nous pensons que cette structure commune ne devra pas oublier les camarades de l'édition, de la presse périodique et de l'ensemble des secteurs de la communication.

Nous avons bien rattrapé le coup des erreurs et des inconséquences du comité sortant. Nous n'avons rien cédé d'essentiel, et nous avons mis en place les bases d'un redémarrage de l'action unie en presse.

**Annick Béjean.** – Pourquoi ne pas voter cette déclaration en AG dans le rapport d'activité ?

**Anne Hébrard.** – C'est à débattre.

**Annick Béjean.** – Et s'il y a un débat maintenant ?

**Anne Hébrard.** – On peut aussi organiser un référendum, envoyer un courrier à tous les syndiqués... Débattons et nous verrons par la suite. La salle est réservée jusqu'à 17 h 30.

**Annick Béjean.** – Je prendrai des intervenants jusqu'à 17 heures pour que la secrétaire ait le temps de répondre aux interventions.

**Jacques Dumeunier.** – Pour commencer, je demande

pardon à l'assemblée d'avoir, la retraite venue, foutu le camp en province. Le camarade Berthier me l'a aimablement reproché. Je ne suis pas comme lui à tailler mes rosiers ou ma haie, mais ce n'était pas pour rester inactif pour autant.

Donc, j'ai produit une tribune libre dans le bulletin, vu le projet de déclaration qui avait été publié sur le site de diffusion du syndicat. J'ai envoyé cette contribution le dernier jour de la date limite de la remise d'article, et j'ai eu droit à quatre pages de réponse. Deux pages de la secrétaire déléguée et deux pages de Berthier. Je sais bien qu'ils sont très rapides à écrire, mais ils ont été effectivement très vite pour figurer dans le bulletin. Le camarade m'a dit : « C'est le privilège de l'appareil. » C'est vrai que Saint-Just disait : « On ne gouverne pas innocemment. » Malheureusement pour le syndicat, Berthier n'est pas Saint-Just, heureusement pour sa tête. Néanmoins, je ne m'en plaindrai pas. Car ça m'a fait gagner du temps puisque, dans ces réponses qui me sont faites, à un moment on parle de me rassurer. Je peux affirmer, donc, que je suis en quelque sorte – si j'en crois ce qui est écrit – rassuré. Effectivement, je vais reprendre un certain nombre de passages des deux réponses et par conséquent vous dire ce que j'en pense. La camarade Hébrard dit que le syndicat garde son autonomie juridique, dont acte. Le syndicat garde son autonomie juridique. Je ne peux pas être contre. Elle parle de l'hypothèse d'une union syndicale. Je crois que c'est la forme qui permet de respecter l'autonomie du syndicat tout en ayant une action commune. Elle dit que le projet de proposition évoque une instance de coordination. Je n'ai rien à dire là-dessus. Donc, moi, ces réponses me satisfont. Maintenant, les réponses du camarade Berthier. Il affecte d'être inactif, personne ne le croit, d'autant plus que, maladroit, il envoie à la liste de diffusion des courriels qu'il croit personnels, et tout le monde le lit. On sait bien qu'il n'est pas aussi inactif que ça. Donc on peut considérer que ce qu'il raconte a valeur officielle, et donc on peut le prendre pour argent comptant. Il dit que je me suis « affolé trop vite : "Ce projet de propositions" fait par la secrétaire déléguée ne parle pas de conserver provisoirement l'autonomie du syndicat. Il n'est aucunement question de cela ». Dont acte. Il dit qu'il s'agit « d'une organisation commune dans laquelle chaque partie conserve son autonomie juridique. Le Syndicat des correcteurs reste Syndicat des correcteurs, la Chambre typo reste Chambre typo ». D'accord, sauf que maintenant, c'est Info'Com. Donc chacun reste lui-même. Je n'ai rien à redire là-dessus. Il dit ensuite que « puisque le Syndicat des correcteurs reste le Syndicat des correcteurs avec son autonomie juridique, il reste adhérent de la Filpac à part entière ». S'il est adhérent de la Filpac, il est confédéré, donc il

est toujours un syndicat. Je ne vois pas à redire à cela, c'est ce que je demande. « Le secrétaire général de la Filpac lui-même n'envisage pas du tout la disparition du Syndicat des correcteurs. Cela rassure-t-il le camarade Dumeunier ? » Ben oui, camarade Berthier, je suis rassuré. Ensuite, pour désigner la structure commune typos-correcteurs, il ne saurait s'agir d'un syndicat puisque nos deux syndicats conservent leur autonomie. Tu as raison. Il faut être clair.

Une seule chose me rend circonspect, c'est quand on parle de section syndicale. Tu nous dis : « Les sections d'entreprise semblent défriser notre camarade Dumeunier (je ne suis pas tellement frisé !). Depuis toujours ont existé dans les entreprises de presse des structures qu'on appelait groupement intersyndical d'atelier (GIA) et qui regroupaient les délégués de tous les syndicats ouvriers de la CGT présents dans l'entreprise. Les GIA avaient pour fonction d'unir les efforts de toutes les catégories pour défendre les intérêts communs. » Je suis tout à fait d'accord, d'ailleurs il n'y a aucune raison que ça ne continue pas, mais Berthier ajoute : « Il y a souvent des problèmes qui dépassent ceux des catégories particulières. Ces problèmes-là, c'était le GIA qui s'en occupait. Qu'on appelle cela section syndicale d'entreprise plutôt que GIA ne me choque pas. » Moi, ça me ne me choque pas, mais ça me gêne. Parce que, dans la CGT, le terme de section syndicale a quand même quelque chose de particulier. C'est une structure subordonnée à un syndicat. Il ne peut pas y avoir une section syndicale de plusieurs syndicats. Et donc utiliser ce terme, c'est effectivement un peu gênant. Alors, au début de sa citation, Berthier dit : « Des structures qu'on appelait groupement intersyndical d'atelier. » On peut dire collectifs intersyndicaux, etc. Il y a des termes plus adaptés. « Section syndicale » est malheureusement la seule critique que je ferai dans la déclaration. C'est ambigu. Ça pourrait laisser croire qu'il n'y aura qu'une section syndicale qui regroupe plusieurs syndicats. Je pense que c'est une maladresse de formulation, qu'il n'y pas d'ambiguïté, et que ce ne sera pas une section qui regroupera les adhérents et qui viendrait se superposer aux différentes structures syndicales.

En résumé, si effectivement c'est confirmé, je suis prêt à retirer ma motion. Ce que je propose, c'est que si on pouvait l'écrire et faire un mandat d'unité, on aurait fini de s'empailler sur des formulations. Pour effectivement continuer. Entre nous, si l'on pouvait bien écrire ce qu'on doit dire, ça ne serait pas plus mal. Je ne propose pas de réécrire un texte, mais il faut qu'on se mette d'accord entre nous sur ce que ça veut dire. Parce qu'il y a quand même une maladresse, c'est le compte rendu du comité du 28 août. C'est ce qui explique que j'ai fait un rajout dans la tribune ; parce que, là, c'est différent.

« Cette [structure (qui ne sera pas une union syndicale) – alors que tu parles dans ta réponse d’une union syndicale –] sera membre de la Filpac. » Si c’est la structure qui sera membre de la Filpac, alors le Syndicat des correcteurs ne l’est plus et n’est donc plus confédéré. C’est un peu gênant. Je mets ça sur le compte de la maladresse. Si c’est confirmé, si ce n’est pas la réalité de la politique du comité, je retire mon texte. Et donc acte. Je retire ma motion. En revanche, si c’est ça qui est maintenu, alors ma motion a raison d’être. Car la caractéristique d’un syndicat est d’être confédéré, donc adhérent à sa fédération, et il s’allie à d’autres. Si c’est autre chose qu’une union syndicale, il n’y a plus d’autonomie du syndicat. Je ne sais pas qui a rédigé ça. Mais ça pollue tout le reste. Il faut donc qu’on retire ça et qu’on le réécrive d’une autre manière.

Merci de votre attention.

**Gilles Gomel.** – Un point rapide sur l’édition et quelques mises au point ensuite.

Il ne se passe pas énormément de choses dans l’édition. Il y a la commission de l’édition qui se réunit, comme depuis un certain temps, tous les mois. Je le dis pour les nouveaux de Formacom. Ils peuvent s’adresser à moi s’ils le souhaitent. Je leur donnerai mon adresse électronique : ils seront tenus au courant des réunions. Notre activité existe quand même, on va aux prud’hommes, on fait des actions communes aux prud’hommes. Comme je suis conseiller prud’homal, je ne peux pas intervenir comme défenseur syndical à Paris, mais on prépare les dossiers ensemble et le salarié se défend avec notre contribution. Je trouve qu’on se débrouille bien. Récemment, Ayache a été tenu de verser des dommages et intérêts à une correctrice – pour l’instant, il est condamné à le faire. Ça nous a fait plaisir, surtout qu’il s’agissait d’Ayache. Par ailleurs, en ce qui concerne l’action menée contre Gallimard, il y a un moment maintenant, un article va paraître dans le magazine *Justice* – qui est l’organe du Syndicat de la magistrature. C’est le rédacteur en chef de ce magazine qui nous a demandé des informations – ça nous a amenés à discuter des Agessa. Lui-même a été correcteur assez longtemps, payé en droits d’auteur. Il était donc très intéressé par tout ça. Il nous a soufflé ce qu’il pense qu’on devrait faire, c’est s’attaquer tout simplement à l’Agessa. Qui perçoit pas mal de cotisations qui sont indues puisque l’Agessa représente les auteurs et non les correcteurs. Donc nous allons attaquer l’Agessa. En tout cas, nous allons voir si nous pouvons le faire directement. Ensuite, on pourrait faire un joli scandale...

Quelques mises au point.

J’ai sursauté en lisant qu’il y avait un accord tacite

avec le SNJ-CGT. Je ne suis pas d’accord. Je pense qu’il y a un accord écrit. J’étais présent quand nous avons rencontré Dominique Candille. Il y avait aussi Philippe Cols, Anne Hébrard et Éric Zivohlava. Dominique Candille n’a jamais dit que c’était un accord tacite. Elle a dit : « Nous ne sommes pas formalistes. » L’accord n’a pas été inventé de toutes pièces. La secrétaire du SNJ-CGT ne nie pas quand on lui parle de cet accord. L’existence de cet accord a été actée dans un organe de direction du SNJ-CGT. Elle a effectivement dit que c’était la reconduction d’un accord plus ancien, mais il y a bien eu un nouvel accord. Ensuite, quand vous dites que l’accord est tacite ou qu’il n’existe pas, c’est qu’il aurait été inventé de toutes pièces par des gens. Pour moi, c’est évident que cet accord existe.

Ça me fait penser à une affaire où il fallait que j’officialise pour ma part ma démission de mon poste de trésorier. Il n’y a jamais eu démission officielle, donc il n’y a pas d’officialisation à faire. Ça a été évoqué en comité une première fois. Ça n’a pas été acté. Je n’ai pas pris de plume, je n’ai pas fait de choses spéciales. Je n’ai pas mis de costume, mais ça a été dit en comité une première fois. Au comité suivant, d’un seul coup, tout le monde a voulu savoir si j’avais démissionné, parce que, à mon sens, j’ai démissionné pour des raisons qui n’étaient pas normales, injustifiées. C’est tout, j’ai démissionné. Tout le monde le savait. Donc, cette histoire, je ne sais pas ce que ça recouvre. Je n’ai d’ailleurs jamais officialisé cette démission. Simplement, on m’a redemandé la fois suivante si j’avais démissionné, j’ai dit « oui ». Ils ont dit : « Bon, il a démissionné. »

Je voudrais en terminer avec une troisième chose. Ce n’est pas en mon nom, mais ça concerne un camarade qui m’a appelé au sujet de la double appartenance. Il est membre du Syndicat des correcteurs et du SNJ-CGT, il est délégué syndical dans une boîte qui est en train de couler. Il se demande où il est. Lui, personnellement, il voudrait savoir ce qu’il en est de sa double appartenance. Est-ce qu’il est tenu de démissionner de l’un des deux syndicats ? Il ne le souhaite pas. Et d’ailleurs peut-on l’exiger de lui ? C’est une autre question, car pour l’instant il est inscrit dans les statuts que cette double appartenance est de droit, et je pense qu’on peut tout à la fois être au SNJ-CGT et au Syndicat des correcteurs. Qui l’a nommé délégué syndical ? Je ne le sais pas. Il est possible que ce soit le SNJ-CGT.

**Anne Hébrard.** – C’est le syndicat qui l’a désigné qui représente ses intérêts.

**Gilles Gomel.** – Est-ce qu’il est tenu de démissionner du Syndicat des correcteurs ?

**Anne Hébrard.** – Non.

**Gilles Gomel.** – J'avais le sentiment que de fait cette double appartenance était caduque.

**Philippe Cols.** – Il me semble qu'on peut avoir une double appartenance mais qu'on ne peut pas être élu au comité syndical du Syndicat des correcteurs.

**Anne Hébrard.** – C'est dans les statuts.

**Laurent Raymont.** – Je salue en tant que nouveau membre du Syndicat des correcteurs – et je parle au nom de mes camarades de Formacom 2006. On est nouveaux et on ne comprend pas toujours la teneur de vos débats. On débarque vraiment. On n'est pas toujours conscients de tous les enjeux, et il y a peut-être un dialogue à instaurer. Parce que nous vivons nous une réalité professionnelle qui est certainement très éloignée de la vôtre ; parce que, d'après ce que j'ai pu comprendre, le syndicat était très présent dans la presse quotidienne. Je suis heureux d'entendre qu'une ouverture est faite aux autres milieux, ce qui n'était pas le cas dans les premières assemblées générales où je suis allé. On est venus de manière un peu anonyme. Les 2007 sont là. Ils ont été accueillis. C'est très bien. C'était juste pour rappeler sans trop m'étendre que la correction se fait dans beaucoup de domaines. Et je pense que si on veut rameuter du monde, il va falloir aller les chercher. Dans l'édition, mais pas que dans l'édition. Je pense que Gilles a dû le dire souvent. Les correcteurs sont très isolés. On corrige. C'est du tout venant, et ça change d'une semaine à l'autre. On est présents effectivement dans la presse magazine comme secrétaires de rédaction. Des correcteurs, il n'y en a pratiquement plus. Donc, secrétaire de rédaction, c'est journaliste. Mais on travaille sur le Net, sur plein de formats différents. Je ne sais pas s'il y a beaucoup de gens dans le syndicat qui travaillent comme ça à la petite semaine. Y a-t-il un désir de se regrouper ? J'aimerais bien savoir comment on va pouvoir s'intégrer, peut-être commencer à agir. Il y a le problème des Agessa qui n'est pas pris en main. Les Agessa perçoivent 7 à 8 % de nos salaires, mais ça n'ouvre aucuns droits. Puisque nous n'avons pas le droit d'y adhérer, n'étant pas auteurs.

Une autre question, c'est celle des honoraires. Puisque en fait, il y a de plus en plus de maisons d'édition qui demandent à payer en honoraires. Donc, on se retrouve travailleurs indépendants à devoir adhérer à l'Urssaf si on veut être réglos. Ce qui n'est pas le cas en réalité, car ça se fait comme ça. On encaisse les honoraires et on ne dit rien à personne.

Voilà la réalité du boulot quand on sort de Formacom. Et bienvenue aux 2007, et aux 2006 aussi. On n'est que quelques-uns aujourd'hui, mais en réalité on est nombreux à avoir demandé à adhérer. Je ne sais pas ce qu'il en est des adhésions, mais quelques-uns

sont encore à la porte du syndicat, qui sont tangents. Qui se posent la question de savoir si ils y vont ou pas, qu'est-ce qu'on y fait ? Et qu'est-ce que le syndicat représente ? Voilà l'état d'esprit de quelqu'un qui rentre dans le métier aujourd'hui. Qu'est-ce qu'on fait par rapport au syndicat et comment on évolue dans nos métiers ?

Si le Syndicat des correcteurs a le sentiment de se réduire à une peau de chagrin, parce que les postes dans les lieux traditionnels se réduisent, je pense qu'il va y avoir un travail, je veux bien y participer dans la mesure de mes moyens avec d'autres. Je débarque. Beaucoup d'autres ont dû essayer, et je pense que Gilles doit faire ce travail. On aimerait bien aussi en savoir un petit peu sur les évolutions du syndicat et ses relations avec les membres de la Filpac. On ne sait pas ce qu'est Info'Com. Ça a l'air complexe, et on en comprend mal les enjeux.

**Gilles Gomel.** – Le principal de la commission de l'édition est qu'il n'y a pas d'activité précise. La colonne vertébrale, c'est la commission de l'édition qui se réunit mensuellement. La date de la prochaine réunion n'est pas encore fixée. Il ne faut pas se cacher les choses. La commission est régulièrement déliquescence – on se retrouve à trois ou quatre. Au rythme des arrivées de nouveaux formacomistes, ça reprend un peu de vigueur, puis ça retombe plus ou moins. Cette activité a toujours été comme ça, en ondulation. Actuellement, on vous attend, la dernière fois, on n'était que deux. Le problème à résoudre pour les gens de l'édition, c'est la précarité. Personnellement je ne souhaite pas qu'on mélange le problème de la précarité avec le problème de l'édition, la commission de l'édition s'occupe d'édition, pas de remédier à cette précarité qui est inhérente au travail à domicile. Donc, ce qu'on fait, c'est ce que je vous ai dit tout à l'heure, on mène des actions en justice, principalement en justice parce qu'on n'a pas de présence dans les entreprises. On pourrait avoir une présence dans les entreprises si des correcteurs prenaient des mandats, par exemple ; et, en général, c'est très payant, très fructueux, mais c'est vrai que ça se prête mal à la situation du travail à domicile. On passe d'une entreprise à l'autre. Il y a quand même un certain nombre de correcteurs qui sont attachés à une maison d'édition, mais il y en a très peu qui décident de prendre un mandat. Je crois vraiment que c'est à regretter parce que, en général, quand c'est arrivé, la situation des correcteurs de ces maisons a réellement changé. Ils ont d'un seul coup bénéficié d'une reconnaissance qu'ils n'avaient pas auparavant, et, étant dans les instances, ils pouvaient mettre à l'ordre du jour les problèmes des correcteurs en comité d'entreprise ou en réunion de DP.

**Philippe Cols.** – Autorisé là où je travaille, et le

syndicat proposait à l'époque que ce camarade ne perde pas ses avantages dans le Syndicat des correcteurs et qu'il retourne en cas de danger, de besoin ou de volonté, sans avoir rien perdu de son ancienneté syndicale par rapport à la presse. Les choses changent donc du tout au tout sur cet aspect-là, mais c'est également un autre changement, c'est que, donc, on va travailler non plus à travers un autre syndicat – par exemple, le SNJ-CGT – mais avec d'autres syndicats de journalistes. Et c'est aussi... on attend des nouveaux... parce que c'est pas notre culture, on est habitué à : « Ben, c'est nous le Livre, hein, les gros bras, tout seul »... Il faut apprendre à faire un syndicat pluriel, et j'espère que vous nous y aiderez aussi.

**Annick Béjean.** – Thierry. Après, Berthier.

**Thierry Porré.** – Bonjour. Thierry Porré. Oui, je voudrais dire... Je vais être bref. J'ai pas... de toute façon, j'ai jamais l'habitude d'être très très long. Bon, euh, d'abord une interrogation. Moi, je suis à la retraite, en préretraite depuis trois mois... euh, trois mois ! Trois ans, pardon, excusez-moi... Oui, oui, ça passe vite. Mais, bien sûr, je suis avec... intérêt tous les débats qu'il y a : faut-il se rapprocher des typos, est-ce que c'était bien de signer un accord avec le SNJ-CGT, tout ça... J'ai été, pendant quelques années, délégué, en presse, j'ai même été secrétaire du groupement interatelier à la SIRLO, et aussi à France-Soir, et il est vrai que les rapports, les réunions qu'on peut avoir à Blanqui avec des « responsables », entre guillemets, de la Chambre typo sont souvent pas de la même eau que, euh, les relations dans une entreprise. Je connais Peyrade depuis trente ans, presque, euh, il me... on me dit : « Mais non ! le Syndicat des correcteurs, on... euh, il faut que vous existiez... » Je dis : « Mais vous aussi, la Chambre typo », « ben oui, aussi ». Je dis : « Alors pourquoi avoir fait tout ça ? », tout ça... Mais bon, entre la poire et le fromage, ça se passe bien. Mais, dans d'autres entreprises, les camarades de la Chambre typo sont... sur une autre ligne... ça peut arriver. Quand j'étais secrétaire du GIA, euh, il est vrai qu'il y avait des entreprises où – c'était y a vingt ans, trente ans – où les typos étaient plus... on pouvait travailler avec les typos ; d'autres entreprises, euh, les camarades photograpeurs étaient plus en pointe, ils comprenaient mieux l'évolution du matériel, on pouvait voir plus loin que « j'ai trois postes, euh, toi deux ça te suffit ». J'sais pas si vous voyez. Et, alors faut-il, ... les conditions de ce rapprochement, euh... Moi, ça me semble un peu étrange, parce que... on a toujours, depuis plus d'un siècle, vécu avec la Chambre typo. On se souvient mal, peut-être que si y avait pas eu les typos, les correcteurs, y en n'aurait pas eu. Enfin, c'est ce que je pense. J'ai... parce que moi j'ai été tout d'abord ouvrier du Livre et, après, correcteur. Y aurait quand même – je m'excuse

de vous dire ça – des travaux pratiques, parce que en ce moment, par exemple, entre *les Échos* et *la Tribune*, y a quelques problèmes, des rachats et tout ça... Alors j'espère que ç'a été au moins évoqué par le comité syndical. Il y aurait d'abord, entre nous, entre les camarades de *La Tribune* et des *Échos*, des réunions à avoir, après avec les camarades de la Chambre typo, après avec les photograpeurs, et maintenant... alors... personne n'en parle... Je feuillette *Impac*, et je vois que le SNJ-CGT demande son affiliation à la FILPAC. Vous êtes au courant ? [*Rires dans la salle*] C'est vraiment... Alors, donc, normalement, quand on lit ça, devrait plus y avoir de problèmes, ça va être po... dans le meilleur des mondes possible. Alors on sait, bien sûr, le meilleur des mondes possible, c'est pas demain. Parce que, quand y avait la modernisation, y a quelques années, tout le monde se disait : « En avant, v'là la modernisation. » Les photograpeurs se disaient : « On va prendre tout », les typos se disaient : « On va tout perdre », et les directions patronales nous passaient la main dans le dos en disant : « Mais, les correcteurs, vous savez tout faire, les autres, on n'en a plus besoin, c'est vous ! » Ben, malheureusement, l'histoire a démontré que c'était pas la même chose. Bon, excusez-moi d'avoir été à la fois un peu bref et comme ça... Mais bon, on peut, en faisant du b.a.-ba syndicaliste, voir si c'est du lard ou du cochon.

**René Berthier.** – Euh, comment il s'appelle ? Laurent Raymond pose un problème très juste, et si on avait tenu compte un peu de ce genre de préoccupation plus tôt, on aurait peut-être pas perdu autant d'adhérents qu'on a perdus aujourd'hui, c'est-à-dire la structure d'accueil du syndicat pour les nouveaux adhérents et pour les former, en quelque sorte, pour les « coacher », comme tu dis, sur notre histoire, et surtout les enjeux qui sont... auxquels on doit s'affronter, et les différentes alliances intersyndicales et conflits syndicaux auxquels on est confrontés également, en gros tout le contexte syndical régional dans lequel on se trouve. Et beaucoup, je pense, beaucoup de jeunes adhérents ne comprennent pas du tout ça, alors que c'est essentiellement ça qui explique les orientations, parfois opposées des uns et des autres, au sein de notre syndicat. Donc à la longue, ils comprennent rien, et puis ils viennent plus aux AG parce qu'ils décodent pas ce qui est dit par les uns et les autres. Donc je pense qu'il faudrait que le syndicat s'occupe enfin de ça, mettre sur place quelque chose, quoi ; bon, c'est pas le lieu d'en débattre ici, mais je pense que le comité syndical pourrait s'en occuper. Bon, je rappelle, cela dit, qu'on est en train de débattre du rapport d'activité de la secrétaire, et que, euh, on était en train de parler du document qu'elle a signé avec le secrétaire de... je sais plus si c'est la Chambre

typo ou Infocom, de toute façon, ça se confond un peu... [Dans la salle : « Infocom ! »] Apparemment, c'est Infocom, bon. Je suis content de voir que mon ami Dumeunier, et camarade, approuve l'essentiel de ce texte, donc je ne ferai pas de commentaire de texte sur la déclaration, sauf sur le point qui le défrise... enfin qui le choque, c'est la question des sections. Alors, les mots ont un sens et quand on négocie avec un partenaire, parfois on est obligé de faire des concessions, parfois des concessions de fond, parfois des concessions de forme. Dans le cas qui nous intéresse, c'est une concession de forme. Il est évident que depuis des années, la Chambre typo ou Infocom s'attachent à la création de sections syndicales d'entreprises, ce qui est un terme technique extrêmement précis, qui veut dire que, dans une entreprise, il y a un s... — je dis ça pour nos jeunes syndiqués — un syndicat c'est une structure locale et, quand il y a plusieurs entreprises de la même industrie dans la localité, il y a des sections, c'est-à-dire que c'est des tranches de gâteau, quoi... ça veut dire ce que ça veut dire : ce sont des sections du syndicat constituées dans ces entreprises, qui sont affiliées à un syndicat. Donc si, dans le texte en question, il avait été question de sections syndicales d'entreprises, ç'aurait évidemment voulu dire qu'il y avait un syndicat. Or il y en a deux : y a le Syndicat des correcteurs et Infocom, ce qui est clairement dit dans le texte. Bon, je ne vais pas refaire l'explication, mais, dans ce texte, c'est dit clairement. Or comme les typos... parce que évidemment, Dumeunier a fait une petite valse sur le fait que parfois je l'oublie un peu quand j'envoie des messages sur Infocom... Si je vous disais que, de temps en temps, Anne ne m'appelle pas, personne ne me croirait, je pense. Et si elle m'appelle, c'est parce qu'elle a besoin de conseils, et je pense que je ne suis pas le seul qu'elle appelle pour demander des conseils, et quand elle m'appelle, je lui réponds. Bon. Je suis un ancien secrétaire du syndicat, donc j'ai une connaissance approfondie du milieu des structures régionales dans lesquelles nous nous trouvons et, à ce titre — ma modestie dût-elle en souffrir —, je peux de temps en temps la conseiller. Et en plus je connais très bien les gens qui sont dans ces structures parce que, contrairement au Syndicat des correcteurs, où il y a une rotation des mandats, ça fait vingt ou trente ans que c'est toujours les mêmes. Donc ça a un avantage, c'est qu'on finit par bien les connaître, alors que, eux, ils sont un peu déroutés parce que toutes les quelques années, c'est pas les mêmes, alors ça les trouble. Bon, à un moment donné, comme nos camarades de l'Infocom tenaient absolument à ce qu'il y ait des sections syndicales d'entreprise et que les correcteurs ne voulaient pas de sections syndicales d'entreprise pour les raisons que j'ai expliquées — parce que ça n'a

pas de sens — on a accordé le terme « section », ça leur fait plaisir, parce qu'ils ont des comptes à rendre, aussi, ces camarades, faut pas... faut dire les choses, ils ont des comptes à rendre à leurs mandants, également, qui les envoient négocier. Bon. C'est comme ça, quand on négocie... donc on a maintenu l'expression, le mot « section », mais on a ajouté « section commune », il ne s'agit pas de sections syndicales d'entreprise, il s'agit de sections communes, et, si c'est commun, c'est qu'il y en a plusieurs : il y en a au moins deux, voilà. Ce sont des petites astuces de forme qu'on est parfois obligé de faire quand on discute avec des gens qui ne sont pas entièrement, ou même pas du tout, d'accord avec vous. Donc je pense que Dumeunier n'a pas à s'inquiéter sur la question, c'est simplement un artifice de langage, et pour moi « section commune », ça ne veut pas dire « section syndicale d'entreprise », ça veut dire « section correcteurs du Syndicat des correcteurs et section d'Infocom, qui se réunissent pour travailler ensemble », ce qui est quand même le minimum qu'on puisse faire, dans les entreprises où il y a des adhérents de nos deux syndicats, qu'on travaille ensemble, et le Syndicat des correcteurs s'engage, ce qui est là aussi un minimum, à encourager ce travail en commun. L'intérêt de ce document, et qui me paraît très important eu égard aux débats qui ont eu lieu dans le syndicat depuis deux ans et demi — c'est-à-dire qu'on a perdu deux ans et demi pour arriver à ça, ce qui n'est finalement pas grand-chose, c'est très important, mais, au fond, c'est pas grand-chose — qu'est-ce qu'il dit, ce texte, c'est que les correcteurs et les typos vont travailler ensemble dans les boîtes et qu'ils vont créer une structure de coordination. Alors, c'est pas dit comme ça, c'est... je sais plus comment c'est... « groupement syndical des sièges éditoriaux ». Bon. On va créer une structure de coordination, au niveau parisien, d'Infocom et du Syndicat des correcteurs. C'est, là encore, le moins qu'on puisse faire. Bon. Ce qui est important dans ce texte, à mon avis, c'est pas tellement ça, c'est ce qui est dit à la fin. C'est-à-dire que cette structure de coordination ou ce groupement syndical des sièges éditoriaux est ouvert à d'autres syndicats dans les mêmes conditions de garantie que, nous, on demande. C'est dit aussi dans le texte, qu'on demande des garanties. Nos camarades d'Infocom entérinent le fait qu'on demande des garanties. C'est-à-dire que cette structure sera ouverte à d'autres structures syndicales : les journalistes, les cadres, ou autre chose, je sais pas... Et ça, c'est très important, parce que ça reconstruit — ou, potentiellement, ça peut reconstruire — une force syndicale du Livre, et pas seulement en presse. Là encore, c'est dit dans le texte, ce texte se préoccupe également de constituer une organisation de la CGT dans l'édition, parce qu'on n'est pas... on a tendance à oublier que nous ne sommes pas un

syndicat des correcteurs de presse, on est un syndicat des correcteurs et des professions connexes, c'est-à-dire qu'on peut syndiquer des camarades qui ne sont pas que des correcteurs, mais qui sont dans des professions connexes à la correction, y compris secrétaire de rédaction. Ce qui tombe bien, parce qu'on a adhéré à la convention collective des journalistes. C'est-à-dire que moi, l'impression que j'ai, avec ce document, c'est que, enfin, on passe à l'initiative et qu'on s'ouvre, potentiellement... Alors, un document comme ça, n'a aucune valeur en soi, ce qui fait sa valeur, la valeur de ce document, c'est les militants qui vont le mettre en application ; c'est ça qui est important. S'il y a une personne pour le mettre en application, on va retomber, comme il y a deux ou trois ans, et puis ça va recommencer, le train-train. S'il y a des militants dans les entreprises pour le mettre en application, ça peut déboucher sur quelque chose. C'est ça que je voulais dire. Alors maintenant, je n'ai pas très bien... je ne sais pas si la déclaration figure dans le rapport d'activité – parce que c'est, en principe, de ça qu'on discute – si cette déclaration figure dans le rapport d'activité, je voterai évidemment le rapport d'activité. S'il est extrait du rapport d'activité parce qu'il est trop récent pour être intégré dans ce rapport d'activité, faudra trouver des moyens pour le faire approuver ou rejeter, mais il est évident que je le voterai. Voilà.

**Nelly Derré.** – J'avais plusieurs questions à poser, mais je viens d'avoir les réponses par René, sur l'union syndicale, la section syndicale d'entreprise, les collectifs intersyndicaux ont un sens, maintenant je sais quel sens ils ont. Donc je retire ces questions. J'en ai quand même encore une. Donc, moi, dans mon entreprise, ça existe déjà, je suis représentée par des correcteurs, par, aussi, des adhérents de la CSTP-Infocom, en tant que délégués du personnel, élus sur la liste CGT, donc ça, je ne vois pas à redire, ça fonctionne déjà comme ça dans mon entreprise. Mais, est-ce que je me trompe en ayant compris que le rapprochement Infocom-Syndicat des correcteurs, pour être représentés à l'inter USID — parce que, moi, je continue à m'interroger sur le rôle de l'Inter, maintenant — est souhaitable pour que, régionalement — mais peut-on encore penser régionalement ? — nous pesions face au représentants de la PQN ? Ou est-ce plutôt pour développer un syndicalisme d'entreprise, qui sera représenté par la FILPAC-CGT ? Alors, je suis peut-être un petit peu lourdingue sur mes demandes d'explications, mais j'aimerais comprendre, parce qu'Infocom a surgi, et la double appartenance a surgi il y a quelques mois, en nous disant : « Il faut renforcer le comité inter, il faut être présent », et maintenant, apparemment, on discute même plus de ça, et on dit : « Ça se passera que dans

les entreprises. » Ça sera pas si facile que ça dans les entreprises, parce qu'il y a des entreprises où il y a des SNJ-CGT ou des photogreveurs qui sont pas toujours très... très commodes avec nous, et je m'interroge sur le rapport de force qu'Infocom-Syndicat des correcteurs-USID aura en se regroupant. Moi, ce que je veux comprendre, c'est savoir : Infocom, Syndicat des correcteurs, c'est une chose ; ils restent autonomes, ils ont une autonomie juridique, OK. Infocom, Syndicat des correcteurs au sein du comité inter USID, ce que devient le comité inter régionalement, puisqu'on a toujours eu une politique régionale, en tout cas en presse quotidienne, et, euh... est-ce que le fait de s'investir dans la FILPAC-CGT fait que nous allons mettre nos forces nationalement, maintenant, et je voudrais que ce soit clair, je voudrais comprendre ces choses-là. Pour moi, ce n'est pas clair du tout. Voilà. D'autre part, je veux terminer sur une note optimiste : je suis contente de voir que le syndicat est revenu à un fonctionnement syndical correct, qu'il y ait un bulletin, des informations, des tenues de commissions, des nouvelles adhésions et, pour ça, je voulais saluer le nouveau comité. Voilà. Merci.

**Émir Harbi.** – Bonjour. Je suis Émir Harbi, je suis chef de service à *L'Équipe*. Je vais faire un rectificatif sur ce qui a été écrit. C'est pas exactement ça qui s'est passé, puisque j'ai participé aux deux négociations qui ont eu lieu. La première chose, c'est qu'il n'y a pas trois postes à pourvoir, il y a deux postes à pourvoir et un poste de rouleur. Il y a quatre départs, donc deux embauches et une éventuelle embauche de rouleur. Pourquoi rouleur ? Parce que la direction – ça, c'est le point de vue de la direction, évidemment, c'est pas le point de vue du syndicat – parce que la direction estime qu'il faut tester, donc, comme il faut tester, on embauche pas. Donc le troisième poste ne sera pas un poste de titulaire, ce sera un poste de rouleur. C'est déjà une chose. L'autre chose, c'est que la direction a aussi dit que si elle était apte à négocier les RECAPP, c'est-à-dire les départs des camarades ouvriers, elle n'était pas apte à négocier les arrivées, qui, elles, relèvent de la direction de la rédaction. C'est-à-dire que c'est pas avec la direction technique qu'il faut négocier les embauches, c'est avec le chef de service de la direction de la rédaction, puisqu'ils sont dans une logique journaliste. D'où la difficulté de discuter, parce que si on veut discuter avec les journalistes, il faut aussi discuter avec les syndicats de journalistes, qui, eux aussi, veulent avoir leur mot à dire dans les embauches. Donc il faut que les camarades, ici, soient bien conscients de ce problème, qui n'est pas si simple. Il n'y a rien de finalisé à *L'Équipe*, il y a juste un constat, le constat que quatre camarades vont partir. La direction a déclaré qu'elle n'était pas d'accord

pour les départs, mais comme c'est le RECAPP, elle ne s'oppose pas ; en revanche, il faut payer un prix, et le prix, c'est moins un. Il faut rappeler qu'à *L'Équipe*, lors des derniers départs qui ont eu lieu en 2005-2006, on a déjà payé moins trois. Donc, ça fera moins quatre en l'espace de deux ans. Voilà, c'est ce que j'avais à dire.

**Élisabeth Proust.** – Il est évident que si nous nous orientons vers une sortie de crise, tout le monde va s'en réjouir, et je dirai que les deux ans que nous avons passé, effectivement, à débattre n'ont pas été perdus, ne seront pas perdus si, effectivement, nous nous sortons de cette crise par le haut, c'est-à-dire en gardant, effectivement, les syndicats, en ayant cependant un rapprochement, que nous avons toujours souhaité parce que nous en comprenons la nécessité, avec nos camarades de la Chambre typographique et, également, avec nos autres partenaires dans les entreprises, et notamment le SNJ-CGT, bien sûr, mais pas seulement, puisque nous avons ici et là des désaccords, des problèmes, des questions à régler avec aussi des photographeurs et même potentiellement des employés. Donc je suis assez contente de voir qu'on va, semble-t-il, vers un éclaircissement et vers quelque chose que nous avons, dès l'origine, demandé, à savoir le maintien du Syndicat des correcteurs en tant que tel, avec son autonomie, et avec, donc, son aptitude de gestion, d'orientation pleine et entière, ce qui ne l'empêche pas, évidemment, d'être au sein de l'Inter renouvelé, d'un nouvel Inter qui a vocation à une personnalité juridique qu'il n'avait pas jusqu'à maintenant, cause commune de la CGT. Cela m'amène cependant, parce que les modalités des éclaircissements, je pense que c'est peut-être Anne qui va les finaliser et faire en sorte que nous tombions d'accord sur la façon de procéder pour que les choses soient définitivement claires, y compris pour nos partenaires, et même s'il faut mettre un peu de pédagogie là-dedans – et quelquefois de non-dits – mais il faut que les choses soient suffisamment claires pour que bien sûr on ne se fasse pas, quelque part, au bout du compte, manœuvrer. Alors, je ne veux pas suspecter par là, en disant cela, la bonne foi de nos camarades actuellement à la direction du syndicat, mais je sais la pression que nous avons subie, pendant deux ans et demi, pour prendre le chemin qu'aujourd'hui nous refusons, à savoir la disparition du syndicat, puisque c'est bien ce qui nous était demandé, hein. Donc cette pression a été énorme, au point qu'elle a effectivement paralysé l'activité du syndicat, les négociations dans les entreprises ; je rappelle que les négociations au *Monde*, ça fait guère moins de deux ans que nous attendons le remplacement des départs en RECAPP, et dont on nous dit : « C'est pas un problème, au bout du compte, si vous passez sous une fourche Caudine,

on vous obtiendra ce qu'il faut », ça ne s'est pas... on n'a pas cédé, d'accord, on n'a rien eu, d'accord, mais maintenant que nous sommes dans une situation... apaisée, on va dire, vis-à-vis de nos partenaires, notez-le : on n'a pas davantage. Pourquoi ? Ben, parce que, tout simplement, la situation est très difficile et que l'Inter n'a plus le poids qu'il avait antérieurement. Alors tout cela, c'est pour dire que moi je me réjouis très très sincèrement qu'on semble s'orienter vers un apaisement qui nous est indispensable. Mais, la vigilance, on ne doit quand même pas la relâcher ; et ça m'amène à souligner que, dans nos exigences, nous avons d'entrée de jeu ciblé le problème de Formacom. Formacom, c'est notre école, c'est l'école du métier – l'école du syndicat, aussi – et nous devons, à cet égard, avoir des comptes rendus, si j'ose dire, claires, là aussi, et, ensemble, essayer de peser vers une sortie de crise, parce que d'après le peu que j'ai pu lire dans le dernier *Cantonade* sur le sujet, on n'est pas en situation très favorable. Donc il va falloir, au cours d'une commission de la presse, certainement, traiter ce problème-là au fond, nous donner les moyens de sauvegarder cette école, de même que nous sommes en situation, je pense, de sauvegarder le syndicat, tout en leur permettant, à l'école comme au syndicat, d'œuvrer avec ses partenaires et d'essayer de faire jouer les synergies et les complémentarités nécessaires pour, ensemble, être plus forts et résoudre un certain nombre de problèmes que tous seuls, peut-être, nous ne sommes pas en situation de résoudre. Donc, à cet égard, je pense aussi qu'on serait contents d'entendre des explications détaillées sur la situation de Formacom, sur le fait que, depuis quinze ans, je l'ai souligné, déjà, on nous parlait de rapprochement avec les écoles de journalistes, avec les universités, avec, maintenant, Sciences-Po... Tout cela, il le faut faire concomitamment au rapprochement qu'on peut cibler dans le cadre des écoles du Livre, et c'est la logique de l'orientation qui est, là, en train de se dessiner. Je voudrais évoquer brièvement la question des salaires. On nous dit : « Attention, maintenant, dès lors que vous devenez journalistes, c'est 30 % en moins – je sais plus... – oui, c'est 30 % en moins. » Non. Souvenons-nous bien que les accords du 30 novembre 2004 prévoyaient que les camarades qui étaient déjà sortis en presse, et avaient donc le métier dans les mains, bien que précaires, bien que non affiliés, non salariés, à l'origine, de telle ou telle entreprise, et entrant, éventuellement, au titre du remplacement des RECAPP, ceux-là devaient avoir le même salaire que les autres. L'accord... la minoration, qui était d'ailleurs, dans mon souvenir, non pas de 30, mais de 20 %, devait simplement s'appliquer pour les jeunes, les jeunes rouleurs, ceux qui n'avaient pas pratiqué en presse parisienne. Donc, cette négociation-là, qui

effectivement a une dimension régionale, il faut pas la perdre de vue. Et quand nous avons négocié sur les entreprises pied à pied, faute de pouvoir négocier régionalement, je vous le rappelle, ben, c'est ce qu'on a essayé de faire, avec plus ou moins de succès, mais ça avait été fait, par exemple, avec succès au Monde. Sur les difficultés auxquelles se trouve confronté apparemment le comité actuel avec les équipes du *Figaro* ou du *Monde*, je voudrais souligner que nous avons tout fait pour ne pas avoir de crise trop ouverte lorsque nous nous sommes trouvés confrontés, en tant que syndicat, avec d'autres camarades d'équipes importantes, comme celle du *Parisien*. Donc je voudrais inciter le comité syndical à prendre en compte les situations de fait, hein, ne pas pousser les choses au point ou, après, on arrive à un état de crise, parce qu'il est bien évident que si le Syndicat des correcteurs doit vivre, eh bien, c'est avec ses plus gros cassetins, les plus importants, au titre desquels *Le Monde*, *Le Figaro*, *Le Parisien*, *Les Échos*, j'en passe et je ne veux pas oublier, évidemment, *L'Équipe*, tous ces cassetins nous sont vitaux, hein, donc les épreuves de force et tout ça, il faut vraiment les éviter, et je me permets de le souligner, parce que, pour ma part, j'ai fait beaucoup d'efforts en ce qui concerne *Le Parisien*, parce que je ne voulais absolument pas une scission, je ne voulais pas perdre des militants, et on a fait, ma foi, comme on a pu les uns et les autres, chacun à sa place. Je vous invite à concevoir les choses de cette façon en terminant de façon que j'espère, non sibylline pour ceux qui connaissent les camarades en question, mais sans non plus parler de noms puisque, apparemment, ils n'ont pas été cités, mais que le camarade qui devait être intégré au *Monde* et qui semble poser problème quant à cette intégration aux yeux du comité, a été victime, dans le passé, d'une certaine injustice, et que donc il ne faudrait pas oublier cela et s'il avait un retard de cotises, c'est peut-être qu'il avait quand même quelques griefs à l'égard du syndicat potentiel.

**Dominique Ros de La Grange.** – Elle est bien bonne celle-là. Il vaut mieux entendre ça que d'être sourd.

**Philippe Cols.** – C'est encore moi. Bon. Deux sujets. D'abord peut-être une tentative de réponse à Nelly, qui a d'ailleurs une bonne question, c'est pour ça que je pense que ça mérite une réponse... Alors, en fait, j'ai déjà dit tout à l'heure que le syndicat allait transformer, en fait, ses activités vers, justement, des secteurs non pas qu'il ignorait, mais, disons, qu'il traitait en annexe, par la force des choses. La première force des choses c'est qu'en effet le travail en presse se réduit beaucoup et que notre école forme plus de trente, et parfois plutôt quarante, correcteurs par an, et bien sûr il n'y a plus trente à quarante places, en deux ou trois ans, en presse. Et donc, sur ta question, si

le Syndicat des correcteurs doit rester, précisément, le syndicat de métier qu'il est, en presse, il n'a plus aucun levier, seul, il n'est plus le partenaire de quelqu'un d'autre uniquement – et d'ailleurs aucun des syndicats présents traditionnellement en presse n'a ce pouvoir. Peut-être le syndicat des imprimeurs, qui a encore la manette, mais précisément, c'est ce syndicat qui est à l'origine, par sa volonté propre et puis la conviction qui l'a amené à l'Inter, de dire : « Il faut changer le fonctionnement de l'Inter. Il faut que l'Inter, pour qu'elle puisse être à nouveau un interlocuteur puissant, non pas se simplifie, mais axe ses revendications et sa manière de faire sur des plates-formes, et donc des organisations militantes simplifiées dans la distribution, dans les imprimeries, dans les sièges éditoriaux. » À ces niveaux-là, nous, syndicats du Livre traditionnels, qui ont leur histoire, ils n'ont plus, seuls, le pouvoir de faire les choses. Et donc le nouvel Inter n'existera plus, en tant que nom même – il s'appellera USID –, sera composé de trois – à l'arrivée – de trois syndicats, et, pour l'heure, dans les sièges éditoriaux, il est clair que comme c'est impossible, dans le prépresse, on va précisément sur une idée qu'il va exister une coordination, un groupement syndical, dont le nom et la forme sont encore à définir et à discuter, qui, elle, sera cette organisation, sera le pendant, dans les sièges éditoriaux, des trois composantes de l'Uside. Mais dans le même temps, le Syndicat des correcteurs a à s'exprimer, et ça va être le cas, à la fédération, il va y avoir, à nouveau, au CEN, en tout cas en candidats, pour l'instant, deux membres du Syndicat des correcteurs, et le syndicat doit, lui, étant à la fédé – ça répond à nos nouveaux membres – se préoccuper beaucoup plus, comme il sera assez... il sera plus soulagé dans le prépresse d'avoir une organisation qui fait le travail. Il se préoccupera plus, donc, des autres secteurs d'activité où les correcteurs exercent leur métier. Il continuera à défendre, justement, le métier là où il le laissait un peu patauger. Un des – je ne sais pas si je t'ai répondu très complètement, mais c'est la façon dont je vois les choses. C'est-à-dire qu'il faut, dans mon idée, en effet, il faut pas se... Le Syndicat des correcteurs va changer de façon d'intervenir, et surtout de lieux d'intervention. Il sera le... il sera membre d'un groupement qui fera le travail dans les secteurs éditoriaux, et son vrai rôle, c'est de continuer à défendre le métier bien au-delà de la presse parisienne, de la presse régionale, mais le métier partout où il est. Et donc, ça nous ramène à l'école. Alors, il se trouve que le président de l'école, Denis, est absent, donc je me substitue quelques instants pour dire un peu ce que, au dernier conseil d'administration, il a été dit et constaté. La première chose, pour aller vite, c'est que l'école va devoir changer de locaux pour des raisons purement financières. Ça va se faire au printemps

2008 et, actuellement, plein de militants, une foule de militants prospectent partout en région parisienne pour trouver des nouveaux locaux, très biens et pas chers, comme d'habitude... Ce qui est facile en soi. La deuxième chose c'est que, au point de vue de son financement, et du financement, en particulier, du stage de lecteur-correcteur, notre école a perdu – non définitivement, mais à l'heure actuelle elle l'a perdu – le financement de la région. Le financement de la région, pour mémoire, représentait, par an, huit stages – huit places, huit stagiaires – plein pot, c'est-à-dire que la région payait le vrai prix du stage et le financement, par ailleurs, des stagiaires. Ça veut dire que ces huit places vont être, certes, pas annulées, mais pour les stagiaires, ça représentera un grave handicap financier, parce que généralement, ils ne peuvent pas, justement, assurer le stage — il faut et le payer et manger en même temps. Ça veut dire que, dans l'année qui vient, on aura des difficultés soit à accueillir des stagiaires via cette filière, soit à trouver des façons que les gens fassent le stage, mais que l'école perde de l'argent. Donc, c'est une mauvaise nouvelle ; c'est pas une tragédie, mais c'est une mauvaise nouvelle. Il se trouve que c'est d'autant moins une tragédie qu'il semble que le dossier n'ait pas été rayé, il se trouve que, comme un peu partout dans les instances administratives, il y a des restrictions budgétaires, on casse, comme ça : « Il faut réduire, il faut réduire », et il semble que quelqu'un a dit : « Bon, ben, ça, tiens, ça fait longtemps qu'on l'a... On a assez donné... Couic ! » Le dossier est pas clos. Donc il suffit de se rendre à la région, d'essayer de discuter et je pense que, vu que le stage mène à un diplôme qualifiant et reconnu, on a un argument fort pour dire que c'est pas une vache à lait, comme ça, qu'on peut supprimer, c'est pas un petit stage d'ornement. Bien. Donc les carottes sont pas cuites sur ce fait, mais il semble que pour la prochaine session on soit dans l'embarras. Enfin, donc, le président, qui est absent aujourd'hui, est démissionnaire, il sera donc appelé à être remplacé, forcément, et le conseil d'administration propose un nom : le mien. Donc je serai, pour l'assemblée générale de Formacom, qui a lieu, je crois, le 13 octobre, le candidat à la succession de Denis Dutheil. Que dire d'autre sur l'école ? Que les finances sont à l'équilibre, pour l'instant, mais que les nouvelles, en projection, sont pas forcément bonnes. Si le loyer qu'on recherche est meilleur, voire à l'étal par rapport à ce qu'il est, on ne devrait pas avoir de soucis financiers graves, un léger déficit, éventuellement, sur le prochain exercice, et donc il n'y a pas, à l'heure actuelle, de menaces sur les emplois de l'école, qui représentent trois salaires plein-temps en quatre personnes. Il n'y a donc pas dans l'esprit ni du conseil d'administration de l'école ni de sa future direction, ni envie ni besoin, selon l'analyse, de parler de licenciement. En plus, je pense,

encore une fois — et là je vais rejoindre ce que disait tout à l'heure Élisabeth — il faut dans le même temps qu'on s'accroche à l'existence de notre école, aller, en effet, chercher à travailler avec d'autres écoles. C'est une question ouverte depuis fort longtemps ; les réponses, elles sont, pour l'instant... Nous n'avons pas de partenaire désigné, nous n'avons pas de projet à proposer clair, définitif. Sauf que — et je reviens à l'USID — il est clair que sur le plan régional, et par rapport aux formations autres que lecteur-correcteur, mais à la formation dans notre école des personnels de presse parisienne, il va bien falloir trouver des synergies entre les écoles des rotos, des typos et la nôtre. Et pour parler franc, à l'heure actuelle, les rotos préféreraient qu'on fasse un truc avec les typos, et eux verraient après s'ils s'en mêlent. C'est une solution qui, je ne vous le cache pas, ne me plaît pas. Donc c'est un truc qui est pour l'instant au point mort, et je pense qu'il faudra, sur ces chapitres-là, discuter avec nos partenaires plus avant, avant de dire : « Tiens, c'est ça la solution, on va faire ça. » René, si tu veux continuer sur l'école...

**René Berthier.** – Denis Dutheil, qui est le président de Formacom, m'a appelé ce matin, il est coincé par une sciatique. Il m'a dit qu'il ferait son possible pour venir cet après-midi, mais apparemment, ça n'a pas été possible. Bon voilà, je voulais juste dire ça, c'est pas de la mauvaise volonté de sa part. Je voudrais compléter ce que disait Philippe concernant Formacom, c'est que... on est en train – là je prends ma casquette de membre du conseil d'administration – on est en train d'essayer de réduire les coûts en changeant... en trouvant d'autres locaux moins chers, parce que le bail arrive à expiration et le propriétaire propose un augmentation de 30 % du loyer, ce qui n'est pas acceptable pour nous. Donc, réduction du... enfin, tentative de trouver un autre local moins cher... En ce qui concerne la suppression des subventions, on est aussi en train d'essayer, par différentes filières, de faire revenir la région sur sa décision ; c'est pas une décision irrévocable. Donc, pour l'instant, il n'y a rien de certain, mais c'est en voie, et donc on peut pas en dire plus ou être plus précis en ce moment. Il a été question depuis très longtemps, c'est pas un scoop récent, de regroupement des écoles ; ça fait quinze ans qu'on en parle. À un moment donné, ça va être inévitable, mais regroupement ne veut pas dire fusion. C'est-à-dire qu'il y aura une forme de collaboration plus... enfin, de collaboration, qui n'existe pas du tout entre les écoles, ce qui n'empêchera pas de chercher d'autres voies. Par exemple, Denis, m'a téléphoné pour me dire qu'il comptait prendre contact avec des gens à Jussieu – je sais plus si c'est Paris-VI ou VII ou les deux – pour trouver des formes de collaboration avec une université. Donc, d'éventuels regroupements avec

l'école de la Chambre typo n'excluent absolument pas d'autres formes de collaboration avec les universités. Il n'a jamais été question de relations avec Sciences-Po – je crois que c'est Élisabeth qui a évoqué ça – ça n'a jamais été envisagé. Voilà.

**Sylvie Standley.** – Pas longtemps. Trois minutes. Je suis contente d'entendre Berthier... Sylvie Standley, *Le Monde*, donc... Je suis contente de t'entendre, René, dire qu'on va aller à la renégociation... enfin, essayer d'obtenir du ministère, enfin de la région, qu'elle revienne sur sa décision, je pense que c'est très important. Je pense que la meilleure chance d'obtenir gain de cause, c'est de réduire le stage à trois mois. Je pense que si la formation de six mois, certes, elle est valide, si elle est utile, néanmoins elle paraît trop longue à beaucoup de patrons de presse, qui y recourraient beaucoup plus facilement si elle était plus courte. Donc, déjà, ça, c'est un premier élément qu'on pourrait faire entrer en ligne de compte. Le deuxième, tu l'as évoqué en dernier, c'est effectivement qu'on s'adosse, qu'on aille voir les recteurs d'université – Censier, en particulier, les gens qui sont plus spécialisés en langue française – pour voir s'ils accepteraient de faire entrer dans leurs cursus quelque chose de technicien de la langue, enfin, bon, voilà... Et donc, je pense que ça peut, peut-être, être jouable. Il y a Jussieu, mais il y a aussi Censier, il y a la Sorbonne, il y a Paris-IV, enfin il y a tout plein de facs... il y a Nanterre, il y a plein de facs qui seraient peut-être intéressées, justement. Enfin, quand on parle de regroupement dans des... avec la Chambre typo... enfin, dans les locaux soit typos, soit rotos, il y a une chose qui me gêne, c'est qu'effectivement, en ce moment même, vous savez qu'aux *Échos*, il font une formation à Sciences-Po. Je ne parle pas de Sciences-Po en particulier, je pense qu'on pourrait aussi étudier le fait d'avoir un regroupement avec les écoles de journalisme, puisque nous sommes devenus, enfin, certains d'entre nous sont journalistes. On pourrait au moins étudier cette possibilité, or apparemment...

**René Berthier.** – C'est pas exclu.

**Sylvie Standley.** – C'est pas exclu ? Eh bien, alors, d'accord, ça reste ouvert. Bon je reprendrais la parole sur *Le Monde*.

**Philippe Cols.** – Je confirme !

**Sylvie Standley.** – D'accord.

**Philippe Cols.** – Il n'y a pas d'exclusive, c'est ce que je viens de dire. Il n'y a pas d'arrêté là-dessus.

**Sylvie Standley.** – D'accord, d'accord.

**Alain Denizo.** – Je voulais juste intervenir sur cette question qui nous occupe et qui intrigue un peu les

nouveaux syndiqués. On a quand même la chance d'avoir un syndicat démocratique, qui fonctionne par AG, avec une discussion libre, avec des votes, avec des mandats qui sont respectés, il faut le dire, il faut le souligner, qui sont respectés. Et, donc, ça, c'est un atout considérable par rapport à d'autres structures de défense des intérêts professionnels. Ce syndicat défend les intérêts des correcteurs, d'un métier, d'une qualification, et il le fait en liaison avec d'autres syndicats. Aujourd'hui se trouve posé, enfin un texte, sur lequel on peut se prononcer, avec un rapport d'activité, des interventions qui ont lieu, de la part de la secrétaire. Ça n'est pas, bien évidemment, de peu d'importance, parce qu'en fait, il s'agit de savoir si le Syndicat des correcteurs peut encore négocier des accords, ce qui n'est pas le cas d'une section syndicale, il peut aussi désigner un délégué syndical, ce qui n'est pas le cas d'une section syndicale. Or les divergences qu'on avait avec Infocom, essentiellement, et ce que les assemblées ont répété à plusieurs reprises, c'est qu'Infocom prétendait dépasser les statuts et le métier, et préférait promouvoir une sorte de statut du salarié dont on ne savait pas exactement de quoi il s'agissait, ou plutôt, quelquefois, quand il y avait des précisions, c'était plutôt effrayant. Donc, aujourd'hui, on a une proposition, avec juste une ambiguïté, dont le camarade Berthier nous expliquait qu'il s'agissait d'une concession de forme et pas de fond, que s'il s'était agi d'une section syndicale d'entreprise, ça serait écrit comme tel, parce que ces sections syndicales d'entreprise sont affiliées à des syndicats, et qu'il s'agit d'une section – concession de forme –, en fait d'une structure qui permet d'avancer dans la discussion. Donc, si on est bien d'accord, et si la camarade secrétaire, et si le comité syndical est d'accord sur le fait qu'il s'agit d'une structure, d'un groupement qui accueille et qui rassemble des représentants de syndicats CGT différents qui sont présents dans l'entreprise, à mon sens, ça ne pose pas de problème et on peut continuer, poursuivre la discussion. Ça n'est plus exactement de la même façon que sont abordées les choses. Dans l'Impact qui est disponible à l'entrée, le camarade Gersin, qui devrait s'acquitter de ses cotisations [dans la salle : « Il faut les lui réclamer ! »], fait un papier sur l'histoire du SNJ-CGT et son adhésion à la FILPAC. Et alors il est dit, est utilisée la formule, par l'ancien secrétaire, pas celui d'avant, celui d'avant encore, Gatineau, et qui disait, lui : « Moi, je suis favorable à un comité intersyndical coordonnant l'action de tous les adhérents de la CGT dans les entreprises. » Moi ça me convient parfaitement, et je pense que le syndicat est préservé, et que la nature du syndicat est préservée, et qu'on pourra toujours nommer des délégués syndicaux et qu'on pourra toujours négocier des accords. Ce qui n'empêchera pas l'action revendicative commune

dans les entreprises, la solidarité, la détermination même de ces revendications, etc. Voilà. Il y a quand même un problème, et même deux, qui sont très reliés, c'est le problème posé par Nelly, ça c'est sûr : le syndicalisme d'entreprise de la FILPAC et comment l'investissement national va s'effectuer. Pour les jeunes camarades : le métier de correcteurs a disparu, quand même, avec l'accord de la fédération, à la fin des années soixante, début des années soixante-dix. Je ne sais pas exactement ce que la FILPAC entend faire concernant le développement du métier de la correction ou des professions connexes nationalement. Voilà. Merci.

**Philippe Cols.** – Alain, peut-être faire confiance aux élus correcteurs au CEN de la FILPAC en novembre. En tout cas, moi, je leur ferai(s) confiance.

**Annick Béjean.** – En tout cas c'est Muller qui est à l'origine de la disparition des correcteurs en province.

**Sylvie Standley.** – Et on peut compter sur Peyrade pour les rétablir.

**Philippe Cols.** – Non, sur nous-mêmes, Sylvie, comme d'habitude.

**Annick Béjean.** – Chaâbane. T'es où Chaâbane ? Ah ! t'es là. Alors après Chaâbane, il n'y a plus personne. On verra ça tout à l'heure.

**Chaâbane Lakel.** – Bonjour, camarades. Je vais revenir sur un élément qui a été très important. Pour ceux qui ont suivi les précédents épisodes, la sortie dans la précipitation du cadre de la convention des ouvriers du Livre au *Figaro* se situait entre février 2006 et mai de la même année. Elle a permis l'introduction de quatre personnes non syndiquées à la CGT, et a fortiori au Syndicat des correcteurs, et affiliées à d'autres conventions : un SR, un rédacteur, deux documentalistes. Ce pour permettre à des personnes de notre syndicat d'accéder au statut si envié de journaliste, sans même qu'il y ait eu discussion régionale pour inscrire le métier de correcteur dans la CCNJ ni discuter le salaire des nouveaux entrants dans le prépresse à l'horizon 2009, voire 2011-2012. Cela ouvrait la porte à l'instauration de salaires fortement différenciés, le salaire unique, l'égalité professionnelle homme-femme avaient vécu. Il est sûr que les petits malins et les petites malignes issus de nos rangs qui ont fait du syndicat un marchepied pour construire une carrière et qui ont attendu l'occasion pour se précipiter vers un cadre conventionnel, bien qu'ils ne disposent pour l'instant que de qualifications maison, ça c'est très important, les qualifications maison c'est le statut journaliste de la fiche de paye, ne l'oublions pas. Les discussions qui peuvent avoir lieu dans le cadre régional n'ont pas été initiées. Donc, qu'on ne vienne

pas nous dire que nos camarades qui ont basculé sont entièrement journalistes. Ce basculement dans un cadre conventionnel qui favorise l'individualisme, la compétition salariale peuvent être satisfaits – les camarades qui ont basculé bénéficiant de gratifications à la mesure de leur renoncement. Mais les permanents, les nouveaux entrants, que peuvent-ils attendre dans ce champ quasi dévasté ? Eux, à qui on a fait miroiter l'existence d'un syndicat plus que centenaire, où le collectif primerait sur l'individuel, où les luttes collectives serviraient aussi, d'abord, pour ceux qui viendraient après, et que ceux-là continueraient cette activité. La bascule sans rime ni raison, apparemment – car quelques-uns savaient à quoi rimait ce coup de Trafalgar –, n'est que la traduction de ce qui se perd. C'est une défaite, qui indique par sa force centrifuge ce qui disparaît et que rien de mieux ne vient remplacer. L'éclatement du cassetin du *Figaro* sous prétexte d'un mieux-disant journalistique est une farce, quand nous voyons que cet univers journalistique, si envié par nombre de correcteurs, est le lieu de grandes disparités salariales, d'un pressurage par des horaires extensibles, les tâches multipliées, qui font de la plus grande partie des journalistes des moutons à cinq pattes fonctionnels qui alternent – cas, dans certains titres, des SR – ne seront pas bons à rien mais mauvais à tout. Il y a eu un ??? qui s'est joué sur le dos des permanents, sans qu'il y ait aucun gain quant à notre positionnement syndical et professionnel. Le fait que des correcteurs issus de nos rangs soient remplacés par des rédacteurs et des documentalistes avalisait que le monopole de l'embauche, et donc le placement en presse, nous échappait. Il y a aussi un autre aspect. Nos amis des syndicats de journalistes, dont FO, introduisent un axe revendicatif qui n'est pas de nous aider à inscrire le métier dans la convention, comme le leur demandait gentiment Jacques Dumeunier, ils réclament leur quote-part de placement dans le secteur de la correction. Pour eux, la disparition du monopole syndical implique que les remplacements, et cela peut aussi être des CDD, pour x raison, et pas seulement des piétonnages, doivent être proratisés, voire, à terme, dépendre de décisions maison. Le placement est battu en brèche, ce qui signifie aussi que dans la perspective de transformation globale de la presse, notre capacité de placement après le RECAPP de nouveaux entrants s'amenuise, voire disparaît. La diminution drastique de piétons CGT induit mécaniquement la contraction du placement. Les remplacements dans un cadre conventionnel qui était le nôtre, avec nos habitudes de fonctionnement – contrats d'usage, par exemple – pouvaient évoluer quant à la contractualisation : CDD longs, etc. Mais la démarche était sauvegardée : introduire dans le circuit de la presse quotidienne des camarades venus de l'édition, de la presse périodique



et saisir les possibilités offertes par une nouvelle donne éditoriale (Internet, nouveaux magazines de fin de semaine liés à des quotidiens, etc.). Le RECAPP devait être le moment d'une lutte pour renforcer partout la permanence, pour créer les conditions d'embauche durant et après le plan. Que cette démarche empirique, conduite sous le fallacieux prétexte de maintenir la correction au *Figaro* et le métier quelles que fussent les personnes qui l'exercent – dixit Proust durant un comité du mois de février 2006 – donc un effectif équivalent à treize postes introduisait un élément dont les effets se font sentir maintenant : 1. La correction n'est pas un métier mais une fonction, comme se plaisent à le répéter les journalistes, la preuve étant que des journalistes peuvent venir l'exercer, suite à l'exercice d'une autre profession dans le secteur ; et de la même façon, la non-inscription conventionnelle de ce métier

avant de basculer en ordre dispersé dans une convention rêvée, ce n'est qu'une fonction, puisqu'il n'a pas besoin d'être acté dans un champ conventionnel. Le métier, maintenant, c'est journaliste. La bonne blague ! 2. Les cassetins de correcteurs qui devaient être préservés dans le métier si ardemment désigné par ces laudateurs – Dumeunier, Proust, Moreau, etc. – comme un « hic Rhodus, hic salta », devient un élément secondaire dans un espace – le prépresse – où se substitue peu à peu la fonctionnalité, ou plutôt la multifonctionnalité, à une filière de métiers. C'est ça l'organisation des sièges éditoriaux, c'est une filière de métiers, ne l'oublions pas, où sont identifiées les tâches spécifiques de chaque profession. La démarche suivie n'est pas suicidaire que pour les correcteurs, mais aussi pour les SR, entre autres. Négocier dans un cadre syndical fort, en maintenant notre convention, qui est rattachée à des fonctionnements spécifiques, eût permis de redéfinir le prépresse et le rôle de tous, sans empiétement de quiconque sur l'activité du voisin. Le brouillage introduit par une action stupide a créé les conditions d'une compétition syndicale qui nous est aujourd'hui préjudiciable, alors qu'il fallait construire un partenariat clair avec les syndicats de journalistes. Ce qui se joue

aujourd'hui au sein du *Figaro*, bientôt ailleurs, c'est la place de la CGT du Livre – et j'insiste sur le mot Livre – dans les titres de presse et la pérennisation des cassetins. Si la salariée qui milite au sein de FO est enquillée au quotidien – puisqu'il est question de ça, aujourd'hui – au détriment de la permanence et des permanents, sachant qu'il y a quatre non-syndiqués CGT, deux ex-CGT correcteurs ayant basculé au SNJ, le cassetin cessera de l'être au sens classique du terme, le Syndicat des correcteurs sera en minorité. Il a été avancé à l'époque de cette maldonne que la direction du *Figaro* avait offert tous les placements possibles au syndicat. Or les remplacements dont il était question avaient eu lieu dans le cadre de la CATTs ? (cessation d'activité...). Les quatre remplacements hors syndicats s'effectuaient dans le cadre du RECAPP, donc à l'intérieur d'une donne qui ne pouvait être sujette à

aucun marchandage. C'était un nouveau cycle de négociations qui devait permettre de mettre en avant la permanence dans un endroit où elle avait quasiment disparu, puis d'enquiller des camarades. Aujourd'hui, devant la petite catastrophe – faut savoir raison garder – qui se profile, le comité et l'Inter sont appelés au secours et ce pour préserver le pouvoir de quelques personnes, dont la force ne peut subsister que si elles maintiennent un rapport de force suffisant labellisé CGT, incidemment Livre. Ce risque existe aussi au Monde, à *L'Équipe*, mais là il s'agit plutôt d'une double appartenance au sein de la CGT, qui subsiste grâce au flou savamment entretenu par la feue équipe Moreau-Proust. Mais les conséquences peuvent être similaires, car le point de destruction des cassetins sera le SNJ-CGT, tant que nous n'auront pas obtenu le conventionnement du métier, le positionnement salarial des nouveaux entrants dans ladite convention – celle des journalistes – et le retour des égarés au sein du Livre indépendamment du champ conventionnel, qui n'est pas le réel souci. Qu'on arrête de nous gonfler avec ça. Il s'agit maintenant de trouver les moyens de maintenir un rapport de force qui soit celui du Livre au sein du prépresse. Il s'agit d'arrêter de tourner autour du pot. L'alliance avec le SNJ-CGT ne peut se faire dans le cadre fixé par lui, c'est-à-dire renoncer au métier, au bureau de placement pour pouvoir accéder à la convention des journalistes. L'idée que journaliste est un métier sent bon l'idéologisme de l'époque, mais il n'est nullement question que nous nous prêtions à une démarche qui signerait notre disparition. Nous affirmons que le seul moyen de maintenir nos prérogatives est de poser comme cadre de discussion avec les syndicats de journalistes la filière de métiers, non de fonctions, d'être nous-mêmes, au sein d'une organisation spécifique aux sièges éditoriaux qui réunissent l'ensemble des membres de la CGT, sous l'égide de notre Inter renouvelé, les maîtres quant à l'évolution de notre activité, son déploiement sur de nouvelles plates-formes éditoriales, sans demander la permission au SNJ – ce que proposait Jacques Dumeunier – pour parler et attendre à la porte des négociations que quelques gentils journalistes viennent nous annoncer les bonnes ou mauvaises nouvelles quant à notre devenir. Les camarades qui demandent la préservation d'un certain fonctionnement doivent aussi comprendre qu'il ne peut l'être qu'en entrant dans une démarche renouvelée de l'action syndicale qui consiste à dépasser certains particularismes catégoriels pour promouvoir une action transversale. Et je le dis bien fort : la subsistance du métier et des cassetins passe paradoxalement par la construction d'un rapport fondé non sur les catégories mais l'interprofessionnel. Le sauvetage au coup par coup dans les cassetins ne durera qu'un temps, parce qu'il

correspond à un fonctionnement qui n'a plus cours où le raisonnement d'un collectif minoré devient un frein à l'expansion de ce groupe. J'aimerais maintenant aborder, dans la continuité, sur les journalistes... ce que j'aimerais dire par rapport au SNJ-CGT, puisque Condi ??? est venu à un comité et ensuite nous avons rencontré les syndicats de journalistes, le SNJ, FO, etc. Ce qui a été démontré par les différentes rencontres que nous avons eues, c'est qu'on nous a demandé notre vassalisation vis-à-vis du SNJ-CGT, et ce que nous pouvons percevoir, c'est que le SNJ lui-même est vassalisé à l'idéologie promue par le SNJ autonome, entre autres. J'aimerais bien aussi revenir sur un élément qui est important pour moi : toutes les discussions que nous avons aujourd'hui nous ramènent depuis deux ans et demi au même tropisme, c'est-à-dire la relation Syndicat des correcteurs et l'appellation – car ce n'est qu'une marque – Info'com. Or le plus important pour nous – et il faut que vous en ayez conscience – est notre relation avec les rotativistes dans l'Inter, et c'est ça qui est en jeu, actuellement, dans le fait que nous puissions redéfinir notre rôle dans les sièges éditoriaux et que nous puissions passer un cap syndical. Moi je ne suis pas d'accord pour considérer que nous ne pouvons pas faire évoluer nos structures syndicales avec, au sein d'un domaine spécifique que sont les sièges éditoriaux – puisque c'est là que la bataille est la plus dure, car nous savons bien qu'aujourd'hui la contraction du champ professionnel dans les sièges éditoriaux, le fait qu'il y ait des mutations techniques va laisser un certain nombre de personne sur le carreau, par exemple parmi les SR –, demande que nous dépassions certains clivages catégoriels et que nous puissions créer au sein des titres une force dépendante du Livre fondée sur des filières de métiers, tel que se réorganise l'Inter, filières de métiers dans le cadre des imprimeries, filières de métiers dans le cadre de la distribution et filières de métiers dans les sièges éditoriaux. Je considère que la presse quotidienne sur laquelle nous nous appuyons pour faire encore exister ce syndicat appelle une réponse forte, et oublier une chose, c'est-à-dire que nous dire que nous travaillons à la disparition du métier, alors que c'est tout le contraire que nous tentons de faire, c'est-à-dire que vis-à-vis des journalistes, vis-à-vis des patrons de presse, puisque pendant que nous, nous discutons de la reformulation de notre proposition syndicale, peu à peu se mettent en place en presse des accords qui actent la multifonctionnalité des gens travaillant dans les titres. Qu'est-ce que la multifonctionnalité ? On demande à la même personne d'être rédacteur, d'être photographe, d'être cinéaste ou vidéaste, de faire du montage, d'intervenir sur le Web, etc., etc. L'homme-orchestre, le mouton à cinq pattes, comme j'ai dit. Or, en disant que nous refusons d'un côté le syndicat unique où

justement le métier disparaît, puisque l'attaque, le communiqué qu'a fait dernièrement le SGFCE, quand a été créé le CIP, est de dire que celui-ci revenait à une conception très XIXe siècle en défendant les métiers, et qu'il fallait dépasser cette notion de métier. Le SNJ nous affirme que journaliste est un métier, alors que c'est un statut qui contient nombre de métiers – excuse-moi, Élisabeth, mais c'est dit noir sur blanc et redit par les secrétaires des syndicats de journalistes, nous ne l'inventons pas – et nous considérons, nous, que le point de départ de notre travail et de la reconstruction de l'Inter doit reposer sur cette notion de métier et de filières de métiers coordonnées et, s'il faut dépasser les catégories – parce que, je dirais, l'indépendance formelle qui a été proposée à travers différentes motions, l'indépendance juridique mais vide de toute substance, c'est-à-dire des individus, comme on est en train de le voir dans différents titres, devient contre-productive. À un moment donné, ce qu'il va se produire, c'est que nous aurons un syndicat où, par rapport à la presse quotidienne, il n'y aura plus un actif membre de ce syndicat, il n'y aura plus que des retraités qui discuteront de problèmes de retraités. Excusez-moi, je le dis comme ça. Ce que je trouve inadmissible, c'est que le champ de revendications que nous pouvions proposer il y a deux ans et demi au sein de l'Inter nous a été confisqué, à nous, actifs, par des retraités et préretraités. Les motions proposées, on nous a dit que ce n'était pas un axe revendicatif. Ce qu'on appelle revendication au sens large, c'est notre capacité à négocier notre place en presse, nous, actifs, à définir notre métier, à définir notre place syndicale dans l'équipe de presse, etc. Cet aspect-là a été nié par Jacques Dumeunier, qui considérait, lui, en proposant ces motions, qu'il n'empiétait pas sur le champ des actifs. Et je le dis très clairement : si. J'avais préparé... je le garderai pour une autre fois.

**Annick Béjean.** – Écoutez, comme il n'y a plus d'intervention, je propose que la secrétaire réponde, et ensuite, ça nous donnera peut-être un peu de temps pour les questions diverses.

**Sylvie Standley.** – Annick, je voudrais bien dire quelque chose sur l'accord qui avait été pris entre le SNJ-CGT et les correcteurs. J'ai la synthèse des réunions du 19 septembre.

Synthèse des réunions du 19 septembre et du 25 octobre 2006 entre le SNJ-CGT et le Syndicat des correcteurs. Je vois en troisième point : « De ce fait, et dans ce cadre, les correcteurs étant attachés à leur syndicat de métier et la double appartenance constituant une bonne solution aux yeux des deux parties, pour permettre de concilier statut unique du journaliste et spécificité de la qualification de rédacteur-réviseur, il est tout à fait envisageable de faire

perdurer dans l'avenir désir de travailler ensemble et maintien de structures ad hoc, car le SNJ-CGT considère favorablement la volonté des correcteurs de garder leur spécificité professionnelle, et cela d'autant plus que le but de l'opération Infocom est bien la liquidation des métiers et des syndicats de métier. En ce sens, les deux organisations ont le même point de vue et les mêmes intérêts. » Quatrième point : « Les patrons ont visiblement choisi le statut de journaliste pour l'appliquer à tous, ce qui ne laisse pas d'être inquiétant, ce statut étant, en principe, extrêmement protégé. Cela peut parfaitement être analysé comme une volonté de casser et le statut et la convention collective. Pour le SNJ-CGT, les correcteurs, en prenant le statut de journaliste, s'intègrent à la population des journalistes avec leur qualification spécifique de rédacteur-réviseur. » Voilà. Et c'est à négocier. Ça a été transmis par Dominique Candille.

**Anne Hébrard.** – Je voulais savoir si la motion Dumeunier va être proposée.

**Annick Béjean.** – Dumeunier a une motion ? Jacques tu as une motion à proposer ?

**Jacques Dumeunier.** – Non, pas du tout.

**Annick Béjean.** – Jacques n'a pas de motion. Jacques n'a pas toujours une motion à toutes les AG.

**Jacques Dumeunier.** – Je vous signale que je n'ai jamais proposé jusqu'à présent aucune motion. Je n'étais pas tout seul, puisqu'on était plusieurs. Il y a même Anne Hébrard, qui était la signataire, et Claude Amour.

**Anne Hébrard.** – Je l'ai signée, je l'ai demandée, parce qu'elle n'avait pas été intégrée dans le bulletin, alors que tu l'avais présentée statutairement un mois avant, et j'ai trouvé ça très injuste que les statuts ne soient pas respectés. Voilà. Déjà j'étais psychorigide.

**Annick Béjean.** – Bon. Réponse de la secrétaire.

**Anne Hébrard.** – Réponses en vrac. Pour répondre à Chaâbane, qui est en train de râler toujours un petit peu contre les retraités qui pèsent beaucoup sur les actifs. Moi je veux bien, mais j'aimerais bien que les actifs prennent quand même complètement le syndicat en main, parce que ce matin, à l'AG extraordinaire, on était douze, et il y avait combien ?...

*(Dans la salle) : Il y avait six retraités et cinq...*

**Annick Béjean.** – ... et cinq actifs.

**Anne Hébrard.** – Cinq actifs et six retraités. Alors, merci les petits vieux, mais sinon, on se tapait une belote au café du coin. Il y avait quatre comitards, deux actifs hors comité et le reste c'était des petits vieux, c'est ça, hein ?

**Annick Béjean.** – Et nous autres. On faisait la grosse troupe, oui.

**Anne Hébrard.** – Enfin, bref, s'ils n'avaient pas été là, ce n'était même pas la peine de prendre une salle. Enfin, c'est pas grave, on aime bien parler dans le micro. Alors, après, pour répondre point par point : Gilles Gomel, moi, j'ai assisté à la même réunion que toi avec Candille ; elle a bien parlé d'un accord tacite. Quand on lui a demandé à quelle date il avait été renouvelé, elle a été incapable de nous le dire. Depuis, on lui a redemandé plusieurs fois, elle n'a jamais donné signe de vie.

**Gilles Gomel.** – Elle n'a pas dit qu'il était tacite.

**Anne Hébrard.** – Elle a dit qu'il était tacite, que c'était un accord tacite reconduit.

**Gilles Gomel.** – Elle a dit : « On n'est pas formaliste. »

**Anne Hébrard.** – De toute façon, Dominique Candille était invitée à l'AG d'aujourd'hui, ç'aurait été bien plus pratique, qu'elle vienne faire connaissance des syndiqués correcteurs, ce qui est quand même le moins. Elle a décliné poliment mais, à mon avis, c'est un faux prétexte. Je ne sais pas si on la reverra un jour. Moi, elle ne m'appelle jamais, je ne suis jamais convoquée aux bureaux nationaux auxquels je dois, d'après cet accord tacite que je n'ai jamais vu, assister. Voilà, on en est là. Les histoires de trésorier, démission, non-démission, je ne reviendrai pas là-dessus, je trouve ça mesquin. Je prends acte que tu as voulu être trésorier parce que personne ne voulait le faire et que, donc, tu ne l'es plus, et que toujours personne ne veut le faire. Donc on va arrêter. Tu es sur la commission de l'édition, ça te va bien, tout va bien. Ensuite, je voulais m'adresser aux tout nouveaux adhérents – alors, je vois que la salle est en train de se vider – les gens qui sont au Syndicat des correcteurs, il y a une liste, une mailing list, Didier Dufond est dans le coin, je vous propose de faire circuler une feuille, que vous mettiez vos mails dessus, comme ça, vous serez participants à cette mailing list, en plus des publications syndicales, des *Lettre de Cantonade* et bulletins. Ensuite, je vous signale que tous les mois de mars, il y a des élections ; pour être élu, pour être comitard, il faut deux ans de participation au syndicat ; donc, je pense que ça va être votre cas, au mois de mars, vous aurez deux ans, vous, la promotion 2006. donc, surtout, n'hésitez pas, rentrez dans le gras du truc, venez, on verra plus tard. À propos de Formacom, un bref mot. Formacom sera à l'équilibre en 2007 s'il y a encore quelques stagiaires qui se présentent sur le stage éditeur-réviseur – voir page 102 du *Cantonade* 213 – que les piétons pensent budget de formation il faut bien savoir que les rouleurs, ceux qui sont en CDD, ont des crédits qui ne sont jamais épuisés à Médiafor,

donc le rouleur qui présente une demande de stage est quasiment certain de l'obtenir maintenant, pas à la fin du plan Recapp, parce qu'il y a beaucoup de gens qui vont se précipiter sur ces crédits. Voilà. Sinon, je voulais, pour terminer, parler du renouveau de l'Inter, qui va quand même – j'ai peut-être la grosse tête, mais quand même – de pair avec la rentrée en action des correcteurs, c'est-à-dire que le nouvel Inter était un peu au point mort, ça ne se passait pas bien, c'était un peu léthargique, et depuis que les correcteurs ont pris le mors aux dents – parlons comme ça. SPPS a été réactivé aussi, ils ont présenté leur projet de constitution des syndicats de la distribution. Les correcteurs parlent tout à fait correctement avec les typographes, la CSTP-Infocom, on les appelle comme on veut. Les rotos ont constitué leur syndicat, mais ils étaient un petit peu tout seuls, et là, maintenant, depuis une semaine, ça s'est quand même sérieusement mis en marche, tout ça. J'espère que ça va continuer, avec notre impulsion – on y veillera. Je voulais vous poser la question, maintenant – il y a beaucoup de gens qui sont partis – est-ce que vous voulez qu'on inclue la déclaration que je vous ai lue dans le rapport d'activité oral et que ce soit voté avec ou pas, ou alors est-ce qu'on fait plus tard un référendum, dans le mois qui vient, avec une Lettre de *Cantonade*, une commission de la presse... c'est à vous de voir. Il faut bien voir que les gens qui en ont discuté sont là.

**Annick Béjean.** – Si je peux me permettre, je trouve que ça fait partie intégrante du rapport d'activité, de l'orientation du comité syndical, et je ne vois pas comment on pourrait voter le rapport d'activité sans voter cette déclaration, qui est exactement l'application de l'activité du comité syndical, de l'orientation. Je ne vois pas comment on peut dissocier les deux. On a eu l'occasion d'en débattre, apparemment, elle ne rencontre aucune objection, je ne vois pas pourquoi on ferait un référendum ou je ne sais quoi.

**René Berthier.** – C'est une usine à gaz.

**Anne Hébrard.** – Le référendum ?

**Annick Béjean.** – Ça va être un truc énorme, en plus, à entreprendre.

**Anne Hébrard.** – Oui.

**Annick Béjean.** – Il appartient, à mon avis, à l'assemblée générale d'adopter ou non, avec le rapport d'activité... Cette déclaration qui est l'application immédiate et complète, totale du rapport d'activité. Donc je vois pas pourquoi on irait dissocier les deux. Voilà, je propose qu'on vote donc le rapport d'activité et la déclaration ensemble, qui sera dans le prochain bulletin... voilà.

**Elisabeth Proust.** – Moi j'ai posé une question

simple, j'aimerais que tu y répondes au nom du comité, si possible, c'est : est-ce qu'on entend bien la même chose, est-ce qu'on entend par « section » un groupement – comme les anciens GIA (à la tribune : « Oui, c'est ça ») – qui structure...

**Anne Hébrard.** – Oui, sauf qu'il y a plus d'atelier dans les... oui, c'est la même chose en fait.

**X.** – D'accord. Ça accueille et ça rassemble des représentants de syndicats CGT différents qui sont présents dans l'entreprise...

**Anne Hébrard.** – Oui, c'est la même chose.

(Dans la salle, Élisabeth Proust ?) : Ce sont des collectifs d'élus.

*(Inaudible)*

**Anne Hébrard.** – Oui, c'est ça, ce sont les anciens GIA, c'est la transposition.

**Annick Béjean;** – Bon ben voilà, je propose qu'on mette le rapport d'activité et la déclaration qui va avec aux voix... Qui est pour ? (silence) Qui est contre ? Deux contre. Vous êtes contre ?

*(Voix dans la salle, inaudible)*

**Annick Béjean.** – Bah oui mais on y peut rien, on va pas les ligoter. Tu veux qu'on les ligote ?

**Anne Hébrard.** – De toute façon, si on fait une commission de la presse, on sera pas plus nombreux, faut pas se leurrer. Donc peut-être autant profiter des gens qui ont débattu aujourd'hui.

**Annick Béjean.** – Bon maintenant, ça demande une certaine discipline quand on n'a pas beaucoup d'assemblées générales : un, les gens viennent pas, ou alors les gens partent plus tôt, on va pas les ligoter, on peut pas les obliger...

**Gérard Godefroy.** – Non mais la plupart des gens pensaient qu'il y avait un référendum et qu'on allait pas voter ce machin-là aujourd'hui. Donc là y'a un vice de forme.

**Annick Béjean.** – Euh, je pense pas que ce soit à cause de ça qu'ils sont partis, hein. Je connais les gens qui sont partis, je pense pas que ce soit à cause de ça qu'ils sont partis... (échanges inaudibles). De toute façon il fallait qu'ils restent, il faut que les gens restent jusqu'au bout.

**Gérard Godefroy.** – On était dans le flou artistique total. (échanges)

**Annick Béjean.** – On ne débat pas à une assemblée générale d'un rapport d'activité sans rester pour le voter. Enfin ça semble absurde.

**Gérard Godefroy.** – Non, mais quand tu dis que

le rapport d'activité est lié à cette page-là, je suis pas d'accord. Ce sont deux choses parfaitement dissociées (dans la salle : « Tout-à-fait »).

(À la tribune, ?) : Bon stop, si tu veux parler, je propose que tu viennes à la tribune parce que c'est confus.

**Annick Béjean.** – Je comprends pas ce que tu veux dire... le rapport d'activité, c'est le rapport d'activité écrit plus le rapport d'activité oral et... ça, qui est exactement dans la lignée... (Anne Hébrard : « Mais je l'ai lu pendant le rapport oral ça »), il a été lu pendant le rapport oral (échanges), je vois pas en quoi les choses sont dissociables.

**Gérard Godefroy.** – Je dis simplement que... moi je dissocie dans ma tête en tout cas très clairement, même s'il a été lu – bah oui, c'est souvent comme ça (en réponse à une apostrophe).

(Dans la salle, ?) : On t'a demandé ton avis, tu as pas répondu. Annick a posé la question pour savoir.

**Gérard Godefroy.** – Je suis en train de le donner mon avis, si tu me laisse parler ça ira mieux !

(Dans la salle, la même) : Ça a été voté. On t'a demandé si tu voulais dissocier avant le vote, t'as pas répondu, maintenant c'est voté, tu veux dissocier. C'est quoi le problème ?

**Gérard Godefroy.** – Le rapport d'activité, ça n'est pas forcément la stricte continuité du rapport d'activité, c'est tout ce que je dis (échanges). Et d'autre part, on savait pas du tout à quelle heure on votait (dans la salle : « C'est à la fin qu'on vote »)... je discutais avec mes amis, il était question d'un référendum, on se demandait même s'il y aurait un référendum qui concernerait à la fois le syndicat et Info'com en même temps (dans la salle, la même : « Si on écoute pas au fond de la salle, on peut rien faire ! »), mais si on a écouté, on a écouté, c'est pas ça la question. Enfin bon, vous avez mon avis, le voilà.

**Annick Béjean.** – Bon, imaginons par exemple que les gens votent le rapport d'activité (dans la salle, la même : « Non, mais c'est fait ») et ne votent pas la déclaration là. Est-ce que c'est imaginable qu'on puisse voter le rapport d'activité et ne pas voter la déclaration qui est l'application... entière de l'orientation du rapport d'activité ? Ça semble complètement incohérent (dans la salle : « On est plus à une incohérence près »), ou alors c'est pour enculer les mouches. Je vois pas comment on peut dissocier les deux (échanges inaudibles).

**Nelly Derré.** – Je voudrais moi intervenir parce que effectivement on en a parlé à midi après l'assemblée extraordinaire, et moi je n'étais pas d'accord pour qu'on le vote en assemblée générale pour cette raison : moi je

J'ai reçu parce que je suis sur la liste et que j'ai Internet. Ça c'est une chose. Le rapport oral est une autre chose. C'est-à-dire que vient se greffer sur le rapport écrit le rapport oral ; là c'est quand même quelque chose qui fait que le syndicat s'engage dans une politique et donc tous les camarades ne sont pas au courant de ce texte. Y compris, bon ceux qui ne sont pas sur la liste, ceux qui n'ont pas pu venir, et, euh... moi je suis désolée, je l'ai eu ce texte hier soir à 20 heures en rentrant du boulot. Je me suis réunie et j'avais les questions que j'ai posées aujourd'hui, mais tout le monde n'a pas eu cette possibilité-là. Donc c'est vrai que moi ça ne me gênerait pas de l'introduire dans le rapport oral parce que moi j'ai eu toutes les réponses à mes questions, mais tout le monde – et je ne parle pas de ceux qui sont partis de l'assemblée générale – mais un ensemble de « non-présents » ne sont pas au courant de ce text, et peut-être qu'il est peut-être mieux de ne pas le passer en rapport oral mais de le faire connaître à l'ensemble du syndicat des correcteurs, par courrier, par, je sais pas comment... comment on fait d'habitude mais on peut pas toujours régler les problèmes d'une façon parce que ça nous arrange et puis ça serait d'autres ça nous arrangerait plus. Donc moi je suis pour que ce texte soit retiré du rapport oral, et qu'il soit mis à la connaissance de l'ensemble du syndicat des correcteurs. Comme ça, c'est plus clair. (Échanges.)

**Annick Béjean.** – Ce qui est le rapport oral, c'est ce qui couvre la période entre le moment où le rapport d'activité écrit est fini et édité et le moment de l'assemblée générale. Ça c'est le rapport oral. Y compris les accords, ça fait partie du rapport oral. Cela dit, Nelly, est-ce que tu penses que si les gens qui sont pas ici, qui sont pas venus à l'assemblée générale, avaient eu vent de ça ils seraient venus ? (Dans la salle : « Oui », échanges) Faut pas prendre les gens pour des imbéciles : si les gens viennent pas, c'est qu'ils s'intéressent pas à la vie syndicale, c'est tout, et qu'ils ont mieux à faire (dans la salle : « 900 exemplaires, on est 50 dans la salle »). La parole est à Berthier.

**Nelly Derré.** – Bien sûr que non, peut-être que les gens seraient pas plus venus, mais le problème c'est qu'on adopte un fonctionnement – et dans ce cas-là, on s'y tient –, mais on essaye pas de dire : « Parce qu'il y a tant d'absents, on essaye pas de compter sur eux. » Alors je me demande comment on va faire parce que (coupée, échanges, Annick Béjean [?]) : « Ça fait partie du rapport oral cet accord. Ça fait partie du rapport oral ! »... maintenant ça fait partie du rapport oral (Annick Béjean : « Ça en fait partie ! ») avec les explications qui nous ont été données, mais ça n'empêche que ça n'a pas été mis à la connaissance de l'ensemble du syndicat des correcteurs.

**Annick Béjean.** – Le rapport oral n'est pas à la

connaissance du syndicat des correcteurs, il est connu uniquement par les gens qui assistent à l'assemblée générale ! (Échanges.)

**Nelly Derré.** – Je pense qu'il faut faire attention ; c'est-à-dire qu'on va pouvoir faire passer tout ce qu'on veut d'une façon et puis une autre fois ce sera d'autres personnes qui utiliseront ce même procédé et on sera contre.

**Annick Béjean.** – Alors est-ce que tu peux me faire la liste de toute les choses qui ne font pas partie du rapport oral et qui sont dans le rapport oral ?? (Échanges.) À quel moment est-ce que tu décides que ça fait partie d'un rapport oral ou pas d'un rapport oral ? C'est quoi ton critère ? La parole est à René Berthier.

**René Berthier.** – Il faut arrêter de se raconter des histoires. Le rapport oral, c'est un rapport qui est présenté aux syndiqués présents à l'assemblée générale et qui fait état de l'activité du comité et du secrétaire – de la secrétaire – entre la publication du rapport écrit et l'assemblée générale. Donc il ne fait absolument aucun doute que ce document fait partie du rapport oral puisqu'il fait pas partie de l'activité que j'évoque. Je dirais même que c'est le summum de l'activité du comité depuis six mois. Pour moi, il y a pas l'ombre d'un doute. Et le rapport oral c'est le secrétaire ou la secrétaire qui décide ce qu'il y a dedans. Il n'y a pas à faire un vote d'assemblée générale pour savoir si tel point du rapport d'activité oral figure ou non dans le rapport d'activité oral... à ce moment-là, où est-ce qu'on va j'veux dire. On va finir par voter chacun des paragraphes de son rapport oral pour savoir s'il figure dans le rapport oral... faut être conséquent un peu. Bon, maintenant je suppose que, tout bêtement, comme on est pas tombés de la dernière pluie, ceux qui veulent que ça figure dans un référendum sont ceux qui sont pas d'accord... mais je rappelle à ces camarades-là, ou à certains d'entre eux disons, que s'il y a un référendum ce sont les syndiqués à jour de cotisations qui voteront. Ce qui me paraît parfaitement normal, hein. Alors pour moi le débat est clos. Ce document fait partie du rapport oral et y'a pas à... y'a pas de contestaion là-dessus. Les camarades qui ne sont pas là aujourd'hui n'ont pas eu connaissance de la partie du rapport d'activité oral qui n'est pas constituée par ce document. (Nelly ? : « Le rapport oral ça a toujours été un complément, c'est tout. ») Et alors ? C'est précisément ça (échanges).

**Gilles Gomel.** – Le texte en question a été signé. Il est pas soumis à signature ou à approbation, il est signé. Il s'agit de l'activité du...

**Annick Béjean.** – Bon écoutez, ceux qui sont pas d'accord avec la déclaration, ils votent contre. Ceux qui sont d'accord avec le rapport d'activité voteront la déclaration avec (échanges). C'est aussi simple que

ça, c'est pas la peine d'enculer les mouches. Qui est pour ?

(Dans la salle) : Annick attends, qu'est-ce qui vient d'être voté là ?

**Annick Béjean.** – Alors maintenant on vote le rapport d'activité, y compris le rapport oral dont fait partie cette déclaration (échanges). Alors maintenant qui est pour ??

**Nelly Derré.** – Moi je vote le rapport d'activité.

**Annick Béjean.** – Euh je suis désolée, ne prends pas part au vote si tu veux, mais je dis que la déclaration fait parti du rapport d'activité, point. Alors qui s'abstient ?

(À la tribune) : Attends on a pas compté le nombre de...

**Annick Béjean.** – Non, non, mais peu importe, on verra. Alors, un, deux, trois, quatre, cinq... y'a pas quelqu'un là-bas ?

**Anne Hébrard.** – Y en a deux là-bas. Le beau gosse que t'a repéré et son petit copain là...

**Annick Béjean.** – Alors, les deux beaux gosses, deux. Relevez les pattes plus haut, y en a qui fatiguent là (comptage, échanges). Donc sept abstentions. Alors, qui est contre ? Bon, ben je suis désolée, le rapport d'activité est adopté (échanges). Je suis désolée pour les gens qui voudraient couper le rapport d'activité en appartements, il est voté. Alors maintenant, on a quelques minutes, c'est Franck Leclerc je crois qui voulait aborder un point.

**Franck Leclercq.** – Oui, un point du rapport d'activité. Je ferai très vite et je mettrai la sonnerie de l'incendie si ça vous arrange. Donc il y a un autre point sur le rapport d'activité sur lequel je voulais revenir.

**Annick Béjean.** – Ah, tu veux à nouveau parler du rapport d'activité ?

**Franck Leclercq.** – Oui, mais il y a des conséquences.

**Annick Béjean.** – Ah bon, c'est une question diverse ?

**Franck Leclercq.** – C'est une question diverse. Le rapport de la secrétaire venant d'être approuvé, à ce que les gauchistes appellent une écrasante majorité, je voudrais revenir sur un point. Sur un point de ce rapport où il est écrit que les intérêts moraux et syndicaux d'une camarade ont été bafoués et foulés aux pieds. En approuvant donc ce rapport, l'assemblée vient donc de reconnaître les torts gravissimes du comité précédent. Il faut maintenant être logiques : les saloperies de l'ancien comité ont été dénoncées, elles sont désormais publiquement reconnues, il reste donc

à les sanctionner. Cette assemblée doit maintenant prendre ses responsabilités et assumer les conséquences de cette approbation. En l'occurrence, demander l'audition de Moreau (exclamations), Proust, Rousseau, conformément à l'article 7 – c'est la camarade Proust qui rit, je tiens à ce que ce soit dans le... (dans la salle : « Non, non, y'a pas qu'elle »), y'a Dubourjal aussi qui rit (échanges) – conformément à l'article 7 de nos statuts qui prévoit comme clause de radiation tout préjudice matériel ou moral causé à ce syndicat ou à l'un de ses membres concernant sa vie syndicale ou professionnelle. Il s'agit de préjudice matériel et de préjudice moral, les deux y sont. On pourra déplorer que les p'tits nains... les petites mains de la corruption, les Lefevre et autres Sançois – (à part :) mille euros Juliette, mille euros – profitent de leurs ignominies. C'est ainsi : coupables mais pas responsables. J'ai bien écouté la messe du camarade Arbi sur le choix de ses collaborateurs. Il est évidemment pas question de remettre en cause ses prérogatives. On sait bien que le camarade Giscard d'Estaing – paix à son âme – n'a pas choisi Maurice Papon comme ministre du budget parce que c'était un collaborateur notoire des nazis mais pour ses capacités de calcul. Il n'empêche que Papon était une salope. Je me désole aussi qu'un lampiste comme Rousseau paye pour ses prédécesseurs, mais comme secrétaire de la permanence, il a appliqué une politique inique, qu'il l'assume. De toute façon, en ce qui le concerne, cette radiation n'aura pas beaucoup de sens, puisqu'il est adhérent au SNJ, ni en ce qui concerne l'ex-secrétaire délégué puisqu'il propose déjà ses services à Info'com, paraît-il. Que soit donc proposée au vote la convocation à la prochaine assemblée de Moreau, secrétaire délégué, Proust, secrétaire adjointe, et Rousseau, secrétaire au placement, pour qu'ils puissent, selon le même article des statuts, s'expliquer avant le vote définitif qui décidera ou pas de leur radiation. Il y a des limites à l'impunité.

**Annick Béjean.** – Bon, je vais demander à Anne de répondre brièvement à ça, je sais qu'elle est un peu embarrassée...

**Dans la salle.** – C'est un peu embarrassant...

**Anne Hébrard.** – Non, je suis pas tellement embarrassée finalement. Je partage tes sentiments, parce qu'il s'est quand même passé des choses horribles, y'a quand même une personne qui a été torturée, sauf que, maintenant, je suis à la tête du syndicat et je prône le rassemblement. C'est-à-dire que voilà, j'ai pas envie qu'il y ait une chasse aux sorcières...

**Franck Leclercq.** – C'est pas une chasse aux sorcières. Qu'ils payent ! Ils se sont commis pendant deux ans à faire des saloperies sans que cette assemblée ne réagisse.

**Anne Hébrard.** – L’assemblée a réagi en les blackboulant au 31 mars...

(Dans la salle, plusieurs) : Deux ans, deux ans !

**Anne Hébrard.** – Et ben oui, que veux-tu que j’y fasse ?

**Franck Leclercq.** – Je propose juste qu’ils soient écoutés à cette assemblée, et qu’on vote pour leur radiation ou pas. Où est le problème ? Où est le problème ?? (Dans la salle : « Non mais c’est une demande légitime. »)

**Anne Hébrard.** – Je comprends la demande, mais au moment où on est confronté à des pertes de syndiqués dans les cassetins, je suis pas d’accord pour qu’on radie des gens (échanges, inaudible).

**Élisabeth Proust.** – Tu me parles, je te réponds. J’ai fait paraître dans *Cantonade* un long article. Donc je renverrai mes deux camarades ici présents à cette lecture attentive, et pour ce qui concerne ma soi-disant turpitude ou torture dont je serais responsable, je demanderai simplement à Dominique Ros de La Grange de s’expliquer et d’expliquer en quoi effectivement j’ai essayé de la défendre de A jusqu’à Z (apostrophes) continûment, et c’est elle que j’appellerai ici.

**Dominique Ros de La Grange.** – Est-ce que tu y tiens vraiment ?

Dans la salle : Oui, oui !

**Dominique Ros de la Grange.** – Non, non, c’est dommage de faire ça. Moi c’est bon. Je pense une chose que je vais venir vous dire, c’est même pas savoir qui a fait quoi, on va pas refaire l’histoire, la question est pas là – j’ai coupé la caméra, c’est ce qu’on appelle le cinéma par défaut. Ils le raconteront, ils le croiront pas, c’est ça l’histoire. C’est simplement une chose, c’est que je pense que ça détériore fondamentalement l’essence de nos organisations de fonctionner sur l’impunité. C’est absolument pas moi qui demande à qui que ce soit de faire telle intervention concernant l’analyse de cette situation ; celle que fait Anne Hébrard, celle que fait le syndicat des correcteurs aujourd’hui... moi mon rapport a toujours été beaucoup plus individualisé comme chacun sait. Mais quand même, on va pas rentrer dans les détails Élisabeth sur cette question, mais, on va pas réécrire l’histoire, y’a une chose de sûre, c’est que les gens concernés pour avoir agi de telle ou telle manière à cette époque, premièrement t’en fais carrément partie, mais gravement tu vois, et deuxièmement je vois pas en quoi si personne n’a rien à se reprocher il ne viendrait pas devant le syndicat des correcteurs en disant « voilà ce qui s’est passé », ils viendraient pas défendre leur appartenance en disant « tout s’est très

bien passé, y’a rien eu, y’a pas de problème ». Il y a un article qui dit que celui qui nuit et qui porte préjudice à notre syndicat ou à un de nos syndiqués mérite la radiation... on fait quoi avec ça ? Il s’agit même pas de moi personnellement, je passe mon temps à discuter de ça avec les camarades des autres catégories, qui sont les seuls qui ont réparé cette affaire-là. Alors en dehors du fait que, évidemment, à un moment ou à un autre j’accorderai mes remerciements aux gens qui pendant cette époque, malgré le doute qu’ils avaient, ont continué à me permettre l’existence. Mais ceux qui ont réparé à la fin cette affaire, c’est pas directement le syndicat des correcteurs, et comment est-elle réparée par rapport à ma réelle appartenance ? C’est ça qui faut aller dire partout dans les chaumières. Ce qu’il faut dire c’est que par rapport à mon appartenance depuis 1986, syndiquée de 1986, à force que, il paraît que le grand âge advenant pour tous, appartenant à nos modes de cessation d’activité... là-dessus c’est pas du tout ça qui s’est joué pour moi. Par rapport au préjudice subi, la réparation elle est même pas un dixième... Donc il faut déjà quand même voir ça dans des termes très matériels, très précis. Alors, après on dit « on va pas refaire la guerre, on va pas refaire-ci » : c’est un point de désaccord que j’ai avec Anne sur l’affaire que l’impunité est nocive... L’impunité est nocive pour nos propres organisations. Les impunités accumulées au fil des années détruisent l’essence de ce qu’on est. Voilà ce que je pense. Alors on devrait faire comme ça, y’en a qui prennent ça pour des procès, pour des ci, pour des ça. Je pense ça.

**Annick Béjean.** – Comme présidente je me suis donné la parole pour terminer. C’est vrai que c’est une histoire difficile... cela dit, les seuls responsables sont pas seulement Moreau, Proust, Rousseau. Je veux dire quand même pendant trois ans, y a toute une inertie des correcteurs qui a laissé faire ces choses-là, ces gens-là ont été réélus. C’est comme Sarko, le coupable c’est pas Sarko, c’est tous ces gens qui l’ont élu et qui vont le laisser faire ce qu’il va faire... Je veux dire, y’a aussi une responsabilité des correcteurs alors... Qui a laissé faire ces chose-là ? Il suffisait quand même que les gens viennent, tous les rouleurs qui ont été spoliés aussi, qu’ils mêlent leurs voix à celle de Dominique... ils l’ont pas fait. La lâcheté un jour se paye. Mais on va pas commencer à régler nos comptes, à déverser de la haine, à en faire des martyrs – parce qu’ils vont se défendre –, c’est pas une base saine. De toute façon ces gens-là se sont éliminés tout seuls. Bon, Rousseau s’est barré au SNJ, ce qui peut peut-être expliquer... il a peut-être monté le SNJ contre nous, bon tant pis. Moreau il était pas là aujourd’hui, il a réussi à placer ses copains, bon très bien... Qu’est-ce qu’il faut faire alors ? Il faut non seulement les punir mais en plus

déplacer les gens, enlever les gens qui ont spolié la place des autres, vous vous imaginez qu'on peut pas faire ça.

**Franck Leclercq.** – Et pourquoi ?

**Annick Béjean.** – On peut pas transformer le syndicat en règlement de comptes, c'est pas possible. Ce qu'il faut c'est être positif et repartir sur des bases saines. On peut pas transporter la haine en nous, c'est pas possible.

Dans la salle : Y'a pas de haine !

**Annick Béjean.** – Si y'a de la haine.

Dans la salle : C'est la justice.

**Annick Béjean.** – C'est pas très sain tout ça.

Dans la salle : Les status n'ont au-cu-ne va-li-di-té. Donc voté ou pas voté on en a rien à foutre.

**Annick Béjean.** – Quand Rousseau avait fait son putsch, j'avais demandé qu'on le radie, parce qu'il avait quand même frappé Richard, euh Louessart ! Eh ben on l'a pas fait. S'il y en a un qu'on aurait dû radier c'était bien Louessart (?), il avait quand même frappé Richard et fait un putsch, merde !



# Réunion du 8 décembre 2007

## Secours populaire



## Réunion du 8 décembre 2007

**Frédéric Vazquez.** – Bien, le quorum n'étant pas atteint, l'assemblée reprendre dans un quart d'heure à 10 h 10.

...

**Frédéric Vazquez.** – Bien l'AG est ouverte, il est 10 h 30.

**Anne Hébrard.** – Je vais commencer par les admissions. Trois admissions aujourd'hui, une admission au comité syndical, du 10 octobre 2007, Dorothee Thirion-Frèche, qui a fait Formacom en 2007, deux marraines : Isabelle Dessommes, Jocelyne Ginestet. Deux admissions au comité syndical du 17 octobre 2007 : Christophe Versailles, qui est dans la salle, Formacom 2007, marraines, Jocelyne Ginestet, Claude Pfeiffer et Nicolas Fresneau, deux parrains : Alain Brühl et Claude Amour. Alors, je vous lis l'ordre du jour. Proposition de résiliation de la possibilité de double appartenance, rendue caduque par l'adhésion du syndicat à la convention collective nationale des journalistes, proposition de modification du nombre des membres du comité syndical, examen des statuts du groupement syndical des sièges éditoriaux. Vous avez une pile sur la table là, devant, de ce texte parce qu'on n'a pas eu le temps de vous l'envoyer par la poste. Il est sur la liste syndicale, mais si vous ne l'avez pas eu, il y a des exemplaires là. Appel à un huissier ou pas pour l'assemblée électorale du 29 mars et les points divers. Chers camarades, l'AG d'aujourd'hui sera essentiellement consacrée à débattre, et si vous le décidez, à voter et à réactiver la commission de révision des statuts. Plusieurs points sont à l'ordre du jour. Donc je viens de vous les donner : l'appel ou pas à un huissier, lors de la prochaine AG électorale, qui aura lieu le 29 mars 2008. L'examen des statuts du groupement syndical des sièges éditoriaux. La convocation de la commission de révision des statuts à propos de la réduction du nombre de comitards de dix-sept à quinze ; la proposition de résiliation de la possibilité de double appartenance SDC/SNJ-CGT. Je commence par le plus facile, l'huissier. Personnellement je n'ai pas d'opinion autre qu'économique. Si vous faites confiance au comité sortant, c'est-à-dire nous, toujours en place jusqu'en mars, nous économiserons près de 3 000 euros, ce qui n'est pas négligeable pour les finances du syndicat. Je répète ce que j'ai déjà dit : lors de la dernière AG électorale, certains correcteurs radiés ont voté, l'huissier se basant sur les listes fournies. Donc, c'est à nous d'être sérieux et de tenir nos listes. Donc là, on va faire un petit travail d'élagage, puisqu'on va éliminer à peu près deux cents personnes des listes, normalement.

Donc, c'est à partir de ces listes qu'on votera. Et donc ce sera à vous de décider si on utilise les services d'un huissier ou pas. Deuxièmement. L'examen des statuts du groupement syndical des sièges éditoriaux. Vous avez des exemplaires à votre disposition. Ce texte est une toute première mouture, en aucun cas quelque chose de définitif. Les correcteurs et Info'com ont défini un calendrier pour commencer à travailler ensemble à partir de ce texte. Il faut que vous sachiez, pour la petite histoire, que la première fois que nous avons transmis cette ébauche à Info'com, il nous a été répondu qu'il fallait plutôt commencer à travailler à partir des statuts d'Info'com. Nous avons proposé de prendre plutôt en compte les statuts du Syndicat des correcteurs. L'énervement est un peu retombé et nous pouvons commencer à être un peu plus sérieux. Il faut savoir que les rotativistes tiennent leur congrès le 29 janvier, et qu'il serait intéressant, si nous ne voulons pas rester éternellement à la traîne, d'avoir un embryon de statuts du groupement syndical des sièges éditoriaux à présenter à l'inter, qui sera alors quasiment en ordre de marche pour changer de physionomie et devenir l'Useid, Union syndicale édition, impression, distribution. Le dernier pilier à se mettre en place est celui des sièges éditoriaux, d'abord parce qu'Info'com était tout seul pendant longtemps, à peu près deux ans, ensuite parce que nous sommes revenus, nous les correcteurs, avons repris toute notre place, même en poussant, alors que tous nous donnaient pour morts ou quantité négligeable. Ça a pris du temps, mais maintenant nous avons des atouts, et même si la marge de manœuvre est étroite, elle a le mérite d'exister. Troisième point, la révision des statuts. 4. Pour la réduction du nombre de comitards, j'imagine que cela ira très vite. Il y a à ce jour 259 adhérents du syndicat à jour de cotisation au 31 décembre 2006, c'est-à-dire avec un an de retard. Ce n'est pas un reproche, c'est une manière de fonctionner. Il n'empêche que nous ne pouvons plus tolérer plus d'un an de retard de cotisations. Quinze comitards pour 260 adhérents, c'est un bon ratio, nous aurions pu descendre plus bas, mais à ce moment nos camarades d'Info'com se seraient pris pour la grenouille et nous ne pourrions plus les empêcher d'essayer d'enfler. Parce que, eux, ils sont vingt membres dans leur comité, alors si nous on est quinze ça va encore, on peut parler d'égal à égal, si on descend à dix ou douze, là, c'est plus possible. Pour la proposition de résiliation de la double appartenance, la commission doit se reconstituer et se réunir de manière à pouvoir rendre ses conclusions lors d'une AG extraordinaire – c'est ce que je vous propose – qui pourra avoir lieu le même jour que l'assemblée électorale

de mars. Ainsi, nous pourrions voter pour quinze comitards, même si nous en prévoyons toujours dix-sept, et nous pourrions alors être débarrassés de cette corde aux pattes que constitue la double appartenance. En effet, cette pratique n'existe dans aucun syndicat, c'est quelque chose que nous avons adopté car nécessité fait loi : il y a dix ou vingt ans les correcteurs passés réviseurs avec le statut journaliste voulaient pouvoir militer dans leur entreprise sous leur vraie convention mais ne souhaitaient pas quitter le syndicat. Cet accord était unilatéral car il n'entraînait aucune contrainte pour le SNJ, seulement pour le SDC. Aujourd'hui, le syndicat a adhéré à la convention des journalistes, nous entretenons des liens réguliers avec les syndicats de journalistes, en particulier avec le SNJ-CGT, mais nous ne continuerons pas cette relation de vassal au SNJ, nous représentons légalement nos adhérents à statut journalistes dans les rédactions de presse quotidienne. Ceux qui prônent la double appartenance le font parce qu'ils ont un intérêt particulier à défendre, ils désirent continuer à garder un pied dans les deux camps. Encore une fois je le répète, la double appartenance n'est de mise dans aucun syndicat. Il n'y a pas, il n'y a jamais eu, il n'y aura pas de double appartenance Info'com par exemple. Les deux correcteurs qui ont adhéré à Info'com ont quitté le SDC. Chaque syndiqué doit faire un choix clair, il adhère à un syndicat et à un seul. Les correcteurs qui ont une double appartenance devront choisir. En général, ceux qui ont cette double appartenance finissent par lâcher le SDC pour rejoindre le SNJ-CGT mais pas toujours, j'ai vu revenir ces derniers jours deux correcteurs vers nous, et la permanence n'y est pas pour rien. Ce cas de double appartenance doit concerner une dizaine de personnes, dans un contexte qui je le rappelle a beaucoup évolué. Nous souhaitons que le syndicat ne soit le vassal d'aucun autre syndicat, pas plus du SNJ que d'un autre, c'est pourquoi le comité a demandé que cette résolution soit à l'ordre du jour de cette AG. Maintenant la parole est à vous.

**Frédéric Vazquez.** – La parole est à Hervé Dubourjal. Je vous demanderais de bien vouloir passer à la tribune pour que les interventions puissent être enregistrées.

**Hervé Dubourjal.** – Bonjour, Hervé Dubourjal, du *Figaro*. Bien, la première question que je me pose en voyant l'assemblée, c'est où est le comité ? J'imaginai que pour une assemblée de ce type, le comité serait plus rassemblé. On parle de quantité négligeable, mais j'ai le sentiment que le comité aussi est en quantité négligeable tout comme nos camarades correcteurs, d'ailleurs et je me dis que c'est aussi un comité négligeable... Ce qui devrait tout de même vous interroger. Bon, je vais faire mon intervention, je l'ai écrite parce qu'elle parle en partie du *Figaro*. Il y a eu depuis plusieurs années au syndicat, ainsi d'ailleurs que dans *Cantonade* un certain

nombre d'attaques dirigées contre les correcteurs du *Figaro*. Je les ai laissés passer, et puis je me suis dit qu'il fallait quand même en dire deux ou trois mots pour qu'on sache un peu de quoi il s'agissait, d'autant que Châabane, principalement – je regrette qu'il ne soit pas là – a été très, très agressif en ce qui concerne le *Figaro*. Donc, j'ai préparé une petite intervention à ce sujet et puis vous parlerai ensuite de la double appartenance. Il n'y a donc plus de cassetin au *Figaro*, puisque dans l'état actuel, nous sommes deux ou trois syndiqués sur une équipe de treize. Il n'y aura sans doute bientôt plus de cassetin au *Monde*, un demi-cassetin à *L'Équipe*, mais j'y reviendrai. L'histoire récente du *Figaro* est donc riche d'enseignements pour la suite. Il faut rappeler quelques événements d'autant que certains au sein de l'actuel comité appliquent à cette histoire ce qu'il faut bien nommer une espèce de révisionnisme. Je peux d'autant plus en parler librement que depuis mon arrivée dans ce journal, il y a trois ans, j'ai toujours manifesté mon opposition au changement de statut qui nous a frappés, puisque nous ne sommes plus ouvriers du Livre, mais journalistes – rédacteurs-réviseurs, pour être plus précis –, avec une carte de journaliste, des droits forfaitaires d'auteur, 30 % d'abattement pour les impôts, 22 jours de RTT, etc. Je savais que ce statut nous défigurerait et cela pour trois raisons : d'abord parce qu'une échelle des salaires s'est installée, cela fait que je travaille à côté de quelqu'un qui gagne mille euros de moins que moi par mois ; ensuite parce que le patron n'est plus tenu de faire appel à notre permanence pour engager de nouveaux correcteurs, mais favorise comme le code du travail – et le Recapp, évidemment – l'y autorisent les reclassements internes. Enfin parce que les chefs, qui ne sont plus des réglettes, ne sont plus élus par l'équipe, mais nommés par la direction. Ce qui fait que nous avons vu arriver en remplacement des Recapp : deux anciennes documentalistes, un ancien journaliste du service société, un ancien secrétaire de rédaction et une ancienne du service télé, tous formés évidemment à Formacom. Il faut dire que *le Figaro* paie cash ces formations et que nous ne sommes pas à une contradiction près. Je ne charge évidemment pas ces nouveaux collègues, camarades serait déplacé en l'occurrence, qui sont tout à fait charmants, évidemment, mais là n'est pas la question. Dès mon arrivée, le changement de statut était dans l'air, sentant bien qu'il nous serait fatal, j'avais interpellé le secrétaire délégué de l'époque sur cette question lors d'une de ses visites au journal. Il ne s'agissait pas de Méphisto Moreau, mais de saint Monthureux. Il m'avait répondu qu'il ne fallait pas trop m'en faire, de toute façon il était là pour le Recapp... C'est le même qui lors d'une AG où ces questions ne furent pas débattues « faute de temps » – « il faut rendre la salle, etc. » – avait passé une heure à transformer cette tribune en pseudo-chaire du

Collège de France pour nous expliquer tout le mal qu'il fallait penser... de Turgot. J'en ai beaucoup ri, j'en ris encore, mais seul cette fois parce que quand je raconte cette histoire à ceux qui ne nous connaissent pas, après leur avoir expliqué le contexte, ils ne me croient tout simplement pas. Ensuite, sous Moreau, cette fois, les choses sont allées très vite, mais Moreau n'y est pas pour grand-chose. Il faut rappeler d'abord que les ex-typos, constatant que leur travail n'avait plus de raison d'être dans un journal informatisé, ont lancé le mouvement puisqu'ils ont obtenu une formation de SR dont les conséquences ont été de les faire passer du statut d'ouvrier du livre à celui de journaliste, ce changement était techniquement justifié, c'était une question de survie dans le nouveau contexte éditorial. Il est amusant de constater que nos futurs alliés ont quitté le navire avant nous. Il faut rappeler qu'ensuite la société qui nous payait, la Sirlo, allait disparaître. Le démantèlement du Livre, entrepris par les patrons de presse en est la raison principale. Le changement de statut des typos et le départ des Recapp en a précipité le cours. Que pouvaient bien faire les correcteurs ? J'ai bien pensé un moment demander à Roissy Print de nous héberger. Il m'a été répondu que cet hébergement pourrait courir jusqu'en 2007, après, personne ne savait. En ce cas cependant une partie de l'équipe serait restée pour un temps inconnu ouvrière avec des horaires de travail différents de ceux des nouveaux arrivants, journalistes d'office, la situation ainsi créée aurait été intenable. Le paradoxe étant qu'à l'époque où nous étions ouvriers, l'équipe gérait un effectif fermé puisque s'il y avait un malade les autres assuraient son travail. Depuis que nous sommes journalistes, les chefs, Catherine Renouf, principalement, obtiennent des remplacements dans de tels cas. Il faut dire que nous avons perdu un poste et demi, et encore, on peut discuter ce poste et demi parce qu'on avait un chef technique à la correction... qui n'était pas assujéti vraiment à la production, donc je dis un poste et demi en ne comptant pas Guimet, mais j'aurais dû dire deux postes et demi, mais peu importe... Quand un courageux thésard écrira notre histoire, il constatera que le Recapp – qui à l'origine n'était pas prévu pour les correcteurs, je le répète – a fait perdre parfois un grand nombre de postes, mais passons. Ce tableau ne serait pas complet si je n'évoquais pas l'arrivée catastrophique au *Figaro* d'une section Info'com portée par des typos. Jusque-là un comité syndical regroupait toutes les sections dans une relative cohérence. Info'com au *Figaro* a immédiatement voulu être hégémonique. Le signe le plus tangible de cette situation étant de faire apparaître le sigle Info'com sur toutes les communications qui auparavant se contentaient du sigle CGT. Je prends ce détail-là parce qu'il est très visible dans l'entreprise, il y aurait tout un

tas d'autres choses à raconter mais je vous passe les détails... Certains SR – il faut quand même rappeler que, outre le Syndicat des correcteurs, qui n'a plus maintenant que deux ou trois membres au *Figaro*, certains SR sont membres du SNJ-CGT – ce qui explique la création d'un collectif CGT qui regroupait toutes les sections CGT au sein de l'entreprise. Du coup, évidemment, le collectif a éclaté, les Info'comistes l'ayant – pour de fallacieuses raisons – quitté, tout en appelant, ce qui va mieux en le disant, à l'unité. Quelles que soient les orientations de notre syndicat, il est clair que les deux ou trois derniers correcteurs du Syndicat des correcteurs qui appartiennent au *Figaro*, au vu de cette situation ne quitteront pas le collectif et ne travailleront pas avec Info'com. Excédés par les calomnies dont ils sont victimes, excédés par les pratiques douteuses des Info'comistes du *Figaro*, excédés par les orientations actuelles du comité qui rompt avec les précédentes orientations votées en AG qui assuraient notre autonomie, les camarades correcteurs du *Figaro* ont démissionné du SDC. Ils ne l'auraient sans doute pas fait s'ils n'avaient pas été piétonnés et je ne me suis fait prier pour le leur dire. Malgré eux, ils anticipent la volonté patronale qui est de nous atomiser et de briser les forces collectives. Mais je ne peux pas tout à fait leur jeter la pierre pour les raisons énoncées plus haut. J'apprends qu'une commission va être mise en place – j'ai reçu un appel de la secrétaire pour me proposer d'y participer, et j'ai accepté – en ce qui concerne la possibilité de résilier la possibilité de double appartenance. Cette proposition figure dans la lettre de *Cantonade* et devait être évoquée lors de cette assemblée, d'après ce que j'ai compris. Il serait bon que le comité s'informe des statuts avant d'imprimer des documents. Pour le reste, une telle décision risque de rebuter nos camarades du *Monde* et de *l'Équipe* qui considéreront ne plus avoir une place entière dans notre syndicat, en tout cas, on peut l'imaginer. Rappelons que dans les journaux, il ne suffit pas de dire qu'on a signé la convention. Il faut être représentatifs, si les Info'comistes se comportent partout comme au *Figaro*, cette association ne tiendra pas ou nous serons phagocytés. Beaucoup quitteront le Syndicat des correcteurs. Alors demain, plus de cassetin au *Monde*, plus de cassetin à *l'Équipe*? L'avenir le dira. Mais si tel devait être le résultat de cette orientation, l'actuel comité ne pourra plus, à l'image de tous les gouvernements qui arrivent au pouvoir, faire porter la responsabilité de ce qui nous arrive sur les comités précédents, il devra à son tour rendre des comptes. Merci.

**Anne Hébrard.** – Alors, je tiens à signaler, à propos de l'ordre du jour, qu'il n'a jamais été dans mon esprit de faire voter aujourd'hui la résiliation de la double

appartenance. Je n'ai pas stipulé qu'on réunirait la commission de révision des statuts par vitesse, parce que je l'ai fait toute seule. De toute façon, je n'avais pas l'intention de passer outre les statuts ni de les violer. Ce n'est pas dans mes possibilités, voilà.

**Philippe Cols.** – Eh bien, bonjour à ceux que je n'ai pas salués. Comme je vois qu'il n'y a pas de représentant du cassetin du *Monde*, je me permets de lire le communiqué des correcteurs du *Monde*. Donc : « Les correcteurs du *Monde* devenus journalistes et soucieux de garder leur appartenance au Syndicat des correcteurs demandent l'annulation de la proposition de résiliation de la possibilité de double appartenance car cette double appartenance leur paraît essentielle dans cette période transitoire. Par conséquent, ils demandent au Syndicat des correcteurs de prendre en compte leur requête, seule condition possible pour être représentés dans l'entreprise. À Paris, le 26 novembre 2007. » Et c'est signé : Sylvie Standley, Olga Bénézet, Martine Sampieri, Fabienne Grundfeld, Michelle Barillot, Ninon Rossel et Lucien Jedwab.

**Anne Hébrard.** – Je vais tout de suite vous donner mon interprétation de cette pétition. C'est les intérêts particuliers dont je parlais tout à l'heure. Sylvie Standley veut ardemment décrocher un poste de DP et la seule solution pour elle, c'est d'avoir un poste de DP SNJ-CGT, parce qu'effectivement, au *Monde*, ça se passe très mal avec Info'com – enfin, un peu moins maintenant – comme au *Figaro*. C'est vrai qu'Info'com a une volonté hégémonique, ils n'étaient plus habitués à notre présence, ils ont travaillé sans nous et nous quand on s'est pointés, ils nous ont dit : « Qu'est-ce que vous faites là, de quel droit vous êtes là, ça fait deux ans qu'on bosse, ça fait deux ans qu'on a une marque, une image, qu'on travaille d'arrache-pied et donc vous n'avez pas votre place à nos côtés. » Par ailleurs, nous au comité, une fois que nous avons été élus, nous avons continué, comme je l'ai déjà expliqué – les rencontres avec le SNJ-CGT dont nous nous étions rapprochés lors du comité précédent, mais ça ne donne rien. C'est-à-dire que le SNJ-CGT nous considère comme une petite poussière à côté d'eux. Je vous rappelle quand même pour mémoire que logiquement j'aurais dû selon cet accord « tacite » être invitée aux bureaux nationaux du SNJ-CGT. Je ne l'ai jamais été. Je n'ai su que par la bande à quelles dates avaient lieu ces bureaux. Je le sais seulement parce que j'ai personnellement de bons rapports avec des membres du bureau du SNJ-CGT, ce qui fait d'ailleurs que je ne désespère pas qu'un jour on travaille vraiment avec eux, mais en dehors de toute relation de vassalisation, ça, je le leur ai déjà dit. Sylvie Standley veut vraiment être DP et comme elle se dit que ça ne sera pas avec les correcteurs, et avec Info'com, parce que c'est une bataille idéologique, elle

essaie du côté SNJ-CGT, c'est tout. Elle a entraîné cette équipe là-dedans. Elle a déjà assisté à des réunions avec la direction en prétendant que le cassetin était SNJ-CGT, ce qui est faux, il n'y a qu'elle qui est à moitié SNJ et la réglette qui l'est complètement, sinon tous les autres, pour l'instant du moins, sont au Syndicat des correcteurs. C'est la précision que je voulais apporter. Éric, tu as demandé la parole ?

**Éric Moreau.** – J'ai plusieurs remarques à faire. On va essayer de faire vite. La première, c'est que j'ai l'impression d'un escamotage quand je lis la convocation à cette assemblée dite ordinaire. Bon déjà, j'ai compté en arrivant, on n'est que vingt et un, c'est curieux. Et dans les vingt et un, il n'y a pas grand monde du comité. Donc si c'est plus que ça le Syndicat des correcteurs, ça devient un peu compliqué. Ensuite, si je regarde un peu les statuts, l'article 67 précise : « L'assemblée générale tient deux sessions ordinaires par an, en principe un des samedis du mois de mars et d'octobre... » Les deux sessions, elles ont déjà eu lieu...

**Anne Hébrard.** – T'en as pas tenu trois, toi ?

**Éric Moreau.** – Les deux sessions ordinaires, elles ont déjà eu lieu. Donc, j'ai l'impression d'une précipitation dans la convocation de cette assemblée générale ordinaire. Ensuite, sur la révision des statuts, je vois... Alors, est-ce qu'il faut vous lire tout l'article, en entier ? « La modification ou la révision des statuts peut avoir lieu soit à la demande du comité syndical, qui inscrit sa proposition à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale ordinaire » – assemblée générale ordinaire, évidemment, il y en a deux par an – « soit à la demande signée par un tiers au moins des syndiqués en activité ou retraités et envoyée au comité qui l'inscrit à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale ordinaire. Dans les deux cas, c'est l'assemblée générale ordinaire qui décide souverainement, en cas d'adoption, une commission de neuf membres est désignée par l'assemblée générale ordinaire, trois membres du comité syndical sont adjoints à la commission et n'ont pas de voix consultative. La commission élabore un projet publié dans un bulletin spécial et nomme un rapporteur chargé de présenter le projet à une assemblée générale extraordinaire », cette fois, « convoquée spécialement à cet effet. » Bon, assemblée générale ordinaire, là aujourd'hui, elle est tout à fait contestable, il s'agit d'une réunion. Il y en a déjà eu. Il y a eu des assemblées générales qui sont devenues des réunions...

**Anne Hébrard.** – Tenues par toi !

**Éric Moreau.** – Il ne s'agit pas de dénoncer, moi ou Standley... Il s'agit d'avoir des rapports qui permettent...

**Anne Hébrard.** – De suivre les statuts, par exemple ?

**Éric Moreau.** – Voila... de suivre les statuts, en effet... Et de voir ce qui peut nous rassembler. Donc, la logique c'est que la prochaine assemblée générale ordinaire nomme, désigne, une commission de révision des statuts. Il ne s'agit pas de n'importe quoi, il y a la question de la double appartenance, mais il y a aussi d'autres modifications aux statuts. Il ne s'agit pas d'un petit article qui n'a pas d'importance, c'est un vrai débat. Je ne suis pas encore entré dans le fond de la question, mais c'est un vrai débat. Ce qu'on peut constater, ça me paraît une évidence, c'est qu'il y a une précipitation, voire une volonté d'escamotage du débat. Ensuite, quelques réflexions comme ça. Apparemment tout le monde n'a pas l'aire d'être d'accord au *Monde*... Alors, on peut désigner l'un, l'une... mais apparemment une bonne partie du cassetin n'est pas d'accord. Au *Figaro* – vous venez d'avoir lecture d'un texte –, ça semble poser quelques problèmes aussi... À *l'Équipe*, – le camarade de *l'Équipe* s'exprimera peut-être –, ce n'est pas si évident non plus... Donc, il va rester quoi ? Il y a des démissions du syndicat au *Figaro*, est-ce que le syndicat doit changer de nom et s'appeler, provisoirement, Syndicat des correcteurs du Parisien et des Échos et c'est tout ? Ça devient un peu compliqué... Je veux bien qu'il n'y ait pas que la presse quotidienne, mais enfin, la presse quotidienne, c'est un bastion du Syndicat des correcteurs... On peut s'en foutre aussi de la presse périodique, là où il n'y a pas plus d'ouvriers du Livre et où les correcteurs sont rédacteurs-réviseurs... Mais en fait, il reste qui, là ? On est maintenant vingt-quatre, je pense que ça pose quand même un problème. En tout cas, il ne doit pas y avoir d'escamotage du débat. Il y aurait d'autres choses à dire, mais je voudrais simplement donner un exemple. Mais je vois que la déléguée du personnel de *la Tribune* n'est pas là...

**Anne Hébrard.** – Elle est malade.

**Éric Moreau.** – C'est elle qui insistait pour que je vienne...

**Anne Hébrard.** – Pour dire ça ?

**Éric Moreau.** – Elle voulait que je vienne, bon, ben, je suis venu... Les négociations à *la Tribune*, tel que je le vois, c'est Info'com qui négocie... C'est-à-dire que les correcteurs ne sont pas représentés dans les instances syndicales et les instances de négociation. Il y a trois délégués syndicaux : le délégué syndical FO, le délégué syndical SNJ autonome et... Info'com. Or il y a juste un petit exemple à prendre : nous avons suivi Info'com dans le débat entre les syndicats de journalistes et Info'com sur à qui demander des garanties. Les syndicats de journalistes disant que c'était, en droit, à Alain Weill, le repreneur de *la Tribune*, alors qu'Info'com était sur

la position qu'il fallait plutôt demander des garanties sociales à LVMH, le vendeur. Donc, on est parti là-dessus, tout le monde d'ailleurs, les correcteurs comme Info'com, était d'accord là-dessus. C'est Info'com qui négocie. Dans l'une des propositions sociales de LVMH, il est prévu une indemnité complémentaire supra conventionnelle en cas de licenciement collectif. C'est pas qu'une question de pognon, c'est aussi un moyen de dissuader le repreneur de virer tout le monde, de prendre les quarante millions que lui a versé LVMH pour recapitaliser le titre. Ça dure deux ans et puis au revoir, circulez, j'ai pris le pognon et je suis parti... J'ai pas réussi, au revoir. Donc, c'était un moyen pour dissuader le repreneur de fermer. Dans les négociations, les patrons nous ont fait un escalier, c'est-à-dire qu'ils nous laissent croire des choses et puis hop au dernier moment, le couperet tombe et c'est fini. Alors, je vous lis ce que les patrons voudraient comme texte définitif. « Modalités de calcul d'indemnité complémentaire supraconventionnelle : pour les salariés, cadres, employés ou ouvriers ne bénéficiant pas de la convention collective applicable aux journalistes » alors, la mesure sera prise, c'est « indemnité supraconventionnelle égale strictement indemnité prévue par la convention collective applicable aux salariés selon les cas : cadres ou employés, presse quotidienne (ouvriers de presse quotidienne), publicité. » C'est-à-dire que les journalistes, en plus de la clause de cession, ils auront une indemnité égale à la clause de cession, donc, ça fait le double. Mais nous, le double, en tant qu'ouvriers du Livre, on a zéro : c'est les indemnités basiques, c'est-à-dire deux jours par an. Zéro multiplié par deux, ça fait toujours zéro. Ce qui veut dire que Info'com a négocié pour nous les correcteurs – on n'était pas présents – et donc, ben, pour les correcteurs, y a rien. Le seul truc qu'on a, ce que nous vend Info'com, c'est qu'il y a eu une réunion du comité inter avec le haut SPQN. Le SPQN a assuré au comité inter que les Échos et *la Tribune* resteraient dans le cadre du SPQN et que Weill aurait dit – c'est « aurait dit », hein – je ne toucherai pas l'imprimerie Desfossés, sous-entendu, je ne toucherai pas à la CGT. Mais c'est tout ce qu'on a eu. C'est-à-dire que comme les correcteurs ne sont pas – en tant que Syndicat des correcteurs – négociateurs, c'est Info'com qui négocie pour nous... Et... ben, je dirais qu'on est à poil... Et le comité inter, là-dedans, eh bien, c'est vrai que jusqu'à présent en presse quotidienne, il n'y a jamais eu de licenciements secs. On espère, mais le Syndicat des correcteurs n'a aucun moyen, il n'est pas représenté dans les négociations. Ce que vous disent les copains du *Figaro* et du *Monde*, c'est la nécessité que les correcteurs soient présents dans les négociations. Bon, on peut faire le ménage, c'est clair, plus de double appartenance, mais il ne va plus rester grand monde. Donc ce qui rassemblait les correcteurs par-delà les

sensibilités, les inimitiés et tout ça, c'était le métier, et c'était donc un syndicat de métier où certains avaient la double appartenance, d'autres non, mais ce qui les rassemblait, c'était d'être correcteur et d'avoir une organisation collective dans chaque entreprise. Là, le risque qu'on prend, c'est pas de vouloir avoir un pied partout, c'est qu'est-ce que nous rassemble ? Dans cette perspective du « ya plus de métier, ya plus de syndicat de métier, ya plus de Syndicat des correcteurs », eh bien, il n'y aura plus de correcteurs... et plus de correction. C'est pas impossible... Il y aura peut-être encore quelques correcteurs au *Monde* et au *Figaro*, mais c'est pas impossible que ça disparaisse aussi. Tout en prenant notre place dans l'Inter, si on peut la prendre, parce qu'il y a des questions à se poser là-dessus aussi... Est-ce qu'on y est vraiment, est-ce qu'on y a notre place ? Est-ce qu'on nous donne une place réelle ? En tout cas, ce qui rassemble les correcteurs, c'est d'exercer le métier de correction, quelles que soient les structures et double appartenance ou pas. En se coupant des correcteurs, on va avoir une réunion de vingt-quatre personnes, mais c'est une réunion, pas une assemblée générale. Ben, oui, le Syndicat des correcteurs, c'est vingt-quatre... C'est bien de virer les gens s'ils ne paient pas leurs cotises, je pensais à l'époque où j'étais secrétaire que plus encore que le vote, ce qui était intéressant, c'est ceux qui paient leurs cotises, mais c'est un autre débat. Mais le risque, c'est qu'il n'y ait plus de correcteurs qui exercent leur métier dans les journaux, tout simplement.

**Anne Hébrard.** – Éric Moreau est un peu erratique quand même parce qu'après avoir prôné le rapprochement avec le SNJ-CGT, il a voulu adhérer à Info'com...

**Éric Moreau.** – Calomnie, c'est pas vrai !

**Anne Hébrard.** – Alors maintenant, je ne sais plus s'il parle d'Info'com ou du SNJ-CGT. De toute façon, Éric, tu es le grand pote de Christian Lefranc, le délégué d'Info'com et Claude Hammouche, la déléguée du personnel, se plaint assez qu'elle n'a pas d'infos. Tu peux toujours dire qu'elle t'a demandé de venir ici le jour où elle est malade, alors qu'elle assiste à toutes les réunions d'information malgré l'opposition d'une certaine partie du cassetin. Elle a beaucoup de mal à assurer ses délégations, elle se donne complètement et elle est tombée malade... Et elle aurait dit tout à fait autre chose... Elle ne peut pas participer aux négociations pour une raison très simple, c'est qu'à *la Tribune*, le journal est une structure, l'imprimerie Desfossés en est une autre et il y a dans cette structure 18 salariés. Il y a 6 correcteurs, les typos qui ne sont pas passés journalistes et les salariés du portage, ils ne sont donc pas représentés dans le journal lui-même. Mais Claude Hammouche, nous avons bataillé pour cela,

accompagne Christian Lefranc, le délégué syndical d'Info'com lors des négociations. Sauf que la dernière fois, ça c'est limité aux trois délégués syndicaux journalistes, uniquement journalistes. Voilà c'est pour ça qu'elle n'a pas pu y participer. Mais elle essaie vraiment à toute force d'avoir des informations qu'Éric Moreau retient et ne lui en donne pas de bon gré, déjà pour commencer... Elle s'en plaint tous les jours.

**Éric Moreau.** – Calomnies !

**Anne Hébrard.** – Ouais, c'est ça... T'as raison... Ben t'évitera de faire lire ça à ta fille, alors... [*Rires dans l'assistance*]

**Éric Moreau.** – Quel rapport ? On n'a pas le droit d'être copain avec un mec d'Info'com ? Mais il faut...

**Anne Hébrard.** – Eh bien, donne les infos à Claude Hammouche, c'est tout ce que je te demande...

**Philippe Cols.** – Je crois, Hervé, que tu as mis le doigt sur ce qui est essentiel, une vraie menace sur la correction en presse. Au *Monde* le problème se pose – on essaie de le résoudre –, c'est qu'à partir du moment où un effectif est ric-rac, le niveau de correction s'en ressent, ce n'est pas une question de compétence des individus, c'est un effet de masse. En effet, tu as raison, en dessous d'un certain seuil, c'est l'existence même de la correction dans un titre qui est en jeu. C'est un sujet très important et je te remercie de l'avoir abordé. La cause première, ces dernières années a été les départs en Recapp avec des remplacements insuffisants. Le danger, il est encore devant nous, ne serait-ce que, comme à *la Tribune*, avec des effets dramatiques imposés par l'économie à cause des rachats de titres. Les effets sont là et le Syndicat doit être vigilant dans la manière dont il analyse la situation d'une entreprise, car il y a des seuils, qui, quand on les accepte, font qu'en fait, on accepte que, à terme, ça ferme.

**Annick Béjean.** – Je suis contente qu'Éric soit là, car avec lui au moins, on rigole... Le mec qui dit : il va plus y avoir de correcteurs du tout et qui vassalise le Syndicat des correcteurs aux journalistes, qui critique Info'com et qui essaie de s'y syndiquer, je trouve ça grandiose ! En plus en ce qui concerne...

**Éric Moreau (de la salle).** – Mais, arrête avec ça...

**Annick Béjean.** – Tu te tais, c'est moi qui parle, maintenant, s'il-te-plaît... En ce qui concerne les statuts, ça n'a jamais été le roi des statuts, on l'a assez vu quand il était au comité. Il a violé régulièrement les statuts dans tous les coins... Sur les statuts, il n'est pas dit qu'il faut deux assemblées générales, pas plus, mais deux assemblées minimum. On peut faire autant d'assemblées qu'on veut, voilà, c'est comme ça. Le fonctionnement du Syndicat des correcteurs, c'est

la démocratie des assemblées générales... Quand tu racontes qu'aujourd'hui, il n'y a pas beaucoup de monde – tu dis, vingt et un –, eh bien, je me souviens d'une assemblée générale de ton comité syndical – où tu avais été mis en minorité, d'ailleurs –, je crois que vous étiez deux du comité à la tribune et nous étions dix-sept en tout ! Dix-sept en tout ! Je dirais même qu'il y avait des lâches dans ton comité, qui savait que tu allais prendre la volée et qui ne sont même pas venus te soutenir... Alors, là, bon, on arrête... On comprend rien à ce que tu racontes, tellement t'es incohérent ! Quand on sait ce que tu as fait quand tu étais au comité syndical, moi, si j'étais toi, je me tairais... Mais au moins c'est bien quand tu l'ouvres car au moins on rigole... Le mec qui critique Info'com, après avoir essayé de se syndiquer chez eux, je trouve ça super...

**Éric Moreau.** – Saloperie, va !

**Annick Béjean.** – Non, c'est moi qui parle, Moreau... Tu nous as assez bassinés comme ça, en nous lisant les œuvres de Saint-Simon pendant les assemblées générales pour qu'on ne puisse pas intervenir... Maintenant, je voudrais parler de ce que nous a dit Hervé Dubourjal... Je m'intéresse particulièrement au *Figaro*, on m'y avait déjà envoyée – après l'Imprimerie de la presse – parce qu'il y avait besoin d'un délégué un peu... parce qu'il y avait une forte désyndicalisation au *Figaro*... et un comportement plutôt antisyndical qui était plus lié à un individualisme forcené que contre le syndicat pour des questions de principe. Ils étaient réellement hostiles. En fait ils n'avaient pas envie de payer leurs cotises parce qu'ils estimaient, comme beaucoup de correcteurs actuellement, qu'à partir du moment où ils étaient en presse, ils ne craignaient plus rien... Donc pourquoi aller donner du fric au Syndicat des correcteurs, puisqu'ils étaient en sécurité. Je crois que de ce point les choses se sont aggravées. Je sais, même si je n'ai pas les chiffres en tête, qu'il y a un certain nombre de gens qui ne démissionnaient pas mais simplement arrêtaient de payer leurs cotises... La démission, ça peut être un désaccord politique ou idéologique, moi, j'en sais rien... Mais là, ils se contentaient de ne plus payer leurs cotises, au point que je crois que la moitié du cassetin ne payait plus leurs cotises, c'était largement avant ces problèmes qui nous agitent... Je dirais que pendant le comité Moreau, il y en a eu quatre qui ont été embauchés pour remplacer des correcteurs et qui n'étaient pas de la CGT... Moreau est venu nous le dire au bureau des retraités – je ne sais pas s'ils s'en souviennent –, moi, j'en suis restée clouée sur mon siège et je me suis dit : à quoi sert le Syndicat des correcteurs si les correcteurs qu'on accepte de recruter ne sont des correcteurs du Syndicat des correcteurs... Moreau a dit : on pouvait pas faire autrement. Le problème qui s'est passé à l'époque, c'est qu'on était des participants

un peu fantômes à l'inter. Le comité Moreau était un peu fantomatique à l'inter, il ne faisait rien avec l'inter. Mais s'il avait fait quelque chose avec l'inter, il aurait pu demander à l'inter, dire : attention au *Figaro*, ils veulent embaucher des correcteurs qui ne sont pas correcteurs, on a besoin de vous, les copains. Mais le problème, c'est qu'il était en train de patouiller avec les journalistes, les photographeurs, ce qui était une provocation pour l'inter. Il est bien entendu qu'à partir de ce moment-là, il s'agissait pas de leur demander un truc alors qu'on était en train de les poignarder dans le dos. C'est ça en fait, c'est Moreau qui a participé au fait qu'il y a de moins en moins de correcteurs syndiqués au *Figaro*. Alors maintenant pour redresser la barre, ça va pas être facile, c'est vrai qu'on a nos potes rotos qui eux sont un peu costauds qui peuvent arrêter un journal, alors que nous, on n'en a pas les moyens. Et c'est vrai qu'Info'com, c'est pas toujours des copains, on le sait. D'ailleurs, je pense qu'on devrait pas les appeler Info'com, parce qu'Info'com, c'est une structure qui doit envelopper plusieurs syndicats et que pour l'instant ils enveloppent personne. Alors pour l'instant, c'est la chambre typo, point. C'est la chambre typo et les correcteurs. Bon, ils sont pas faciles à vivre, je les connais bien – le père et le fils Blandin – chez les retraités, il y a le père et puis chez les actifs, il y a le fils... Bon, on les connaît bien, faut pas se laisser faire, c'est tout... Autre chose, il ne faut pas confondre le statut et la qualification : c'est pas parce qu'on a un statut de journaliste qu'on n'a pas une qualification de correcteur. Ça n'a strictement rien à voir, ça ne change rien. Il ne faut pas dire que les correcteurs vont disparaître parce qu'on aura le statut de journaliste. Ça n'a rien à voir et les correcteurs qui ont un statut de journaliste ont une permanence qui s'appelle le Syndicat des correcteurs et les correcteurs, on les recrute là. Ça n'a strictement rien à voir et le seul intérêt des journalistes pour s'allier avec les correcteurs, c'est tout simplement au moment où il y a besoin d'un correcteur dans un endroit, c'est d'y envoyer... un journaliste, quelqu'un de chez eux, un SR, un truc comme ça, c'est tout. C'est pour ça qu'on n'a aucun intérêt à être avec les journalistes... Comme je suis la secrétaire des retraités et que Dumeunier est un retraité, je me suis engagé à lire sa déclaration – ben oui, tout le monde a droit à la parole, chez nous, – qu'il m'a envoyée hier. Alors, je vous la lis.

« Sur le projet de statut de la structure syndicale des sièges éditoriaux. La dernière AG statutaire s'est séparée sur un vote quasi unanime... » Je dis que je ne comprends pas tout, mais, bon, c'est grave... « de la déclaration établie le 25 septembre par des représentants de notre syndicat et d'Info'com. L'unité retrouvée l'était sur la base de la préservation du Syndicat des correcteurs en tant qu'organisation conservant, selon une réponse de

la secrétaire déléguée à ma tribune libre de *Cantonade*, son "autonomie juridique, autonomie d'action dans un certain nombre de domaines (là où le métier est concerné, ce qui va avec l'autonomie juridique)". Il s'agissait de mettre en place, ajoutait-elle, une "instance de coordination commune" et elle avançait la forme de l'"union syndicale", structure effectivement répandue dans la CGT et qui préserve l'autonomie de ses composantes, chacune restant directement confédérée. De fait, la déclaration soumise au vote parlait de "groupement syndical", de "structure commune", qui "doit être ouverte à d'autres organisations présentes dans les sièges éditoriaux, si elles le souhaitent". Retrouve-t-on ces dispositions dans le projet qui est soumis à la discussion ? À l'évidence, non, il s'agit de tout autre chose. D'une forme de regroupement de deux syndicats gardant leur autonomie juridique et ouvert à d'autres syndicats, on passe dès le préambule à une "structure composée de l'ensemble des salariés des sièges éditoriaux : ouvriers, employés, journalistes, cadres", c'est-à-dire pas seulement ceux organisés actuellement par les deux syndicats précités, mais d'autres, ce qui est confirmé au chapitre "Admission", qui prévoit explicitement la possibilité d'adhésions directes à la structure, sans passer par les deux syndicats fondateurs : "Tout professionnel peut intégrer la structure" (art. II), "Tout adhérent non affilié à une structure syndicale du type de celles définies à l'article III" – c'est-à-dire le Syndicat des correcteurs et Info'com... Corollaire de ce passage d'une "instance de coordination commune entre deux organisations gardant leur autonomie juridique" – dixit la secrétaire déléguée – à une organisation supra syndicale recrutant directement en dehors des rangs de ces dernières, la possibilité pour d'autres syndicats CGT de rejoindre le regroupement a disparu ! » C'est une phrase qui n'est pas très bien équilibrée et que je ne comprends pas très bien, mais je vois ce qu'il veut dire... Si vous ne voyez pas, je vous le dirai... Enfin, il est en train de dire que la structure qui semble se profiler dans ce projet ne serait pas une union syndicale mais aurait déjà la tête d'un syndicat puisqu'elle pourrait syndiquer des gens qui sont hors de ces deux structures, voilà en gros ce qu'explique Dumeunier. En plus j'explique bien son texte... « Dans ces buts, on ne peut être étonnés que soit confié à la dite... » Ah ben non, j'oublie un paragraphe... Y a quelqu'un qui va cafter, faut que je le lise aussi... « Ce changement de nature est confirmé dès le deuxième paragraphe du préambule, qui donne pour "objectif central" à la structure la... "défense des intérêts matériels et moraux" de ses adhérents, ce qui est le but statutaire de tout syndicat, donc du nôtre, et qui ne peut être abandonné ou délégué à quelque autre "structure" que ce soit, la mise en commun des forces dans les fédérations, unions départementales

ou unions syndicales ne prévoyant rien de tel. » J'ai presque fini, courage... « Dans ces conditions, on ne peut être étonné que soient confiés à ladite SSSE, dans les "Buts de la structure syndicale", la "participation à toutes négociations", le "placement de ses adhérents », le « perfectionnement de [leurs] connaissances professionnelles". Que resterait-il d'« autonomie juridique » à une organisation abandonnant sa capacité à négocier, à placer ses adhérents et à les former professionnellement ? Et encore, nous ne sommes, selon ce texte, que dans une "phase transitoire". Ultérieurement – "au bout d'un an", précise-t-on ! – on substituera à la désignation des représentants de chaque syndicat dans la "structure commune" une élection ; il sera précisé les "conditions de transfert, radiation, démission, réadmission", qui ne seront plus du ressort de chaque syndicat. Sera-ce donc dans ces conditions, encore un syndicat ? Poser la question, c'est y répondre ! Il y a donc plus que maldonne, mais "tromperie sur la marchandise". L'unité des rangs de notre syndicat s'était retrouvée à l'AG de septembre sur la base de son maintien dans le cadre d'une libre association, au niveau des entreprises éditoriales, tout comme, avec la constitution de l'USIDE, au niveau de l'ensemble du secteur de la communication de la région parisienne. Et voilà qu'un projet de statuts – le terme de règlement conviendrait d'ailleurs mieux, comme il y avait un "règlement de l'inter" – un "projet de statuts" donc vient ; contournant la déclaration adoptée, remettre en selle le projet unicitaire d'Info'com. Structure supra syndicale et intégrant, étouffant... ses parties prenantes... – et surtout la nôtre ! » Heu...

**Une voix dans la salle.** – Une voix dans la salle. C'est cochon à un moment ? [*Brouhaha dans la salle*]

**Annick Béjean.** – Hein ? Comment ? Je comprends pas bien la phrase...

**Dans la salle.** – Personne comprend...

**Annick Béjean.** – « Superstructure super... supra syndicale... »

**Une autre voix dans la salle.** – Bon, mais on comprend l'idée... [*Rires*]

**Annick Béjean.** – « ... structure supra syndicale intégrant et étouffant ses parties prenantes et surtout la nôtre, car dans cette affaire c'est notre représentation qui a le plus à craindre... – ou structure de coordination favorisant l'unité dans le respect de l'indépendance de décision de chaque organisation membre ? Dans le respect du mandat donné par les syndiqués, le projet doit être repris radicalement pour qu'il corresponde au second terme de l'alternative. Jacques Dumeunier. » Encore deux points, dit-il. « La déclinaison à l'entreprise de la "structure" : si le terme proposé de "collectifs

syndicaux d'entreprise" correspond mieux que celui de "sections communes" à une "instance de coordination", le contenu qui est donné dans le projet va à l'inverse : la négociation à ce niveau échapperait totalement à notre syndicat, "déléguant" ses prérogatives et abandonnant ses adhérents aux bons soins d'instances "prenant en compte les demandes particulières des groupements préconstitués", c'est-à-dire en particulier celles de notre syndicat et de ses adhérents, sans que pour autant elles soient forcément soutenues, puisqu'elles ne doivent pas être "prédominantes quant à l'activité syndicale générale au sein de l'entreprise"... À la trappe, nos revendications « particulières » de défense du métier et de la qualification ? Quid du sort des sections de retraités, condamnées à attendre la fin de la "phase transitoire" pour savoir à quelle sauce elles vont être assaisonnées !

**Anne Hébrard.** – Bon, je vais répondre rapidement...

**Annick Béjean.** – J'ai peut-être mal lu et c'est peut-être difficilement compréhensible, mais même quand on le lit comme ça, c'est un peu compliqué... Oui en gros... Il dit que nous abandonnons... – c'est bien que tu sois là, Chaâbane – nos prérogatives d'autonomie syndicale... car nous ne traitons pas directement pour nos intérêts... Moi, ça me surprend un peu parce que de toute façon, c'est le but d'une union syndicale de traiter ensemble des problèmes. Bon maintenant, je vous laisse discuter de cela. À part ça, pour ces histoires de statuts, il est bien entendu qu'il n'a jamais été question de ne pas faire une commission des statuts. Ce que présentera la commission des statuts sera délibéré en assemblée générale extraordinaire. Je ne vois pas à quoi tiennent les critiques qui sont faites... d'ailleurs même ça, il n'en parle pas, Dumeunier, même ça... Tiens ? Ah si...

**Anne Hébrard.** – Pour répondre, je voulais vous relire l'avant-dernier paragraphe signé par Info'com et le Syndicat des correcteurs. « Cette structure commune doit être ouverte à d'autres organisations présentes dans les sièges éditoriaux, si elles le souhaitent, de manière à renforcer le poids de la CGT dans le secteur. » C'est vrai que cette union syndicale est destinée au début à Info'com et au Syndicat des correcteurs, puisque c'est nous qui commençons. C'est les prémices du groupement syndical des sièges éditoriaux, évidemment qu'on ne doit pas rester tout seuls. On doit regrouper à terme les cadres, les employés et les journalistes. Dans mon idée, c'est le SNJ-CGT qui devrait rallier la Filpac.

**Chaâbane Lakel.** – Bonjour, je voudrais d'abord faire une remarque sur les statuts. Il est stipulé dans les statuts que le Syndicat des correcteurs conserve son autonomie juridique pleine et entière. L'idée, c'est

d'arriver à dépasser les blocages qui existent dans les sièges éditoriaux, d'arriver à créer des possibilités unitaires de négociation en nommant un représentant qui, lui, peut participer aux négociations, mais n'a pas la signature. Pour le coup à partir du moment où le secrétaire délégué du Syndicat des correcteurs garde la main sur les négociations pour ses adhérents, les syndiqués, je vois pas où est le problème. Par ailleurs, l'idée de construire une structure des sièges éditoriaux, un syndicat de l'édition, c'est aussi en partant des problèmes qui sont posés de manière récurrente au Syndicat des correcteurs, à part la presse quotidienne, ce qu'on a vu depuis une vingtaine d'années, c'est la disparition complète du Syndicat des correcteurs dans des secteurs tels que l'édition, la presse périodique et aujourd'hui, le pré carré de la presse quotidienne est en train de disparaître. À partir de ce moment-là, soit on continue la litanie du Syndicat des correcteurs qui a une force incroyable pour négocier dans les titres, les entreprises, etc., soit on se pose la question d'un renouvellement du mouvement syndical qui va permettre réellement de construire une force syndicale et une vraie défense des métiers. L'idée que la structure des sièges éditoriaux puisse faire adhérer directement des salariés n'est pas que les gens qui adhèrent à cette structure qui n'est qu'une interface, soient adhérents directs de la structure, mais qu'à partir du moment où ils acceptent d'entrer dans cette structure, va se poser la question de leur intégration dans un groupe préconstitué. Et moi j'aimerais bien qu'on réponde à cette question. La question, c'est de se demander – à partir du moment où cette structure, arriverait à s'étendre et si le Syndicat des correcteurs n'est pas représenté dans l'endroit, où elle prend pied –, comment on peut faire adhérer directement au Syndicat des correcteurs des gens qui ne le connaissent pas là où ils travaillent. Donc l'idée n'est pas du tout de vider le Syndicat des correcteurs de ses forces vives, mais au contraire de construire une interface avec d'autres forces. On a bien mis dans les statuts que c'est des groupes constitués. Il y a donc Info'com – qui pour moi est une marque, c'est pas un syndicat, pour l'instant, il n'y a rien de défini ni définitif dans cette marque, elle aussi transitoire – il y a le Syndicat des correcteurs, il peut y avoir d'autres structures existant dans les sièges éditoriaux, qui peuvent être partie prenante de ce travail en commun. Soit on est honnêtes, et on considère qu'on est dans une situation de blocage dans les sièges éditoriaux du fait qu'au lieu de se poser les vraies questions par rapport à l'évolution des métiers, par rapport à l'arrivée de nouveaux outils qui sont en train de battre en brèche des métiers, justement. Parce que ce qui n'est pas dit, là, le vrai débat de fond qui se pose entre le Syndicat des correcteurs et les syndicats de journalistes, c'est qu'on n'a pas les mêmes définitions

du métier. Nous considérons qu'il y a un métier, et c'est pour ça que nous voulons une nouvelle structure qui acte une filière de métiers, et des gens qui considèrent que le métier, c'est journaliste et qu'ensuite à ce métier sont rattachées des fonctions. C'est vouloir nous vendre notre adhésion aux syndicats de journalistes, sans armes ni bagages, et dans cette entourloupe, en nous faisant croire qu'on défend le métier, en réalité nous faire disparaître et faire disparaître nos spécificités. Pourquoi on a mis dans les statuts – dans le préambule, je crois – la possibilité de placer des adhérents de la structure ? C'est que nous avons encore un bureau de placement, ce qui n'est pas le cas d'Info'com, ce qui n'est pas le cas des syndicats de journalistes. À partir du moment où on va entrer dans une problématique de défense des métiers, de périmètre, de charge de travail, dans cette structure sera actée le fait que nous avons un bureau de placement et qu'en cas de problème des correcteurs qui sont toujours rattachés au Syndicat des correcteurs seront défendus par cette structure dans son ensemble. C'est-à-dire qu'à un moment donné, il va bien falloir prendre en compte qu'on nous taille des frontières dans les titres, les exemples du *Figaro*, et d'autres titres, où on bascule sans rime ni raison dans le statut journaliste, ont bien montré l'aspect désastreux de cette évolution pour les correcteurs. Il faut défendre notre spécificité – que nous partageons avec les rotos –, qui est le maintien du bureau de placement. Il y a une réécriture de l'histoire qui me paraît douteuse, dans le sens où le travail qu'il y avait à faire quand il y a eu la mise en place du Recapp, c'était bien de pouvoir faire partir des gens plus tôt que prévu, mais la deuxième étape, c'était d'une part d'acter dans tous les titres la permanence, en s'arc-boutant sur notre convention – celle des ouvriers du Livre –, et de la réintroduire là où elle n'existait plus, au groupe Figaro, par exemple. Et comme cela d'écluser la liste de l'annexe III, qui comprend une quarantaine de noms. Il y avait donc une possibilité par cette opération de maintenir les cassetins, parce que c'est aussi une question de rapport de forces, à partir du moment où on maintient dans les titres des cassetins et son mode de fonctionnement, on peut arriver à faire exister le métier et maintenir son périmètre. Je dirais qu'actuellement, on a perdu deux ans. On en est encore à construire cet outil – parce que ce n'est qu'un outil – dans les titres, on va continuer à négocier pied à pied notre place en tant que correcteurs et Syndicat des correcteurs, sans rien lâcher de nos prérogatives. On a perdu deux ans, et on fera un jour aussi le décompte exact de ce qu'on a perdu en postes, parce que je considère que les vingt et un mois désastreux de la mandature Moreau, Proust, Rousseau nous ont fait perdre des postes, que ce soit l'enquillage de correcteurs ou des passerelles. La faculté de négocier c'est aussi d'une part d'être dans les deals, on négocie,

on fait entrer des gens, mais si on fait rentrer des gens dans le périmètre de la correction, c'est aussi pour qu'ils intègrent le Syndicat des correcteurs. Alors, on se plaint aujourd'hui qu'il y a de moins en moins de correcteurs, mais rien n'a été fait pour qu'il y en ait un peu plus durant cette période. Au *JO*, il s'est passé la même chose, parce que si on avait choisi, au lieu de la confrontation, une réflexion plus intelligente sur la possibilité de faire transférer des typos chez les correcteurs, on serait un peu plus nombreux. Je dirais que là, on part d'une situation désastreuse. On essaye un peu de remonter le château de sable. La première opération qui a été faite et qui a porté ses fruits, c'est qu'on a restauré un placement. Alors, pour des gens qui veulent abandonner les prérogatives et détruire le Syndicat des correcteurs... Nous nous donnons au contraire les armes pour maintenir le syndicat et le faire évoluer à l'intérieur d'autres choses. Il n'y a eu aucune interrogation de la part des correcteurs sur l'évolution technique dans les titres et sur le fait que dans cette opération, nous sommes confrontés à une double attaque, celle des patrons de presse qui veulent la multifonctionnalité. La multifonctionnalité, c'est un individu lambda avec sa carte de presse, il va être monteur et il va filmer, il va interviewer, monter, faire des photos, écrire pour le support papier et faire des films pour le web. Nous sommes, nous, dans l'idée de la construction d'une structuration différente de l'inter et aussi d'une évolution nécessaire du Syndicat des correcteurs. Et l'idée de maintenir – en obligeant les syndicats de journalistes à négocier avec nous – le maintien des filières de métier. Et quand on dit filières de métiers, c'est un périmètre, une charge de travail, un poste tenu par un individu et pas plusieurs fonctions qui transitent par un même individu. Par ailleurs nous ressasser la rengaine Info'com est inintéressant, la seule chose pour faire subsister le métier et le faire évoluer, pour nous, c'était de rester dans l'inter et de réfléchir au projet de l'inter. Les positions des Info'comistes et celles du comité Moreau, Proust, Rousseau se rejoignent. On a l'impression qu'il y a une asymétrie entre leurs positions, pas du tout, c'est les mêmes. C'est-à-dire qu'à un moment donné, on va abandonner corps et biens nos fondamentaux et passer dans une logique journalistique de la fonction. Et nous, si on n'entre pas dans le dur dans les discussions sur un certain nombre de fondamentaux – y compris dans cette structure transitoire –, c'est là qu'on perdra la bataille du métier. Donc faire croire aujourd'hui que nos positions sont semblables à celles d'Info'com, c'est faux. On veut construire un mode de fonctionnement de l'inter qui soit bien celui du projet du départ : trois syndicats de filières de métiers quelle que soit la forme qu'on leur donne, la structure syndicale des sièges éditoriaux, c'est tout simplement une union syndicale. Le Syndicat des

correcteurs ne disparaît pas. Il garde sa signature, il garde son autonomie juridique, mais ça sert à quoi l'autonomie juridique s'il n'y a personne pour faire vivre ce syndicat ?

**Gilles Gomel.** – Ce que j'ai à dire est très simple, je fais partie du comité. Je vais parler très peu de la structure syndicale des sièges éditoriaux, mais je vais dire quelques mots sur ce que je pense de la double appartenance et sur le fait de savoir si cette assemblée est statutaire ou non. Sur la double appartenance, je voudrais rappeler que j'étais par principe contre le principe même de la double appartenance, parce que cela m'a toujours semblé une chose baroque. Mais ce n'est pas une position liée aux événements récents ou actuels, c'est une chose que je pense depuis très longtemps. Quand la question a été posée, j'ai toujours eu la même position qu'il s'agisse de la double appartenance CGT CNT ou de la double appartenance SDC SNJ-CGT, c'est quelque chose qui me semble baroque. Mais qui peut pour des raisons de circonstance qui peut exister parce qu'on ne trouve pas mieux. Même si c'est quelque chose de bizarroïde, c'est bizarroïde de suivre deux politiques à la fois, qui peuvent être en harmonie, parfois et quelques fois ne pas l'être. Donc le problème existe. Cela dit, j'ai approuvé le comité syndical de l'époque d'avoir passé un accord avec le SNJ-CGT parce que pour moi, c'était une position d'autodéfense par rapport à la politique très agressive d'Info'com – la CSTP-Info'com – elle s'appelle bien Info'com, elle a un logo, etc. Elle s'appelle bien Info'com.

**Anne Hébrard.** – Ils n'ont pas changé leurs statuts, je te signale.

**Gilles Gomel.** – Elle s'appelle Info'com, appelons-la par son nom. Je pense que cette politique très agressive n'a pas changé par ailleurs. Je pense qu'on la retrouve dans cette structure des sièges éditoriaux, ce projet qui vient de nous mais qui, en fait, est là pour complaire un peu à la vision qui a été impulsée par Info'com. Quand je suis arrivé – excusez-moi, je suis arrivé en retard –, j'ai entendu parler de vassalisation au SNJ-CGT. Moi, je ne pense pas qu'il y ait vassalisation, je ne sais pas si le mot existe, disons d'inféodation du fiat que cette double appartenance existe depuis de longues années, qu'on a jamais eu à craindre grand-chose du SNJ-CGT et que je ne vois pas pourquoi ça changerait aujourd'hui. En plus, j'ai rencontré avec Anne Hébrard, Philippe Colls et Éric Zivohlava la secrétaire du SNJ-CGT qui a tenu des propos qui n'étaient absolument pas agressifs à l'encontre de notre syndicat, mais qui, effectivement, n'étaient pas en concordance exacte tout simplement parce que le SNJ-CGT a son histoire et que nous avons la nôtre. Par exemple, sur la question de la permanence – ils n'ont pas de permanence –, ils ne sont pas

pour... Enfin, il y a un certain nombre de choses qui les défrisent, ça a été dit, mais cela n'a pas été dit en termes inamicaux... Je pense que si on avait poursuivi les rapports, s'il y avait eu une volonté de s'entendre avec le SNJ-CGT, je pense que c'était quelque chose de possible. Mais dès le début, la majorité de ce comité a été contre le SNJ-CGT. Ça tient d'ailleurs à quelque chose de plus ancien, qui existait depuis plusieurs mois, qui était le débat posé – à mon avis de manière assez factice – comme quoi, il fallait choisir, c'était soit le comité inter, soit le SNJ. Je pense que le débat ne se posait pas comme ça, mais il a été beaucoup posé comme ça. Je maintiens qu'on pourrait avoir de très bons rapports avec le SNJ-CGT, en constatant les différences, bien sûr, il y en a, mais, c'est tout. Par contre il y a une autre raison pour laquelle peut-être le SNJ-CGT ne voit pas la politique actuelle du Syndicat des correcteurs, c'est les rapports amicaux – enfin, je ne sais pas si c'est le terme amical qu'il faut employer – en tout cas les rapports très favorables à la politique d'Info'com. Or la politique d'Info'com est à pour moi dangereuse : Info'com, c'est le syndicat des typos, c'est le syndicat d'un métier qui est train de disparaître. Alors Info'com a encore une certaine puissance – car il a été très puissant –, mais c'est quand même un syndicat qui va être de moins en moins représentatif, puisque le métier est en train de disparaître, je ne sais pas s'il va disparaître complètement, mais en tout cas il va se réduire très sérieusement. Il a déjà disparu me dit-on dans la salle, alors si le métier a disparu, on a donc un syndicat qui a décidé de chercher ailleurs. Alors où ? Hé bien, chez les correcteurs, chez les journalistes, chez les cadres, chez les employés... Moi, je trouve ça inadmissible et je trouve qu'on devrait dire clairement que c'est inadmissible.

**Anne Hébrard.** – Mais c'est fait.

**Gilles Gomel.** – Bon. Mais je suis désolé, je dis ce que je pense de ça, on retrouve cet esprit-là, on retrouve cette idée de faire entrer des syndicats et des adhérents d'autres syndicats même s'il n'y a pas d'accord avec ces syndicats. Je trouve qu'on fait les choses à l'envers. Bon, je voudrais continuer sur l'aspect statutaire de l'assemblée. Il ne faut pas se mentir, l'article 37 dit : « l'assemblée générale tient deux sessions ordinaires par an en principe un des samedis des mois de mars et octobre ». C'est deux assemblées générales ordinaires par an, c'est tout. C'est pas au moins, c'est deux assemblées générales.

**Annick Béjean.** – Il y en a eu jusqu'à quatre. Mais oui, enfin...

**Gilles Gomel.** – Ah bon ?

**Annick Béjean.** – À chaque fois il y avait le bulletin, des fois il y a eu jusqu'à quatre bulletins par an, avec

à chaque fois une assemblée générale. Écoute, c'est le minimum, mais on dit pas que c'est le maximum.

**Gilles Gomel.** – Bon, j'ignorais qu'il y en avait eu déjà quatre.

**Annick Béjean.** – Je le sais parce que j'ai fait les comptes rendus. C'est un faux problème, ça...

**Gilles Gomel.** – Bon enfin, je voudrais dire pourquoi... Je voudrais finir... Je ne suis pas, je suis moins attaché que d'autres aux statuts, mais je voudrais revenir à cette double appartenance et poser la question : pourquoi – et avant de poser la question, je donnerai mon interprétation – aller si vite sur cette question ? Je suis contre le principe, je pense quand même que cette réalité existe depuis de longues années au syndicat. Alors aller brutalement dire que c'est une chose qui doit se terminer, ça va évidemment rebuter des gens – que je connais, d'ailleurs –, des représentants du personnel qui ont forgé et assis leur action sur cette double appartenance. Notamment parce que quand tu es correcteur, que tu es dans un journal, tu te sens beaucoup plus assis pour représenter les journalistes si tu as cette double appartenance. Bon, peu importe, ce n'est pas que je veuille relancer le débat, par contre, ce que je souhaiterais, au minimum, c'est qu'on n'oblige pas ces gens-là à renoncer à quelque chose qui a été leur base, la façon dont ils se sont présentés dans leurs entreprises. Que d'un seul coup... et je pense à deux personnes en particulier : une qui, je le sais, est très ennuyée et l'autre – je ne l'ai pas eu au téléphone, – mais qui à mon avis ressent cela très mal. Cela va forcément rejeter des syndiqués dont on a besoin. Je pense en tout cas qu'il ne faudrait pas qu'il y ait une décision couperet qui dise : dorénavant la double appartenance est interdite. Surtout, je ne vois pas la raison de cette hâte. Je pense qu'il n'y a pas urgence, qu'on peut faire les choses très tranquillement et je regrette qu'il n'y ait pas de représentants du...

**Philippe Cols.** – Gilles, il n'y a pas de hâte.

**Gilles Gomel.** – Bon, eh bien, s'il n'y a pas de hâte, ne nous pressons pas...

**Philippe Cols.** – On pose un problème, c'est tout.

**Gilles Gomel.** – Bon, j'ignorais qu'on s'était assis sur les statuts de cette façon, sur cette question-là, plusieurs fois et aussi souvent.

**Anne Hébrard.** – On ne s'est pas assis sur les statuts, les statuts ne disent pas le contraire.

**Gilles Gomel.** – Ah non ! Les statuts sont clairs.

**Anne Hébrard.** – Ce qui n'est pas interdit est autorisé par la loi...

**Gilles Gomel.** – Excusez-moi, mais les statuts

sont clairs : l'assemblée générale tient deux sessions ordinaires par an...

**Anne Hébrard.** – Alors les retraités ont violé les statuts à de nombreuses reprises... Quelle bande de salauds.

Des voix dans la salle. Quels salauds... Démission !  
[Rires]

**Gilles Gomel.** – Ben oui.

**Anne Hébrard.** – Je vais répondre. Alors, je vais répondre à Gilles sur plusieurs points. Les rapports avec le SNJ-CGT. Bon, c'est vrai que nous avons rencontré Dominique Candille, nous, nouveau comité, le 20 avril, c'est-à-dire trois semaines après notre élection parce qu'on était complètement dans le flou, on ne savait pas ce qui se passait. Donc, c'est vrai qu'on a fait un constat pas du tout de désaccord, de visions parallèles, on va dire... C'est-à-dire qu'ils avaient leur vie et nous la nôtre... Je l'ai déjà dit, je n'ai jamais été invitée au bureau fédéral du SNJ, alors que c'était prévu, peu importe... j'avais invité Dominique Candille à la dernière AG le 29 septembre, elle n'a pas pu venir, pour des raisons, dit-elle, d'emploi du temps chargé. Elle s'en est excusée par écrit auprès de moi et j'ai transmis ses excuses lors de l'AG. Lors du dernier congrès de la Filpac qui s'est tenu début novembre à Lille, un membre du bureau national du SNJ-CGT, Erwan Serveau, est resté pendant quatre jours, le temps des débats. À ce propos, Michel Muller a réinvité le SNJ-CGT à rejoindre la fédération, apparemment, c'est pas dans leur ligne, mais enfin, le dialogue est ouvert. Et je pense que justement, le Syndicat des correcteurs a un rôle très important à jouer, et c'est celui-là que nous allons jouer, c'est-à-dire que nous allons faire le « go-between ». C'est-à-dire que nous avons décidé de rester en contact téléphonique avec ce garçon très sympathique qu'est Erwan Serveau, qui est très enthousiaste, mais qui n'est peut-être pas sur la même ligne politique que les autres membres du bureau... Mais enfin, il était prévu par exemple qu'il devait y avoir un bureau mardi dernier, qu'il me tiendrait au courant et surtout qu'il informerait ses instances du désir du Syndicat des correcteurs de dialoguer, de les voir, etc. Bon là-dessus, le bureau ne s'est pas tenu parce que Candille était en vacances, mais ça va se tenir cette semaine, et tout de suite après, il nous rappelle et nous les rencontrerons. Parallèlement à ça et selon les souhaits de l'inter et de son secrétaire, Letréguilly, nous rencontrerons aussi le bureau des cadres parisiens. Tout ça pour vous dire que nous travaillons à l'édification de cette structure. Alors, effectivement, c'est vrai que le métier de typo a disparu et qu'ils se sont recentrés sur le métier de SR et qu'ils se retrouvent devant le même problème que nous, une fois qu'ils sont passés journalistes : c'est-à-

dire qu'ils n'ont plus la main sur l'embauche. Ça veut dire – quoiqu'ils se débrouillent encore pas mal – qu'ils ont absorbé leurs permanents. Maintenant, c'est jeune, et pas dans le mauvais sens du terme... Il est évident qu'ils essaient de se recentrer sur d'autres métiers et qu'ils font rouleau compresseur, parce que pendant deux ans, on n'était pas là, je le rappelle. Maintenant, on est là, je peux vous dire qu'on se fâche, moi, je suis surtout là pour dire non et taper, comme ils disent, « avec mes petits points rageurs sur la table », et puis après, derrière, il y a Chaâbane, Cols et Zivohlava qui viennent réparer ce que je viens de casser pour qu'on n'ait pas de mauvais rapports avec eux... Mais ils sont quand même en colère quand on intervient, ils ne sont pas contents du tout. On peut dire que ça ne se passe pas très bien, mais, c'est comme ça. On est le poil à gratter de l'inter, je sais qu'on n'avance pas aussi vite que le voudraient les rotos, à la « bonne vitesse », selon eux, qu'on ne va pas assez vite. Ils sont bien sympas, les rotos, sauf que, eux, ils sont tous d'accord entre eux, donc, ça va assez vite ; nous, on n'est pas d'accord, donc ça prend plus de temps. Voilà pour les rapports avec Info'com, ce que je voudrais que vous compreniez bien, c'est que c'est pas la peine d'être contre eux, parce qu'ils sont beaucoup plus puissants que nous, ils ont une force hégémonique. Cela dit, ils ont fait beaucoup de bêtises, par exemple, j'ai beaucoup dit à Blandin, le secrétaire d'Info'com, que vis-à-vis de Gaucher au *Figaro*, il était très mal senti, qu'il avait fait énormément d'andouilleries, j'en ai entendu moi-même, il y a deux ou trois jours, on m'a signalé les bêtises qu'il avait faites. Bon, ça, je le sais parfaitement... Maintenant, c'est pas moi qui nomme les délégués syndicaux et qui intervient au nom d'Info'com... Au *Monde*, ça se passe un peu mieux avec Romain Altmann, qui essaie de construire quelque chose – avec contre lui tous les syndicats de journalistes – on verra s'il se débrouille un peu mieux que ça. En tout cas, avec la déclaration qu'on a signée en septembre, on est plutôt de son côté. Maintenant, on peut s'entendre avec tout le monde, c'est pas un souci. Alors pour les statuts – les statuts du futur syndicat des sièges éditoriaux –, Gilles Gomel est tout de même au comité, il peut quand même en discuter... Je tiens à signaler que ce texte, c'est un préalable, c'est une ébauche. Maintenant, que les gens du comité ne viennent pas jouer la surprise, ils peuvent intervenir avant tous les autres, ils n'ont qu'à travailler un petit peu.

**Gilles Gomel.** – Je ne suis pas surpris.

**Anne Hérbard.** – Oui, ben, pas en AG, c'est comme Dumeunier – j'ai rien contre lui –, mais enfin, sa surprise, c'est quand même de jouer le diable qui sort de sa boîte à la veille de l'AG... Moi, je veux bien, mais ça fait quand même quinze jours que c'est sur la

liste syndicale, il la reçoit et il la lit très attentivement, enfin bref... Sinon, à propos des statuts, loi, je me suis longuement interrogée toute seule dans mon coin est-ce qu'on pouvait convoquer une AG – parce que je n'avais pas de doute qu'il fallait que ce soit une AG ordinaire – est-ce qu'on pouvait convoquer une assemblée générale ordinaire avec une *Lettre de Cantonade*? J'ai posé la question aux comitards, zéro réponse, j'ai posé la question à d'autres personnes, zéro réponse. Bon, ben, j'ai fait mon petit truc dans mon coin avec Dulieu qui a monté *la Lettre* et après on a été quelques-uns à coller les timbres... C'est vrai que je travaille un peu dans la solitude, mais quand je demande des renseignements, j'aimerais vraiment qu'on me les donne... Et puis, si on lit bien les mails de Jacques Dumeunier, c'est le serpent qui se mord la queue, une AG ordinaire n'est pas statutaire, une AG extraordinaire n'est pas statutaire, et comme par hasard, on en arrive à la solution qu'il souhaite : on en discute... dans quatre mois ! On peut quand même travailler un petit peu plus vite que ça. Ensuite, ce n'est pas une décision couperet, parce que cette volonté que nous avons de rediscuter sur la possibilité de résiliation de la double appartenance, on pouvait déjà la mettre à l'ordre du jour de la précédente AG, mais cet ordre du jour était tellement touffu, qu'on s'est dit, bon, c'est pas la peine, on va pas précipiter les choses... Si on réunit la commission de révision des statuts aujourd'hui, la prochaine assemblée générale extraordinaire qui se tient avant l'assemblée ordinaire électorale de mars, je me dis que c'est dans trois mois et demi. Je pense que si la commission travaille raisonnablement, c'est pas un délai intenable... On peut travailler, quand même, en trois mois et demi. Bon, c'est un délai un peu raccourci parce qu'il faut que ça paraisse dans *Cantonade*, mais enfin, on peut toujours faire une *Lettre de Cantonade*... Voilà donc, ce n'est pas une décision couperet, on a parfaitement le temps maintenant – un comité est élu pour un an – de bosser un petit peu plus vite, on n'a pas des années devant nous, surtout à la vitesse où vont les choses.

**Philippe Cols.** – Je voudrais juste ajouter un point, parce que j'ai discuté avec Jacques. La réduction du nombre de membres était prévue à la discussion lors de l'assemblée générale extraordinaire du 29. Mais étant donné que l'essentiel du débat était la préparation du congrès de la Filpac et qu'on avait un auditoire très, très étique, on a considéré que comme il s'agissait quand même des statuts, qu'on pouvait différer le débat, l'essentiel étant que ce soit prêt avant les élections de mars prochain. C'est la raison pour laquelle on a remis aujourd'hui cette question à l'ordre du jour. C'est un rappel, on le fait aujourd'hui, est-ce que, aujourd'hui, on passe à quinze ou non ? C'était

pour répondre à Jacques sur le plan du formalisme. Trop de formalisme tue le formalisme, or là, ce n'en était pas, au contraire, simplement le comité avait jugé, et l'assemblée extraordinaire aussi, qu'elle n'était pas assez représentative pour mettre cette décision aux voix. Et j'espère qu'on va le faire aujourd'hui parce que quand même, c'est une petite question technique.

**Anne Hébrard.** – Ou alors on inscrit ce point particulier à l'ordre du jour de la commission de révision des statuts et qu'on résout cette question lors de l'AG extraordinaire qui précède l'AG générale ordinaire électorale. Je ne sais pas si c'est si compliqué de passer de dix-sept à quinze, enfin, je ne sais pas.

Frédéric Vazquez. La parole est à Élisabeth Proust.  
*[Brouhaha dans la salle.]* Non, non, c'est ton tour, Élisabeth.

**Anne Hébrard.** – Bon, alors, Élisabeth Proust, au tableau... Emir est inscrit aussi, après, c'est à Emir...

**Élisabeth Proust.** – Bonjour, oui, je ne suis pas mécontente d'entendre certains propos qui disent que, encore une fois, on est soucieux de l'unité, que c'est bien une union syndicale que nous entendons construire avec nos camarades d'Info'com et peut-être d'autres, le SNJ-CGT, voir d'autres syndicats comme celui des cadres dans cette fameuse SSSE, la structure syndicale des sièges éditoriaux. Et si c'est bien là optique, on peut considérer effectivement qu'on commence à sortir des grands dangers qui nous ont menacés parce on va sortir par le haut de toute cette histoire sur la base d'une unité retrouvée que nous avons confirmée dans la fameuse déclaration dont Anne faisait état tout à l'heure. Et moi, je commence à me rasséréner sérieusement. Cela étant, il faut être vigilant, évidemment, sur le projet de structure tel qu'il nous est présenté, pour ma part, j'ai commencé à travailler dessus, d'ailleurs, je l'ai déjà dit à Anne et je lui ai même proposé de lui envoyer ce que j'avais commencé à faire, elle m'a dit qu'on en parlerait à l'assemblée. C'est vrai que, alinéa par alinéa, c'est difficile de faire ce genre de choses et je pense que dans la semaine je fournirai à Anne, donc au comité, l'ensemble des propositions. Et notamment ce qu'on pouvait peut-être amender et ce qu'il fallait absolument amender, parce que la critique de Jacques Dumeunier est juste, à mon sens du moins, l'adhésion, par exemple, individuelle de salariés des sièges éditoriaux qui figure implicitement – ou même explicitement dans ce projet – est extrêmement dangereuse et nuit au caractère d'union syndicale que nous voulons ensemble trouver dans ce projet. Bon, il y a d'autres éléments, je ne vais pas y revenir, d'ailleurs, Gilles en a cité plusieurs, la lettre de Jacques aussi, c'est un travail de fond. Je crois que si on est tous sincères sur notre volonté de garder le Syndicat des correcteurs, syndicat de métier,

dans un partenariat élargi, c'est-à-dire nous limiter à nos camarades de la chambre des typos Info'com, mais ouvert à l'ensemble des syndicats CGT des sièges éditoriaux, eh bien, encore une fois, on commence à être pas trop mal et on espère effectivement faire fonctionner nos permanences, faire fonctionner nos écoles, et trouver des synergies, des complémentarités, avec d'autres acteurs sur le terrain, mais sans perdre notre identité, notre métier, qui, encore une fois, est tout à fait spécifique. Et là, je veux souligner que, quand nous avons défendu l'alliance avec le SNJ-CGT, la double appartenance, pour ce qui concernait le passé – et nous continuons de le faire parce que je reste sur cette position-là très fermement –, il ne s'agissait pas, évidemment, comme le suggérait volontiers le SNJ-CGT, de considérer que nous avions finalement changé de métier et adopté celui de journaliste. Non. Nous avons dû, contraints et forcés par l'évolution des techniques et des plans sociaux, adopter le statut de journaliste. Mais nous gardons le même métier. Et – pour ma part, je l'ai souvent dit à notre camarade Dominique Candille – c'est pourquoi, dans les statuts, nous sommes « journalistes assimilés ». C'est-à-dire que nous ne sommes pas de vrais journalistes, bien évidemment, et nous avons un statut de journalistes, un métier qui est toujours le même, où que nous travaillions – que ce soit dans le travail, l'édition, la presse périodique et la presse quotidienne, désormais –, nous avons le métier de correcteur, de rédacteur-réviseur, au titre des accords du 30 novembre 2004, qui nous garantissent toujours la permanence. Alors, je voudrais souligner que ça, c'est notre ligne commune. Pour ma part, je n'ai jamais dérogé de cela et je continue de le penser. Simplement, j'ai plus d'espoir parce que je pense sincèrement que le comité actuel se bat pour cela. Quand il m'apparaît qu'Anne entend bien favoriser le rapprochement avec la CGT, moi, je m'engage même à relancer ses billes vis-à-vis de Dominique Candille pour figurer dans le bureau fédéral : c'est comme ça qu'on avancera effectivement et que, peut-être, on jouera ce rôle – je ne sais plus comment tu l'as appelé – qui nous permettra de ramener vers l'ensemble du travail commun CGT, de cette fameuse structure en devenir, les camarades du SNJ-CGT. En ce qui concerne la double appartenance, évidemment, je n'ai pas grand-chose à ajouter à ce qu'a dit Gilles, qui, pour moi, crève les yeux : c'est, bien sûr, qu'on mettrait en difficulté un certain nombre de camarades si on adoptait ce genre de position ; on assisterait – je l'ai dit à Anne, déjà – à la perte de cassetins aussi essentiels que *l'Équipe*, le *Figaro* et le *Monde*, et ce ne serait peut-être pas fini...

**Anne Hébrard.** – C'est fait sans ça, alors...

**Élisabeth Proust.** – Non, je pense qu'ils ne sont pas perdus. Et je voudrais dire, de ce point de vue,

qu'il faut que nous soyons prudents, il faut que nous soyons optimistes. Par exemple, au **JO**, je suis en train de ramener des petits camarades qui n'avaient plus de cotisations payées depuis 2004. On ne fait pas en tirant un trait en disant : ceux-là, ils ne paient plus. On ne fait pas non plus en jetant le manche après la cognée, on ne fait pas sans chaleur, conviction et travail au long cours. Mais ça vaut la peine, parce que ces camarades ne sont pas des camarades vraiment en rupture de bans. Souvent il y a eu des frictions, souvent il y a eu des orientations là où ils étaient en désaccord, et le plus souvent, les délégués n'ont pas ramassé les cotises ou les sujets ont été malades et ça a crié et il y a eu des retards... N'ayons pas une vision trop misérabiliste de l'état de nos troupes, de l'état des cotisations. Je crois que c'est très bien, le travail de clarification entrepris par le comité. Mais soyons prudents : ne poussons pas les camarades dehors en disant : vous travaillez depuis des années, par exemple dans la presse périodique ou ailleurs, eh bien il faut choisir. Non, par exemple, au **Monde**, au **Figaro** ou à **L'Équipe**, je suis sûre qu'il y a des copains qui, à ce moment-là, seraient perdus définitivement et qui, en réalité, ne le sont pas.

**Anne Hébrard.** – Tu fais un amalgame, là, Élisabeth. Tu parles des gens qui ne paient pas leurs cotises et de ceux qui sont SNJ-CGT, ce n'est pas du tout le même nombre.

**Élisabeth Proust.** – Non, mais c'est un ensemble.

**Anne Hébrard.** – C'est vrai que, en plus, ceux qui sont au SNJ-CGT paient leurs cotises rubis sur l'ongle.

**Élisabeth Proust.** – Voilà. Bon, en plus.

**Anne Hébrard.** – La moitié d'une cotise.

**Élisabeth Proust.** – Ce que je vous propose d'adopter, c'est une vision pour le syndicat, pour notre unité, de patience pour les uns, de rigueur pour les autres : il faut adapter. Mais la ligne de mire, c'est qu'on n'ait pas de scission, c'est qu'on n'ait pas de déperdition. Là, on a perdu des gens, qu'on aille les rechercher. Ne nous mettons pas des cendres sur la tête. Bien sûr qu'au **Figaro**, on aurait aimé que ça se passe autrement. Pour autant, si je crois me souvenir de ce que j'ai appris à l'issue, à l'époque, Catherine Renouf a fait travailler des camarades qui étaient et qui sont syndiqués. Elle appelait peut-être pas la permanence dans les règles, elle l'a longtemps appelée pour autant, je crois, en tout cas, sous les deux années « maudites ». Mais, finalement, au **Monde**, c'est pareil. Ce sont quand même des camarades syndiqués qui travaillent. À **L'Équipe**, pareillement. Et je crois même que ça se passe de façon assez normale et traditionnelle. Alors, ne noircissons pas le tableau, restons groupés, battons-nous pour notre métier et soyons lucides : c'est vrai que le projet d'Info'com, et

c'est pourquoi on a eu tant de difficultés pendant deux ans, c'était bel et bien d'abandonner la notion de métier, non seulement pour eux mais aussi pour nous. Ils l'ont écrit et je l'ai dit plusieurs fois à Marc Peyrade : « Il ne faut pas nous faire prendre les enfants du bon Dieu pour des canards sauvages. » Il a écrit explicitement que la notion de syndicat de métier était caduque, que les métiers étaient morts, que tout ça, c'était pas du tout intéressant et que, maintenant, ce qu'il fallait faire pour renforcer la CGT, c'est faire des syndicats de salariés, de centres éditoriaux. Et quand je lui ai dit, redit, et à Gérard Letréguilly : « Attention, votre perspective non seulement ne nous agrée pas parce que nous, nous voulons rester un syndicat de métier et que nous avons toujours un métier mais, en outre, on craint que l'Inter n'éclate avec votre perspective, on craint qu'il y ait une dynamique centripète », à quoi on assiste ? Bien sûr que vous vous battez comme vous pouvez au niveau du comité. Néanmoins, vous assistez à la même chose que j'ai constatée, à savoir que ce qui est prépondérant, c'est, en vérité, la volonté d'Info'com de mener la barque. Dans les centres éditoriaux, en tout cas. Et je crois que pour en revenir à notre perspective, et donc rester dans le cadre de l'Inter, dans le projet, en l'ayant modifié en fonction de nos impératifs à nous, il faut non seulement de la patience, de la rigueur, de tout ce que tu voudras, mais il faut aussi de la lucidité. Ne nous racontons pas que, dans ce projet-là, tout est simple. Non, les dangers sont grands d'autant plus que nos partenaires de la Chambre typo-Info'com ont gardé leur perspective, qui est celle d'un syndicat unique de centres éditoriaux, d'un syndicat de salariés où la notion de métier a totalement disparu et où nous sommes absorbés. Ce qui en découle, c'est que sur la problématique générale, et donc, notre rupture avec le SNJ-CGT, qui nous sert de garde-fou tout de même... Parce que, si on abandonnait maintenant la double appartenance, que sans dommages on a portée pendant des années, ce serait de toute évidence comme un retournement de position pour les camarades d'Info'com, ce serait une espèce de feu vert pour dire : « C'est terminé, on lâche le SNJ-CGT et cette notion d'hébergement ». Parce que je crois que je l'ai écrit clairement : quand on s'est retrouvé à essayer d'établir des liens avec le SNJ-CGT, de façon un peu urgente, c'était bien pour se sentir dans une position un peu protégée par rapport au rouleau compresseur qui était contre nous. Donc cette espèce de feu vert qu'on leur donnerait en disant : « On lâche cette protection-là », elle serait extrêmement nocive du point de vue de la politique que nous menons avec, je crois, sincérité. Donc, à tous égards, la double appartenance, nous devons la garder, pour ma part. Je pense que les débats ne sont pas mûrs, que c'est très bien qu'on en parle longuement et que tous les points de vue doivent être

débat et figurer dans le prochain *Cantonade* pour l'assemblée du 29. Ne nous précipitons pas, d'aucune manière, d'ailleurs, pour décider quoi que ce soit aujourd'hui. Je pense que c'est sage de considérer que cette réunion d'aujourd'hui est plutôt une réunion d'information qu'une AG statutaire. Je vais vous dire simplement quel argument qui dit : « On est un syndicat, les assemblées, on en fait quand on veut », c'est pas très sage de raisonner comme ça, c'est pas juriste du tout. Parce que, à ce moment-là, le comité pourrait toutes les semaines faire des assemblées générales, épuiser toutes ses troupes et passer, finalement, n'importe quoi.

**Anne Hébrard.** – Merci pour le sous-entendu !

**Élisabeth Proust.** – Quand on dit : « deux assemblées générales », on prévoit, si on veut que ce soit plus souple, une formule très traditionnelle : « et autant que de besoin », « et sur convocation du comité », « et sur décision du comité ». Ça ne figure pas. C'est tout simplement qu'il y a deux assemblées générales statutaires et que, quand on veut en faire une autre, effectivement on la fait soit d'information, soit extraordinaire, pour décisions. Je vous engage à adopter ce point de vue, qui est d'ailleurs un point de vue de juriste tout simplet, et je vous garantis que c'est comme ça qu'il faut qu'on lise les statuts. Ça mange pas de pain, c'est pas grave. Je crois que c'est bénéfique parce que ça va donner à la suite des débats un côté dénoué. On va réfléchir et je crois même qu'on va se trouver avec des projets consensuels pour mars prochain, et qu'on ne panique pas. Moi, je suis prête à considérer que le comité actuel fait son travail et qu'il va le poursuivre. On n'a pas besoin non plus de modifier les statuts quant à la durée ou et caetera. Qu'on allège au nombre de quinze, pourquoi pas. Avant, on était quinze, c'est un peu pour des magouilles qu'on est passé à dix-sept. Je m'en tape. Mais respectons les statuts. Faisons ça normalement. Les statuts, c'est la protection de la démocratie. Et, même pour gagner du temps, même si on considère que ce n'est pas grave, il est toujours grave de ne pas les respecter à la lettre : ils sont faits pour ça.

**Anne Hébrard.** – Donc nous respectons les statuts. C'est une assemblée générale ordinaire qui a été convoquée tout à fait régulièrement. Maintenant, nous allons décider ou pas si nous rassemblons la commission de révision des statuts. Élisabeth Proust dit qu'il y aura des points de vue différents dans le prochain bulletin. Justement, si la commission des statuts est réunie, il y aura ses conclusions et le rapport de ses travaux dans le prochain Bulletin. Donc, les gens pourront d'autant mieux débattre lors de la prochaine AG extraordinaire qui fera que les syndiqués parfaitement informés du résultat des travaux de cette commission pourront voter en toute connaissance de cause, puisque c'est comme

ça que ça doit se passer. Ensuite, Info'com : le SNJ-CGT nous défendrait contre Info'com. Je suis désolée, mais je ne suis pas Astérix, mais enfin, j'ai quand même des petits bras musclés, je peux me défendre toute seule, je n'ai besoin de personne. On a recréé un rapport de forces. Je n'ai pas dit que ce serait facile, Éric Moreau. On a recréé un rapport de force, on a réussi à reprendre notre place pleine et entière au sein de l'Inter, et je n'ai absolument pas besoin de l'ombre tutélaire du SNJ-CGT. Il sert peut-être de repoussoir, mais je m'en moque, ce n'est pas comme ça que je le prends. Par contre, j'insiste : nous continuons d'avoir des relations avec le Bureau national. Je n'ai pas besoin d'être invitée puisqu'ils ne m'ont jamais invitée. Donc, ce n'est pas la peine de faire jouer tes relations. On verra, on se débrouillera tout seuls...

**Élisabeth Proust.** – C'est toi qui devrais les faire jouer...

**Anne Hébrard.** – Tu as dit que t'allais apporter tes billes...

**Élisabeth Proust.** – Non, non c'est un malentendu, je t'ai invitée au contraire à user du droit qui est le tien en tant que secrétaire, donc, de les relancer toi pour y être...

**Anne Hébrard.** – Ah ! À les relancer. J'ai déjà posé la question à Dominique Candille et elle n'a pas réagi.

**Élisabeth Proust.** – Oui, tu l'as dit. Jusqu'à ce qu'elle dise : « Oui. »

**Anne Hébrard.** – Non, ce n'est pas dans ces termes que j'ai envie de discuter avec la SNJ-CGT. Je voudrais ne pas avoir ce fil à la patte, je l'ai déjà dit, et que nous discussions avec ce syndicat d'égal à égal.

**Élisabeth Proust.** – C'est d'égal à égal.

**Anne Hébrard.** – Non, ce n'est pas d'égal à égal, nous avons signé un accord qui nous vassalise au SNJ-CGT. Je ne suis pas d'accord avec ça. Quand je discute avec Info'com, je n'ai pas la double appartenance et je n'en ai pas besoin ; quand je discute avec les rotos, je n'ai pas la double appartenance et je n'en ai pas besoin. C'est pareil pour tous les syndicats. De toute façon, ça, c'était une espèce d'aspérité. Je n'ai jamais vu qu'il y ait une double appartenance entre deux syndicats. C'était une pépite dans l'histoire. Ça correspondait à une situation donnée dans le passé, ça n'a plus lieu d'être, surtout que – je le répète – nous avons adhéré à la convention des journalistes. Mais ça, débattre de ça en ce moment, ça n'a pas lieu d'être. Logiquement, c'est la commission de révision des statuts qui doit l'avoir en son sein et qui doit nous livrer ses travaux qui seront publiés dans le prochain *Cantonade* ou dans une prochaine publication. Et à ce moment-là, nous en

débattons, parce que là, on peut toujours en débattre à la volée, on n'a pas des points de vue très assis. C'est une commission qui doit faire ce travail, c'est prévu dans les statuts.

**Frédéric Vazquez.** – La parole est à Emir Harbi.

**Emir Harbi.** – Je voudrais faire quelques mises au point sur plusieurs problèmes. Je vais commencer par celui de la double appartenance qui est, à mon avis, une tarte à la crème. Je crois que tout le monde n'a pas bien compris ce que c'était au départ. Au départ, c'est tout simplement une demande du Syndicat des correcteurs. Les syndicats de journalistes n'ont jamais été demandeurs de la double appartenance. C'est nous qui avons besoin de cette double appartenance pour pouvoir militer en presse périodique. C'est tout bête : c'est que, quand vous êtes rédacteur-réviseur en presse périodique, si vous voulez vous présenter comme délégué, si vous êtes correcteur, ce n'est pas possible, vous êtes ouvrier – l'ouvrier ne peut pas se présenter sur une liste avec un statut de journaliste. Donc, c'était de notre volonté à nous d'avoir ces mandats pour pouvoir militer, pour pouvoir défendre à la fois et notre statut de rédacteur-réviseur en presse périodique – à l'époque nous avions beaucoup de monde en presse périodique. Parce que la presse périodique, au départ, pourquoi elle était liée au Syndicat des correcteurs ? Avant qu'il y ait des « sièges éditoriaux », comme on dit maintenant en presse périodique, elle se faisait dans le labeur ou dans des ateliers de presse. Donc, c'était les correcteurs ouvriers qui corrigeaient la presse périodique, tout simplement. Et quand il y a eu le passage aux sièges éditoriaux, les correcteurs qui corrigeaient ces journaux sont passés au statut éditeur-réviseur en sièges éditoriaux. Mais ils sont restés attachés de façon affinitaire et affective au Syndicat des correcteurs, même si leur statut était « journaliste ». Donc, c'était pour cette raison-là : c'était pour avoir une efficacité. Pendant très longtemps d'ailleurs beaucoup de correcteurs étaient rédacteurs-réviseurs sans qu'il y ait ce règlement dans les statuts. Je vous rappelle que le camarade Simongiovanni a été très longtemps membre du SNJ-CGT tout en étant correcteur et ça ne posait pas forcément de problèmes. À un moment, vu le développement des rédacteurs-réviseurs en presse périodique, on a voulu quelque part concrétiser cette existence, ces mandats, donc on avait demandé à l'époque à Gatineau via Jacques Toublet que les correcteurs puissent avoir des mandats systématiques. Et moi, quand j'étais à *Sport*, j'étais rédacteur-réviseur, j'avais un mandat de délégué syndical CGT via le syndicat SNJ-CGT. C'était pour ça. Quand Anne parle de « vassalité », c'est un faux mot : il n'y a pas de vassalité car il y a une indifférence. Les syndicats de journalistes ne nous ont jamais rien demandé, ils ne

nous ont jamais demandé d'être à leurs pieds. Voilà, on était à la CGT, Jacques Toublet avait de bons rapports avec Gatineau, parce que les bons rapports, ça aide. Je sais que, quand Diars est arrivé, ce n'était pas très bon. Avec Diars, on n'a jamais eu de bons rapports, les rapports se sont un peu distendus à l'époque de Diars. Même nos camarades à l'époque du SNJ-CGT comme Guerrier ou Carabelli avaient des problèmes avec Diars en tant que membre de la commission nationale du SNJ-CGT. Voilà, c'est un peu ça. Donc, son problème, à mon avis, est-ce qu'il est important ou pas ? À mon avis, le problème aujourd'hui ce n'est pas un problème de double appartenance ou pas de double appartenance. C'est un problème de stratégie politique : est-ce qu'on va vers Info'com ou est-ce qu'on fait une alliance avec le SNJ-CGT ? Le problème : pour faire une alliance avec le SNJ-CGT, il aurait fallu commencer plus tôt parce que, pour ceux qui ne le savent peut-être pas, les correcteurs, c'est le Livre pour les journalistes. Il y a toute une histoire culturelle et politique qui fait qu'on est le Livre. Et du coup, ce Livre, les gens de ce Livre deviennent des journalistes, les journalistes sont en position de force dans les sièges éditoriaux, parce que c'est eux, les syndicats des sièges éditoriaux, ce n'est pas nous. Donc, ils ne nous feront pas de cadeaux. C'est comme ça. Donc, évidemment, quand Éric Moreau a fait son texte, c'était un texte qui arrivait un peu comme un cheveu dans la soupe alors qu'on n'avait pas de vrais liens de militance ou de vrai lien politique avec le SNJ-CGT. Il aurait fallu construire ça ou commencer à le construire. Maintenant, le comité qui lui a succédé a fait le choix d'aller vers Info'com. On peut se demander c'est quoi Info'com parce que : pourquoi des métiers comme les photgraveurs ou comme les typos qui n'existent plus n'ont pas fait le choix d'investir le SNJ-CGT ? Ça aurait pu être une voie, ils ne l'ont pas fait : Info'com a créé Info'com, les graveurs ont un pied au SNJ et un pied au SGLCE. Et puis voilà. Je me rappelle que quand certains syndicats du Livre ont disparu, les lynos par exemple, ils n'ont pas créé Info'com des lynos, ils ont intégré les typos, en l'occurrence. Bon, c'est des choix.

Pourquoi Info'com a fait le choix d'exister ? Ça, je n'en sais rien, il y a peut-être des stratégies, des histoires, des intérêts, bon ! Je ne me suis pas trop intéressé à la chose, mais c'est comme ça. Donc maintenant, ce que je constate, simplement, c'est que la double appartenance, elle sert et a servi à des gens de chez nous pour militer ailleurs. Il est évident que, maintenant, vu la faible représentativité du Syndicat des correcteurs en presse périodique depuis belle lurette, je pense qu'à un moment on aura peut-être plus de gens de chez nous en presse périodique, vraiment. Ou alors s'ils sont chez nous, je ne pense pas qu'ils pourront vraiment

militar ou alors sous le label « correcteur journaliste », en presse périodique. Et en presse quotidienne, on va avoir une coupure, c'est tout. Il y aura des gens qui vont aller au SNJ-CGT parce que, là non plus, ce n'est pas tant qu'ils auront envie d'être au SNJ-CGT : c'est parce que le rapport de force dans certaines boîtes est plus intéressant en étant au SNJ-CGT qu'en étant à Info'com, c'est tout. Et c'est vrai que, par exemple à *l'Équipe*, il y a des gens qui iront au SNJ-CGT parce qu'ils y étaient avant, qu'ils y ont leurs habitudes et qu'ils connaissent, et qu'ils ont une tradition de militer dans ce genre de contexte – parce que c'est une autre militance : toute la concurrence avec le tôleier, t'es plus copain avec le tôleier, c'est « institution du travail », « code du travail » et, voilà, une autre façon de travailler à laquelle, nous, dans le Livre, on n'a pas l'habitude de faire. Donc, c'est tous ces problèmes qui se posent. Est-ce que c'est mieux d'aller vers Info'com ou le SNJ-CGT ? Il faut voir. À *l'Équipe*, les gens penchent plutôt pour le SNJ-CGT parce qu'ils font un travail avec eux et qu'ils sont plus efficaces et que, c'est vrai, les rapports avec les typos, avant, contrairement à maintenant, les rapports n'ont jamais été très bons. Moi j'étais, dans le temps, délégué à *l'Équipe* et je me suis toujours battu contre les typos à *l'Équipe* pour pouvoir, en tant que correcteur, exister. Les correcteurs existaient souvent contre les typos même si on travaillait avec les typos. C'est paradoxal, mais c'est comme ça. Donc c'est toujours le problème qu'il faut se poser. À un moment, il faudra prendre position, c'est tout. Rester chez les correcteurs... Si la tendance, c'est la double appartenance, qui permet aux gens d'avoir encore un pied dans l'un, un pied dans l'autre, d'avoir des rapports, à ce moment-là, les gens choisiront : ils iront à Info'com ou au Syndicat des correcteurs. Enfin « Info'com » : ils iront à la structure syndicale des sièges éditoriaux, ou ils iront au SNJ. Et après, on fera un bilan dans deux ou trois ans et on verra ce qui est le mieux. Mais il faut avoir conscience que tout ça arrive aussi parce qu'on n'a jamais fait de travail réel avec le SNJ-CGT. Ça fait vingt ans – j'en suis témoin, puisque j'en ai discuté avec tous les secrétaires du syndicat depuis vingt ans, que ce soit avec Xavier Langlade, avec Jacky – qu'on savait très bien que ce qui nous arrive aujourd'hui allait nous arriver. Et on n'a jamais rien fait parce que c'est comme ça. Les typos savaient qu'on allait disparaître, ils n'ont rien fait. C'est-à-dire qu'on savait que ce métier allait se transformer. C'est l'histoire, on n'a jamais rien fait pour, et quand ça nous est tombé sur la tête, on a été pris à la gorge. Et on a essayé de faire au mieux – ou au plus mal, ça dépend des secrétaires du syndicat. Maintenant, on est dans cette situation-là. Mais c'est que ces problèmes-là, ça fait pas quatre ans qu'on en parle. Ça fait vingt ans qu'on sait que ça devait arriver. Je me rappelle très bien qu'une fois Xavier Langlade nous avait fait un rapport sur la presse en

Italie : il n'y avait déjà plus de correcteurs depuis vingt-cinq ans, du moins de correcteurs ouvriers. Ils étaient déjà dans les sièges éditoriaux depuis vingt-cinq ans en Italie. En Espagne, c'était pareil. Donc, on savait très bien que, à un moment ou un autre, la France n'allait pas rester « syndicat du Livre » historique, depuis un siècle et demi. Mais, quand ça nous est tombé, on n'a pas travaillé dans ce sens-là. Les copains qui avaient des réflexions ont été mis un peu à l'écart parce qu'il y avait toujours cette espèce de supposée puissance du Livre. Et maintenant, on en est là. Les typos n'existent plus, ils sont SR ou ils ne sont rien. Et les correcteurs vont devenir rédacteurs-réviseurs. À la rigueur, notre problème, ce n'est pas tant le problème du métier, mais c'est savoir qui va nous représenter. Le métier, il existe : que ce soit rédacteur-réviseur ou correcteur, ce n'est pas un problème. D'une certaine façon, notre seule chance, c'est d'avoir une école. Et même s'il y n'y a plus de permanence – parce qu'on n'aura plus de permanence un moment ou un autre. Par exemple, en tant que chef de mon équipe, j'ai déjà reçu 20 CV de correcteurs via la rédaction, et d'ailleurs, à mon étonnement, les trois quarts des CV, ce sont des gens qui ont fait Coforma-Formacom. Par conséquent, ça veut dire que cette école existe encore. Par conséquent, cette école a une existence et c'est notamment cette école qui est le dernier recours pour le Syndicat des correcteurs pour exister en tant que métier ou fonction – ça dépend des discours. Donc, c'est ça le problème. Personnellement, je ne sais pas vraiment si vais rester chez les correcteurs ou si je vais aller au SNJ-CGT ou si je vais aller nulle part, d'ailleurs, parce que, personnellement, je n'ai jamais adhéré qu'à un seul syndicat : c'est celui-là. Je n'ai jamais connu d'autre syndicat. J'ai travaillé quatre ans dans le livre avant d'être correcteur : j'ai jamais été syndiqué à la CGT. C'est comme ça, je ne sais pas. Quant à la réflexion à avoir, je ne sais pas si la survie du syndicat, c'est Info'com ou si c'est de rester en faisant des alliances, je n'ai pas d'avis pour l'instant. Il faut voir ce que ça va donner. Ça, c'était un premier point. Sur le Recapp, je voulais dire un mot. Pour moi, c'était d'abord un plan patronal. Le Recapp a été fait d'abord pour éliminer des sureffectifs, en même temps éliminer des ouvriers du Livre, des sièges éditoriaux, principalement, et aussi au niveau des imprimeries et de la distribution. Apparemment, ça fonctionne bien au niveau des sièges éditoriaux, puisqu'ils ont réussi à éradiquer les typos, et en particulier des photgraveurs, et nous, un peu, parce que nous – je m'en rappelle parce que j'étais délégué à *l'Équipe* : à l'époque, on était 22, 19 + 3 postes de remplaçants, à temps plein, on m'avait dit : « On n'a pas besoin de départ chez les correcteurs. » Mais comme c'est un plan régional et du Livre, les camarades qui voulaient partir pouvaient partir. Le problème, c'est qu'on ne pouvait

pas les remplacer. La seule façon qu'on avait pour les remplacer, c'était changer de statut. Légalement, on ne pouvait pas remplacer un ouvrier du Livre par un ouvrier du Livre. Ça veut dire que chaque fois qu'un copain part en Recapp, on perd des postes. C'est tout. Il faut le savoir. Une fois qu'on sait ça, ben on est au courant. Et après, il faut aller à la relance pour avoir des postes, d'une façon ou d'une autre. En tout cas, à *l'Équipe*, c'est comme ça. Légalement, à *l'Équipe*, si on part, on n'est pas remplacé. Le Recapp, c'est le plan pour le sureffectif. Alors, évidemment, vu les relations entre le Livre et les tôleurs, il y a une sorte de tour de passe-passe. Mais, le tour de passe-passe, si tu tombes sur des gens méchants, ça peut se finir devant les tribunaux. Il n'y a pas de gens méchants pour l'instant, tant mieux ! Mais légalement, les Recapp ne sont pas faits pour être remplacés.

**Philippe Assiaï.** – Bonjour. J'ai deux, trois choses à dire qui me sont venues en écoutant la réunion. La première : ça va être ma position sur le vote. Moi, je suis contre le principe de voter parce qu'on est ici une trentaine, à une heure qui n'est pas habituelle et un lieu qui n'est pas habituel, et les choses sur lesquelles on serait amenés à voter, si on nous le propose, concerne à peu près dix fois de personnes que ce que nous sommes ici. Deuxièmement : je voudrais faire rapidement une petite réflexion. Depuis deux, trois ans où il m'arrive de venir à ces débats et parfois de les écouter en entier, il me semble que, de plus en plus, on parle de : avec qui nous, SDC, on va parler, à l'intérieur de la CGT, avec les options : soit SNJ, soit Info'com, mais on parle jamais de : pour quoi faire ? On fait un constat évidemment triste parce qu'il y a de moins en moins de correcteurs dans le Syndicat des correcteurs, mais ça, on le doit, comme l'expliquait Émir, à la carte générationnelle qu'a utilisé le patronat il y a déjà assez longtemps avec le Recapp. Évidemment, c'est très bien pour les gens qui ont pu en profiter, mais comme ils ne sont pas remplacés, derrière il n'y a plus les postes. C'est bien pour ça que ça a existé. Donc, il ne faut pas non plus trop imputer aux autres formations de métiers une carte juridico-économico-capitaliste, dont les effets ne sont pas du tout surprenants. Ensuite, ce que je voulais dire, surtout, ce qui me choque et qui m'attriste dans les débats, depuis longtemps, quels que soient les secrétariats – c'est devenu de pire en pire, c'est pas forcément dû aux secrétariat –, c'est une sorte d'urgence que s'assigne le SDC à lui-même. Quand je disais : « On ne parle pas de grand-chose, sinon avec qui parler à l'intérieur de la CGT », j'ai l'impression qu'on est dans une sorte d'aspiration vers la globalisation syndicale. Et donc, il resterait de notre individu dans des relations sociales en tant que salarié une sorte de position énucléée et individuelle avec un

grand truc qui s'appellerait la CGT, quelles que soient les structures – SSSE, aujourd'hui, ça a porté d'autres noms en propositions il y a deux, trois ans. Sincèrement, ça ne m'intéresse pas du tout d'appartenir à un truc où ma parole individuelle, où ma réflexion individuelle et où les informations que je peux avoir sont quantité hyper négligeable. Tout à l'heure, Gilles Gomel expliquait la situation complètement absurde dans laquelle se retrouvait Info'com – je dis pas ça parce que c'est Info'com –, il parlait d'un syndicat qui continuait à exister alors même qu'il n'y avait plus de typos. Très souvent, dans ce que j'entends des positions qui sont prises çà et là, j'entends des gens qui parlent en tant que « étiquette syndicale X-Y », pour des finalités dont je crois que la plupart n'ont pas vraiment conscience, à part des enjeux immédiats dans leur boîte ou des choses comme ça. Et je finirai – je pense que c'est tout à fait lié – par cette histoire de double appartenance. Quel est l'enjeu ? Dans une boîte, peut-être qu'il faut avoir... C'était bien expliqué, tout à l'heure : « En tant qu'ouvrier, on ne peut pas se présenter, alors que si on est dans un autre syndicat, là, on peut se présenter, il y a des gens qui ont confiance en nous dans la boîte. » D'accord, on peut être élu, faire des choses. Mais la finalité, non plus, d'une activité syndicale, ce n'est pas nécessairement d'être élu. Tout à l'heure, on évoquait le fait... je crois que c'est Émir qui disait que : « Tiens, on fait du syndicalisme autrement, on n'est plus d'accord avec le patron, on prend le code du travail du travail, on appelle l'inspecteur du travail. » Mais ça, c'est le minimum du syndicalisme ! C'est le minimum du syndicalisme dans n'importe quelle boîte.

**Chaâbane Lakel.** – Mais là, tu parles du syndicat de journalistes...

**Philippe Assiaï.** – Non, non. Je ne parle pas du syndicat de journalistes. Je parle du syndicalisme.

**Chaâbane Lakel.** – Là, tu dénonces des généralités... Parle du Livre !

**Philippe Assiaï.** – Je ne dénonce pas. Je parle de ce que je veux, cher Chaâbane. Bon voilà, c'est tout ce que j'avais à dire. En tout cas, c'est la Bérézina. Il y a des aspects comiques, quand même, dans tout ça. C'est un peu triste.

**Frédéric Vazquez.** – Merci. Chaâbane.

**Chaâbane Lakel.** – Je vais reprendre par rapport à ton intervention. Ce que tu dénonces, tu le fais. C'est-à-dire que tu pars de généralités sans partir de fonctionnements concrets. Là, un certain nombre d'intervenants font un constat et, en même temps, quand tu intervient, si on parle du Livre, il y a un mode de fonctionnement syndical du Livre qui n'est pas celui du syndicat de journalistes. Par exemple, le fait

de s'adresser aux tribunaux, les prud'hommes, etc, ce n'est pas le fonctionnement habituel du Livre.

**Philippe Assiaï.** – C'est dommage ! Ça veut dire quoi ?

**Anne Hébrard.** – Chacun son tour.

**Chaâbane Lakel.** – Non, non. La question centrale que nous posons actuellement, c'est prendre la mesure d'un rapport de force et comment créer un rapport de force qui soit fondé sur une lutte syndicale collective. Alors toi, tu viens nous faire, je dirais : du psychologisme, en parlant de ta personne et comment, toi, tu vas pouvoir venir parler à la tribune et « voilà ce que je pense ». Mais ce n'est pas, ce dont nous parlons. C'est : comment, à un moment donné, faire évoluer la situation – parce qu'il y a des blocages divers et variés – pour créer un rapport de force ? Et en partant d'un certain fonctionnement syndical, qui est celui du Livre – je regrette. Pour l'instant, il y a une contradiction interne à un certain nombre de syndiqués : c'est à la fois se réclamer d'une autre façon de faire du syndicalisme tout en étant arrimés, pour nombre d'entre eux jusqu'à récemment, à une convention des ouvriers du Livre. Toi-même tu as pu en profiter à un moment donné, de ce fonctionnement qui est lié quand même à une architecture qui date de l'après-guerre – parce qu'il faudrait faire tout un historique sur le Livre : qu'est ce qui a été lié, comment ça s'est construit en France et ce qui explique les différences avec l'Italie, l'Espagne, etc., pour le Livre ? Mais on ne va pas rentrer là-dedans. Ça, c'est une chose. Maintenant, par rapport à la discussion autour de « journalistes/pas journalistes », « syndicat de journalistes » et le fait d'être arrimés à l'Inter, etc. Le problème qui est posé, ce n'est pas celui du statut. Et là, je réponds à Émir Larbi. La question qu'on a posée, et à laquelle on n'a aucune réponse, c'est : comment, à un moment donné, faire en sorte que le métier tel que nous, nous le définissons en partant de notre propre approche, de notre propre construction du métier – que tu l'appelles rédacteur-réviseur ou éditeur-réviseur, il y a bien une déclinaison du métier d'éditeur-réviseur qui a été très bien faite – puisse être inscrit dans la convention des journalistes ? Et non pas en partant de leur attendu, qui est de dire – on a eu affaire à Candille : « On a une convention, un métier de journaliste, et à partir de là, ce métier détermine la possibilité d'exercer telle ou telle fonction donc éditeur-réviseur. Donc on a bien une approche différente et c'est en partant de petites choses comme ça très précises que nous pourrions définir une stratégie syndicale, c'est-à-dire : l'inscription du métier dans la convention des journalistes, d'autre part... Ce sont des choses très concrètes qui sont posées parce que, justement, la déliquescence dans les titres de presse, elle est en train de produire quoi ? On a des gens qui

sont au Syndicat des correcteurs qui se retrouvent avec différents statuts : ouvriers du Livre, pigiste, etc. Il n'y a aucune inscription conventionnelle et aucun abonnement salarial. Et c'est à partir de là qu'on a ouvert la boîte de Pandore, avec la possibilité qu'il y ait, dans le même titre, quelqu'un qui est payé au tarif Livre et un autre qu'on va payer aux deux tiers du tarif Livre, mais qui dit : « Ah, tant mieux : je vais pouvoir bosser », mais qui bosse à deux tiers du tarif Livre, etc. Donc, d'une part, il y a le fait qu'on a une autonomie juridique, qu'on est très forts avec cette autonomie, et, d'autre part, qu'on se fait tailler des croupières sur un certain nombre d'éléments : le salaire, les métiers, etc. Donc, débattre, là, de la double appartenance, c'est un faux problème. Je pense que, aujourd'hui, qu'on puisse le résoudre de manière statutaire – on peut ne pas voter aujourd'hui, ce n'est pas un problème – en désignant une commission, etc., il est clair que cela va à l'encontre du fonctionnement syndical puisque le SNJ-CGT est un syndicat, le Syndicat des correcteurs est un syndicat. Ceux qui restent dans le giron du Syndicat des correcteurs n'ont rien à faire au SNJ-CGT, c'est tout. Mais ça n'empêche pas que, s'ils sont dans le giron du Syndicat des correcteurs, ils puissent défendre leur positionnement, y compris en ayant la carte de presse, puisque le Syndicat des correcteurs a adhéré la convention nationale des journalistes. Donc c'est un faux problème qui est posé. C'est de savoir : est-ce que leur appartenance syndicale prévaut ? Et c'est à partir de là qu'ils vont défendre un certain nombre de choses ou pas. Quant à Élisabeth Proust, j'aimerais lui dire que c'est bien de défendre les journalistes ou assimilés journalistes. Moi, je n'en vois pas beaucoup au *JO*, des journalistes. C'est quand même bizarre qu'on parle de journalistes. Le *JO*, c'est quand même une convention ouvriers du Livre. Alors, toi, tu demandes à tous crins de défendre cette position des journalistes. Pour l'instant, pour nous, l'idée de départ et de laquelle est sorti tout le désastre puisque ça a été mis en pièces immédiatement, c'était de ne pas sortir de la convention des ouvriers du Livre pendant un certain nombre d'années, de garder ce fonctionnement de cassetin. Parce que nous présenter le fait de sortir de la convention des ouvriers du Livre en disant que, si on était restés ouvriers du Livre, dans le cadre du Recapp, on n'aurait pas pu être remplacés, c'est faux. C'est tout. Puisque, dans d'autres titres, a contrario, les gens sont restés campés sur cette convention et ils ont pu opérer des remplacements. Maintenant, le problème qui s'est posé, c'est que la précipitation est mauvaise conseillère. Quand on négocie, on peut prendre tout son temps. Si la demande de la direction c'est d'aller vite, l'intérêt des syndiqués et des syndicalistes c'est justement de ne pas aller vite et de ne pas répondre aux desiderata de leur direction.

**Annick Béjean.** – Je vais répondre à Laurent, parce qu'il avait l'air tellement triste, sur la société et tout, les syndicats...

**Philippe Assiaï.** – [*de la salle*] D'abord, je ne m'appelle pas Laurent.

**Annick Béjean.** – Tu t'appelles comment ?

**Philippe Assiaï.** – Je m'appelle Philippe.

**Annick Béjean.** – Philippe, excuse-moi.

**Philippe Assiaï.** – Et je ne suis pas triste du tout.

**Annick Béjean.** – Si, tu avais l'air un peu triste. Mais on ne va pas discuter de ça pendant une heure. Mais je voulais répondre à ce que tu disais. En fait, tu disais... « pourquoi les gens se présentent comme DP, et tout ça ? ». Le pourquoi, c'est tout simplement qu'il faut...

**Philippe Assiaï.** – Non mais je n'en ai pas contre le syndicalisme. J'en ai fait avant d'être au Syndicat des correcteurs et c'est sur cette base-là que je parle. Depuis que je viens ici...

**Annick Béjean.** – D'accord, mais c'est moi qui ai la parole. Donc j'ai envie de dire quelque chose.

**Anne Hébrard.** – S'il te plaît, tu prendras la parole après...

**Philippe Assiaï.** – Mais j'ai envie de t'interrompre.

**Annick Béjean.** – Mais c'est pas bien. En tout cas, je ne te réponds pas, je parle toute seule.

**Anne Hébrard.** – Excusez-moi. Ça ne marche pas parce que le magnéto...

**Philippe Assiaï.** – Bon, toi, tu as pris la parole depuis le début alors tu te tais.

**Annick Béjean.** – Ce n'est pas vraiment un camarade aimable.

**Anne Hébrard.** – Simplement, j'ai le droit. OK ? Hé ! Je suis secrétaire déléguée, j'interviens dans le débat exactement comme j'en ai envie. D'accord ? Tu relis les statuts, d'abord. Ensuite, je te signale que quand tu parles dans la salle le magnétophone n'enregistre pas bien.

**Philippe Assiaï.** – Ah bon ?

**Anne Hébrard.** – Voilà, c'est pour ça qu'on demande aux gens de venir les uns après les autres à la tribune. Ce n'est pas du tout pour vous emmerder ni pour faire l'apparatchik. Troisième point : excuse-moi, je croyais que tu t'appelais Laurent Raymond. Tu t'appelles comment ?

**Philippe Assiaï.** – Philippe Assiaï.

**Anne Hébrard.** – D'accord.

**Annick Béjean.** – On me disait que c'était Laurent, j'ai dit Laurent, tu m'excuseras, hein ? Ce que je veux dire, c'est : pourquoi toute cette agitation ? C'est parce qu'on essaie de préserver : 1) la qualification ; 2) les conditions de travail ; 3) notre école. Disons que, globalement, c'est ça. Maintenant, on a tous des visions différentes des choses. Mais, ce qu'il faut savoir, c'est que ce sera de plus en plus difficile. Parce qu'il y a une désyndicalisation en Europe, parce que le système capitaliste a gagné – on le sait bien – et que les gens, s'ils quittent les syndicats, c'est parce que les syndicats sont mauvais – quoique je pense qu'ils le sont –, mais c'est pas l'unique raison : c'est tout simplement que le vote Sarkozy a montré que les gens ne votaient pas pour un projet de société mais qu'ils votaient par individualisme forcené. Donc, plus les conneries que font les syndicats, y compris les correcteurs, ça fait qu'on est moins nombreux, à cause de ça et aussi parce qu'il y a la modernisation, donc on est soumis à ça, et puis tous les conflits qu'il y a eu à l'intérieur du Livre, catégorie contre catégorie. Mais ce qu'il faut savoir, c'est que, effectivement, on a un syndicat qui s'est rapetissé au gré des divers événements, et qu'on a intérêt à se regrouper, pour recréer un rapport de force, avec d'autres syndicats. C'est une des raisons pour lesquelles on essaie, de toute façon, comme on peut, de se rapprocher des typos, même si les typos ne sont pas toujours faciles pour discuter. Mais, ce qui est un peu dommage – effectivement, il y a eu un appel du pied depuis très longtemps de l'Inter, de la Filpac vers les journalistes –, c'est dommage qu'ils ne viennent pas, parce qu'on travaille tous ensemble, on a des boulots qui se rapprochent – on déborde toujours un peu sur le boulot de l'autre. C'est un peu dommage, mais il faut savoir que ce sera de plus en plus difficile. Et il ne faut pas être trop surpris qu'on merde des fois, c'est normal : personne n'est parfait. Et puis c'est au gré des militants, il y a de moins en moins de militants. C'est vrai qu'il y a pas beaucoup de monde ici. Si les gens ne viennent pas, on pourra jamais décider de quoi que ce soit, on pourra jamais voter quoi que ce soit. Si les gens ne le veulent pas, ils ne veulent pas venir et puis c'est tout. On ne peut pas les ligoter pour les ramener ici. *Cantonade* a été envoyé, les gens savent qu'il va se discuter de choses importantes ici. S'ils ne viennent pas, on fera sans eux et puis c'est tout. Maintenant, les gens, ils font ce qu'ils veulent. S'ils veulent qu'on décide sans eux, on décidera sans eux. Tant pis. Chacun fait ce qu'il veut. Si les gens ne veulent plus cotiser au syndicat, ils s'en vont. S'ils veulent aller chez les journalistes, ils vont chez les journalistes. S'il y en a qui veulent aller à Info'com, ils vont à Info'com. Chacun fait ce qu'il veut. Et quand il fait ce qu'il veut, il le fait bien, en principe. Maintenant, les gens ne viennent pas, ils ne viennent pas. Mais ça a toujours été comme ça et c'est

de pire en pire. C'est un phénomène général. Ce n'est pas lié qu'aux correcteurs. Les typos tiennent le coup malgré le fait qu'ils n'ont plus de qualifications : tout ce qui faisait la définition de leur travail a disparu. Mais ils tiennent le coup parce qu'ils ont du fric. D'ailleurs, un moment, Peyrade a dit : « Nous, on peut tenir très longtemps parce qu'on a du fric. Et quand les autres syndicats auront disparu, on ramasse et on met tout le monde dans notre syndicat. » C'est tout, c'est un problème de fric. À part ça, on ne va pas demander la disparition des typos. Ils essaient aussi de préserver leurs syndiqués, on ne va pas le leur reprocher. C'est à nous de faire attention qu'ils ne nous bouffent pas, c'est tout.

**Anne Hébrard.** – Éric. Je vous rappelle que la salle ferme à 13 heures. Si vous avez des décisions à prendre, soyez brefs à partir de maintenant.

**Éric Moreau.** – On va faire bref. Est-ce que cette AG est représentative ? Bah, ne fermez pas les yeux et regardez. La réponse est non.

**Anne Hébrard.** – Selon toi.

**Éric Moreau.** – On peut recompter, voir combien... il y a une moitié de retraités : cette question concerne surtout les actifs.

**Annick Béjean.** – Ah mais on votera plus sinon...

**Éric Moreau.** – Par exemple, le double statut, vous n'êtes pas concernés.

**Annick Béjean.** – Si justement.

**Éric Moreau.** – Bon. L'AG est-elle représentative ? Non. L'AG est-elle statutaire ? La réponse est : non. C'est l'article 67.

**Anne Hébrard.** – Ce n'est pas dans la marge ?

**Éric Moreau.** – C'est l'article 67. Ensuite, il y a plusieurs articles. Donc, c'est une AG qui n'est pas représentative et qui n'est pas statutaire. C'est une réunion. Il y a plusieurs articles à changer, donc il y a la nécessité d'une commission des statuts pour ça. C'est pas une ligne qu'on change sur un petit article. La commission des statuts, ce n'est pas une commission permanente sans cap. de l'Assemblée nationale, c'est une commission qui est élue par une assemblée générale ordinaire. Donc la solution, c'est d'élire, à la prochaine assemblée générale ordinaire représentative et statutaire, une commission des statuts qui rédigera un rapport sur les propositions du comité syndical, sur les différentes modifications aux statuts. Dans ces modifications, il y a la question de la double appartenance, qui, à mon avis, ne peut pas être escamotée. Et comme on essaie de le faire ici passer, ça ne peut pas être ici passer, ça ne peut pas être autre chose qu'un escamotage, ou alors on est tous

des autruches et il y a beaucoup de sable dans la salle. Le Recapp, j'ai entendu – et c'est évident – que c'est un problème d'effectifs. Et toutes les tentatives, tous les balbutiements mis en places, c'était un problème d'effectifs qui touchait d'abord les correcteurs – même si les typos ont beaucoup donné – car compte tenu des âges, c'était le risque d'une disparition totale. Je ne reviens pas sur l'histoire du *Figaro* parce que Hervé a bien exprimé ce qui se passait, mais apparemment, il y a des gens qui n'ont pas envie d'entendre. Sur le statut de journaliste, il y avait l'occasion, puisqu'on était obligés de devenir journalistes. Et on ne l'a pas demandé : ce n'est pas à l'initiative des correcteurs qu'il y avait ce changement de statut, mais à l'initiative plutôt d'Info'com, qui n'avait pas d'autre solution, pensait-il. Il y avait une occasion pour les ex-ouvriers du Livre, en obtenant le statut de journaliste, pas tant d'intervenir sur les contenus des journaux, ce qui n'était pas la pratique des ouvriers du Livre, mais il y avait surtout une possibilité, malgré le Recapp et la baisse des effectifs, de réunir au sein d'une même coordination à la fois des journalistes qui intervenaient sur le contenu et des ouvriers du Livre, des imprimeries du Livre. Seulement, il y a des gens qui ne peuvent pas se parler, et cette structure de coordination n'a pas pu se faire. Les correcteurs avaient peut-être un rêve, c'était de fédérer ça. Qu'est-ce qui fait le Syndicat des correcteurs, qu'il s'agisse de journalistes ou d'ouvriers du Livre, c'est d'être correcteurs, c'est le syndicat de métier. Il va falloir expliquer comment on fait autrement. Or, en sortant les correcteurs journalistes qui ont la double appartenance, on ne rassemble pas les correcteurs qui exercent ce métier. J'entends qu'il fallait rester dans la convention des ouvriers du Livre et pas s'inscrire dans la convention nationale des journalistes, ou alors il faut s'inscrire dans la convention nationale des journalistes. Mais ça se fait comment ? Ça se fait avec l'intersyndicale des journalistes. Et il est difficile de le faire sans ça. Maintenant, on va finir avec Info'com et le Syndicat des correcteurs. Je dirais qu'Info'com se passe déjà du SDC. J'en lis le communiqué d'Info'com à *la Tribune*, il y a Info'com, le SNJ et FO : il n'y a pas le SDC.

**Anne Hébrard.** – Mais non, puisqu'il n'y a pas le SDC à *la Tribune*.

**Éric Moreau.** – Je savais que tu allais intervenir. Mais quand il y a un appel à suspendre la grève, là, effectivement, il y a le Syndicat des correcteurs. Mais quand il y a le sigle du SDC, il y a tellement de fautes dans le communiqué que, à la limite, il vaudrait qu'il n'y ait pas le SDC.

**Anne Hébrard.** – Tu n'as qu'à aider ton pote Lefranc. C'est terminé maintenant, tu as passé le temps.

**Éric Moreau.** – Donc, le résumé. Pour être

correcteur, qu'est-ce qui fait le SDC, journalistes ou pas, c'est le métier de correcteur, et le SDC doit tout faire pour le défendre. Enfin, AG pas représentative, pas ordinaire : il y a une commission à élire au moment de l'AG ordinaire, et en dehors de ça, c'est un escamotage. Et voilà, merci.

**Anne Hébrard.** – Elisabeth, c'est à toi. Tu as cinq minutes. Pour Elisabeth, c'est un minimum.

**Élisabeth Proust.** – Je voudrais appeler les camarades à refuser effectivement d'élire aujourd'hui une commission de modification des statuts, parce que cela ne serait pas dans un cadre statutaire, que, donc, la décision serait, si elle devait être adoptée, nécessairement contestée, qu'on repartirait dans des divisions ô combien inutiles et dangereuses alors qu'on peut parfaitement tranquillement réfléchir, débattre de la nécessité ou pas de modifier les statuts, car ce n'est pas si évident que ça. De façon incidente, je voudrais vous dire que, pour la période, je considère qu'on n'a pas modifié les statuts, qu'on est encore dans une passe très dangereuse et que c'est très dangereux d'ouvrir la boîte de Pandore. On peut très bien modifier le nombre des comitards, si nécessaire, en dehors des modifications de statuts, lors de la prochaine assemblée générale, après en avoir avisé l'ensemble des syndiqués. Donc, tout ça peut se passer tranquillement. Donc je vous invite vraiment à refuser d'élire aujourd'hui une commission des statuts alors qu'aucun camarade n'a été prévenu, en temps et en heure, que cette éventualité pouvait se présenter et que, donc, par définition, il y a des camarades qui pourraient être là et qui n'y sont pas. C'est un premier point, et je suis vraiment convaincue que ça serait une erreur grave. Je voudrais continuer sur un aspect qui m'a touchée et qui a été évoqué par Philippe, qui dit : « Finalement, je vous entends parler les uns et les autres de la structure, de la nécessité de la maintenir, de la faire évoluer ou pas. Mais, au fond, ce n'est pas pour ça qu'on fait du syndicalisme, c'est pour autre chose beaucoup plus large et au fond beaucoup plus intéressant. » J'en conviens volontiers. Je voudrais simplement lui dire que, bien sûr cela n'apparaît peut-être pas assez dans le débat d'aujourd'hui, mais pour autant, si on est tellement attachés si, personnellement, je suis tellement attachée à la défense du Syndicat des correcteurs en tant que syndicat de métier, c'est bien parce que je me bats pour que le métier perdure. Donc, qu'est qui est en cause en la matière ? C'est le fait que nous continuons de corriger, de défendre la langue française, l'intelligibilité du texte, et aussi une couche sociale dont nous sommes constitués, qui est tout à fait spécifique et qui ne serait certainement pas protégée comme elle l'est encore aujourd'hui dans un autre contexte. C'est également les conditions de travail que je vise ici. Pour faire le lien avec l'intervention de

Chaâbane, je voudrais quand même souligner qu'au **JO**, certes, nous ne serons jamais journalistes. Si je me bats aussi vigoureusement sur le **JO** pour défendre le syndicat de métier que nous sommes, c'est bien parce que j'entends, et nous entendons car nous sommes très mobilisés globalement sur l'entreprise sur ces thèmes-là, c'est pour défendre nos interventions de correcteur. De quoi s'agit-il au **JO** ? On a une pression phénoménale de la direction, bien entendu, notamment de la direction préfectorale, mais aussi de nos camarades typos pour défendre le « À terme, tout le monde fera la même chose ». C'est-à-dire que les gens qui sont du côté **DJO**, qui ont en fait un statut de ce qui pourrait être dans un autre journal la « rédaction », et puis les typos, tous disent : « Au fond, on fait tous la même chose. » Et nous, nous disons : « Non ! ». On a finalisé nos accords pour dire : « Vous, vous ferez peut-être la même chose mais nous, nous allons garder notre spécificité, notre métier qui est de corriger, faute de quoi la mission de service public ne sera pas respectée. » Et c'est sur cette base-là que nous avons réussi à intégrer 10 copains de la permanence, dont 3, malheureusement, sont prévus dans le Recapp. Mais nous en avons gardé quand même 7 et nous sommes en train de faire travailler 7 rouleurs de la permanence avec l'espoir quand même d'en garder une partie, à terme. Donc, l'idée de dire : « On va faire tous la même chose », et puis : « On va faire venir nos camarades typos pour devenir correcteurs », c'est un non-sens. Nos camarades typos ont de quoi faire sur leurs interventions mutualisées avec ceux de la **DJO**, mais nous, nous avons besoin de correcteurs authentiques, pour nous battre sur le thème : « Nous, ce que nous faisons c'est de la correction seulement, de la révision. Mais c'est pour ça que nous avons vocation à recruter des gens sortis de Formacom, syndiqués au SDC. » Et quand on se bat là-dessus, d'ailleurs nous avons eu l'appui du comité, et notamment d'Anne, et nous en avons été très satisfaits, c'est grâce à l'intervention du SDC que nous avons pu effectivement nous bagarrer pour garder notre spécificité et notre maintien dans des structures propres. *[Applaudissements dans la salle]*

**Frédéric Vazquez.** – S'il vous plaît.

**Anne Hébrard.** – Tu as terminé, Elisabeth ? Tu as trente secondes.

**Élisabeth Proust.** – Et je voudrais terminer pour dire aux camarades qui sont, encore une fois, trop défaitistes : ce n'est pas vrai que c'est fichu, ce n'est pas vrai que c'est égal si les camarades de *L'Équipe* se barrent au SNJ-CGT ou dans la nature. Cette bagarre-là, on doit la mener et on doit sortir de cette crise avec les camarades du *Monde*, de *L'Équipe*, du *Figaro*, et bien sûr du **JO**, qui d'ailleurs sont plutôt en train de s'immobiliser que de s'effilocheur parce qu'on a mené une bagarre claire sur la défense de notre métier, de

nos conditions de travail et de nos rémunérations.

**Anne Hébrard.** – Je vous propose de passer au vote.

**Élisabeth Proust.** – Ça fait cinq minutes ? C'est bien, hein ?

**Frédéric Vazquez.** – Merci, Élisabeth. Donc, on va passer au vote. On va commencer par le...

**Dans la salle.** – Je voudrais donner mon sentiment avant le vote. Il me semble important, pour des raisons pratiques, de, même si c'est une assemblée ordinaire aujourd'hui et que les statuts prévoient qu'elle soit extraordinaire pour changer le nombre de...

**Dans la salle.** – Non, non ce n'est pas ça.

**Dans la salle.** – Pour changer le nombre...

**Dans la salle.** – C'est l'assemblée générale extraordinaire qui...

**Dans la salle.** – Je dirais, pour des raisons pratiques, il est important avant le 31 mars...

**Dans la salle.** – On ne change pas le nombre aujourd'hui !

**Dans la salle.** – Alors, si on ne le change pas, je réclame une réunion dans un mois d'une AG extraordinaire pour le changer car il est impensable que, lors de l'assemblée électorale, il y ait juste avant un changement du nombre ! Ça veut dire que deux élus ne seraient plus, par exemple. C'est grotesque.

**Anne Hébrard.** – Je pense que ce n'est pas la question principale qui nous oppose. On peut peut-être voter aujourd'hui pour la réduction du nombre de comitards. Je pense que personne n'y trouvera à redire ou alors signalez-le tout de suite.

**Élisabeth Proust.** – Oui parce que l'assemblée n'est pas statutaire...

**Anne Hébrard.** – Oui mais ça, d'accord. C'est un point qui essaie de rentrer, Élisabeth. Est-ce qu'il vous semble raisonnable de réduire le nombre de comitards sachant que maintenant on est 160 adhérents payants.

**Éric Moreau.** – *[de la salle, lisant]* « L'assemblée générale tient lieu... »

**Anne Hébrard.** – Oui, maintenant, Éric Moreau, tu es très connu pour ta connaissance approfondie des statuts, je sais. Donc je passe la parole au président qui vous pose les questions.

**Frédéric Vazquez.** – On va commencer par le vote des admissions. Qui est pour les admissions ? Veuillez lever clairement la main. 16. Qui est contre le vote des admissions ?

**Anne Hébrard.** – Contre les admissions.

**Élisabeth Proust.** – Contre le principe du vote, oui, puisque cette assemblée n'est pas statutaire. C'est une réunion d'information.

**Frédéric Vazquez.** – Contre les admissions ? Qui s'abstient ?

**Annick Béjean.** – *[À Élisabeth]* Tu recherches le nombre d'assemblées générales qu'il y a dans un an. Il y en a eu jusqu'à quatre. Elle est statutaire, cette AG.

**Frédéric Vazquez.** – Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Ce qui est paradoxal. 7. Donc, abstentions : 0. Second point : l'appel à huissier. Qui est pour engager un huissier pour la prochaine assemblée électorale ? Personne ? D'accord. Qui est contre ?

**Anne Hébrard.** – C'est-à-dire pour qu'on fasse appel à...

**Dans la salle.** – Pour qu'on ne fasse pas appel...

**Frédéric Vazquez.** – Qui est contre l'appel à un huissier ? *[comptage]* Treize. Qui s'abstient ? Le compte n'y est pas. Qui ne prend pas part au vote ? 7. Troisième point : qui est pour voter la réduction du nombre de comitards aujourd'hui ? C'est donc une question préalable. 9 pour. Qui est contre ? 8.

**Dans la salle.** – Contre quoi, pardon ?

**Frédéric Vazquez.** – Contre le vote de la réduction du nombre de comitards aujourd'hui

**Élisabeth Proust.** – Contre le vote ?

**Frédéric Vazquez.** – Ce n'est pas contre la réduction, c'est contre voter la réduction du nombre de comitards.

**Dans la salle.** – Élisabeth, tu ne peux pas voter puisque ce n'est pas une AG !

**Frédéric Vazquez.** – 8. Qui s'abstient ?

**Dans la salle.** – C'est une AG qui est ridicule. C'est vous qui êtes ridicules.

**Frédéric Vazquez.** – Qui ne prend pas part au vote ? Quatrième point : convocation de la commission de révision des statuts.

**Anne Hébrard.** – Est-ce que nous convoquons aujourd'hui la commission de la révision des statuts ? Qui est pour ?

**Frédéric Vazquez.** – 13. Qui est contre ? 5. Qui ne prend pas part au vote ?

**Anne Hébrard.** – Gilles, t'as voté deux fois.

**Gilles Gomel.** – Je ne sais plus.

**Dans la salle.** – Éric, t'as voté deux fois.

**Anne Hébrard.** – Éric Moreau, t'as pas le droit de

voter deux fois.

**Éric Moreau.** – Si, si j'ai le droit de voter deux fois.

**Dans la salle.** – C'est dans les statuts.

**Anne Hébrard.** – T'es toujours aussi incohérent, à part ça.

**Dans la salle.** – Ça doit être un anar.

**Frédéric Vazquez.** – Éric, il faut choisir.

**Anne Hébrard.** – Lève au moins une main différente, que ça ne se voie pas.

**Frédéric Vazquez.** – Alors, qui ne prend pas part au vote ? 3.

**Dans la salle.** – Il faudrait demander : qui pense que cette assemblée est un peu ridicule ?

**Anne Hébrard.** – Tu as parfaitement le droit de le penser.

**Éric Moreau.** – Il faut rajouter une question : qui pense que cette assemblée est ridicule ?

**Anne Hébrard.** – Tu m'excuseras, Éric. Ça fait sept mois que tu n'es plus secrétaire délégué.

**Dans la salle.** – Pour l'instant, les ridicules, ce sont ceux qui ne sont pas venus.

**Dans la salle.** – C'est peut-être un peu exprès aussi qu'on nous a convoqués à une heure et à un endroit inhabituels.

**Anne Hébrard.** – Bon, je vais rassurer tout de suite les paranos de tout poil, chers correcteurs. J'avais loué la salle Turbigo, je la voulais pour samedi après-midi. Il y avait une autre réunion à cette heure-là, pas de chance. C'est très complet, il faut toujours s'y prendre des mois à l'avance, et sinon, on nous a déménagés au dernier moment parce qu'ils font des travaux. Ça te satisfait, j'espère ? Il n'y a pas de complot. Les gens ont été convoqués régulièrement : ils ont tous reçus il y a quinze jours à peu près de la *Lettre de Cantonade*. J'estime que c'est un délai suffisant quand on s'intéresse aux affaires syndicales pour prendre un petit rendez-vous. Si les gens ne veulent pas participer, comme l'a dit Annick, ça les regarde. Ils étaient tous prévenus de l'importance de l'enjeu. Les gens qui avaient des choses à nous dire nous les ont communiquées : Dumeunier a transmis son texte à Annick, Sylvie Standley a fait lire la pétition des gens du *Monde* par Philippe Cols. On n'a jamais refusé aucune information. Tout le monde nous en donnera crédit. Même Jacques Dumeunier quand il change son texte vingt heures à l'avance, je le passe à toutes forces dans le dernier *Cantonade*. Nous sommes parfaitement honnêtes. Et je refuserai tous ces soupçons. D'accord ? On peut m'accuser de beaucoup de choses, de bêtise ou quoi que ce soit mais pas d'être

malhonnête. Ça, je le refuserais parfaitement. Je ne suis pas déloyale. Je me suis engagée par défaut dans quelque chose que je ne voulais pas faire : j'ai pris la tête de ce syndicat parce que personne ne voulait se retrousser les manches. Je l'ai fait, je me coltine les typos, parce que je me bats contre eux, je rentre à l'Inter, je fais ce que je peux de la manière la plus honnête plus possible. Maintenant, il y a des élections, il faut s'inscrire, dans moins d'un mois : si quelqu'un veut prendre ma place, il n'y a aucun souci. D'accord ? Il ne faut pas me mettre en colère, non plus. (*applaudissements dans la salle*) Parce que je me mets les mains dans la merde, en attendant, pour vous tous. Alors j'accepte toutes vos contributions. Maintenant, ne me soupçonnez pas de quoi que ce soit de malhonnête.

**Dans la salle.** – Je ne soupçonne rien de malhonnête, maintenant je considère...

**Anne Hébrard.** – Oui, dans ce cas-là, tu pèses tes mots. Maintenant, nous passons à la constitution de la commission de révision des statuts.

**Dans la salle.** – Tu gueules et puis, après, tu me fais taire ?! C'est ça ?

**Anne Hébrard.** – Pourquoi pas ?

**Dans la salle.** – Moi aussi, je peux gueuler (*en criant*).

**Anne Hébrard.** – Eh ben, gueule.

**Dans la salle.** – On ne me parle pas comme ça. (*Brouahaha, propos inaudibles...*)

**Anne Hébrard.** – Pour la commission de révision des statuts, il faut cinq syndiqués qui se dévouent pour faire partie de cette commission, il faudra travailler sérieusement, et trois comitards qui ont voix consultative. Donc, Hervé Dubourjal, je lui ai demandé, est d'accord pour en faire partie. Ainsi qu'Yves Le Hyaric. Maintenant, je prends les autres noms. Sylvie Standley est candidate aussi. Ensuite, José Nuevo, Élisabeth Proust, Annick Béjean, Éric Moreau et René Berthier. De toute façon, le syndicat a une tradition démocratique. Si cette assemblée devait décider que, par exemple, ça ne s'applique pas, qu'il ne fallait pas résilier la double appartenance, ça se débattrait en AG, c'est tout. (Récapitulatif des noms) On est huit, il en faut neuf, plus trois comitards. Moi, je me propose, Chaâbane Lakel ? Ou Franck ? Donc, Chaâbane, Hébrard, Cols, pour les comitards. Bon, je vous refais le tour. Admissions : 16 voix pour, 0 contre, 0 abstention, 7 ne prennent pas part au vote (NPPPV). Appel à huissier : 0 pour, 13 contre, 0 abstention, 7 NPPPV. La réduction immédiate du nombre de comitards de 17 à 15 : 9 pour, 8 contre, 2 abstentions, 2 NPPPV. Convocation de la commission de révision des statuts : 13 pour, 5 contre,

4 abstentions, 3 NPPPV. Pour la constitution de cette commission, en font partie : René Berthier, Élisabeth Proust, Éric Moreau, Annick Béjean, José Nuevo, Sylvie Standley, Yves Le Hyaric, Hervé Dubourjal, Chaâbane Lakel, Anne Hébrard et Franck Leclercq. Cols se désiste au profit de Franck Leclercq. Il manquerait un syndiqué. Est-ce qu'il y a un autre volontaire pour compléter la commission ou on s'arrête là ?

**Frédéric Vazquez.** – Je veux bien en être...

**Anne Hébrard.** – Frédéric Vazquez s'adjoit à cette commission.

**Dans la salle.** – Cette commission pourrait rédiger autrement l'article qui limite. Effectivement, si on le lit stricto sensu, il y a deux assemblées. Je pense que les rédacteurs ont voulu exiger un minimum, mais que cette autolimitation est contraire à l'esprit général de notre syndicat et que toute assemblée des correcteurs doit avoir une totale liberté de décider et prendre des décisions. Cette limitation à deux, formellement, d'un point de vue légiste, il faudrait la modifier pour que les syndiqués réunis puissent décider de leur sort.

**Gilles Gomel.** – Je crois que, tout simplement, dans n'importe quelle association et n'importe quel organisme en quelque sorte quand il y a des assemblées ordinaires on en fixe le nombre parce que c'est ordinaire, parce que c'est la marche, la marche de l'organisme en question ou de l'association. Et quand on veut en faire d'autres, on fait des assemblées extraordinaires. Je pense... je ne sais même pas si on pourrait décider qu'on fait autant d'assemblées ordinaires que ce soit parce que c'est contradictoire en soit. Donc, il y a deux assemblées ordinaires, c'est ce qui a été fixé et je pense qu'on retrouve cette marche-là partout, dans toutes les... Je pense que, si tu vas dans une mairie et que tu demandes des statuts pour former une association, tu vas retrouver ça exactement, et tu n'y échappes pas, quoi, c'est ça le truc et après...

**Dans la salle.** – Donc, on pouvait rappeler la façon dont on convoque les assemblées générales ordinaires et décider que celle-ci serait extraordinaire. On s'en fout : ce qui compte c'est qu'on prenne des décisions...

**Élisabeth Proust.** – Je rappelle quand même pour la présentation... que l'indicatif est toujours en fait un impératif implicite dans les statuts. Le truc « élit machin », c'est impératif. Il n'y a pas d'autres solutions que ça. C'est pour ça que, effectivement, la bonne lecture d'un point de vue juridique, c'est de considérer qu'il y a deux assemblées ordinaires, les autres étant extraordinaires par définition, alors celle-ci n'est pas légitime.

**Anne Hébrard.** – C'est le serpent qui se mord la queue parce que, apparemment, on ne pouvait pas

convoquer une assemblée ordinaire, on ne pouvait pas non plus convoquer une assemblée extraordinaire. Il fallait s'en tenir au mois de mars suivant, donc...

**Gilles Gomel.** – On pouvait tout simplement attendre que...

**Anne Hébrard.** – Il aurait fallu que je mette le mot « extraordinaire » ?

**Élisabeth Proust.** – Tout à fait.

**Anne Hébrard.** – Sauf que personne ne m'a renseignée. En plus, lors d'une assemblée extraordinaire, on pourrait pas convoquer la réunion de la commission. Bref, c'est un truc imbitable.

**Dans la salle.** – [*Brouhaha, propos inaudibles*]

**Chaâbane Lakel.** – Le statut de l'AG extraordinaire, c'est que, justement, on convoquera une AG pour voter les modifications.

**Anne Hébrard.** – Donc, ce que je vous propose : si cette commission fait bien son travail, et comptez sur moi pour que je vous tanne, le bouclage du *Cantonade* qui convoquera l'AG électorale du 29 mars 2008, ce serait bien qu'il soit bouclé à la mi-février parce que j'ai encore eu des emmerdements avec La Poste. Je suis en train de porter plainte contre eux, des gens n'ont jamais reçu le truc alors qu'on avait mis tout ça à la poste quinze jours à l'avance il y a qui l'ont reçu le lendemain et il y en a qui l'ont reçu trois semaines plus tard, c'est quand même un peu embêtant. Donc, j'aimerais bien que ce soit bouclé à la mi-février de manière que ce soit terminé une semaine plus tard. Ça partira dans l'idéal cinq semaines avant l'AG, ce qui n'est pas mal comme délai. Ce serait bien que soit il y ait les résultats de cette commission dans le *Cantonade*, soit on fasse un tiré à part. Maintenant, on a tout le matériel qu'il nous faut au local syndical pour faire un joli tiré à part. Mais, enfin, ça fait plus de manipes et je manque de bras comme vous le savez. Donc, bouclage mi-février et AG ordinaire électorale avec toujours appel à candidatures, présentez-vous nombreux, donc pour 15 comitards élus, le 29 mars. L'assemblée générale ordinaire du 8 décembre est close.

**Anne Hébrard.** – Il paraîtrait qu'on n'a pas voté pour la réduction du nombre de comitards. On a voté qu'on le voterait aujourd'hui, d'après ce que je comprends...

**Dans la salle.** – Votons, votons.

**Anne Hébrard.** – Alors, votons maintenant. Qui est pour qu'on passe de dix-sept comitards à quinze ?

**Élisabeth Proust.** – Tu viens de dire que l'AG était close.

**Frédéric Vazquez.** – On a décidé qu'on le voterait aujourd'hui.

**Dans la salle.** – On convoque une extraordinaire et on le fait dans un mois !

**Anne Hébrard.** – On a voté qu'on le voterait aujourd'hui, donc on vote. Ben voilà, ça se termine en queue de...

**De la tribune.** – Ah, t'es un foutu président, quand même !

**Dans la salle.** – Mais laisse tomber, il est nouveau.

**De la tribune.** – Oui, mais il faut un peu les titiller.

**Frédéric Vazquez.** – 10.

**Anne Hébrard.** – Onze pour. Qui est contre ? 0. Qui s'abstient ? 4. Qui ne prend pas part au vote ? 3. La séance est vraiment close.

**Dans la salle.** – Elle est reclose.

**Anne Hébrard.** – Elle est reclose.

---

*Cette assemblée générale ordinaire a été invalidée par la commission de contrôle après la contestation suivante, dont nous vous transmettons les termes.*

## AUX MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE

Camarades,

Je sollicite votre avis sur la conformité ou la non-conformité à nos statuts des décisions qui ont été soumises au vote de l'assemblée réunie le 8 décembre dernier, sur convocation du comité.

J'estime que votre commission est fondée à émettre un jugement en la matière pour la raison suivante :

Nos statuts vous appellent, outre à vérifier les finances, à intervenir en recours dans trois domaines :

- la tenue des assemblées générales statutaires : l'article 73 dispose que, « si le comité ne se conforme pas aux termes du premier alinéa de l'article 67 (« l'AG tient deux sessions ordinaires par an »), l'assemblée générale peut être convoquée par la commission de contrôle (...) » ;

- la contestation des élections : selon l'article 23 du règlement intérieur, « la commission de contrôle sortante examine le bien-fondé de la contestation et, si elle l'estime justifiée, elle demande à la section des retraités... » ;

- le placement en presse : l'article 9 du règlement intérieur indique que, « s'il y a litige, le comité syndical et la commission de contrôle peuvent être saisis ».

Il me semble donc que cela vous habilite à vous prononcer sur l'application de nos règles de vie en commun.

Le comité syndical a été mis en garde, dans les jours précédant la réunion du 8 décembre,

- d'une part, sur le caractère non statutaire de deux points

Camarade secrétaire déléguée,

Par la présente, je te demande de soumettre à la commission de contrôle de notre syndicat le recours ci-joint que je dépose à l'encontre des décisions votées par les participants à l'assemblée que le comité syndical a convoquée le 8 décembre dernier et que j'estime non conformes aux statuts.

Je pense que la commission de contrôle est tout à fait habilitée à donner un avis en la matière, celle-ci étant appelée par nos statuts, outre à vérifier les finances, à intervenir en recours dans trois domaines :

La tenue des assemblées générales statutaires : l'article 73 dispose que « si le comité ne se conforme pas aux termes du premier alinéa de l'article 67 (« l'AG tient deux sessions ordinaires par an »), l'assemblée générale peut être convoquée par la commission de contrôle (...) ».

La contestation des élections : selon l'article 23 du règlement intérieur « la commission de contrôle sortante examine le bien-fondé de la contestation et, si elle l'estime justifiée, elle demande à la section des retraités », etc.

Le placement en presse : l'article 9 du règlement intérieur dispose que, « s'il y a litige, le comité syndical et la commission de contrôle peuvent être saisis ».

Je te prie donc de transmettre aux membres de cette commission le texte de recours ci-joint.

Jacques Dumeunier

mis à l'ordre du jour de cette assemblée : la modification du nombre de syndics et la suppression d'un article du règlement intérieur ;

- d'autre part, sur le fait que cette assemblée ne pouvait être habilitée à se prononcer sur des questions statutaires.

De tout cela, j'ai moi-même oralement averti la secrétaire déléguée. Par ailleurs, selon un message diffusé sur la liste syndicale par le syndic Gilles Gomel (non démenti à ce jour), ce dernier est intervenu au cours du comité du 4 décembre pour indiquer que « cette assemblée et les votes prévus n'étaient pas conformes aux statuts ».

Bien que le procès-verbal publié sur le site syndical le 6 décembre ne fasse pas mention de cette intervention, on en trouve la trace dans le paragraphe consacré à la « Préparation de l'AG », où il est noté : « Il faudra certainement réunir une commission de révision des statuts » – point qui ne figurait nullement à l'ordre du jour de l'assemblée.

Alors que j'avais conseillé à la secrétaire déléguée de surseoir à toute décision – qui ne pourrait être que contestée – et de reporter ces questions à la « prochaine assemblée générale ordinaire », en se conformant aux procédures décrites dans les statuts, le comité semblait décidé, par une tentative de « rattrapage » tout aussi anti-statutaire, à passer « en force ». C'est cela qui m'a fait réagir et qui m'a amené à donner publiquement mon point de vue par la diffusion du message ci-joint sur la liste syndicale [*en post-scriptum ci-après*].

Répondant audit message le 7 décembre, le secrétaire adjoint, Philippe Cols, déclarait ceci : « La proposition de porter à 15 le nombre de comitards a été soumise à l'assemblée extraordinaire du 29 septembre. Vu la faible participation à ladite assemblée (une douzaine de syndiqués, autant qu'il m'en souviennent), il fut décidé de

reporter, considérant qu'une réécriture des statuts, même technique, n'est pas à prendre à la légère. C'est pourquoi la proposition revient à l'ordre du jour de l'assemblée de samedi prochain.

Pour la deuxième proposition (la suppression de l'article 34 du règlement intérieur – JD), il apparaît au comité que la question de la double appartenance doit être posée urgemment. Lançons le débat et, s'il s'avère que le cadre statutaire n'y est pas pour concrétiser quelque décision que ce soit, nous reporterons. Mais, au moins, débattons. »

Comme je l'ai expliqué le jour même en réponse, la proposition de modifier le nombre de membres du comité soumise à l'AG extraordinaire du 29 septembre ne figurait pas à son ordre du jour, et ne pouvait donc de, toute façon, y être adoptée. Quant à la réponse à la « deuxième proposition », elle était la marque d'une intention louable en ce sens qu'elle annonçait un possible « report » « s'il s'avère que le cadre statutaire n'y est pas ». De fait, alors que le cadre statutaire faisait défaut, et je vais m'employer à le démontrer de nouveau ci-dessous, le comité a passé outre.

Abordons ma contestation à présent.

L'ordre du jour de l'assemblée du samedi 8 décembre appelait :

- « proposition de modification du nombre des membres du comité syndical ».

L'article 33 des statuts expose : « Le Syndicat des correcteurs est administré par un comité composé de dix-sept membres élus au scrutin secret, ce nombre pouvant varier sur décision de l'assemblée générale réunie en session extraordinaire. » Etait-ce le cas de l'assemblée du 8 décembre dernier ? A l'évidence non, puisqu'elle est présentée comme « ordinaire » dans sa convocation. Les syndiqués présents n'avaient donc pas le pouvoir, selon nos statuts, de voter comme ils l'ont fait à la demande du comité syndical – pourtant dûment prévenu ! – une diminution du nombre de membres du comité.

- « proposition de résiliation de la possibilité de double appartenance, rendue caduque par l'adhésion du syndicat à la convention collective nationale des journalistes ».

Le comité proposait, comme cela est précisé en page 2 de *la Lettre de Cantonade*, de supprimer l'article 34 du règlement intérieur ; soit une modification des statuts. Reportons-nous auxdits statuts. Que disent-ils au chapitre « Révision des statuts » ? L'article 76 dispose : « La modification ou la révision des statuts peut avoir lieu :

- a) soit à la demande du comité syndical, qui inscrit sa proposition, à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale ordinaire ;
- b) soit à la demande signée par un quart des syndiqués (...).

Dans les deux cas, c'est l'assemblée générale qui décide souverainement.

En cas d'adoption, une commission de neuf membres est désignée par l'assemblée générale ordinaire (...). »

Ce processus a-t-il été respecté ? A mon avis, non, puisque l'ordre du jour ne proposait pas clairement un engagement de la procédure de révision ou de modification des statuts et n'annonçait pas la possibilité d'élire une commission des statuts. Il n'était question que de la suppression directe d'un article par cette assemblée, ce qui est statutairement impossible, on vient de le voir.

Plutôt que de reconnaître son erreur, le comité, pourtant encore une fois dûment mis en garde, a... fait élire une commission des statuts, alors que cela ne figurait pas à l'ordre du jour.

Mais, de toute façon, l'assemblée du 8 décembre pouvait-elle se prononcer sur des questions statutaires ?

On vient de voir que « la modification ou la révision des statuts » doit être portée par le comité « à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale ordinaire ». Au chapitre « Assemblée générale » des statuts, on peut lire à l'article 67 : « L'assemblée générale tient deux sessions ordinaires par an (...). Chaque fois que les circonstances l'exigent (congrès confédéraux, fédéraux, etc.), le comité convoque une assemblée générale extraordinaire. » C'est on ne peut plus clair : les statuts ne prévoient la tenue que de deux assemblées générales ordinaires ou la possibilité de convoquer des assemblées qui ne peuvent

être qu'« extraordinaires », car ce qui n'est pas ordinaire ne peut être par nature qu'extraordinaire !

Or les deux sessions prévues à l'article 67 se sont déjà tenues en cette année 2007, les 31 mars et 29 septembre.

Cependant, et bien qu'il y ait déjà eu deux AG ordinaires cette année, l'assemblée du 8 décembre pouvait-elle mériter l'appellation d'« assemblée générale ordinaire » ? L'article 70 indique : « L'ordre du jour d'une assemblée générale ordinaire est le suivant : adoption du procès-verbal de l'assemblée précédente ; transferts, admissions, radiations ; rapport du trésorier ; rapport moral du secrétaire délégué ; autres points de caractère professionnel ou syndical ; questions diverses. » - tous points absents de l'ordre du jour de l'assemblée de samedi 8 décembre (même les admissions votées à cette occasion ne figuraient pas à l'ordre du jour publié en page une de *la Lettre de Cantonade*, mais en page deux, dans ce qui semble apparaître comme des précisions !).

Lisons plus loin dans les statuts, au chapitre « Bulletin », l'article 75 : « Un bulletin trimestriel est édité sous la responsabilité du comité syndical.

Le bulletin du premier et celui du troisième trimestre, qui préparent les – notons bien : « les », article défini - JD – deux assemblées générales ordinaires, contiennent obligatoirement, outre la convocation à ces assemblées et leur ordre du jour, les points ci-après énumérés :

- 1° Rapport du secrétaire délégué ;
- 2° Rapport du trésorier et bilan ;
- 3° Rapport de la commission de contrôle ;
- 4° Compte rendu des réunions du comité syndical ;
- 5° Transferts, admission, radiations. »

Or, non seulement c'est une *Lettre de Cantonade* et non le bulletin syndical qui a convoqué l'assemblée du 8 décembre, mais les points énumérés ne figurent pas à l'ordre du jour publié.

Cette « obligation » n'ayant pas été respectée et compte tenu de tout ce qui précède, comment peut-on soutenir que ladite assemblée était une assemblée ordinaire ? Comment peut-on avancer sans se ridiculiser que, « si les rédacteurs des statuts, dans leur grande sagesse, avaient eu une telle intention (« limiter la capacité d'une direction syndicale à convoquer une assemblée générale »), ils auraient écrit : l'assemblée générale NE tient QUE deux sessions par an » ? Dans leur grande sagesse, ils se sont contentés d'écrire : « L'assemblée générale tient deux sessions ordinaires par an », ce qui était bien suffisant ! Ce faisant, ils ne « limitaient aucunement la capacité à convoquer d'autres assemblées » : ils qualifiaient ces autres assemblées d'« extraordinaires » ! Il s'agit-là en outre d'une méconnaissance étonnante et préoccupante du fonctionnement démocratique d'une organisation syndicale, qui doit prévoir précisément les modalités de réunion de son organe fondamental de direction : l'assemblée générale statutaire souveraine de ses adhérents, qui délègue ses pouvoirs entre deux de ses sessions à un comité syndical et à un secrétaire délégué élus par les syndiqués. Ce qui est le cas de notre syndicat, grâce à la « grande sagesse » des rédacteurs de ses statuts.

On aura beau tordre le bâton dans tous les sens, l'assemblée du 8 décembre n'était pas une « assemblée ordinaire » au sens où l'entendent les statuts. Elle ne pouvait donc être saisie d'une proposition de modification des statuts, même si celle-ci avait été – ce qui est loin d'être le cas ! – correctement présentée.

Rigorisme déplacé ? Aucunement, car à quoi servirait-il d'établir des règles de fonctionnement si elles devaient être traitées à la légère ? Que dirait-on de « syndicalistes » qui se dispenseraient de les suivre et de les appliquer comme les patrons s'assoient sur le Code du travail ?

Comme vous pouvez le constater, je me suis abstenu de porter des jugements de valeur ou de me prononcer sur la pertinence des propositions de modification faites. La question n'est pas là : elle est de savoir si on peut accepter des pratiques non démocratiques – car la non-application des statuts en fait partie – sur des sujets qui peuvent apparaître mineurs, au risque de les voir reprises sur des questions de fond qui porteraient sur l'avenir de notre syndicat.

En vous remerciant d'avance de porter attention à ma requête, je vous adresse mes meilleures salutations syndicalistes.

Jacques Dumeunier  
*syndiqué depuis 1966*

**PS.** Ci-dessous le texte du message publié sur le site syndical le 6 décembre et dont il est question au premier paragraphe de la page 2 de la présente lettre.

Le passage du dernier compte rendu de comité sur la « préparation de l'AG » me laisse perplexe. Il y est dit : « Il faudra certainement réunir une commission de révision des statuts, qui comprend 9 syndiqués volontaires et 3 comitards. Tenez-vous prêts. »

Si on se réfère à la convocation de cette assemblée générale éditée dans *la Lettre de Cantonade*, nulle mention d'un processus de révision des statuts comportant l'élection d'une commission ad hoc ne figure à l'ordre du jour.

Il est annoncé : « Proposition de modification du nombre de membres du comité syndical. » L'article 33 des statuts prévoit effectivement que « ce nombre (de membres peut) varier sur décision de l'assemblée générale réunie en session extraordinaire » L'assemblée en question n'étant pas annoncée comme « extraordinaire », à l'évidence la modification ne peut avoir lieu.

« Proposition de résiliation de la possibilité de double appartenance, rendue caduque par l'adhésion du syndicat à la convention collective nationale des journalistes. » Rendue caduque, c'est cette proposition qui l'est : on ne peut modifier les statuts par une simple inscription à l'ordre du jour d'une assemblée générale.

Est-ce pour « retomber sur ses pattes » que l'on avance après coup la réunion d'une commission des statuts non annoncée ? En vain. La procédure pour réviser les statuts est précise et stricte, justement parce que les statuts, fondement de la vie en commun d'une collectivité, sont une chose trop sérieuse pour être modifiée à la va-vite et par surprise.

Mais allons plus loin. L'article 76 sur le « révision des statuts » dit : « La modification ou la révision des statuts peut avoir lieu :

a) soit à la demande du comité syndical, qui inscrit sa proposition à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale ordinaire (...). »

L'AG du 8 décembre est-elle une assemblée générale ordinaire ? Elle est certes intitulée ainsi dans la convocation. Cependant, l'article 67 stipule : « L'assemblée générale tient deux sessions ordinaires par an. » Si mes souvenirs sont exacts, ces deux sessions ont déjà eu lieu cette année : le 31 mars et le 29 septembre. Donc, l'assemblée générale de samedi ne peut être qualifiée d'« ordinaire ». Formalisme ? L'article 75 précise : « Le bulletin du premier et celui du troisième trimestre, (qui préparent les deux assemblées générales ordinaires, contiennent obligatoirement, outre la convocation à ces deux assemblées et leur ordre du jour, les points ci-après énumérés :

1. Rapport du secrétaire délégué ;
2. Rapport du trésorier et bilan », etc.

Est-ce le cas en l'espèce ? Non. Les statuts sont nets : il ne peut y avoir que deux assemblées générales ordinaires par an et l'ordre du jour qui les distingue en est précisé.

Conséquence ? Non seulement « la prochaine assemblée générale ordinaire » à l'ordre du jour de laquelle doit être inscrite une proposition de modification ou de révision des statuts ne peut être celle du 8 décembre, mais cette assemblée-là, n'étant ni ordinaire ni extraordinaire, ne peut rien décider qui engage la vie du syndicat. Elle ne peut être qu'une assemblée d'information. Ce qui ne sera pas un précédent de transformation d'une assemblée non régulièrement convoquée...

Dernière précision : Le comité « veille à l'application des statuts et du règlement intérieur » (article 44).

C'est le moins que l'on puisse attendre de lui.

Je ne pourrai être présent à l'assemblée de samedi, mais je crois que la position la plus sage, plutôt que de s'enfermer dans le rattrapage d'un loupé ou de passer en force au risque de provoquer de multiples contestations, sera de reporter à « la prochaine assemblée ordinaire » ; celle du 29 mars 2008, toute décision sur des questions qui ne recèlent d'ailleurs aucun caractère d'urgence, et, si processus de modification ou de révision des statuts il doit y avoir, il soit à cette occasion engagé dans les règles.

Je ne doute pas que la raison prévaudra et que ce sera la position qui sera prise.

JACQUES DUMEUNIER

## Réponses de la commission de contrôle aux saisines de Sylvie Standley et de Jacques Dumeunier

Les membres de la commission de contrôle du Syndicat des correcteurs CGT ont été invités à la réunion du comité du 15 janvier 2008 appelée à se prononcer sur la validité des candidatures qui ont été déposées pour le comité 2008-2009.

Ayant entendu la contestation soulevée par plusieurs camarades au sujet de la candidature de Sylvie Stanley en application de l'article 34 du règlement intérieur du syndicat, et ayant entendu l'argumentation contraire s'appuyant sur le fait que, par le passé, des syndiqués ayant la double appartenance avec le SNJ-CGT avaient déjà été élus au comité, la commission de contrôle déclare que :

Il n'est pas forcément choquant de conserver une certaine souplesse dans l'application des statuts quand cela permet une plus grande efficacité pour servir l'intérêt général comme cela a pu être fait par le passé. Toutefois, cette tolérance ne saurait faire jurisprudence et, à partir du moment où il n'y a pas un réel consensus, la seule règle applicable ne peut être que l'application stricte des statuts, seule garantie que les droits de tous les syndiqués soient intégralement respectés. En conséquence, la commission de contrôle déclare que, en application de l'article 34 du règlement intérieur, la candidature de Sylvie Stanley au comité 2008-2009 n'est pas recevable.

Toujours dans le même état d'esprit, la commission de contrôle a également examiné le recours déposé par Jacques Dumeunier au sujet de la convocation par le comité d'une assemblée générale ordinaire le 8 décembre. Se référant à l'article 67 des statuts qui stipule que « l'assemblée générale tient deux sessions ordinaires par an, en principe un des samedis des mois de mars et d'octobre » et constatant que ces sessions ont déjà eu lieu les 31 mars et 29 septembre, la commission de contrôle déclare que le comité n'avait pas le pouvoir de convoquer cette assemblée générale ordinaire. De ce fait, il est inutile d'examiner les autres points du recours de Jacques Dumeunier puisque ce simple constat conduit à déclarer que cette assemblée générale est antistatutaire et que donc toutes les décisions qui ont pu y être prises sont nulles et non avenues.

Paris, le 26 janvier 2008,

François Delcombre,  
Silvio Matteucci  
Jean-Claude Broquet,

## Le Comité du livre, du papier et de la communication a besoin de vous

Tout d'abord une petite piqûre de rappel : le Comité du livre, du papier et de la communication est une composante du Secours populaire français. Il a été créé en 1958 (nous allons fêter ses 50 ans au mois de mai prochain). A cette époque, un jeune clicheur, Jean-Claude Fauteur, refuse de faire son service militaire dans les troupes de l'OTAN sous les ordres d'un général allemand, ancien de la Wehrmacht, alors que son père avait été déporté en tant que résistant pendant la Seconde Guerre mondiale. Il est mis en prison. Ses camarades d'atelier forment alors un comité de soutien et collectent de l'argent pour aider leur équipier. Quand celui-ci est libéré et obtient le droit de faire son service dans une autre unité, les clicheurs décident de maintenir le comité qu'ils avaient créé et d'adhérer en tant que tel au Secours populaire français.

Bien des années ont passé. Le Comité du livre, du papier et de la communication est, à l'intérieur du Secours populaire, – avec le comité EDF-GDF – une exception sur le plan des structures puisque le Secours populaire est organisé en fédérations départementales. C'est pourquoi nous n'avons le droit de nous adresser

qu'aux personnes travaillant dans les métiers de la presse pour collecter des dons. Mais, si elles se retrouvent dans la précarité, car ce qu'on appelle les accidents de la vie (divorce, décès, chômage longue durée) n'épargnent personne, c'est à elles que retournent principalement les fonds réunis.

Principalement, car, bien sûr, en dehors de son action envers les plus démunis d'entre nous, le Comité du livre, du papier et de la communication participe aux grandes actions internationales du Secours populaire français. Après le tsunami nous avons pris à notre charge, en partenariat avec la Fédération de Paris et une association locale, la mise en place d'un bibliobus qui tourne dans la région, aidant ainsi les enfants à accéder à la lecture et à échapper quelque peu à l'emprise totale des écoles coraniques de Banda Aceh. Nous avons aussi participé à la création d'une « Maison pour tous » dans une petite ville du centre de la Roumanie. Il faudrait également citer notre action en Afrique noire et plus particulièrement en Guinée où nous rénovons et équipons une école de 13 classes.



## VIE SYNDICALE

Mais, à l'heure actuelle, nous sommes confrontés à un nouveau problème, celui que dans les syndicats et dans les ateliers tout le monde connaît bien : la réduction drastique des effectifs due aux différents plans de départ en préretraite et à l'émiettement du travail dans, parfois, de très petites unités.

Heureusement, nous avons déjà pu constater que beaucoup de ceux qui partent à la retraite nous restent fidèles en envoyant directement leurs dons. Mais il y a aussi de nouveaux arrivants et c'est vers ceux-là que nous nous tournons en les incitant à devenir à leur tour collecteurs ou bénévoles du CDLPC. Nous ne pourrions continuer notre action d'entraide que si nous sommes relayés dans les différentes entreprises de la presse, du labeur, de l'édition ou de la com, aussi bien en province qu'à Paris.

Or, il faut savoir qu'à l'heure actuelle nous aidons dix-huit familles dont vingt-trois enfants et la tendance, hélas, n'est pas à l'amélioration des conditions de vie et de pouvoir d'achat.

Au mois de novembre 2007, après les six années de dévouement d'Olivier Destoop, le Comité a élu un nouveau secrétaire en la personne de Bernard Gallois

bien connu des correcteurs du **JO** puisqu'il en a été le secrétaire du CE pendant une dizaine d'années

En tant qu'ex-correctrice du Journal officiel (caatsée) et syndiquée je remercie **Cantonade** de m'avoir ouvert ses colonnes pour expliquer notre situation.

Eliane Lecomte

N'oubliez pas que vos dons doivent être adressés directement au CDLPC, 94, boulevard Auguste-Blanqui, 75013. Ils ouvrent droit à une réduction d'impôt égale à 75 % du montant du versement (dans la limite de 488 euros) grâce au reçu fiscal qui vous sera délivré pour chaque don.

Site internet : [www.spf-livre](http://www.spf-livre)

Mail : [contact@spf-livre.org](mailto:contact@spf-livre.org)

Téléphone : 01-43-31-51-59



**94, bd Auguste-Blanqui - 75013 PARIS**

**[www.spf-livre.org](http://www.spf-livre.org)**

# Comité exécutif national de la Filpac

## du 6 décembre 2007

Invitation de la commission de contrôle financier.  
Appel des membres du CEN présents.

Rapporteurs : Akoun-Wilf.

Ordre du jour

- 1 – Analyse du congrès.
- 2 – Mise en œuvre des décisions.
- 3 – Fonctionnement et organisation de la FILPAC.

Intervention de Michel Muller, secrétaire fédéral

Avant de rapporter les enseignements du congrès, Michel a tenu à rappeler qu'il a nécessité un an de mise en ordre, de l'organisation de débats préparatoires jusqu'aux réflexions sur les luttes menées concernant la défense de l'emploi, notamment (projet chanvre, Québecor...).

Soulignons aussi que le congrès s'est déroulé dans le contexte du conflit sur les régimes spéciaux de retraite, dans lequel la CGT était une nouvelle fois attendue au tournant. Il lui fallait éviter un double écueil, d'une part celui de la pseudo-radicalité et d'autre part de l'opposition des usagers contre les travailleurs en grève.

Pour revenir à la FILPAC, il s'agit bien d'un congrès fondateur, car, malgré les restructurations et les plans de licenciements qui touchent diverses branches de nos secteurs, il positionne notre fédération dans le futur et affirme des perspectives pour l'avenir.

Tout cela dans un contexte de désenchantement politique, notamment vis-à-vis de celle menée par N. Sarkozy. S'il n'y a pas encore véritablement de projet alternatif et que le capitalisme semble inébranlable, nos industries ne sont pourtant pas en voie de disparition, mais subissent bien de profondes mutations (édition, publicité...). L'enjeu pour notre fédération est de s'ouvrir sur de nouveaux champs de syndicalisation, et c'est dans cette perspective que le congrès a évité de s'enfermer dans la fausse opposition d'un syndicalisme de résistance et une force de propositions, en alliant à la fois la défense des conventions collectives et l'élaboration de chartes revendicatives.

Le congrès a su prévenir de la frustration que pourrait ressentir certains secteurs dont les problématiques particulières n'auraient pas été suffisamment évoquées.

Soulignons aussi le léger rajeunissement des participants au congrès et de l'effort à poursuivre dans ce sens, ainsi que la féminisation des cadres syndicaux.

Quant à certains désaccords, ils ont été, selon Michel, mal exprimés et pas suffisamment bien abordés pour y saisir le contenu réel, ce qui repousse une véritable et sincère explication.

Pour autant le congrès a tranché sur le fond, et pas seulement sur la forme, et l'orientation a été bien clairement établie. Ce qui en fait un congrès très exigeant, voilà la raison pour laquelle un bilan de progression devra être effectué à chaque CEN et ne pas attendre Deux ans avant de tirer des enseignements.

Seul bémol peut-être, la popularisation en dessous de nos espérances.

Evoquons aussi les interventions de nos invités, de très

hautes qualités, et surtout celle de Bernard Thibault, secrétaire confédéral.

La parole circule parmi les délégués.

Plusieurs militants évoquent la richesse et la diversité des interventions. La multiplicité des secteurs et les expériences syndicales partagées ont fait du congrès un lieu d'échange véritable, où dominaient une réelle transversalité. Des camarades ont relevé que les intervenants faisaient souvent référence à l'action, et donc un discours très peu langue de bois, de belle tenue, qui s'ouvre vers de nouvelles directions : labellisation, chartre revendicative, numérique...

Peut-être la problématique par rapport aux journalistes n'a-t-elle pas été assez traitée, il faudra poursuivre la réflexion dans ce domaine, notamment vis-à-vis des sociétés de journalistes ou la qualité de l'information.

De nombreux délégués ont évoqué les divergences apparues lors de certaines interventions et ont condamné certaines formulations prises. Il n'y a pourtant ni diabolisation des minorités, ni refus de débattre, et si des discussions existent dans la CGT, il est donc normal de les retrouver à l'intérieur de la FILPAC. Mais, à aucun moment, ils ne peuvent prendre la forme de l'injure. Un code de la conduite à tenir devra être élaboré.

Pour conclure cette première partie, Michel Muller a repris les questionnements de l'assemblée, en réaffirmant qu'il ne s'agissait pas de façonner un syndicalisme d'accompagnement, d'accréditer un statu quo social. Mais il fallait prendre en compte des situations nouvelles, et donc s'orienter vers la construction d'une autre posture alliant résistance et force de proposition.

La deuxième question abordée lors de ce CEN a été la mise en œuvre des décisions du dernier congrès.

Nous avons fait la lecture des documents joints concernant les dix-huit décisions prises et Michel Muller les a commentés successivement.

Nous avons pu respecter approximativement les horaires que le secrétariat fédéral avait fixés. Après une interruption de séance, nous avons repris nos travaux sur la question du fonctionnement de la FILPAC. Le secrétariat fédéral avait établi des documents préparatoires, une liste de cinquante-trois commissions, avec leurs participants.

L'examen a été détaillé et des modifications apportées en fonction des différentes interventions. Ajouts, précisions, suppressions, un nouveau document sera prochainement distribué à tous les délégués les mentionnant.

Nos travaux se finissant, les camarades se séparent, en se donnant rendez-vous au lendemain matin, 9 heures.

**RICHARD WILFF**

## Compte rendu de la commission revendication

Le groupe de travail a pour tâche de mettre en œuvre les décisions du congrès concernant la stratégie revendicative fédérale.

Absence remarquée de certains camarades parisiens (la province était, elle, présente), essentiellement le SGLCE.

Nous avons fait le constat que la baisse du pouvoir d'achat était sans nul doute une préoccupation que nous retrouvons dans les différentes entreprises et dans l'ensemble des secteurs. Nous avons évoqué la remise en cause des références du salaire et les tentatives patronales d'établir une séparation entre salaire direct et indirect. Dans le salaire indirect, nous trouvons tout ce qui a rapport avec les charges sociales. En voulant faire baisser les charges, le patronat s'attaque à notre salaire. Les fiches de paie se complexifient, avec de nouvelles lignes de compte, apparaît la nécessité de donner une meilleure explication pour résister aux différentes amputations de nos salaires.

Des camarades ont évoqué également la multiplication des sociétés de portage des salaires, accentuant encore la confusion parmi les salariés, désunis pour mener une action collective.

Il demeure que la question du pouvoir d'achat est dans la tête de nombreuses personnes et que cela doit constituer un axe de la bataille revendicative.

Cette baisse est due notamment à l'inflation.

L'indice Filpac mis en place par la fédération est véritablement un outil pour la mesurer. Il faut donc nous en servir dans nos cahiers revendicatifs.

Pour nous salariés, nous n'avons d'autres sources de revenus que nos salaires; nous ne pouvons nous adresser à monsieur Carrefour pour qu'il baisse le prix du lait, à monsieur Leclerc pour celui des pâtes et à M. Mulliez pour la viande hâchée et la sauce tomate :

notre seul interlocuteur est notre patron pour qu'il augmente nos salaires.

En utilisant les NAO (négociations annuelles obligatoires), remettons au cœur de nos revendications l'augmentation des salaires.

Après avoir exposé le contexte social dans lequel la revendication salariale interviendrait, la commission s'est interrogée sur les propositions à faire au CEN.

Une première étape pourrait être de lancer une formation syndicale sur la «lecture» de la fiche de paie – explication de tout ce qui constitue nos salaires – à étendre avec un argumentaire aidant pour élaborer un cahier revendicatif notamment sur les salaires.

Une proposition de semaine d'action avec du matériel (tracts, affiches...) du 3 au 8 mars.

Une démarche vis-à-vis des autres organisations syndicales pour faire reconnaître l'indice Filpac (utilisation du rapport Quinet, par rapport à l'indice Insee).

Une campagne s'inscrivant dans la durée, selon différents grands thèmes :

- l'inflation et le recours auprès de saint Prix ;
- la volonté patronale de casser la notion de salaire. Et si eux s'occupent de nos salaires, devons-nous leur laisser le terrain ?
- action collective pour les salaires.

Il demeure que la notion de salaire évolue aussi dans le nouveau Code du travail, il faudra donc s'informer sur les modifications et fournir en conséquence des formations spécifiques.

Prochaine réunion de la commission le 2 avril 14 h 30.

**RICHARD WILFF**

# Tribunes libres

Propos censurés de l'AG

du 24 décembre 2006

Franck Leclercq



## AG du 24 juin 2006 interventions censurées

**F. LECLERCQ** - Je voudrais juste revenir sur un point que le camarade Delachaire a soulevé, celui du CPE. Il y a aussi le CNE, et le CNE, il semble avoir été appliqué à l'Humanité, où une camarade suiveuse depuis deux ans et demi a été éjectée. On peut appeler ça une période d'essai. Le CNE, le patronat l'a rêvé, le comité l'a fait. Bravo !

Je voudrais revenir un instant sur le non-bilan sans perspective proposé par le secrétaire délégué. Si j'ai bien compris le secrétaire délégué, son bilan est plutôt rachitique et ce n'est pas de sa faute à lui. Le secrétaire délégué a lu sa correspondance, c'est bien, mais où est son rapport ? Je suivrai donc le camarade secrétaire délégué quand il écrivait dans le dernier *Cantonade* qu'il convenait de tirer quelques leçons de l'activité syndicale de cette année.

Cela commençait par point numéro un : « il faut aller chercher... ». C'est pas encore fait ?

T'es pas allé chercher ?

Point numéro deux : « le métier cela conduit nulle part », en fait, non : point numéro deux :

« le métier ça conduit nulle part », putain! mais on est un syndicat de métier ? Camarade secrétaire délégué, on est un syndicat de métier ? On est un syndicat de quoi ?

**E. MOREAU** - (inaudible)

(tribune ? salle ?- Parle à la salle !)

**E. MOREAU** - Je te réponds pas

**FL** - Je parle à la salle. Alors, camarade secrétaire délégué, intéressante profession de foi pour un représentant d'un syndicat de métier.

Point numéro trois : « on va aller chercher avec l'Inter »...

**E. MOREAU** - J'ai jamais écrit ça.

**CD** - *Cantonade* numéro... dernier *Cantonade*.. (bruits)

**FL** - Voilà. quelqu'un qui parle de la mauvaise foi. Je vais le lire : « le métier, ...

**E. MOREAU** - Le métier, ça conduit nulle part...

**FL** - « Le métier, le métier, le métier tout seul ça ne conduit nulle part », c'est bien, tu sais

lire...

**E. MOREAU** - C'est tout seul, c'est le métier tout seul, le métier tout seul.

**FL** - C'est pas toi qui l'a écrit...

**E. MOREAU** - Le métier tout seul...

**FL** - Ok, c'est bon, tu sais lire.

**E. MOREAU** - C'est l'art de..., l'art de dire la moitié de... des choses, pour en dire le

contraire.

**FL** - Je répète ce qu'a dit le camarade secrétaire, « le métier, le métier tout seul ça conduit nulle part », nous sommes un secrét... devant un secrétaire qui a tendance à... nous sommes un syndicat de métier, je le rappelle au secrétaire délégué.

**E. MOREAU** - C'est tout seul... (inaudible)

**FL** - Point numéro quatre, alors là, j'avoue ne rien avoir compris comme « leçon de l'activité syndicale ». C'est : « voilà matière à débats lors de la prochaine AG ». Faudrait prendre des correcteurs, camarade secrétaire délégué.

En vérité, je ne suis pas complètement d'accord avec les propos complètement insignifiants du camarade secrétaire. Je trouve au contraire que son non-bilan ouvre de véritables perspectives parce que, finalement, il n'y a pas grand-chose à dire du secrétaire délégué et de son comité. Et c'est bien ce qui est le plus désolant. Notre secrétaire délégué n'a absolument rien fait pendant un an et ce qu'il propose c'est de ne rien faire durant les prochaines années

Et comment sait-on qu'il n'a rien fait ? Il n'a rien publié, il ne communique pas, nous ne savons rien. Le secrétaire délégué ne peut de toute façon pas dire grand-chose, il ne comprend rien. Le secrétaire délégué n'a rien fait pour créer une commission tel que proposé dans le *Cantonade* n° 208, page 11. Enfin si, il a réuni une commission au début du mois de juin, nous sommes au mois de juin et il faut dire que onze mois sont à peine suffisants pour rassembler quelques chaises et une table. Bravo secrétaire délégué ! Qu'est-ce que le secrétaire délégué a fait pour la permanence ? Rien. Ou plutôt si, comme il l'annonce dans son rapport: « faire rentrer la permanence à doses homéopathiques » et la dose homéopathique elle commence à avoir un nom. Prenons la liste des rouleurs plus ou moins réguliers à l'Humanité. Qui trouve-t-on ?

Hervé Lefèvre membre du comité et piétonné clandestin,

Jean-Philippe Casabonne, membre du comité et suiveur recalé,

Miguel Carreno, membre du comité,

Mikel Lapeyre, membre du comité,

ah oui, il y a Sandrine Flassch, excusez-moi, elle n'est pas membre du comité.

**E. MOREAU** - (inaudible)

**FL** - Il m'importe assez peu...

**E. MOREAU** - Combien de services ?

**FL** - Il m'importe assez peu...

**E. MOREAU** - Combien de services ?

**FL** - Je m'en fous de combien elle a de services, mon pote !

**E. MOREAU** - Combien de services ?

**FL** - Je m'en fous, il m'emporte assez peu... il m'importe assez peu qu'un secrétaire délégué place ses affidés ou ses femelles de circonstance où il veut et quand il veut, je m'en branle...

Salle - (inaudible)

**CH** - Retire ça tout de suite. Retire ça immédiatement ! (\*)

Salle - Attention, attention, il y en a des femelles dans la salle !

**FL** - Je retire ça tout de suite, il m'importe assez peu en réalité qu'un secrétaire délégué place ses affidé(e) (bruits) et affidé(e)...

Salle - (inaudible)

**FL** - ...dans ce cas, c'est ée et és

Salle - (inaudible)

**FL** - ...vous m'avez demandé d'enlever « ses » femelles, donc il est au singulier, mais tout de même, quand le secrétaire délégué parle de permanence il faut comprendre sa permanence à lui, une permanence privée en quelque sorte.

Je voulais revenir sur le fait, mais en fait ça m'intéresse pas trop, les déclarations qu'il [H. Lefèvre] a faites en 2003 sur il faut partager les services, il faut que les rouleurs ayant beaucoup d'ancienneté libèrent la permanence parce que c'est comme ça qu'il a réussi à se... à se mettre...

**H. LEFEVRE** - (inaudible)

**FL** - Tu veux que je te cite ? Ok.

Salle - *Cantonade* 203, pages 32 et 33.

**FL** - Ce microscopique Rastignac revendique « une vue d'ensemble sur le placement titre par titre dans sa diversité et sa disparité et bien sûr le loisir de rappeler quelques banalités de base sur la solidarité entre membres d'une même association ». Bravo ! eh bien, camarade Lefèvre, tu es secrétaire probablement adjoint, j'en sais rien, puisque rien ne... on ne sait rien... à ce qu'il semble, réponds aux questions que te pose Lefèvre le rouleur et offre-lui ce que tu réclamais : une vue d'ensemble sur le placement titre par titre et en particulier à *VHuma* mais, bon, tu répondras pas. Tu as maintenant le loisir de rappeler devant l'AG ce que tu entends par quelques banalités de base sur la solidarité entre membres d'une même association. Le camarade Lefèvre a fini par comprendre que la solidarité entre membres...

Salle - (inaudible)

**FL** - ...entre membres d'une même association c'était beaucoup trop cher pour lui, il s'est rabattu sur la solidarité avec un seul camarade qui est en prison, c'est très généreux et puis ça lui coûte pas beaucoup, moins que de partager ses services. Elle est comme

ça la générosité caritative, elle étouffe de ses bons sentiments ceux qui ne peuvent pas refuser sa charité répugnante, mais c'est une autre histoire.

La lecture du numéro 203 est également très instructive sur le camarade secrétaire délégué.

On y trouve par exemple une profession de foi en période d'ascension sociale. Il affirmait qu'ils étaient, j'ouvre les guillemets : « qu'ils étaient « quelques-uns au syndicat à affirmer qu'on est pour la défense voire le renforcement de l'article premier des statuts du syndicat des correcteurs » ça n'échappera à personne je lirai le petit a de l'article premier : le syndicat des correcteurs et des professions connexes de la correction a pour objectif d'organiser l'ensemble des professionnels salariés de la correction dans leur lutte revendicative jusqu'à l'abolition du salariat et j'ajouterai on dira que c'est ironique deux points le plus vite possible » fermez les guillemets. Trois ans plus tard on commence à comprendre l'ironie. Le secrétaire délégué était bien pour l'abolition du salariat mais le salariat des autres.

Je ne reprendrai pas en détail les graves accusations qui ont été... qui ont été énoncées par les camarades précédents : non-diffusion de listes de rouleurs autorisés à travailler... c'est assez extraordinaire, on est dans un système stalinien, une liste existe, elle n'est pas publique, c'est extraordinaire et pour quel motif ? Parce que les rouleurs vont se bouffer la gueule entre eux, non mais... ah ça va pas... relax Max...

Salle - C'est déjà fait !

**FL** - C'est déjà fait ?

Salle - Quand les rouleurs se bouffent entre eux, oui.

**FL** - ...et la publication d'une liste, on ne sait pas qui va travailler... Qui sait qui va travailler ici ? Combien il y a de gens qui vont travailler ? Bravo ! y garde ça... y garde ça sous son coude et c'est lui qui distribue les services...

**E. MOREAU** - C'est pas vrai !

**FL** - Qui distribue les services ?

**E. MOREAU** - la ? le ? secrétaire au placement...

**FL** - Non !

Tribune - ... totale collusion...

**FL** - ... en totale collusion, tous les deux, d'une part, et c'est toi le responsable selon les statuts.

**E. MOREAU** (?) - Tu sais plus quel article...

**FL** - Donc nous sommes devant une situation complètement aberrante. Des dysfonctionnements sont constatés, aucune mesure ne peut être prise contre les fripons qui non seulement fument le syndicat comme disait Louessard mais qui l'enfument. Ainsi, malgré des fautes constatées et constatables, il suffit de lire *Canntonade*, il est même pas possible de demander à cette assemblée de prendre sa responsabilité et d'exiger, par exemple, la radiation d'un membre du

comité. Puisque c'est lui en fin de compte qui décidera ou pas de sa radiation. Que faire dans ces conditions ?

**CD** - Alors je proteste ! Qui protège les syndiqués du comité ?

**FL** - Qui protège les syndiqués du syndicat ?

Salle - (inaudible)

**CD** - Je pose une question... Non je ne me tairais pas (bruits)

**FL** - Nous sommes dans une situation où le secrétaire délégué est responsable d'un nombre extraordinaire, je dis bien d'un nombre extraordinaire de violation des statuts. Lors du piétonnage à *l'Humà*. (inaudible) une commission de contrôle est saisie et là c'est une cascade d'irrégularités. En agissant en totale opacité. On ne sait rien de ce qui se passe. Absolument rien. Personne n'est au courant. Où va-t-il négocier ? Qu'est-ce qu'il négocie ? Rien ! En menaçant de mort des comitards en plein comité il a menacé de mort un comitard non mais ça relève du pénal, il est fou votre secrétaire délégué...

**E. MOREAU** - (inaudible)

**FL** - C'est pas vrai ? Tu contestes ?

**E. MOREAU** - Calomnie.

**FL** - Calomnie ? Qui a été menacé de mort en plein comité ?

**E. MOREAU** - Excuse-moi mais (\*) j'ai été menacé de mort en plein comité.

**FL** - N'importe quoi...

**E. MOREAU** - Par Jacky Toublet ! (\*)

Salle - (inaudible)

**FL** - N'importe quoi... je demande à Chaâbane Lakel d'intervenir.

Salle - (cris, brouhaha, divers intervenants inaudibles)

**FD** - Y'en a marre, y en a marre des mecs, vous êtes toujours en train de tous vous bouffer entre eux, moi j'ai demandé la parité... (inaudible) Y'en a marre... (inaudible) ...la parité...

**FL** - J'étais d'accord...

**CD** - (inaudible)

**IP** - Claire, s'il te plaît, ça suffit !

**CD** - (inaudible)

**FL** - ...écoute bien, c'est pas une bataille de mecs, j'en ai rien à taper, je travaillerais plus dans ce milieu, avec ce que je viens de dire, c'est fini, j'suis cuit, t'as compris ? C'est pas une bataille de mecs, ça...

**E. MOREAU** - C'est toi qui veux pas travailler !

**FL** - « C'est toi qui veux pas travailler... », « c'est toi qui es arrivé en retard... »

Salle - (inaudible)

**E. MOREAU** - (inaudible)

**FL** - Je suis désolé, il [EM] m'interrompt. Y'a un président ?

Tribune - C'est une présidente.

**FL** - Y'a une présidente, alors dis-lui de se taire...

**E. MOREAU** - (inaudible)

**FL** - ...dis-lui de se taire, regarde!

**E. MOREAU** - (inaudible)

**FL** - ...et c'est à lui...

**E. MOREAU** - (inaudible)

**FL** - Hey ? tu m'insultes pas là ducon ? La...

Salle - (inaudible)

**IP** - Non, non, c'est fini !

**E. MOREAU** - Je t'ai dit : « dépêche-toi »... je t'ai dit : « dépêche-toi »...

**FL** - Non, tu m'as dit : « pousse-toi » (\*)

**E. MOREAU** - Je t'ai dit : « dépêche-toi », t'es sourd en plus.

**FL** - ...là là...

**E. MOREAU** - T'es sourd !

**FL** - ...et c'est à lui qu'il faudrait expliquer la nature de ses actes ! puisqu'il est délégué général... il est délégué...

Salle - (inaudible)

**FL** - ...et il sait qu'il viole les statuts tous les jours en ne respectant aucune règle de placement...

Salle - (inaudible) ... à *la Tribune*..

Salle - (inaudible)

**CD** - ...son placement à *la Tribune*..

**FL** - ...en ne donnant pas les comptes rendus des assemblées...

Salle - On pourrait éviter les dialogues, s'il vous plaît !

Salle - (inaudibles, voix féminines)

**FL** - ...mais laissez-moi parler... (\*)

**IP** - Claire, tu arrêtes !

Tribune - (inaudible)

Salle - S'il vous plaît...

**FL** - Je suis désolé, (\*) je peux finir, j'ai une page à lire...

Salle - (inaudible)

Salle - C'est pas personnel, t'es d'accord. Il faut qu'il y ait un ordre, t'es d'accord ?

**CD** - Oui, de l'ordre et surtout le respect des statuts...

**E. MOREAU** - ...syndicat anarchique, aussi faut pas... (\*)

Salle - (inaudible)

**FL** - ...ben oui (\*), je termine maintenant. Il faut dire si le syndicat, si les statuts ne valent rien, s'ils n'ont plus aucune valeur...

**CD** - ...là non plus, ça marche pas comme ça...

**FL** - ...comme le disait...

Salle - (inaudible)

**FL** - ...comme le disait le secrétaire délégué dans le *Cantonade*, je sais plus lequel...

Salle - Le dernier !

**FL** - Le dernier. « Les accords, comme les lois ou les statuts d'un syndicat, n'ont de valeur que dans la mesure où ils sont appliqués. » C'est lui qui doit

appliquer les statuts, et s'il ne les applique pas, ça n'a pas de valeur. C'est complètement farfelu ! C'est lui qui va négocier avec le patronat avec une idée comme ça. Je demande donc (et je ne l'aurai pas) que cette assemblée vote elle-même une demande solennelle auprès de la commission de contrôle en vue d'établir la réalité des dysfonctionnements précédemment signalés afin de radier Moreau et ceux qui ont profité de ces dysfonctionnements.

Salle - Bravo !

**FL** - Sinon jetez ces statuts, ils ne servent plus à rien. Jetez-les, ça veut plus rien dire et faites-le en conscience. Je sais bien que nous vivons dans une

fiction de république, dans une fiction de démocratie, mais c'est pas une raison pour soutenir une fiction de syndicat, parce qu'à la fin il va bien falloir vous en rendre compte et admettre cet affreux constat que vous-mêmes êtes devenus des fictions. Je vous le dis aujourd'hui, peut-être cela vous fera-t-il gagner un peu de temps, vous n'existez pas tant que vous ne vous exprimez pas.

Merci camarades et bonnes vacances.

(\*) Les propos en gras accompagnés d'un \* ont été reproduits d'après la version fournie par le comité le 11 septembre 2006.

---

## A quoi joue-t-« on » au juste avec le « refus de la double appartenance » ?

Les effectifs du syndicat des correcteurs sont-ils devenus si pléthoriques que l'on doive aujourd'hui, et de toute urgence, trouver le moyen de les réduire ? Il fut un temps, pas tellement lointain, où l'on se réjouissait, dans ce syndicat, d'être plus de six cents. Sans blague, et cela tout en s'interrogeant sur l'opportunité de continuer à former des correcteurs et des correctrices alors que le nombre de postes se réduisait – en « presse parisienne », bien entendu, ce secteur ayant toujours été, comme chacun-e sait, « la » référence pour les directions syndicales successives, parce que ces directions étaient composées dans leur très grande majorité de piétons ou futurs piétons de la PPQN, et parce que cette PPQN faisait la force du syndicat.

Or, aujourd'hui où les effectifs du SDC ont fondu à 300 personnes (laborieusement mises) à jour de leurs cotisations au 31 décembre 2007, selon les chiffres fournis par le comité actuel (voir le compte rendu du 29 janvier 2008), et où les piétonnages en presse se comptent sur les doigts de la main (ou des mains ?) tandis que les RECAPPables finissent de partir dans les entreprises, ce chiffre paraît être jugé encore trop élevé puisqu'« on » vise à l'abaisser avec le « refus de la double appartenance » syndicale. Mais qui serait concerné par une telle mesure, si elle était adoptée ? Evidemment pas les piétons dont la retraite est l'affaire de quelques années – non, surtout des syndiqué-e-s plus jeunes, en poste ou non, travaillant en presse soit quotidienne soit périodique... et représentant donc potentiellement pour partie l'avenir du syndicat et du métier qu'il est censé défendre. Il leur faudrait en effet se positionner entre les deux syndicats auxquels

ils-elles ont adhéré pour telle ou telle raison à un moment de leur vie professionnelle... Seulement, si la fraction d'entre eux qui a les coudées franches sur le plan du travail (parce que piétons, ou pigistes se débrouillant sans les services de la permanence) pourrait à son gré choisir de rester, au hasard, au SNJ-CGT en lâchant le SDC, ou l'inverse, d'autres seraient sans doute retenus aux branches de ce SDC d'abord par le souci de continuer à avoir du travail, quel que soit le fond de leur pensée syndicale (parce que rouleurs). Quelle belle façon, très saine, de garder ses troupes constituerait ainsi un tel ultimatum pour le SDC ! Tout à fait propre à motiver lesdites troupes et à les inciter à se battre pour un avenir radieux, sur les terrains professionnel, syndical ou autre.

Dans l'intérêt général, à commencer par celui de notre syndicat, ne vaudrait-il pas mieux laisser les quelques « casquettes bis » libres d'évaluer par elles-mêmes si leur double appartenance fait désormais double emploi comme il nous est affirmé, et libres d'en tirer une leçon si cela se vérifie ? Parce que, au vu de ce qu'elles représentent, le barouf (tendance chasse aux sorcières de plus en plus marquée) fait autour de leur « cas » depuis plusieurs mois paraît quelque peu disproportionné. C'est bien simple, il finirait presque par nous donner à penser que le fond du problème se situe ailleurs...

Toujours dans le dernier CR du comité, il est dit que le SDC est de nos jours ainsi composé : « 150 sont titulaires soit Livre, soit journalistes, quelques-uns en édition ; 50 ont le statut de journaliste titulaire ou pigiste ; 150 sont précaires sous la convention Livre, édition ou/et journaliste ; beaucoup des précaires sont

au chômage totalement ou partiellement, quelques-uns sous le statut intermittent du spectacle ; 1 au moins dans une maison d'édition avec le statut employé.

Dans cette énumération à la Prévert (en un peu moins poétique, quand même), il est selon moi assez difficile de se retrouver. Est-on bien dans la théorie des ensembles, genre : parmi les 150 titulaires soit Livre, soit journalistes, quelques-uns en édition, il y en a une partie dans les 50 qui ont le statut de journaliste titulaire ou pigiste, d'autres journalistes se trouvant parmi les précaires sous la convention Livre, édition ou/et journaliste ? Peut-être quelques points sur les i devraient-ils être mis par les personnes averties pour éclairer une description aussi nébuleuse, en particulier les enjeux qu'elle masque ? (Et, en passant, si l'éclairage pouvait être d'un genre échappant à l'ordinaire qu'on tend à nous servir sur cette liste des camarades, ce serait presque parfait – vous savez, autre chose que cette argumentation composée de propos malveillants et venimeux, avec sous-entendus au ton perfide réservés aux initié-e-s, et invectives ou insultes qui tourne à la spécialité ?)

Pour revenir à ceusses qui demeurent sous le statut ouvriers du Livre, ne correspondent-ils et elles pas pour l'essentiel aux gens en partance à la fin de 2008, ou dans les années à venir s'ils et elles ne bénéficient pas du RECAPP ? Si, comme il nous a été dit et répété la signature de ce plan, le statut ouvriers du Livre, c'est terminé, tout le monde devient journaliste, et si chaque entreprise de presse a depuis renégocié ses effectifs de correction sur cette idée, le mélange ouvriers du Livre - rédacteurs-réviseurs mentionné plus haut (avec une prédominance des premiers ?) ne devrait pas correspondre longtemps à la réalité des cassetins, et le statut rédacteur-réviseur devrait y régner rapidement. Mais, déjà, n'y a-t-il vraiment que 50 personnes répertoriées journalistes titulaires ou pigistes, c'est-à-dire ayant ce statut rédacteur-réviseur, ou pareille appellation désigne-t-elle autre chose ? Cette question parce que, tout en devant bien admettre que correcteurs et correctrices de presse sont devenus journalistes depuis les derniers accords signés par le syndicat, certains de ses membres semblent toujours les dissocier des vrais journalistes, adhérents des vrais syndicats de journalistes – vous savez, ces concurrents qu'il s'agit de dégommer absolument afin qu'ils ne nous fauchent pas le boulot ? Sans avoir la moindre action dans lesdits syndicats, je le jure, je rappellerai ici que ce n'est pas eux qui ont bradé le statut ouvriers du Livre ; que c'est eux qui assistent à la déferlante des ex-ouvriers du Livre sur leurs plates-bandes ; enfin que, question visées expansionnistes, ce n'est pas eux qui ont le pompon. Alors, garde-toi à droite, ma sœur, et garde-toi à gauche...

Concernant la presse quotidienne, le m me CR du comité nous dresse également le constat suivant :

- L' Huma : 5 piétons dont 1 radié pour défaut de paiement.

- La Tribune : 6 piétons à jour de cotisations.

- Le Monde + Monde 2 : 10 SDC à jour dont 2 double appartenance, 1 SNJ-CGT, 1 radié pour défaut de paiement, 2 Info'com.

- Le Figaro : 13 correcteurs sur la quotidienne dont 3 SDC ^ jour.

- L'Equipe : 19 piétons : 1 SNJ-CGT, 1 FO, 1 Info'com, 6 radiés pour défaut de paiement, restent 10 SDC à jour dont 3 double appartenance.

- Le Parisien : 13 SDC à jour, 3 FO.

- JO : ???

- France Soir : 2 SDC à jour.

Là encore, il n'y a pas vraiment matière à rêver sur les mots : simple description d'une situation déliquescence depuis des années. Mais espère-t-on redresser une quelconque barre parce qu'on aura mis en demeure les personnes syndiquées aussi dans les vrais syndicats de journalistes de choisir leur camp ? L'écramage recherché étant au profit de quel autre recrutement ? A moins qu'il ne s'agisse en fait de rester pour finir entre soi, à quelques dizaines ? Quoi qu'il en soit, avec l'adoption d'une telle mesure, la combativité-dans-l'unité-face-au-patronat ne serait, je tiens le pari, pas près de commencer à frémir : tout le monde continuerait de se bouffer le nez partout, sans l'ombre d'un doute.

Le SDC conserve, en dépit de ses présentes misères, une spécificité, celle de rassembler des gens qui exercent le même métier, quoique dans des secteurs aussi divers que la presse quotidienne et périodique, l'édition ou l'imprimerie. C'est son atout, et ce qui devrait avec ses options syndicales lui suffire pour faire la différence par rapport aux autres boutiques, en incitant à le rejoindre ou à y rester. Les interventions des lecteurs-correcteurs dans l'édition et celles des rédacteurs-réviseurs dans la presse sont extrêmement proches, en tout cas elles le sont plus que de celles des secrétaires de rédaction (stricto sensu, car après tout dépend de la réalité des postes dans les boîtes...). Cette proximité des travaux de correction nous permet – ou, plus exactement, devrait nous permettre – de nous retrouver au SDC pour échanger, confronter les problèmes que nous rencontrons au boulot, chercher ensemble des solutions et nous mobiliser pour faire aboutir nos communes revendications... en sachant de plus que l'utilité persistante de tels travaux leur assure encore un avenir, même si le support s'informatise ici comme là.

Ayant pour ma part le double statut à casquette unique de cadre dans l'édition et d'ouvriers du Livre

dans la presse, je ne suis pas directement concernée par la charge en cours contre la double appartenance à la sauce journalistique qui vient notamment de frapper Sylvie Standley (le rejet de sa candidature au prochain comité étant, à mon avis, au minimum une erreur d'appréciation quant à l'impact de cette décision au *Monde* et ailleurs). Je n'en déplorerais pas moins beaucoup que se poursuive une telle politique, bien davantage susceptible de soulever une vague de

dégoût à la base de notre syndicat que d'y susciter la dynamique revendicative dont les cassetins ont particulièrement besoin, aux heures assez sombres que connaît la presse parisienne.

Avec mes salutations de simple syndiquée,

FRANÇOISE GRAZIANI

*« Après la mémoire et avant l'oubli,  
c'est la paix et son clair brouillard,  
un voile à ne pas déchirer ... »*  
René Crevel

**Le texte qui suit a été écrit et est paru sur la liste de diffusion syndicale le 28 mars 2007 (j'attire votre attention sur la date : 28 mars 2007, il y a bientôt un an). Nous étions à la veille de l'élection du comité syndical qui officie aujourd'hui. Le propos décrit ainsi la situation qui prévalait avant l'assemblée générale électorale du 31 mars 2007. Un rappel historique ne saurait cependant nuire à la lecture du présent et, qui sait ? du futur, en attendant l'épilogue ...**

## Avant-Propos

*Qu'est-ce qu'écrire ? Mon  
bruit contre les autres bruits ?*  
Henri Michaux

Je suis de tradition principalement orale, et outre mes interventions en assemblée générale, toujours menacées d'interruption étant donné la réputation d'incontrôlable qui s'attache aux mots que je pourrais éventuellement prononcer, je n'ai pas participé de façon écrite jusqu'à présent, à un débat durant lequel, depuis de nombreux mois, j'ai pourtant été abondamment citée, nommée, décriée, calomniée, lourdement insultée, brillamment défendue même, et aussi pitoyablement parfois. Mais le lieu internetique, le bien-nommé Merdoduc, est-il un lieu d'écriture ? C'est une autre question, que nous nous poserons dans d'autres lieux.

Alors, naturellement, durant ces longs mois d'agression caractérisée, qui d'ailleurs, notons-le en passant et sans doute aurons-nous l'occasion d'y revenir, ne constitue qu'un épiphénomène d'une destruction syndicale plus systématique organisée de main de maquignon par les deux mandatures Moreau et sa bande, avec un empressement de pilleurs de guerre, naturellement, disais-je, pour résister, j'ai écrit. Avec un stylo et de l'encre, sur des feuilles de papier. Pour dire ma surprise toujours renouvelée de voir l'infinité du champ de l'infamie, que le cauchemar devienne

une drôlerie. Pour décrire aussi, tout simplement, démêler quelques faits de l'incessant torrent de boue mensonger. Faire des portraits des comportements les plus affreux peut avoir des effets conjuratoires, mais surtout en le répétant énormément, et en parlant dans de nombreuses oreilles en majorité bouchées. Quand je vous disais que j'étais de tradition orale...

Maintenant, je ne suis toujours pas sûre que ce descriptif chronologique des liquidateurs en action ait tout à fait sa place dans le débat qui nous occupe.

Cela recoupe pourtant la question qui m'a contrainte à l'apparition :

Alors que j'appartiens depuis de nombreuses années à notre si spécifique regroupement professionnel et syndical, et plus largement à la persistante quoique malmenée famille du livre et du papier, quelle est la nature intrinsèque de la dégénérescence qui a gangrené nos modes de fonctionnement pour que les nuisibles qui dirigent ce qui reste du syndicat des correcteurs aient pu espérer se débarrasser d'une Ros de la Grange ?

À la situation fort déplaisante qui m'a été faite, je n'ai pas voulu laisser perdurer un caractère trop personnel;

tant d'animosité cela revenait à me flagorner, c'était incompréhensible, il fallait anonymiser, rentrer dans la clandestinité, ne pas répondre aux provocations pour pouvoir démontrer que le « gros problème », « le cas de Ros de La » « l'affaire de *l'Huma* » et tout ce galimatias déployé devant nos yeux ébahis n'était en réalité que l'arbre qui cachait la forêt ! (Il me semble tout à coup que j'étais déjà l'arbre mais c'était une autre forêt dans une de ces brillantes métaphores jaillies d'un des fins esprits de notre regroupement. Du Lapeyre à coup sûr. C'est frappant ce qu'il est fin ce Lapeyre, et en recommandé avec accusé de réception, c'est encore plus délicat.

Changeons de métaphore, la finesse de Lapeyre pourrait être contagieuse.

Je ne suis qu'un dégât collatéral du pillage en règle auquel s'est livré la bande de Moreau, en lieu et place, étant donné qu'ils étaient élus (pas par moi, soyez-en sûrs) de s'atteler à l'indispensable mutation qu'il fallait engager si l'on voulait sauver ce qui nous constituait. Pour maintenir certaines de nos caractéristiques, notre représentativité syndicale, notre contrôle de plus en plus relatif de l'embauche et surtout notre bureau de placement, il fallait tout changer. La meilleure preuve est que nous sommes bien obligés de constater que les factieux sont les purs produits de notre fonctionnement qui leur donne un pouvoir aussi inerte qu'absolu, et donc particulièrement dévastateur devant la déferlante mercantile sur toute chose, toute action humaine, maintenant la presse, et que ce sont nos propres fonctionnements qui nous ont rendu impuissants à nous en débarrasser. Alors, que doit-on penser d'un mode d'organisation qui, par sa propre inertie, se rend incapable de déclarer usurpateur et de virer du pouvoir séance tenante (ah!

la fameuse assemblée générale souveraine!) ceux qui sont en train de le liquider de l'intérieur et à la tête même ?

Le syndicat des correcteurs est mort, vive le syndicat des correcteurs !

Il serait toutefois lucide de se demander ce qui est mort et ce qui doit vivre, sans quoi «le mort saisit le vif», selon la joyeuse expression consacrée.

Dans les récits anciens, quand les gens mouraient chez eux, chacun savait, que, juste avant son dernier souffle, l'agonisant qui parfois avait un pied dans la tombe depuis plusieurs jours, se trouvait tout à coup beaucoup mieux. On nommait ce moment si unique «euphorie». C'est l'exact état actuel de notre syndicat. Toujours dans les récits anciens, c'était le moment où l'homme d'église venait apporter l'extrême-onction, comme dernier viatique, au mourant, son esprit étant provisoirement éveillé grâce justement à l'état d'euphorie !

L'ironie de l'histoire a voulu que ce soit le camarade Moreau, à d'autres époques surnommé «le chaînon manquant» qui officie à la tête de notre syndicat dans cette période «euphorique» de notre mini épopée. Pouvait-on inventer une appellation plus précise quant à son rôle spécifique dans le démantèlement de nos principes et modes de fonctionnement ? Il sera celui en effet, qui avec sa bande, par le creux même de sa non-stratégie syndicale, toute dédiée au pillage de guerre, aura empêché l'évolution (on vous le disait, le chaînon manquant) et l'adaptation qui nous aurait sans doute permis de maintenir certaines de nos composantes fondamentales.

---

## A mort l'artiste !

*J'ai, pour me guérir du jugement des autres,  
toute la distance qui me sépare de moi.*

Antonin Artaud

Tout en persistant dans la volonté de ne pas individualiser les causes de ma mésaventure, très violente au demeurant, voire profondément invivable au plus fort de leur acharnement à m'abattre, je me suis bien sûr interrogée sur les raisons de cette maltraitance si personnalisée : Qui étais-je parmi nous ? Et tout d'abord, qui étions-nous ?

Durant ces longs mois, où chaque jour a apporté son nouveau lot de perfidie, j'ai acquis de l'impassibilité tandis que se volatilisaient la confiance

et le sentiment d'appartenance qui m'avaient animée toutes ces nombreuses années pendant lesquelles j'ai pratiqué notre métier, non pas parce qu'il est ce métier dont certains ont exagéré les caractéristiques salvatrices \_ chercher la faute est somme toute assez sommaire, quoiqu'en disent les chantres du métier à tout prix \_ mais parce que notre mode d'organisation professionnelle et syndicale était celui que nous lui connaissions encore il n'y a pas si longtemps. Qu'est-ce qu'être correcteur ? Savoir lire et écrire ? Un certain nombre ne remplissent pas les conditions, et cela est

dit sans rire, d'autant plus aujourd'hui que les qualités requises pour exercer notre noble profession semblent se résumer à un concours du plus fieffé enfoiré ! Ce qui m'avait fait rejoindre notre regroupement résidait sans aucun doute dans sa capacité à intégrer des individus au parcours moins ordinaire que la moyenne. Puis, peu à peu, il m'est apparu que l'originalité de notre organisation se tenait dans le fait que nous définissions nous-même notre rapport au travail salarié, et que pratiquer cette activité professionnelle consistait à avoir une solide compréhension de l'histoire syndicale et de la place, minuscule mais essentielle, que nous tenions dans la cosmogonie des catégories voisines appartenant également à la fabrication de la chose écrite. La République autonome des correcteurs représentait précisément le poteau frontière entre les gratte-papier, journalistes et autres employés de bureau, attachés à un titre et intégrés dans une logique entrepreneuriale et ceux qui contribuaient à tous les niveaux ( typographes, correcteurs, photgraveurs, rotativistes, électro-mécaniciens, ouvriers de la maintenance et de la distribution) à la fabrication et à la diffusion de l'information écrite et dont le mode d'appartenance et d'organisation était syndical et indépendant d'une logique d'entreprise liée à un titre. Certes, ce que l'on nomme la modernisation \_ il paraît que l'on n'arrête pas le progrès \_ a considérablement brouillé les pistes et fait bouger les frontières. Comme dans un documentaire animalier, on a assisté à la décimation des espèces, les unes et les autres résistant plus ou moins bien à leur disparition selon leur place spécifique dans le processus de production modifié par ladite modernisation, ce qui a induit une reculade considérable et généralisée de nos positions. Pour ce qui est de la structure dont nous disposions, notre fameux syndicat des correcteurs, il nous revenait de la réinventer, de la perfectionner, et même de l'exporter en fonction de la manière dont se réorganisaient syndicalement les acteurs de la fabrication et de la distribution, ainsi que de la représentativité des uns et des autres après les sérieux coups portés par les agresseurs patronaux, ces derniers se soumettant toujours aux lois économiques qu'ils inventent, comme chacun sait. Nous disposions en effet d'une structure qui était un outil non négligeable de transformation d'un certain nombre de rapports sociaux, et pas des moindres, le travail, le contrat, la répartition, le partage dudit travail, tous ces aspects ayant une incidence importante sur la vie, et contribuant à sa transformation bienfaisante, si ce n'est révolutionnaire, évoquant une certaine filiation avec quelques utopies, lesquelles ne sont pas, comme le maugréent à toutes les étapes de l'histoire des esprits chagrins, de vieux rêves fanés mais bien au contraire des actions qui restent à mettre en œuvre. Bien sûr, «le droit à la paresse», mais aussi,

en provenance du beau-père de l'aspirant à la paresse, «résoudre les besoins élémentaires pour se livrer à la seule activité essentielle, l'art».

L'ineptie, la cupidité, la courtresse de vue, et même un certain acharnement à détruire les marginaux de la marge, à empêcher toute émanation poétique, n'importe quelle transcendance artistique étant devenue insupportable à nos petits chefs érigés en DRH, ont marqué les derniers mois, et même plutôt les deux dernières années de notre histoire syndicale. Le syndicat des correcteurs qui avait intégré toutes sortes de non-conformes, avait maintenant mis sur le trône de pauvres types stupides, creux et méchants, qui ont eu comme seul projet de cadenasser les quelques places qui restaient et de s'attaquer aux derniers artistes qui subsistaient dans leurs rangs.

Je suis alors devenue extra ordinaire, extra vagante, que sais-je encore, extra vertie peut-être... «C'est extra ! C'est extra ! C'est extra ! (air connu).

Je dois avouer, et en le faisant aujourd'hui, j'ai du mal à me remémorer l'état de confiance dans lequel je me trouvais au début du cauchemar, tant la moindre goutte de cette denrée s'est tarie au fil des mois, que jamais je n'aurais pu imaginer, sur cette même pirogue où nous naviguions dans les flots de plus en plus tumultueux de la guerre économique, qu'ils me jetteraient par-dessus bord. Outre le caractère très injuste, tout cela est fort inesthétique. Mais n'est-ce pas la face de carême de l'injustice ? L'injustice, et surtout sa pratique, est donc fondamentalement inesthétique. C'est pourquoi tous les comportements des engagés dans ces désastreuses pratiques sont avant tout empreints d'une lourde laideur.

Ainsi, je n'ai pas mené au jour le jour les escarmouches argumentaires d'autant plus qu'il s'agissait, venant de mes agresseurs directs, non pas d'arguments circonstanciés, mais de litanies d'insultes plus ou moins bricolées en jugement déjà rendu. Je devrais dire «vomi», le jugement de ceux qui ont organisé mon lynchage pour des raisons dont tous les tenants et les aboutissants ne me sont pas encore apparus, car je les suppute trop vils pour pouvoir les entendre.

Peu importe, les faits sont là, et ils sont têtus.

Je dois dire là que mon silence n'a été possible que parce que d'autres ont sans relâche désenglué le Merdoduc (le bien-nommé vous dis-je), et démonter point par point, avec une infinie patience, («répète after me», dit Frank Leclercq, et Chaâbane Lakel de leur conter des récits imagés pour qu'un éclair, même infime, parvienne à la conscience) les crapuleries dressées en règles de conduite que nos mafieux à

la petite semaine ont pu extraire de leurs esprits malfaisants.

La faction qui tient l'économat de notre improbable et éternel petit syndicat depuis deux mandatures, j'ai nommé Moreau, Rousseau, Lapeyre, Lefèvre, Casabonne, Violet au poste stratégique, pour le pillage, de trésorier et spécialiste, avec l'autre expert en propos orduriers, Rousseau, des adjectifs insultants à mon égard, pour les plus actifs dans la tentative de m'anéantir, sans oublier l'autre partie de l'étau, Proust et sa fidèle suivante Martinez (déjà remerciée de ses lâchetés par son piétonnage au *Journal officiel*), et également, mais bon sang ! je suis si peu rancunière et mon cerveau a une telle capacité à dissoudre l'incessante laideur produite par le marécage de réalité dans lequel s'ébrouent mes détracteurs, j'allais épargner les rats fuyants, les petites mains des grosses ignominies, notre charmante Juliette Sançois, elle aussi remerciée pour ses accès partisans (piétonnage à *l'Equipe* qui, remarque anodine, semble être le refuge réservé d'un certain nombre de protégés du comité en place), et autres Monthéard passé sous la table au premier coup de feu, d'autant moins vindicatif à défendre ses protecteurs qu'il était déjà servi (piétonnage au *Monde diplomatique*) avant que ne commence leur banquet mortifère. Cette faction, dont les intérêts entre eux sont plus ou moins contradictoires, a donc organisé mon éviction, mais pas seulement du cassetin de *l'Huma* \_ où ils ont d'ailleurs trouvé les alliances adéquates pour leurs objectifs, chez deux camarades en fin de carrière; une dame, Eliane Cellery-Meunier, un monsieur, Jean-Claude Broquet (la parité jusque dans le droit à assouvir ses pulsions destructrices !) tous deux, pour des raisons certainement différentes quant à l'animosité à mon endroit, ont été attirés par l'abus de pouvoir sur l'une des leurs avant leur départ à la retraite où ils iront, d'ici peu, soigner leur maladie incurable, celle de n'avoir jamais échappé à leur destin \_ mais les factieux m'ont également évacuée de la presse, puis de toute possibilité d'avoir des revenus.

Nous en sommes donc là, et plus de dix mois se sont écoulés, depuis que, un à un, ceux qui pensaient qu'il fallait dénoncer les agissements irresponsables d'une faction usurpatrice à son seul profit, se sont succédés pour tenter, par le simple énoncé des faits, d'arrêter leurs actions dévastatrices.

Sont intervenus sur cette question dès l'assemblée générale du 24 juin 2006, en rappelant les faits depuis fin 2003, c'est-à-dire le moment où j'ai commencé à être suivie attirée à *l'Humanité*, respectivement Denis Dutheil, Stefan Viaux-Peccate, Chaâbane Lakel en annonçant avoir saisi la commission de contrôle sur le sujet, Bruno Monthureux, ce dernier ayant depuis, après les inepties crapuleuses («le comité débute...»)

du grand esprit Lapeyre, le scribe patenté d'un comité de déficients, reproduit in extenso sa propre intervention, laquelle ne se contentait pas de traiter d'un pauvre petit problème de fonctionnement et de personne, mais mettait en évidence les manquements graves de Moreau et sa bande quant aux enjeux syndicaux en cours. Claire Delenclos ne se priva pas non plus de dire son indignation et Franck Leclercq ferma la marche de protestation pour cette première salve.

Impossible de ne pas s'arrêter un instant sur cette assemblée générale du 24 juin 2006, où il nous a été donné d'assister à des prises de position d'un secrétaire délégué du syndicat des correcteurs inenvisageables pour qui a le minimum de connaissance et de pratique de notre regroupement syndical et professionnel. Nous avons en effet entendu Moreau, notre apparemment très respecté secrétaire puisque malgré l'insistance d'un certain nombre d'entre nous, nous n'avons pas encore réussi à le virer avant la fin de son mandat, tenir des propos de chef du personnel (on dit DRH, le sigle servant peut-être à masquer l'inhumanité de la fonction) du genre d'entreprise où les syndicats ne sont pas les bienvenus, faisant publiquement mon procès avec des arguties borborygmées (intervention reproduite ensuite par Franck Leclercq dans le but de créer un choc salvateur auprès des syndiqués quant à l'état du cerveau de notre secrétaire) où les accusations choisies étaient de nature à m'empêcher définitivement de travailler, et cela sans même passer par un processus que le droit du travail, entretien préalable avant licenciement avec possibilité de s'expliquer, impose aux employeurs, et que nos propres statuts ont également prévu pour éviter que l'arbitraire le plus total ne règne au gré des inimitiés personnelles. Entre syndiqués, on parle de récusation, pas de licenciement, mais il s'agit bien de régler dans la concertation avec le principal intéressé le fait de se débarrasser d'un salarié. Dans l'affaire qui nous occupe, rien de tout cela ! Des phrases sans queue ni tête où le diagnostic de personnalité avait remplacé l'argumentation et qui menaient toutes à une seule conclusion qui rendait caduc l'ensemble de l'histoire du syndicalisme, la résumant à un psychologisme haineux : «personne n'en veut».

Plus tard, nous avons eu la version des principaux concernés sur place, à savoir les autres piétons de *l'Huma*, Bernard Chanliaud et Didier Dufond qui, n'étant pas parvenu à résister à l'entreprise de «remise en ordre» du cassetin par Moreau et ses sbires, se voyaient maintenant eux-mêmes menacés. Car, entre-

temps, le travail d'invasion du cassetin par la bande des subordonnés du secrétaire était déjà bien engagé. En effet, Lefèvre était piétonné, et Lapeyre, rentré pour la première fois dans le cassetin de *L'Humanité* en juin 2006, comptait bien s'installer comme suiveur, tandis que Casabonne se tenait fin prêt à reprendre le piétonnage de Lefèvre, qui vite fatigué de la lutte à mener pour nous faire croire à sa probité, serait bientôt piétonné ailleurs, à *L'Equipe*, pour qui l'ignorerait encore. Faisons remarquer en passant qu'il est tout de même extraordinaire d'arriver pour un seul individu à se faire piétonner deux fois dans une seule année ! Il est vrai qu'il s'agit du «meilleur correcteur de la place de Paris» (dixit le DRH secrétaire délégué), mais qu'il est aussi, si je ne m'abuse, l'ami de ... ? (Ah ! les amis de ... ?, notion floue s'il est en est, mais nous y reviendrons si le cœur vous en dit).

Tout a été dit sur tout, et les comportements des uns et des autres ont été minutieusement décrits, ressassés même par Didier Dufond qui, depuis, du fait de ses prises de positions, a vécu un enfer sur place et a fini par désertier le cassetin en attendant des jours meilleurs.

Enfin, après un travail de titan pour se faire entendre, où les désenglués de Merdoduc déjà cités ont joué un rôle décisif, René Berthier, en sa qualité de futur sage parmi les sages, a donné une interprétation très claire des faits. Puis, la section des retraités tout entière s'est également prononcée sur la question, tandis qu'un peu plus tard, l'assemblée générale du 27 janvier 2007 votait ma réintégration à *L'Humanité*. Rien n'y a fait. Moreau et sa bande ont continué leurs méfaits, pratiquant la menace et l'invective et utilisant cette désastreuse affaire de *L'Huma* et ses prolongements pour dissimuler la liquidation syndicale par eux opérée. De quoi s'agit-il précisément ? Tout d'abord d'un abandon systématique des cassetins aux chefs tribaux, les laissant se vautrer dans tous les renoncements face aux avancées des patrons de presse, et assouvir, à l'occasion, pour un certain nombre d'entre eux leur désir jusque-là dissimulé de faire partie du tertiaire, des cols blancs, cet aspect étant d'ailleurs en lien avec l'alliance réalisée à la sauvette avec les journalistes (quels journalistes d'ailleurs ? tous les journalistes ? ceux, peu nombreux, appartenant à la CGT ? la question reste pendante); abandon également, rupture même du partenariat avec l'inter et donc avec ce qui nous constitue, les ouvriers du Livre CGT. Et ce n'est pas pour se gargariser de verbiage utilisant le plus de fois possible les mots «ouvriers», ou mieux, «prolétaires», «espoir» «luttés passés», concassés avec d'autres poncifs de démagogues sur le retour, comme le font Lapeyre et Rousseau (tiens ! tiens ! ) à chacune de leurs aussi stupides que nocives interventions, c'est que les ouvriers du livre CGT recouvrent des réalités tout

à fait identifiables: ce sont des conventions collectives communes, des fonctionnements similaires ou proches, en particulier les bureaux de placement découlant de ce que l'on nommait le monopole de l'embauche, mais aussi des caisses communes concernant les retraites, la formation, etc. Est-il nécessaire d'énumérer de façon exhaustive nos liens historiques et pratiques avec les autres catégories du Livre ? D'aucuns l'ont fait et sans charabia sur «le grand soir, de demain, d'hier ou d'avant-hier». Mais il semble que cela ne soit pas parvenu à l'esprit du camarade Dumeunier, qui n'est pourtant pas né de la dernière pluie, mais toujours prompt à se gargariser, lui aussi, avec les mêmes mixtures langagières que les pitoyables démagogues déjà plusieurs fois cités, il aura ainsi joué le rôle objectif du bourgmestre célébrant le mariage clandestin avec les journalistes. Maître Dumeunier, qui comme dans «le Secret de Maître Cornille», alors qu'il n'y a plus de blé ni donc de farine, fait semblant de faire tourner le moulin avec du ciment \_ où est le bois de la familière et désuète langue de bois ! \_ nous gratifie de prêches creux étayant sa vision muséographique de notre syndicat sans aucun rapport avec les conditions réelles en cours sur le terrain, faux dévot qui pactise sans hésiter avec les crapules pour garder \_ du moins le croit-il \_ , son église. En effet, notre petite histoire retiendra que pour aller s'acoquiner sans l'avouer, ou le plus tardivement possible, avec les journalistes, mariage aussi furtif qu'injustifié, Moreau et sa bande ont fait voter et adopter, foulant aux pieds toutes nos règles statutaires, la motion dite Dumeunier (les motions, c'est comme les maladies, cela porte le nom de leur inventeur, mais il n'y a pas le nom du remède) par opportunisme parce qu'elle leur fournissait un semblant de ligne syndicale, Moreau et ses affidés ayant omis de travailler à nous repositionner dans les mouvements d'alliance syndicale en cours, tout occupés qu'ils étaient à piller le peu qui restait, et à détruire ce qui tentait de se construire.

Il faut faire à ce moment du récit une spéciale dédicace au secrétaire au placement, Rousseau, cupide félon parmi les félons (Non! mon camarade, je n'injurie pas, je peins) sans qui Moreau n'aurait jamais pu déployer avec une telle démesure, son pouvoir de nuisance. Point n'est besoin, il est vrai, de tirer sur les ambulances, surtout quand, manifestement le véhicule n'est plus coté à l'Argus, mais ce camarade, (puisqu'on appelle camarade y compris, et surtout d'ailleurs, ceux qui prennent le droit de vous tirer dessus sans préavis, les autres, on les nomme amis, amis au sens hostile du terme bien sûr, comme les fameux amis de ...? Il y a aussi comme catégorie de lien dont l'aura nauséabonde plane sur toute pseudo analyse et qui trouverait son origine dans des supposés faits d'arme,

en réalité des semi-accidents individuels fardés d'un idéologisme aussi tacite qu'obscur, auquel chacun de ceux qui savent... , malgré le tacite et l'obscur, aurait voué une inexplicable vénération, ceux que l'on nomme les copains; les copains, c'est ce qu'il y a de mieux, et la notion a proliféré dans notre milieu \_ cette fois, le terme s'impose \_ tout composé qu'il est de héros miteux. C'est si vrai que, tout au début de cette lamentable affaire qui m'a obligée à sortir de l'incognito qui me convenait, entre nous, très bien, quand je tentais encore de parler normalement à notre secrétaire délégué, sa seule réponse fut, de ce ton si expressif que nous lui connaissons : «Qu'est-ce t'as ? T'as pas de copains» et plus tard, Casabonne, ce si problématique ennemi qui s'affaiblit au fur et à mesure que son agressive vilénie grandit, d'ajouter, enchanté de sa trouvaille, «Tes copains t'ont lâchée ! « Mais, là, il faut entendre copains au sens copain du terme, ce n'est pas comme pour les amis, en particulier ceux de ...? où il s'agit d'ami au sens hostile du terme ?! Allez y comprendre quelque chose ! Si! une chose, la désastreuse régression des termes du débat et l'absence complète de tout fondement syndical au rapport d'inactivité de ceux qui président pour le moment à notre sort), donc, ce camarade, j'ai nommé Rousseau, a fait preuve à mon encontre, d'un acharnement tout particulier à me pourrir la vie. Investi du pouvoir dont il rêvait depuis des années, celui de non seulement se préoccuper d'augmenter ses revenus (Qui ne sait pas, aujourd'hui, que dans d'autres temps de son irréprochable carrière de correcteur syndicaliste, Rousseau était nommé Monsieur 39 services par mois ?), mais de pouvoir décider, et surtout de la diminution jusqu'à la disparition, du revenu de ceux qui n'auraient pas l'heur d'être des copains, ou peut-être des amis? Devenu secrétaire au placement, dévoué corps et âme au non-projet pour autant destructeur du bureaucrate idéal en la personne de Moreau pour mettre en œuvre ses coups les plus tordus, Rousseau s'est complu de façon éhontée, plusieurs mois durant, avant que je ne lui interdise formellement de s'adresser à moi, ni par textos, ni d'aucune autre manière, dans une attitude de tortionnaire kafkaïen, refusant sans relâche d'accorder la moindre part à la vérité de la situation qui m'était faite, et me faisant des propositions d'aumône de Tartuffe de plus en plus intolérables. Je ne parlerai pas dans ce passage concernant ses fonctions de secrétaire au placement, des autres accusations qu'il suscite, longuement développées par les uns et les autres et que

l'on peut déjà considérer comme plus que justifiées. Cela ressemble à de la malversation financière et cela en est. La fameuse couverture juridique dont se targue à tout propos Rousseau, il faut la comprendre au sens escroc du terme: avoir une couverture, une activité fictive officielle et respectable pour couvrir, c'est-à-dire cacher et protéger les réelles escroqueries. Cela restera à prouver, une fois le marécage syndical actuel quelque peu asséché... Si nous parvenons à en finir avec le marécage... L'avenir proche tranchera. Pour en terminer provisoirement sur les fonctions de secrétaire au placement de Rousseau, je pense pouvoir affirmer sans me tromper qu'il a dû fortement déstabiliser dans leurs moyens d'existence d'autres camarades tout en leur infligeant ses discours fielleux de mensonges compactés. On ne l'a pas su. Peut-être ont-ils protesté moins énergiquement que je ne l'ai fait et sans la constance que cette nocive engeance exige.

Nous en sommes là.

Une conclusion provisoire s'impose :

Virons les félons !

C'est l'action préalable à toute reprise du cours de la lente et fastidieuse résistance syndicale et à son renforcement. «Cent fois sur le métier remettons notre ouvrage»

Ainsi, je suis l'arbre, celui qui cache la forêt des forfaitures.

N'oublions pas, vœu pieux car la politique est faite d'amnésies cumulées, que les totalitaires en place, qui constituent un croupion de comité, isolés sur leur monticule d'ignominies effectuées, n'ont pas hésité, pour tenter de faire taire les critiques, ou du moins de ne plus les entendre, de passer à la phase «coupons les poteaux télégraphiques», en terme internetique, d'empêcher l'accès à la liste de diffusion de ceux qui n'auraient pas l'opinion adaptée à leurs malversations et qui auraient la déplorable manie de redire inlassablement la vérité.

Mais, ces sots ignoraient que nous parlions en morse poétique depuis toujours...

Pour que sans cesse le chant de l'esprit s'élève !

**DOMINIQUE ROS DE LA GRANGE**

A Paris, le 28 mars 2007

## Sur la « double appartenance » et sur quelques autres questions

Sur le principe je suis pour la suppression de la double appartenance parce qu'elle ne se justifie plus, techniquement, puisque nous avons adhéré à la convention collective des journalistes. Cela ne signifie en aucun cas le refus de travailler avec le SNJ CGT.

Je suis convaincu que le SNJ CGT est dans une stratégie de récupération des restes du Syndicat des correcteurs de la même manière que la Chambre typo l'était, et l'est toujours. Cela fait partie du jeu, mais c'est un jeu auquel on n'est pas obligé de se plier. Ce que j'ai toujours reproché aux correcteurs est de se poser en victimes et de ne pas passer à l'offensive. C'est pourquoi je suis surpris de l'attitude de ceux qui prétendent défendre l'existence de notre syndicat lorsqu'ils sont confrontés à Info'Com, mais oublient cet acharnement quand il s'agit du SNJ CGT.

Ç Lescopains du Figaro refusent de travailler avec Info'Com à cause de leur attitude. Un collectif syndical fonctionnait, qui aurait été fichu en l'air par l'attitude hégémonique d'Info'Com qui a voulu passer en force.

Au congrès de la Filpac, en novembre, un gars du SGLCE du Figaro a fait un compte rendu de la situation qui correspondait tout à fait à l'analyse des camarades du Figaro. J'ai essayé d'en discuter avec un camarade de la direction roto mais ça a été impossible. Il ne voulait rien entendre. C'est dommage car quand on commence à ne plus vouloir regarder la réalité en face, on est inévitablement conduit à faire des erreurs tactiques et stratégiques.

Mais le point de vue des rotos ne s'attache pas au détail de ce qui se passe dans le prépresse des diverses entreprises. Ils ont un contentieux majeur, de longue date, avec la direction du SGLCE et, par ailleurs, le SNJ CGT est lui-même « allié » à ce dernier puisque les photogreveurs lui servent de relais dans le « périmètre » des anciens ouvriers du Livre. Cela dit, nos camarades rotos devraient se poser une question : Les camarades d'Info'Com tiennent-ils réellement à la constitution d'une union syndicale ? Pourquoi donc se sont-ils évertués à ôter toute référence à elle dans la « déclaration commune » ?

Ç Jépense que le comité syndical devrait susciter une réunion avec les correcteurs « double-appartenants » pour faire le point de la situation et le bilan de leur activité en tant que « double-appartenants ». Il serait bon qu'ils expliquent en quoi c'est positif pour les correcteurs et le syndicat, plus positif qu'une relation normale toute bête avec les autres syndicats de journalistes.

Je pense également que le comité syndical devrait mettre en place un moratoire sur cette question, ce qui permettrait de ne pas exclure l'éventualité d'entériner

cette double appartenance, sous certaines conditions.

Il faudra de toute façon réviser les statuts sur cette question. Lorsque nous n'étions pas adhérents à la convention collective des journalistes, les quelques correcteurs « double-appartenants » représentaient des cas exceptionnels. La double appartenance était un truc permettant de bricoler une solution à un problème qui restait totalement maginal.

La situation a changé aujourd'hui. L'exception peut devenir à terme une règle. Or je constate que si nos statuts admettent la double appartenance, ceux du SNJ CGT n'en parlent pas. Une règle qui se veut autre chose qu'une exception ne peut pas rester unilatérale. Je pense donc que si on doit entériner cette pratique, elle ne peut l'être que s'il y a réciprocité. En attendant, on fait un moratoire. Il y a un autre problème. Appartenir en même temps à deux syndicats (lorsque ce n'est pas un phénomène exceptionnel) peut impliquer que des positions contradictoires soient prises par les deux syndicats. Qu'est-ce qu'on fait, alors ? Enfin, que se passera-t-il si un jour une majorité de correcteurs de presse ont la double appartenance ? Si une majorité du comité syndical a la double appartenance ? Quel intérêt alors de maintenir un Syndicat des correcteurs en presse ? Je pense qu'il est impératif, si la double appartenance est entérinée, de trouver un moyen pour que les « double-appartenants » soient rattachés avant tout au syndicat des correcteurs, et cela doit se manifester également au niveau des cotisations.

Néanmoins, je reste persuadé que la double appartenance est, à terme, le prélude à la dissolution ultérieure du syndicat dans le SNJ CGT, tout simplement parce que les correcteurs, à la longue, ne vont pas s'emmerder à payer leurs cotisations en deux versements. Déjà qu'en un seul, ils ne les paient pas trop...

Il y a par ailleurs ceux qui penchent vers Info'Com, tout simplement.

En somme, le syndicat risque de se vider de sa substance par ces tendances centrifuges.

Il faut donc trouver un « gentlemen's agreement » pour permettre au syndicat de continuer de fonctionner dans les entreprises.

La « déclaration du 25 septembre » me paraît une bonne base.

1. Elle maintient le syndicat comme entité juridique. Les camarades qui ont négocié ce document commun ont fait valoir que ce point était incontournable. Ce n'était pas du tout dans le projet initial d'Info'Com.

2. Le texte fait état d'un « groupement syndical »,

notion qui signifie une coordination de l'activité du Syndicat des correcteurs et d'Info'Com dans les titres. Pour Info'Com, l'idée de constituer un « groupement syndical » avec nos deux syndicats constitue donc un recul par rapport à leur projet initial.

3. Le projet d'union syndicale prévoit trois syndicats : sièges éditoriaux, impression distribution. Nous avons introduit l'idée que le « groupement syndical » est la structure qui représente les sièges éditoriaux. Donc, notre autonomie juridique est maintenue puisque nous sommes une des composantes du « groupement syndical ». Il s'agit donc aussi d'une concession des typos. Il nous semblait important de maintenir l'idée initiale, pas mauvaise en soi, des trois secteurs.

4. La « Déclaration commune » entérine notre retour dans l'orbite de l'Inter, que nous n'aurions jamais dû quitter. En se mettant à l'écart, le secrétariat sortant a fait un cadeau inestimable aux typos, en les laissant seuls avec les rotos. En deux ans, typos et rotos ont pu créer des relations de travail alors que nous n'étions pas là, et les typos ont rempli le vide que nous avons laissé.

5. Il y a également de leur point de vue une autre concession : en effet, la création de sections syndicales d'entreprise était pour eux un point capital de leur projet, auquel ils étaient très attachés. Les correcteurs ont fait valoir que pour qu'il y ait une section syndicale il devait y avoir un seul syndicat, ce qui n'était pas le cas. Les correcteurs ont proposé un compromis en introduisant le terme de « sections communes », qui conserve le mot « section », qui abandonne le terme de GIA, mais qui n'entérine pas la constitution de sections syndicales. Sur ce point, il s'agit donc d'une importante concession de la part de nos camarades d'Info'Com.

Bien sûr, les camarades d'Info'Com ont tenté de faire passer en force l'idée de sections syndicales mais notre secrétaire a vigoureusement réagi. Là encore, on est dans le registre : « il faut cesser de nous prendre nous-mêmes pour des victimes ».

6. Enfin, il y a un dernier point qui va à l'encontre du projet initial d'Info'Com. La « Déclaration commune » dit que le regroupement syndical Info'Com-Syndicat des correcteurs doit être ouvert à « d'autres organisations présentes dans les sièges éditoriaux, si elles le souhaitent ».

Ç Nos camarades considéraient que c'est eux qui devaient englober tout le monde. Evidemment les négociateurs correcteurs n'imaginaient pas que les « autres organisations présentes dans les sièges éditoriaux » se précipiteraient pour rejoindre le « regroupement syndical », mais le principe y est : il est explicitement dit que ce « regroupement syndical » n'est pas le monopole exclusif d'Info'Com. L'idée qui animait les négociateurs correcteurs est que les correcteurs ne doivent pas rester confinés à un tête-à-tête avec les typos et que l'activité syndicale doit s'étendre à un périmètre plus large. Avec la

« Déclaration commune », la porte reste ouverte, et c'est très important.

Après, bien sûr, il y a la pratique. Un texte, c'est bien beau, mais il faut le faire appliquer. Nos camarades d'Info'Com se sont empressés de tenter de ne pas l'appliquer. Mais, comme le dit notre secrétaire, « c'est en les contrant tous les jours que nous parviendrons à un résultat ».

En fait, si on applique textuellement les termes de la « Déclaration commune », les « sections communes » d'entreprise reviennent à remettre en marche ce qui a existé au Figaro et au Monde, et que l'irruption d'Info'Com a désagrégé : des collectifs syndicaux.

Les camarades du Figaro ont donc largement de quoi argumenter auprès des syndiqués d'Info'Com, qui ne peuvent pas être insensibles à la nécessité de l'unité. En appliquant cette déclaration, c'est nous qui sommes unitaires. Nous appliquons un accord que la direction d'Info'Com a signé. Il ne s'agit plus d'être contre Info'Com, il s'agit de contraindre Info'Com à appliquer les accords qu'ils ont signés.

Ç Dernierpoint : lors des discussions qui ont abouti à la « Déclaration commune », nous avons souligné que la structure mise en place ne saurait se limiter à la presse. Il était important de créer les conditions d'un développement dans l'édition et dans l'ensemble des secteurs de la communication. Ce point rejoint d'ailleurs tout à fait les préoccupations de la Filpac. Rappelons que sur 300 syndiqués correcteurs, 150 ne sont pas en presse, tandis que la quasi-totalité des 300 syndiqués d'Info'Com sont en presse. On ne peut pas aborder les problèmes de la même façon.

Je suis atterré par l'attitude rigide de nos camarades d'Info'Com. Ils ne comprennent pas le sens du message que lance la « Déclaration commune » que nous avons signée avec eux. Info'Com avait l'occasion de lancer auprès de l'ensemble des salariés de la presse le message qu'ils avaient enfin choisi une politique d'ouverture. Or le message qu'ils lancent par leur comportement est : nous n'avons pas changé, nous continuons nos petites manœuvres de boutique.

La clé de l'attitude actuelle d'Info'Com se trouve dans une conversation que j'ai eue avec un dirigeant typo il y a quelques années, lorsque j'étais secrétaire. Il nous a déclaré, à Dutheil et moi, qu'avec le fric qu'ils ont, ils peuvent tenir plusieurs années sans adhérents. C'est donc une stratégie d'usure qui consiste à occuper le terrain, à brasser du vent, à s'introduire partout où ils peuvent pour se légitimer et faire croire en particulier aux rotos et à la direction fédérale qu'ils représentent quelque chose. Ils vont même jusqu'à raconter que c'est grâce à eux que les rotos ont pu se constituer en syndicat. Et le problème, c'est que ça peut marcher ! Ça marchera si le Syndicat des correcteurs s'affaiblit trop et n'est plus en mesure d'occuper sa part du terrain.

Mais alors, pourquoi s'obstiner à vouloir travailler avec Info'Com ? Tout simplement parce que nos camarades représentent une force réelle de 300 adhérents, qu'on ne peut pas écarter d'un revers de main. Mais ce qu'il faut voir dans l'affaire, c'est que nos relations avec Info'Com sont moins importantes que nos relations avec nos ex-partenaires de l'Inter. Quoi qu'on en pense, notre présence à l'Inter est importante, et représente plus en termes de rapport de forces qu'une quelconque « alliance » avec les 50 adhérents du SNJ CGT en presse quotidienne. Ce qui ne veut pas dire, je le répète, qu'il faille couper les ponts avec ce syndicat. Il faut simplement lui donner l'importance qu'il a réellement. Et pour l'instant, c'est plutôt lui qui fait la sourde oreille.

Bien sûr, on a besoin des journalistes. On a besoin de l'ensemble des syndicats de journalistes. Aucun des autres syndicats ne pose de condition pour soutenir la démarche du Syndicat des correcteurs. Je pense que la politique que doit mener le comité syndical est une politique englobant l'ensemble de ces syndicats. Or actuellement notre secrétaire a plus de mal à établir des relations avec le SNJ CGT qu'avec ces autres syndicats. Que font donc les nouveaux correcteurs « double-appartenants » ? De quel côté sont-ils ?

Ça ceux qui diront : « Oui, mais c'est parce que Hébrard est contre la double appartenance », je dirai, encore une fois : depuis quand un syndicat doit-il faire acte d'allégeance à un autre pour avoir son soutien ? Je pense plutôt que l'attitude de la direction du SNJ CGT tient plutôt au fait que sa tentative d'absorber le Syndicat des correcteurs a échoué. Parce que tant qu'il y a un Syndicat des correcteurs en presse quotidienne, le transfert des effectifs du SNJ CGT vers les postes de rédacteurs réviseurs n'est plus aussi facile. La fin des permanences syndicales, c'est la voie ouverte au remplacement des correcteurs par des SR alors que nous avons des précaires. Ça, c'est un acte inamical.

Notre direction syndicale est dans une situation absurde, mais pas inhabituelle chez nous : après les errements catastrophiques de la direction sortante, elle a réussi à largement récupérer, au niveau régional, la crédibilité que notre syndicat n'aurait jamais dû perdre. C'est donc plus que jamais le moment que les syndiqués s'unissent, de manière à présenter un front cohérent face aux défis qui se posent.

Pour conclure :

Je pense que le principe de réalité doit prévaloir. Et c'est valable aussi bien pour les syndiqués. Notre direction syndicale ne peut pas ignorer que certains correcteurs sont pour la double appartenance. Il faudra donc trouver un modus vivendi pour travailler. Mais ces correcteurs

devront montrer en quoi ils sont encore, et d'abord, au Syndicat des correcteurs ! Ils devront montrer en quoi ils font la politique du Syndicat des correcteurs plutôt que celle du SNJ CGT.

Le réalisme c'est, je pense, que malgré leur choix de double appartenance ils doivent intégrer le fait que le syndicat est dans une logique d'intégration dans un projet de l'Inter, que dans ce projet, il y a Info'Com et que c'est une bonne chose parce que dans les sièges éditoriaux, nos camarades représentent réellement quelque chose. Il y a dans le cadre de l'Inter, ou de l'union syndicale qui doit se constituer, un rapport de forces qui n'existe pas ailleurs. Les nouveaux « double-appartenants » peuvent avoir un rôle positif à jouer, à condition de se débarrasser de leur haine irrationnelle des typos. Un jour, il faudra bien que les différentes composantes CGT des sièges éditoriaux se rapprochent, y compris les journalistes. Le syndicat des correcteurs, par sa position même, peut jouer un rôle.

Je ne pense pas m'avancer beaucoup en disant que nos interlocuteurs de Blanqui doivent savoir que le Syndicat des correcteurs ne cédera pas sur deux points : le maintien de l'autonomie juridique du syndicat ; l'ouverture de la structure représentant les sièges éditoriaux aux syndicats qui le souhaitent.

Dans les mois qui vont venir, l'ensemble des composantes de la CGT en presse aura à affronter des défis sérieux. Nous, correcteurs, avons une double responsabilité.

La première est que doit-être constituée rapidement une structure régionale qui fonctionne. La « Déclaration du 25 septembre » constitue une réelle base de travail, ouverte aux autres composantes de la presse, mais aussi ouverte à des évolutions ultérieures. C'est une contribution constructive des correcteurs au problème de la création d'une organisation régionale. Il est vital que celle-ci se constitue rapidement : c'est là une responsabilité que nous avons vis-à-vis de nos camarades rotativistes car c'est eux qui seront sans doute les premiers visés par les projets patronaux. Si le projet échoue, ce ne sera pas la faute des correcteurs.

La seconde est de régler honorablement la question de la double appartenance, et de la régler de manière à renforcer le syndicat, pas en l'affaiblissant. Ce qui implique inévitablement la révision des statuts.

RENÉ BERTHIER

# F ormacom

## Le mot du président Calendrier des stages

### Le mot du président

---

Fin novembre, l'assemblée générale de Formacom a élu un nouveau conseil d'administration (six membres sont désignés par le Syndicat des correcteurs et le [la] secrétaire délégué[e] en est membre de droit) qui s'est choisi un nouveau bureau : Philippe Cols, président ; Christophe Baffier-Candès, secrétaire ; Malika Mouaci, trésorière.

La raison d'être de Formacom est de former de nouveaux correcteurs (ceux qui ont dirigé l'école avant moi ont obtenu que ladite formation soit diplômante) et assurer la formation continue aux correcteurs en activité. Ce qui n'empêche pas les " extras " propres à mettre du beurre dans les épinards. Maintenir la reconnaissance du diplôme de lecteur-correcteur, être à la disposition des correcteurs et de leurs employeurs pour accompagner les évolutions du métier, c'est le rôle premier de l'association, et de sa direction.

Sur ma proposition, le Syndicat des correcteurs a demandé aux syndicats SPPS et SIP, tous deux membres du Comité inter, de désigner chacun un représentant au conseil d'administration. Ainsi, aux côtés du personnel administratif et enseignant de l'école, de correcteurs syndiqués (actifs et retraités), siègent à présent un représentant de la distribution et un représentant de l'impression. Au-delà du symbole

(marquer la volonté de notre syndicat et de notre école de s'inscrire dans le projet d'union syndicale des trois filières de métiers), il s'agit d'unir les efforts de toute la branche, de travailler ensemble, de lutter ensemble face aux bouleversements économiques et technologiques qui ont commencé et qui vont se poursuivre, afin de faire valoir la place des métiers (le nôtre, notamment), de faire reconnaître les compétences et définir les parcours professionnels.

Cette année encore, à l'automne, quelques dizaines de nouveaux correcteurs fraîchement diplômés sortiront de Formacom. Ce sera probablement la dernière promotion à avoir utilisé les locaux de Pantin. Nous allons effort rechercher cette année de nouveaux locaux, accueillants, pratiques et, nous l'espérons, à meilleur prix parce que, en attendant les lendemains qui chantent précédemment évoqués, il convient d'être vigilant sur la santé financière de l'école, d'ajuster au mieux la voilure afin de garantir avant tout la pérennité des emplois (quatre piétons, dont deux à plein temps, ainsi que de nombreux intervenants).

PHILIPPE COLS

# Calendrier des formations 2008

## Lecteur-correcteur

Objectif : Etre capable d'effectuer la lecture critique et la correction d'un texte sur support papier ou informatique.

Public : Toute personne ayant le niveau du baccalauréat, maîtrisant parfaitement la langue française et possédant une excellente culture générale.

Durée : 780 heures.

Dates : Jeudi 19 mars 2009 au vendredi 25 septembre 2009

[fermeture du centre (13 avril, 1er mai, 8 mai, 21 et 22 mai, 1er juin, 14 juillet)

[10 jours de vacances (2 semaines) du 27 juillet au 7 août 2009]

Contenu : Aspects linguistiques et rédactionnels • Typographie • Structuration graphique du message et approche du secrétariat de rédaction • Technologie - Fabrication • Documentation et vérification de l'information • Pratique de la correction et préparation de copie • La correction dans un environnement informatisé • Visites de sites, techniques de recherche d'emploi, droit du travail • Révisions, travaux pratiques encadrés, évaluations et examen final

## Réviseur-éditeur

Objectif : Permettre à des réviseurs et des correcteurs de se spécialiser dans la fonction d'éditeur : réécriture, qualité du texte et de la copie, vérification de l'information, intégration et cohérence texte/image.

Public : Réviseurs, correcteurs avec une expérience professionnelle confirmée. Maîtrise d'XPRESS

Durée : 291 heures (221 heures en centre et 70 heures en entreprise).

Dates : Du mercredi 10 décembre 2008 au vendredi 13 février 2009

Stage en entreprise du lundi 2 février au vendredi 13 février 2009

Congés : du lundi 22 décembre inclus au vendredi 26 décembre 2008 inclus et le vendredi 2 janvier 2009.

Contenu:

- Organisation de la production (16 heures)
- Lecture critique et intervention sur le texte (118 heures)  
   Traitement linguistique et orthotypographique (27 h)  
   Traitement rédactionnel (91 h)
- Les techniques d'editing : la lecture en première et la révision sur pages montées (78 heures)
- Evaluations et bilan (9 heures)
- Stage en entreprise (70 heures)

*A noter : cette formation fait l'objet d'un conventionnement par le Conseil régional d'Ile-de-France (CRIF), qui prend en charge l'essentiel de la formation pour les demandeurs d'emploi domiciliés en Ile-de-France, le stagiaire conservant sa rémunération Assedic pendant le stage.*

## Perfectionnement réécriture et correction, presse et édition

Objectif: Corriger selon les nouvelles exigences rédactionnelles et techniques • Appréhender les problèmes de correction pour lesquels les outils de travail déjà à disposition (dictionnaires, grammaires) n'apportent pas de réponse : les mots nouveaux (néologismes, notamment d'origine anglo-saxonne), les expressions du langage parlé qui ne figurent pas dans les dictionnaires, les structures de phrase qui, sans être grammaticalement incorrectes, nuisent à la bonne compréhension du propos (phrases trop longues ou bancales, par exemple) • Perfectionner la lecture critique en définissant précisément les critères d'intervention • Perfectionner sa pratique rédactionnelle.

Public : Correcteurs, rédacteurs, secrétaires de rédaction.

Durée : 105 heures

Dates : Du lundi 17 novembre 2008 au vendredi 5 décembre 2008

Contenu : Aspects linguistiques et orthotypographiques de la lecture critique • Aspects rédactionnels de la lecture critique.

## InDesign

Objectif : Entraîner les participants aux techniques de la maquette, de la mise en page en PAO et de la correction sous InDesign.

Public : Tout professionnel de la communication écrite intervenant sur le texte et sa mise en page.

Durée : 70 heures

Dates : Du lundi 13 octobre au vendredi 24 octobre 2008

## Contenu :

- Environnement de travail (gestion des palettes)
- Création et enregistrement de documents
- Création d'objets : texte, image, trait...
- Travail sur le gabarit (maquette)
- Travail sur le texte :
  - importation de texte et liaison (chaînage) de blocs
  - les commandes typographiques
  - les feuilles de style
- Travail sur les images :
- Le tableau
- Assemblage (rassembler les infos pour l'impression)
- Impression d'un document
- Enregistrement sous différents formats (ex. : PDF)

## **Perfectionnement Word**

Objectif : Maîtriser les fonctions complexes de Word, création et gestion de documents longs (livre, brochure...) , les tableaux complexes

Public : Tout professionnel de la communication écrite intervenant sur le texte et sa mise en page et maîtrisant les fonctions simples de Word.

Durée : 70 heures

Dates : Du lundi 16 juin au vendredi 27 juin 2008, Du lundi 15 septembre au vendredi 26 septembre 2008, Du lundi 17 novembre au vendredi 28 novembre 2008

Contenu : Création et gestion de documents longs (gestion des sections...), Feuilles de style, Les tables de matières dynamiques, Les index, Création de modèles, Création de tableaux complexes, Fabrication d'un petit livre

## *Nos autres formations*

(organisables à la demande) :

### **Correction, rédactionnel, aide à la correction**

Recherche documentaire sur Internet • ProLexis (sur Word, InDesign et XPress) • Correction de textes juridiques

### **Informatique**

Perfectionnement informatique, presse et édition • Word débutants • InDesign débutants • XPress (débutants et perfectionnement) • Initiation Photoshop et Illustrator • Perfectionnement Photoshop • Internet pratique • XML niveaux 1 et 2

Par ailleurs, sont organisables à la demande tous types de formations concernant la qualité rédactionnelle, la qualité linguistique et typographique... Ainsi que l'étude de tous logiciels utilisés dans l'environnement professionnel des métiers de la communication écrite.

**MESSAGE FRATERNEL LU PAR LA SECRÉTAIRE DÉLÉGUÉE**  
**LORS DU CONGRÈS DU SYNDICAT DES IMPRIMERIES PARISIENNES**

Chers camarades

La présence d'une délégation du Syndicat des correcteurs à votre congrès ne peut et ne doit pas être considérée comme une simple visite de courtoisie.

Il a fallu dix ans pour que votre revendication de vous constituer en syndicat voie le jour. Les correcteurs ont été parmi les rares à soutenir cette revendication. Cette revendication a aussi été la nôtre. C'est pourquoi nous sommes particulièrement heureux d'assister à ce congrès qui consacre définitivement votre existence.

C'est que nous revenons de loin.

Il y a un peu plus de dix ans maintenant a été célébré le mariage de la carpe et du lapin.

C'était là l'expression méprisante employée par ceux qui ne comprenaient pas que les correcteurs – des « intellectuels », entre guillemets – et les rotativistes – des « ouvriers », entre guillemets – puissent se rapprocher et collaborer étroitement sur le plan syndical.

Ensemble, avec les camarades de ce qui était alors PDP, nous avons mené de nombreuses bagarres, au coude à coude pour défendre notre idée du syndicalisme et pour promouvoir une vision dynamique de la défense de nos métiers.

Des désaccords, il y en eut, quelques engueulades aussi, mais les trois composantes de ce qu'était alors notre Comité inter ont toujours travaillé dans un total respect réciproque.

Ce syndicalisme que nous défendions ensemble, c'était un syndicalisme qui refusait de laisser d'autres parler en notre nom : là se trouvait l'idée qui nous a cimentés et qui a créé entre nous une surprenante cohésion.

Si le mot fraternité a encore un sens, il décrit ce que nous avons tissé ensemble, patiemment, œuvrant à la construction d'un outil efficace pour défendre les salariés de nos secteurs.

Il y a déjà quelques années, nous nous sommes répartis les différentes tâches pour renforcer l'organisation syndicale. Plutôt que tâches, il faudrait dire espaces d'intervention ou ce que nous nommons aujourd'hui filières de métiers.

Comme les mousquetaires, nous étions un pour tous, tous pour un. Mais précisément, trois mousquetaires, ce n'est pas assez : il en manquait un quatrième. C'est pourquoi nous sommes particulièrement heureux du retour de nos camarades de la CSTP/Info'Com au sein du Comité inter. Car c'est tous unis que nous pourrions conduire les travailleurs vers de nouvelles conquêtes.

Le projet d'union syndicale issu de la nécessité de nous adapter aux nouveaux défis ne doit exclure personne. Nous travaillons à y associer toutes les structures CGT qui existent dans notre profession. Nous ne sommes pas tombés dans les dérives de la politicaillerie, et avons conservé notre orientation résolument syndicaliste.

Il y a encore beaucoup de travail à fournir pour convaincre l'ensemble des camarades et pour résister aux nouvelles attaques patronales. Mais nous savons que, ensemble, nous positionnerons nos organisations dans la modernité : l'avenir nous appartient.

Malheureusement, cet avenir n'est pas rose. Les projets patronaux menacent. Ils menacent tout le monde. C'est pourquoi l'unité et la cohésion sont plus que jamais nécessaires. Plus que jamais, il faut trouver le moyen de réaliser le renforcement de notre organisation régionale en faisant preuve de réalisme et d'ouverture.

Soyez assurés, chers camarades, que les correcteurs ne failliront pas à leur tâche.

Directrice de la publication : Anne Hébrard.

Impression : SENPQ.

Couverture : Valentine pour Amnesty International.





*Vue sur les chantiers navals de Brest*

Syndicat des correcteurs et des professions connexes de la correction **Filpac-CGT**

Directrice-gérante : Anne Hébrard – ISSN 1148-2583  
 Bourse du travail - 3, rue du Château-d'Eau - 75010 Paris  
 Téléphone : 01 42 08 02 28 - Télécopie : 01 42 08 03 90  
 Courriel : syndicatdescorrecteurs@orange.fr

*Journal officiel*

Réglattes atelier : 01 40 58 77 25  
 Equipiers atelier : 01 40 58 75 43  
 Réglattes rédaction : 01 72 69 62 24  
 Equipiers rédaction : 01 72 69 62 22

*Le Monde* : 01 57 28 28 42  
 Fax : 01 57 28 21 24

*L'Equipe* : 01 40 93 25 47

*Les Echos* : 01 49 53 72 45

*Le Figaro* : 01 57 08 51 36

*L'Humanité* : 01 49 22 74 23

*France Soir* : 01 56 21 00 30

*Le Parisien* : 01 40 10 31 13

*La Tribune* : 01 44 82 16 83  
 01 40 13 13 01

*Investir* : 01 44 88 49 28

*Formacom* : 01 56 96 07 20